00027499

THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY
TOWN HALL, BOMBAY-400 023.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 January, 2016

# L'EUROPE

PAR

# RAPPORT A LA GRÈCE

ET A LA RÉFORMATION

# DE LA TURQUIE;

PAR M. DE PRADT,

ANCIEN ARCHEVEQUE DE MALINES.

Le genre humain est en marche et rien ne le fera rétrograder.

27499

PARIS,

BÉCHET AINÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

QUAI DES AUGUSTINS, N° 47.

1826.

Fr 956.1

Pra/Eur

27499

Rel

949.5

00027499

*Extrait du Catalogue de* BÉCHET *aîné, libraire, quai des Augustins, n° 47, à Paris.*

---

AZAIS. De l'Amérique. 1 vol. in-8. 2 fr.

—— Du Sort de l'homme dans toutes les conditions; du Sort des peuples dans tous les siècles, et particulièrement du Sort actuel du peuple français. 3 vol. in-12. 8. fr.

BESCHER. Théorie nouvelle et raisonnée du Participe français; troisième édition. 1 vol. in-8. 1822. 5 fr.

BIGNON. Les Cabinets et les Peuples, depuis 1815 jusqu'à la fin de 1822 et le commencement de 1823; troisième édition. 1823. 1 vol. in-8. 6 fr.

—— Du Congrès de Troppau, ou Examen des prétentions des monarchies absolues à l'égard de la monarchie constitutionnelle de Naples; deuxième édition. 1 vol. in-8. 4 fr.

BUZOT. Mémoires sur la Révolution française; par *Buzot*, député à la Convention nationale; précédé d'un Précis sur sa vie, et de Recherches historiques sur les Girondins, par M. *Guadet*. 1 vol. in-8, de 500 pages. 6 fr.

COLLECTION DES PROSATEURS FRANÇAIS, imprimée avec le plus grand soin par *A. Belin*, dont j'ai acquis le restant des éditions. 36 gros vol. in-8, pap. fin. 315 fr.

On peut se procurer chaque auteur séparément.

D'ALEMBERT. 5 vol. 40 fr.

BARTHÉLEMY. 4 vol. et atlas in-4. 52 fr.
— L'atlas se vend séparément. 20 fr.
DIDEROT. 7 vol. 54 fr.
DUCLOS. 3 vol. 24 fr.
LABRUYÈRE, LA ROCHEFOUCAULT ET VAUVENARGUES. 1 vol. 12 fr.
LA HARPE. Cours de Littérature. 5 vol. 45 fr.
MARMONTEL. 7 vol. in-8. 56 fr.
MONTESQUIEU. 2 vol. in-8. 16 fr.
THOMAS. 2 vol. in-8. 16 fr.

COLLECTION des Constitutions, Chartes et Lois fondamentales des peuples de l'Europe et des deux Amériques, par MM. *Dufau*, *Duvergier* et *Guadet*, avocats à la Cour royale de Paris. 1823. 6 gros vol. in-8. *46 fr.*

COLLECTION DES MÉMOIRES relatifs à l'Histoire de la Révolution d'Angleterre, accompagnée de Notices et d'Éclaircissemens historiques; précédée d'une Introduction sur l'Histoire de la Révolution d'Angleterre; par M. *Guizot*. 29 vol. in-8, dont 26 paraissent déjà. Prix de chaque vol. 6 fr.

CONSTANT (BENJAMIN). Cours de politique constitutionnelle, ou Collection complète des ouvrages publiés sur le gouvernement représentatif et la constitution actuelle de la France. 8 vol. in-8. 32 fr.
——Mémoires sur les Cent-Jours, en forme de lettres, avec des Notes et Documens inédits. 2 vol. in-8. 6 fr.

GUIZOT (F.). De la Peine de mort en matière politique; deuxième édition, in-8. 4 fr.

# TABLE

# DES MATIÈRES.


Pages.

AVANT-PROPOS. . . . . 1

CHAPITRE PREMIER. Nature véritable de la révolution de la Grèce. . . . . 11

CHAP. II. La révolution de la Grèce est une question d'humanité, de civilisation, et non de religion. . . 26

CHAP. III. Vœu de l'Europe dans la cause de la Grèce. . . . . 46

CHAP. IV. Embarras et vue de la diplomatie européenne dans la cause de la Grèce. . . . . 52

CHAP. V. A quel titre l'Europe devait-elle intervenir dans la cause de la Grèce? . . . . . 72

CHAP. VI. Plans relatif à la Grèce : système actuel à son égard. . . . . 86

CHAP. VII. Réformation en Turquie ; Mahmoud, Pierre-le-Grand et le pacha d'Égypte. . . . . 92

CHAP VIII. Réformation de la Turquie par rapport à Mahmoud, à l'Europe et à la Grèce. . . . . 124

Pages.

CHAP. IX. Comparaison de la Grèce et de la Turquie, comme barrière contre la Russie. . . . . 150

CHAP. X. Inimitié de l'Autriche contre la Grèce. Reproches adressés aux Grecs. . . . . 172

CHAP. XI. Incompatibilité des Grecs et des Turcs; extermination des populations chrétiennes en Turquie. 180

CHAP. XII. Droit d'intervention dans l'affaire de la Grèce. . . . . 192

CHAP. XIII. Institutions de la Grèce. . . . . 195

Supplice chez les Turcs. . . . . 252

Appendice. . . . . 255

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

## *Erratum.*

Page 115, ligne 18, la régénération, *lisez* sa régénération

# AVANT-PROPOS.

Un grave et noble orateur de la Chambre des Pairs a dit avec autant de justesse que de sensibilité, *que la lutte héroïque de la Grèce contre un despotisme sanguinaire et dégradant saisit l'âme tout entière, et qu'elle est devenue la pensée dominante des contemporains de ces calamités;* dans la discrétion qui relève ses talens comme ses vertus, il a ajouté : *qu'embrassant les autels, et n'y trouvant les pontifes qu'implorant à voix basse, en faveur des Grecs, le Dieu des chrétiens, il s'attache à la tribune pour en faire émaner un vœu qui adoucisse, s'il est possible, à l'égard des gouvernemens, les murmures de la conscience du genre humain* (1). Pesez ces paroles, soulevez le voile, d'ailleurs bien transparent, qu'une rigide circonspection a étendu sur des objets que l'on avait

(1) Discours de M. Lainé à la Chambre des Pairs, le 13 mars 1826.

plutôt l'intention d'indiquer que de découvrir à tous les regards, et vous trouverez renfermé dans quelques lignes le tableau du monde : la cause de la Grèce en est comme l'abrégé, tout ce qui sent et qui pense, dans les deux hémisphères, est réuni dans la même attention et dans les mêmes vœux ; et l'Amérique, sortie triomphante d'une lutte semblable à celle que poursuit la Grèce, ne peut manquer de ressentir pour les souffrances d'une sœur opprimée le même intérêt qui se manifeste pour elle d'un bout à l'autre du continent européen !

Tel est l'état réel des choses au moment où je reprends la plume pour traiter de nouveau de cette grande cause. Aujourd'hui que, dans toute l'Europe, il n'y a plus de gloire hors de l'adhésion à la Grèce ; aujourd'hui qu'un si grand nombre de personnes décorées de toutes les distinctions sociales placent en tête de ces titres celui d'intercesseurs en faveur de la Grèce ; aujourd'hui que l'intérêt général qu'elle inspire a fait surgir au milieu de l'Europe un *tronc* auquel affluent également les offrandes

de l'humanité compatissante, et celles de l'admiration pour l'héroïsme ; aujourd'hui que tant de mains généreuses demandent à la fois du pain et des armes pour les guerriers et pour les victimes qui défendent ou qui jonchent les champs désolés de la Grèce : abandonner une cause pareille serait une lâche désertion, ce serait se séparer de l'Europe au moment même où l'honneur appelle à s'unir avec elle. L'Europe ne s'est pas méprise sur la nature véritable de la question : *Un peuple entier disparaîtra-t-il de la surface de la terre? la civilisation sera-t-elle repoussée de l'Orient, aux portes duquel elle frappe?* Voilà ce que l'on trouve au fond de tout ceci, et ce qu'elle y a vu.

C'est donc sur ces deux grands pivots que roulera toute la discussion dans laquelle je *rentre* : et le mot *rentrer* est ici le mot propre; car, dès l'aurore de la révolution grecque, j'en ai suivi et marqué le cours avec attention (1). Dès l'abord, j'ai dit à la Grèce :

(1) *Voyez* les écrits intitulés : De la Grèce considérée dans ses rapports avec l'Europe, 1822. —

« *Tu possèdes mille principes de supériorité sur ton ennemi; sois unie; ton grand danger réside dans les germes de division qui fermentent dans ton sein. Tu seras surtout attaquée de ce côté; l'intrigue va te circonvenir; elle circulera autour de toi: méprise-la, démasque-la. Pour être vraiment libre, ne le sois que de ta propre main; ferme l'oreille et toutes tes portes à l'étranger, quel qu'il soit; car c'est pour lui et non pas pour toi qu'il te recherchera. Sois toujours toi-même, n'admets aucun mélange. Tu souffriras, mais sache que pour grandement agir, il faut être disposé à grandement souffrir. Le triomphe t'attend au bout de ta laborieuse carrière, car il est dans la nature de ta lutte. Tu ne démentiras pas le sang des héros qui circule dans tes veines; tu ne prendras pas d'autre guide que le soleil de la civilisation qui luit sur ta tête; cet astre*

---

L'Europe et l'Amérique, 1821 et 1822. — L'Europe et l'Amérique en 1823. — Vrai Système de l'Europe à l'égard de l'Amérique et de la Grèce, 1825. Chez Béchet aîné, Libraire.

*est sûr, et n'a jamais trompé. Quand la politique aura assez tourné autour de toi pour faire que tu ne sois bonne à rien, laisse-la s'agiter dans ses sentiers obscurs, laisse-la dire, marche devant toi à la clarté de tes vrais intérêts et des siens propres; sers-la sans elle et malgré elle; remplis le cadre que de sa main prévoyante la nature a tracé pour toi. Alors, sûre de toi-même, portée par les vœux de l'univers, au bruit de ses acclamations, fais ton choix dans le nombre infini des institutions que les hommes ont créées pour se régir en société, procèdes-y avec lumière, maintiens-le avec une inébranlable fermeté; n'autorise pas d'autres à te manquer, en leur montrant comment tu te manques à toi-même.* » Tel est le langage que depuis cinq ans je tiens à la Grèce; ce qui, alors, était de saison l'est encore aujourd'hui : toutes les épreuves que je lui annonçais, la Grèce les a subies. Au début, sa révolution, objet secondaire de l'attention de l'Europe, aujourd'hui est sa pensée dominante; elle se représente et se retrouve partout; elle est devenue européennement popu-

laire. A force de prodiges, la Grèce s'est fait regarder; à force de douleurs, elle a fait taire les détracteurs de son caractère et de sa gloire : il n'y a que l'*Observateur autrichien* que dans sa citadelle de mensonges intéressés, elle n'a pu ramener ni à la justice ni au silence. Chez elle, on a vu les triomphes succéder aux triomphes; les héros s'enchaîner aux héros; comme aux jours de Salamine et de Marathon, la terre et la mer concourir à fournir des théâtres divers à l'héroïsme et à la victoire; les Canaris, les Miaulis rivaliser avec les *Botzaris*, ces frères glorieux qui ont réalisé dans la Grèce *nouvelle* les travaux des jumeaux demi-dieux que la fable avait donnés à l'ancienne Grèce. Nouvelle Troie, Missolonghi a repoussé les efforts de l'Asie comme Ilion résista à ceux de la Grèce; il n'a pas succombé comme lui, sous une déception, mais sous cet ennemi dont rien ne peut défendre, la pâle famine... Les dieux se partageaient entre Troie et la Grèce; ils ont abandonné à lui-même Missolonghi, pour que sa gloire fût sans partage. Le vieil empire des sultans s'en allait croulant sous les coups

des nouveaux affranchis; pour rétablir la balance, il a fallu que le génie européen façonnât aux arts meurtriers de l'Europe les hordes féroces et indisciplinées qui foulent les bords du Nil, qui, dans leur course vagabonde, parcourent la Lybie, ou que noircit le soleil de la Nubie. C'est ce ramas impur qui, guidé par des transfuges de l'Europe, est venu effrayer, étonner et ravager la Grèce. Elle avait cru n'avoir à combattre que la Turquie; tel était l'ennemi qui seul paraissait devant elle : tout à coup la Grèce a eu à se défendre contre l'Afrique marchant sous les drapeaux des sciences de l'Europe. De grands maux ont suivi cette survenance inattendue; elle a créé de grands dangers; ils subsistent encore; ils peuvent tenir en suspens l'accomplissement des augures favorables que j'avais annoncés à la Grèce : ma responsabilité n'était pas engagée à la fois contre la Turquie, l'Afrique et les polygones de l'Europe transportés en Égypte. Mais, quelque grave que soit ce changement, il n'altère pas la nature même des choses; la Grèce résiste, le besoin de résister s'accroît chaque jour: *Vaincre ou*

*mourir* n'est souvent que le luxe du courage; ici cette résolution est l'expression de la nécessité, et d'une nécessité que chaque instant renouvelle avec un redoublement de clarté et d'horreur : dans ces momens suprêmes, la Grèce ne s'abandonne pas, nous ne l'abandonnerons pas non plus. Ce qui était vrai à son égard en 1821, l'est encore, et même plus, en 1826; il le sera tous les jours davantage et d'une manière plus sensible. Il est des causes dont on n'est plus le maître de se séparer, quand on en a connu la beauté; telle est celle de la Grèce, telle fut pour nous celle de l'Amérique : avec celle-ci, il n'y a plus qu'à admirer et qu'à applaudir; avec celle-là, il faut combattre encore; avec toutes les deux, *c'est à la vie et à la mort*....

Si la vérité est le premier devoir de l'homme, c'est aussi le premier de ses besoins : hors de la vérité, point de bons services; je la dirai donc telle qu'elle m'apparaît, telle que je la dis, quel que soit le sujet que je traite..... De sa nature, la vérité est inoffensive; je ne lui retirerai rien de ce paisible attribut : blesser les uns ne me semble pas le moyen

de servir les autres. Peut-être sur quelques points m'écarterai-je des routes battues; peut-être n'accuserai-je pas là où l'on a beaucoup accusé; peut-être n'admettrai-je pas des mobiles auxquels on a vulgairement attaché un poids décisif; peut-être me trouverai-je séparé pour quelques instans de ceux à côté desquels je m'honore de combattre: la conviction, le vœu du bon service ont également tout dicté. Je ne connais, je le répète, de service que dans la vérité et la nature des choses: d'ailleurs le vœu du service n'est que la *partie faible et facile du service lui-même; le bon* choix des moyens lui donne seul de l'efficacité. Il ne servira de rien à la Grèce de dire: *Pour moi, quelque chose qui arrive, je mourrai Grec!* mais il est indispensable de chercher les moyens d'empêcher la Grèce de mourir, en montrant à tous l'intérêt direct et pressant qu'ils ont à sa vie. De même, il est superflu d'ajouter des reproches à des reproches, de répéter aux gouvernemens: *Vous avez fait de grandes fautes; le sang qui a été versé retombera sur vous;* mais il faut leur montrer en quoi consiste la faute, et ce

que réclament leurs intérêts. Que servira de les menacer une fois de plus des anathèmes de l'histoire? Si l'aiguillon avait dû rencontrer une fibre sensible, dès long-temps l'effet salutaire eût été produit : on doit savoir que la diplomatie n'est pas sentimentale...

La cause de la Grèce ne peut que gagner à être dégagée de tout cortége étranger et de tout principe d'irritation : c'est sous ce rapport qu'elle nous a frappé, et que nous en traiterons. L'humanité, le génie, la liberté, la civilisation, la plus glorieuse filiation, la reconnaissance que lui doit l'univers, forment pour la Grèce comme un faisceau de droits, tels qu'aucune cause n'en a encore renfermé, et qu'aucun peuple n'en peut montrer. Dans cette cause, tout est attrait pour l'homme sensible comme pour l'homme d'état; et si des principes funestes et des exemples pervers, dans le même homme, ont trop souvent séparé l'un de l'autre, cette cause est faite pour les amener à se réunir et comme à se confondre dans les mêmes opinions et dans les mêmes sentimens.

# L'EUROPE

## PAR RAPPORT A LA GRÈCE

ET A LA

## RÉFORMATION DE LA TURQUIE.

## CHAPITRE PREMIER.

*Nature véritable de la révolution de la Grèce.*

Le temps a fait justice des allégations et des clameurs par lesquelles, pendant longtemps, la révolution de la Grèce fut accueillie. Qui, en Europe, oserait aujourd'hui répéter l'anathème de Laybach : *Le signe révolutionnaire a apparu du côté de l'Orient ?* Qui voudrait prendre sur soi les déclamations pour les fictions, montant sa voix sur le diapason des tréteaux, faisant de l'esprit sur les ruines sanglantes de Scio, attribuant aux

Grecs les malheurs qui les accablent, on a célébré la mansuétude du Grand-Turc. Chaque chose a son temps, le langage des partis a aussi le sien; mais ce temps est court, bientôt la raison reprend ses droits, l'esprit désabusé ne peut plus supporter ce que, dans un autre temps, il accueillait non-seulement avec confiance, mais avec satisfaction : alors la vérité revient avec ses certitudes et ses préservatifs contre de nouvelles illusions et de nouvelles surprises. Tel est l'état auquel est arrivée la question de la Grèce. La nature de cette révolution est fixée et généralement reconnue; c'est un peuple opprimé qui demande à ses oppresseurs la fin de ses misères, et de quelles misères, grand Dieu ! et qui ne peut l'obtenir que par la force. A entendre les ennemis des Grecs, on dirait que ce sont des hommes heureux qui obéissent à un sentiment de mutinerie calculée, ou d'ingratitude contre un gouvernement protecteur; on dirait qu'ils n'ont eu besoin que de présenter une simple requête pour obtenir le redressement de leurs griefs. Nous leurs répondrons : Allez,

hommes de l'Occident, ce pays des sybarites de la civilisation, propriétaires certains de votre vie et de vos champs, vous qui trouvez à chaque pas une justice effective, à l'ombre de laquelle vous reposez en paix, vous et vos biens; allez dans le despotique Orient, adressez-vous, avec les Grecs, à Constantinople, et là vous apprendrez de quelle valeur est le droit de pétition. Par ces fausses évaluations, la Grèce se trouve comprise dans un des plus grands fléaux qui affligent l'humanité, l'ordre de choses qui rend les heureux du monde arbitres du sort des malheureux, les hommes d'un pays appréciateurs de la position de ceux d'un autre; ce qui a l'effet ordinaire qu'en ayant l'air de parler des autres, on ne parle réellement que de soi-même. Lit-on en Europe sur le récépissé des tributs, ce que, d'un œil consterné, le Grec voit gravé sur celui des siens, *Pour la permission de vivre pendant la présente année.*

Un peuple qui ne jouit que d'une vie permissive a toujours le droit de la consolider. Et de quel droit des hommes n'accordent-il

que permissivement ce que le Créateur a donné définitivement?

Lord Erskine a judicieusement observé, dans son écrit sur la Grèce, que, tout affreux qu'il soit, le sort du nègre, transporté aux colonies est moins mauvais que celui du Grec esclave des Turcs; car le nègre, sous la main policée des Européens civilisés, va vers le jour, et le Grec, sous la main de fer des Turcs, va vers les ténèbres; il rétrograde sans cesse; tandis que le nègre a tous les moyens d'avancer: mais si, malgré cette supériorité comparative de condition, aucun lien moral n'attache le nègre à la soumission imposée par la violence cupide et frauduleuse qui l'a arraché à sa terre natale pour aller à deux mille lieues féconder les champs d'un inconnu qui s'intitule son maître, d'un autre côté, quel devoir attache les Grecs à l'obéissance du Grand-Turc? L'esclavage, comme tout autre état résultant de la violence, ne forme pas de liens et ne crée pas des obligations morales équivalentes à celles qui résultent de contrats volontaires. La force de ceux-ci vient de la liberté qui préside à leur forma-

tion, par le concours de deux volontés semblables, accord capable de former un lien véritable. Mais dans l'esclavage turc, comme dans tous les autres, il n'y a qu'une volonté unique qui soumet l'autre, qui décide et qui ne transige pas, qui commande et qui fait obéir; ce qui exclut la seule chose qui soit obligatoire de sa nature, le contrat entre les hommes; le reste appartient au soin de la sûreté personnelle, placée sous la sauvegarde d'une soumission que son absence menacerait sans cesse. Cela se rapporte à la prudence, mais non pas au devoir, et se réduit à cet adage vulgaire, signal de misère, *souffrir ce que l'on ne peut pas empêcher*. Il est des conditions tellement élémentaires dans la société humaine, que leur absence porte avec elle un vice radical qui exclut toute idée de société et de devoir pour ceux qui se trouvent compris, ou plutôt emprisonnés dans ces associations de contrainte. Or, tel est l'état des Grecs à l'égard des Turcs. Les Grecs ne sont pas avec eux des concitoyens, des membres de la même famille, tendant au même but social; au contraire ce sont des

sujets donnés par la conquête, et remis à la garde de la force, agissant dans une brutalité continue. Quel lien peut-il résulter de là? quel devoir naît-il d'une pareille législation? La fin de cette domination ne découle-t-elle pas légitimement de son principe même, la survenance d'une force égale ou supérieure à celle qui l'a produite. Les Grecs travaillent à mettre fin à l'oppression par les mêmes moyens qui la leur ont imposée. Quoi de plus naturel, et à quel titre s'en plaindre? Ils ne font que tourner contre les Turcs les armes par lesquels ceux-ci ont prévalu sur eux. A quel devoir manquent-ils? Le droit des armes n'appartient-il qu'aux Turcs et aux autres oppresseurs? et quand il n'y a pas de liens, à quel devoir manque-t-on; et pourquoi un jour ou l'autre une épée n'en vaudrait-elle pas une autre? Or, entre les Grecs et les Turcs; il n'y a que l'épée et son droit variable. D'ailleurs, ceci n'est plus qu'une affaire de politique positive; et d'après tout ce qui se passe à l'égard de l'Amérique, dont la cause, au titre du droit, le cède de beaucoup à celle de la Grèce, on ne conçoit plus les incriminations contre la

Grèce, à titre de prise d'armes contre la prétendue souveraineté du Grand-Turc. Il faut le reconnaître, il y a des délicatesses qui prennent singulièrement leur temps. Où mènerait, grand Dieu, l'investigation des archives de tous les peuples? Lequel sortirait pur de ce creuset, depuis les fils de Romulus jusqu'à ceux qui remplacent les rois de Pologne et les doges de Venise ou de Gênes? La révolution de la Grèce a quatre causes principales :

1°. L'effet du mouvement général du monde, s'avançant graduellement vers la régénération sociale, substituant le droit au fait, ainsi qu'un ordre régulier au produit du hasard, de l'ignorance et de la dureté des mœurs apportées par les barbares du Nord.

2°. L'action de la civilisation respective des Grecs et des Turcs. Ce qui se passe en Grèce n'est pas nouveau, et n'a été inventé ni par elle ni pour elle : cela date de loin; Robertson en a indiqué l'époque avec précision dans son admirable *Introduction à l'Histoire de Charles-Quint*. Quand le soleil se lève sur la terre, on voit les germes des

plantes se développer, tous leurs élémens entrer en fermentation suivant leur nature, et d'après les degrés de cette action vitale, on peut calculer le jour et l'abondance de la moisson. Il en est de même ici : le soleil de la civilisation s'est levé sur le monde vers le seizième siècle; de nouvelles lumières ont frappé les yeux des hommes; avec elles, ils ont détourné leurs regards sur eux-mêmes, sur leur condition, sur leur nature, sur les droits qui en découlent. Par là de nouveaux goûts se sont formés parmi eux; ils ont trouvé et parcouru des routes nouvelles; une gravitation sociale vers un but uniforme s'est établie dans le cours entier de l'humanité: religion, mœurs, consistance politique des divers états, tout s'est ressenti du mouvement imprimé à la masse. Comment aurait-on pu s'y soustraire? L'Angleterre d'abord, après elle les États-Unis, ont ouvert la marche de cette grande régénération; bientôt la révolution française est venue y apporter un poids irrésistible. Dès lors la brèche déjà faite dans le vieil édifice s'est trouvée élargie; chaque jour en a détaché quelques pierres.

La démolition continue de s'opérer pièce à pièce, et déjà des façades régulières s'élèvent sur l'emplacement qu'occupait en entier le gothique monument. La Grèce n'a fait ni plus ni moins que ce qui a eu lieu en vingt autres endroits; l'Espagne, l'Italie, le Portugal, l'avaient précédée dans la carrière. Pourquoi, sous le poids de malheurs plus grands, n'aurait-elle pas recouru au même remède? La nature de la révolution de la Grèce est donc bien certaine; elle est une branche de la réformation sociale qui, entamée depuis trois cents ans, se propage en tous sens, court de l'Europe en Amérique, revient d'Amérique en Europe, et, incapable de repos, finira par changer la face du monde. Depuis long-temps on a tiré son horoscope, et rien n'est capable de le démentir. Jugez-en par le résultat des tentatives faites pour l'arrêter; elle est devenue plus rapide par les obstacles qu'on a prétendu lui opposer, comme les fleuves que l'on prétend barrer, et qui forment des *rapides*... Naguère cette Russie, qui était représentée comme le rempart et le vengeur des révolutions, a tressailli à son tour, et le feu s'est

trouvé allumé sous la surface glacée qui la couvre. Là même on veut cesser d'être Scythe, et l'on aspire à échanger l'antique costume sarmate contre le vêtement des modernes Européens (1). Tel est l'état du monde auquel la Grèce avait pris part silencieusement, et qui a réalisé ce que Rousseau avait dit d'un autre peuple, qu'il annonçait dans son étroite enceinte, et dans un profond silence, protecteur de ses progrès secrets, se préparer à étonner le monde. Aussi quelle

(1) Que de choses dans le mouvement de la Russie! Combien de réflexions ne naissent pas de la lecture du rapport bien maigre, quoique bien long, auquel il a donné lieu! Toutes les fois qu'on parle de *la Russie*, il n'en est question que comme d'un poids incommode dans la balance politique; on n'a pas encore vu une seule fois aller plus loin, et pénétrer plus avant dans l'évaluation des dangers de cette puissance exorbitante. Par exemple, si un changement dans l'ordre politique intérieur de la Russie avait lieu, quelle ne serait pas son influence sur le reste de l'Europe? On a entendu avec stupeur le nom de *république russe : c'était une folie;* substituez-y le mot de la raison, du droit et de l'humanité, *constitution;*

singulière idée est celle d'après laquelle on se figure que lorsque les hommes ont acquis la puissance de lire dans les profondeurs des cieux et dans les entrailles de la terre; lorsqu'ils reculent les limites des arts et des sciences par des découvertes journalières, lorsque l'ancien monde s'enrichit de celles de mondes nouveaux, que quelque partie du genre humain restera volontairement stationnaire, et que les communications établies entre tous les peuples, qui lui apportent

---

faites-le prononcer par un organe semblable à celui qui l'a donné au Portugal, et vous verrez si les retardataires en constitution ne se dépêcheront pas de se costumer d'après le nouveau code russe. Tel est l'inconvénient attaché aux états qui jouissent de pouvoirs démesurés avec tous ceux qui les entourent; il ne laissent à ceux-ci qu'une liberté nominale et de convention: aussi, en Europe, n'y a-t-il plus de liberté réelle que pour l'Angleterre; encore cette liberté est-elle bien laborieuse, avec la charge de beaucoup de soucis et d'une observation continuelle. On peut dire *que l'Angleterre ne dort que d'un œil, contrainte qu'elle se trouve être d'en tenir un toujours ouvert sur la Russie.*

d'heure en heure le tableau de ces progrès avec celui de leurs heureux effets, la trouveront insensible, et qu'elle restera immobile, et comme sans yeux, sans goût et sans appétit à la vue du grand banquet social, auquel tous sont également invités; et auquel beaucoup sont déjà assis! Comment supposer que les Grecs, les yeux frappés de tant de merveilles, aient pu balancer entre adhérer à la sociabilité européenne, ou rester attachés à la porte du sérail. C'est démentir l'esprit et le cœur humain que les supposer susceptibles d'une pareille insensibilité.

3°. L'inégalité de la civilisation entre les Grecs et les Turcs est aussi une des causes les plus efficaces de leur révolution. Les Grecs se sont assimilés aux européens; ils ont fondé des écoles, ils ont formé des relations commerciales fort étendues; ce sont eux qui font les affaires des Turcs et qui dirigent leur administration, par l'occupation des postes qui lui donnent le mouvement. Les Grecs sont pourvus de connaissances qui manquent aux Turcs, dont ceux-ci ne se soucient guère, et que les Grecs sont très jaloux

d'acquérir ; les Grecs voyagent, fréquentent en grand nombre les écoles étrangères : comment, avec tous ces mobiles, auraient-ils pu rester sous la domination turque, sans ressentir le besoin de se soustraire à ce joug de fer et de boue ? Pour le faire trouver supportable, il faut, en forçant les lois de la nature, chose impossible à la longue, amener la lumière à reconnaître la suprématie des ténèbres ; il faut que le travail, l'activité, l'industrie se tiennent soumises devant la mollesse, la paresse, la routine ; il faut que la force intellectuelle se laisse guider par *l'hébêtement* : or telle est la position des Grecs à l'égard des Turcs. Si, dans notre Occident, nous sommes si péniblement affectés quand l'administration se montre disproportionnée avec nos lumières, que ne doit pas faire éprouver aux Grecs le sentiment de leur état moral, comparé avec celui des Turcs ! N'oublions pas que les Grecs ne sont pas un peuple réuni politiquement à un autre peuple, comme la Norwége à la Suède, la Pologne à la Russie, l'Irlande à l'Angleterre ; ils ne sont pas même

dans la classe des peuples conquis, mais vivant en communauté de lois et d'avantages sociaux : leur sort est celui d'êtres auxquels la vie est permise, comme aux animaux, comme aux plantes, en vue d'utilité pour le maître, non en raison du droit, mais par le calcul qu'il y a plus à gagner à conserver qu'à détruire; car voilà tout ce que les Grecs trouvent sous le gouvernement turc. Les gouvernemens orientaux n'ont rien de commun avec les nôtres : le sort de l'homme n'y est pas le même que dans l'Occident. Si l'homme est le moyen du gouvernement en Occident, de plus, il en est le but. Mais les Grecs ne sont pas un but social pour le gouvernement turc, ils ne sont qu'un moyen; ils ne participent à aucun de ses avantages, ils ne font point corps avec la Turquie; ils la surpassent infiniment dans l'ordre moral. Il en faudrait beaucoup moins pour expliquer et pour légitimer la révolution de la Grèce.

4°. Les souffrances passées et présentes, l'aspect des souffrances à venir sous un gouvernement qui ne connaît que deux choses, les bourreaux et les exacteurs, le sabre et

les avanies, qui à chaque instant porte à la fois la main sur la personne et sur la fortune, qui assassine pour voler, qui forme son trésor avec des dépouilles, qui rit des larmes et des douleurs, qui ne sait commander que du haut des échafauds ; tous ces maux réunis ont porté les Grecs à s'affranchir au prix des plus durs travaux et de la perte d'une partie de leur propre sang. Ils en perdront encore beaucoup ; mais ils mettront celui de leurs enfans à l'abri de ce qui en a tant coûté à leurs pères et à eux-mêmes. Jamais entreprise ne fut plus légitime, plus sainte, plus digne d'admiration et de succès ; et quand on porte un cœur humain, et non pas un cœur turc, on espère son succès avec foi et on le désire avec ardeur.

## CHAPITRE II.

*La révolution de la Grèce est une question d'humanité, de civilisation, et non de religion.*

La croix et le croissant, Mahomet et Jésus-Christ, le christianisme et l'islamisme, voilà des noms qui, depuis cinq années, ont souvent frappé nos oreilles, et, parmi eux, il en est que l'on a placés en tête des titres de la Grèce à l'intérêt de l'Europe. Cette question touche à des points délicats, aussi la traiterons-nous avec tous les égards qu'elle commande; mais comme nous sommes persuadés que les mauvais raisonnemens et les fausses inductions sont plus propres à nuire qu'à servir, nous ne séparerons pas le respect dû à l'ordre religieux d'avec celui qui revient aussi à la logique..... Être pieux est bon, mais être logicien n'est pas un mal.

C'est un grand mot que celui de la re-

ligion, et telle est la puissance qu'il porte avec lui, qu'il arrive souvent chez ceux qui le prononcent de se regarder derrière lui comme à l'abri d'un rempart d'où ils sont autorisés à lancer des traits, même contre ceux qui usent de plus de tempérance dans l'emploi de ce motif sacré. Si la religion est la source de beaucoup de vertus, elle peut aussi servir de voile à beaucoup de passions, de texte à beaucoup d'allégations; et quand la lumière ne préside pas à cet emploi, il peut s'y mêler beaucoup d'irréflexion, et même s'y trouver des points d'appui pour la paresse de l'esprit. Dans tous les cultes, on rencontre un bon nombre d'hommes qui, soit par incapacité d'examen, soit pour se soustraire au travail qu'il exige, disent comme les Turcs, et croient suffire à tout avec cette réponse : *Dieu est grand, et Mahomet est son prophète.* Ces espèces de formules sont des oreillers sur lesquels l'esprit de beaucoup d'hommes aime à sommeiller. C'est ce qui s'est représenté souvent dans la cause dont nous traitons; et, chose à remarquer, le silence gardé par le clergé

catholique a redoublé l'ardeur de ces provocations religieuses; ce qui a rendu le monde témoin d'un contraste singulier, lorsqu'il a vu les pasteurs des peuples catholiques se taire sur les dangers de la croix, et leurs troupeaux élever de toutes parts la voix pour demander qu'on volât à son secours. Dans cette sanglante querelle, la barbarie turque s'est déployée dans toute son horreur. La férocité est innée avec le Turc : ces hommes étrangers à toute civilisation ne connaissent que la destruction et la mort; ils se complaisent dans le sang et dans les ruines • tel est leur instinct. C'est une race destructrice par nature; elle a porté la dévastation partout où elle a posé le pied, depuis Maroc jusqu'à l'isthme de Suez, depuis Jérusalem jusqu'aux frontières de la Hongrie. Qui dit *un Turc*, par là même dit un destructeur; ce sont deux idées inséparables et deux mots synonymes. Un Turc massacre, démolit sans remords comme sans souci du lendemain; il place sa tente à côté d'un cadavre avec autant d'indifférence qu'à côté d'un débris. Quand un Turc a stérilisé un lieu, il va

plus loin porter le fléau de cette stérilité qui le suit partout. Chez ce peuple, l'instinct destructeur est surajouté aux autres attributs qui lui sont communs avec les peuples de l'Orient, presque tous doués d'une grande barbarie de mœurs. Les Turcs sont étrangers à ces ménagemens que, dans l'Occident, la politique a créés dans son intérêt, et qui, hors de son intention directe, deviennent favorables à l'humanité. Aucune combinaison sociale n'existe parmi les Turcs : dans d'autres contrées, on calcule les avantages de la population et de la richesse ; le glaive, l'avarice, l'orgueil, la vengeance même, s'arrêtent devant ces considérations qui font trouver à l'homme une sauvegarde dans les intérêts propres de ses dominateurs ; mais en Turquie, rien de pareil n'existe : on tue, on extermine, on renverse, on brûle, on sourit aux ruines. Les lieux sur lesquels le cimeterre et la flamme ont passé deviendront ce qu'ils pourront, qu'importe à des Turcs? ils iront plus loin, en attendant d'y porter les mêmes ravages.

Dans la révolution grecque, obéissant à

leur naturel atroce et incapable de discernement, les Turcs s'en sont pris à tout; hommes et choses, tout a été compris dans la destruction commune. Comme le culte, les ministres et les objets du culte ont été confondus dans cette série de sévices. On a pu croire qu'ils avaient pour objet la haine contre le christianisme et le vœu de son abolition : ceci demande une explication; car c'est de là que sont parties les fausses inductions, objets de ce chapitre. Le principe de l'erreur consiste dans une connaissance incomplète de l'état religieux de la Grèce, ainsi que dans l'habitude trop générale de faire de ce qui se passe dans une contrée, la mesure de ce qui se pratique dans toutes.

Le clergé grec est très nombreux; il exerce beaucoup d'influence, comme le fait tout clergé dont le culte n'est que toléré. Le sort du clergé et du peuple dissident ordinairement est fort dur. Voyez ce qu'ils sont en Irlande : le peuple voyant dans son clergé son seul appui et le seul répondant à sa croyance, s'y attache fortement. Tout cela est dans la nature; le clergé grec est donc à

Constantinople le représentant et en quelque sorte l'otage du peuple grec... Les écoles se trouvent sous la direction du clergé. Les couvens et les monastères ne ressemblent pas à ceux de l'Occident; le besoin de la sûreté en a fait des espèces de châteaux forts, dans lesquels vit une population nombreuse : en temps de guerre, ils se changent en lieux de défense... Ce sont les châteaux de la féodalité religieuse, correspondans à ceux dont la féodalité militaire avait couronné la cime de la plupart des montagnes dans l'Occident. Quand la révolution de la Grèce a éclaté, les Turcs se sont jetés sur le clergé. L'Europe a frémi au récit des tortures infligées aux chefs du clergé grec : en eux les Turcs voulaient tuer, non des prêtres, mais des chefs de rebelles, et ceux qu'ils supposaient les pousser à la révolte et les y guider. Ils ont porté le fer et la flamme dans les lieux saints de la Grèce, comme dans les citadelles de l'insurrection. Le clergé grec s'est couvert d'une gloire immortelle par le dévouement sans bornes qu'il a montré à la patrie : plus son héroïsme éclatait, plus la rage de ses ennemis

croissait; de là ces atrocités dont on croyait à peine l'homme capable, et dont il ne devrait jamais être l'objet. Dans cette occasion, les Turcs s'en prenaient aux chefs des Grecs plutôt qu'à leurs prêtres, plus aux instigateurs de leur révolte qu'aux directeurs de leur conscience. Comme aucune notion de justice n'existe parmi ces hommes livrés aux impressions brutales de l'ignorance et de l'intérêt, ils ont confondu les prêtres avec les insurgens, et, dans leur aveuglement barbare, ils ont tué les uns pour les autres et comme les autres... C'est tout ce que l'on peut attendre d'hommes chez lesquels la civilisation n'a pas pénétré. Pour savoir ce que fera un peuple, il suffit de savoir à quel point il est civilisé. Les Turcs ne l'étant point du tout, ce qu'ils ont de lumières n'agit pas chez eux comme chez les autres hommes, c'est-à-dire d'en haut, mais d'en bas, en ne leur donnant que le jour nécessaire pour le service de passions grossières. Ainsi les Turcs ont cru que la terreur des sévices infligés au clergé aurait l'effet de faire tomber les armes des mains des Grecs, jaloux de préserver les

chefs de leur culte ; calcul atroce, mais par là même plus digne de ces barbares. Mais, dans cela, rien n'avait un trait direct à la haine non plus qu'à l'abolition du christianisme ; il était en dehors de la querelle. Il est vrai que la destruction des temples et des objets consacrés au culte a été la suite de la lutte, mais elle n'en faisait pas le but, ou même l'objet secondaire, tel qu'il était en France et en Allemagne à l'époque des guerres de religion, temps dans lesquels les combattans des deux côtés détruisaient avec une fureur religieuse et systématique les objets du culte de leurs ennemis... Alors il était l'objet direct des haines mutuelles ; au lieu qu'ici les Turcs n'ont pas sévi contre des religionnaires, mais contre des sujets échappés à la chaîne. En eux, le divan n'a vu que des rebelles faits pour être ramenés par tous les moyens ; et nulle part on ne se gêne avec ceux que l'on regarde comme des esclaves... Il est même à remarquer qu'on a beaucoup moins parlé *du signe révolutionnaire* à Constantinople qu'on ne l'a fait à Laybach, et dans beaucoup d'autres lieux.

Ces réflexions n'autorisent-elles pas à signaler quelque inadvertance dans les invitations répétées *à la croix*, dans les appels au secours du christianisme menacé de la destruction en Orient? En effet, du moment que le nom de la croix était prononcé dans l'Occident, pourquoi celui de l'Alcoran ne l'eût-il pas été dans l'Orient? Puisque l'Occident et l'Orient sont partagés entre ces deux drapeaux, pourquoi un cri religieux élancé dans une de ces grandes divisions religieuses n'eût-il pas été repoussé par un cri semblable dans l'autre partie? Si le *labarum* menacé devait mettre en mouvement l'Occident, pourquoi les dangers de l'étendard du prophète ne produiraient-ils pas une secousse correspondante chez ses sectateurs? Appeler les guerriers de l'Occident au secours de la croix était légitimer l'envoi d'Ibrahim-Pacha à l'aide de l'islamisme... Il est évident qu'en procédant d'après cette méthode, on arrive infailliblement au renouvellement des croisades, aux guerres de religion, et à toutes les excitations qui les produisent. Or, il ne faut pas perdre de vue que de toutes les guerres, les

plus propres à exalter les passions sont les guerres religieuses, et celles qui ajoutent le plus aux calamités inhérentes à l'état de guerre. Hélas! la triste humanité a bien assez à faire de fournir aux frais des guerres purement politiques.

Dans la manière d'envisager la question que nous discutons relativement à son adjonction avec les motifs religieux, le zèle a donc pu faire apparaître des lueurs décevantes; plus leur principe était respectable, plus leur cours a dû s'étendre avec rapidité. Plût au ciel que toutes les illusions eussent des sources et un but aussi louables! Mais il n'en est pas moins vrai qu'il y a eu interversion réelle dans la manière de présenter la question, parce que, 1° il y a eu absence de cause religieuse directe; 2° la cause de la Grèce porte avec elle tout ce qui touche le plus à l'humanité: conserver la vie physique, acquérir la vie morale pour tout un peuple, ne suffit-il pas pour exciter le plus vif intérêt? L'ordre de l'humanité, l'ordre social, l'ordre politique, sont-ils donc des motifs trop faibles pour avoir besoin du secours des motifs re-

ligieux? Les premiers ne se trouvent-ils pas tous réunis dans la cause de la Grèce? De tous les peuples connus, le plus intéressant n'est-il pas le peuple grec? Quel est celui qui l'égale en droits à la reconnaissance de l'univers? Qui l'égale en souffrances, et dans ce temps, en héroïsme? Qui apporta jamais à l'Europe une dot d'avantages politiques égale à celle que la Grèce vient lui offrir? Pendant un long temps, on s'est épuisé à célébrer *la Vendée*; et qu'était *la Vendée* en comparaison de la Grèce? La crainte des sévices, le sentiment de ce qu'on regarde comme un devoir, soutenus par un courage père d'actions brillantes, peuvent et doivent jeter beaucoup d'éclat sur une cause et lui valoir de nombreux suffrages. A ce titre, beaucoup d'illustration revient *à la Vendée*; mais des Français civilisés à l'égal d'autres Français, pour leur résister, n'ont pas les mêmes difficultés à surmonter que les Grecs éprouvent dans leur sublime tentative pour reprendre la liberté de leurs pères, et pour montrer un héroïsme égal au leur. Des paysans enflammés par le désir de garder leurs curés, leurs

seigneurs et leur ignorance native ne peuvent être placés au niveau des Grecs cherchant à rompre la chaîne dont ils sentent le poids avilissant. De plus, *la Vendée* combattant, pour détruire une révolution fille de l'esprit humain et mère de ses progrès, est loin d'équivaloir à la Grèce combattant pour s'associer à la civilisation générale, et pour la porter aux lieux dans lesquels elle n'a pas encore pénétré. Sous ce grand rapport des progrès de la civilisation, *la Vendée* fut une faute, tandis que la Grèce a le grand mérite d'être un véhicule de cette civilisation; premier besoin des sociétés humaines. Tout cet appareil religieux est donc superflu dans la cause de la Grèce; elle peut très bien s'en passer, elle trouve tout en elle-même.

3°. L'appel de la religion dans la cause de la Grèce n'a-t-il pas de plus l'inconvénient d'effectuer un retour vers le mélange du spirituel avec le temporel, ce fléau de l'humanité depuis 1500 ans. On dit : Si la Grèce périt, le christianisme périt avec elle dans l'Orient. Fort bien; eh bien sauvez la Grèce, et avec elle vous sauverez le christianisme; mais

ne dites pas : Sauvons la Grèce pour sauver le christianisme. Ici la Grèce est le principal, et le christianisme l'accessoire : tous deux sont embarqués sur le même vaisseau ; mais on conçoit la Grèce sans christianisme, on s'intéresse ; on doit s'intéresser aux descendans de nos instituteurs dans les sciences, dans les arts, indépendamment de leur culte, sans avoir à s'informer s'ils sont du rit latin et sujets de Rome. La Grèce encore païenne parlerait vivement à nos cœurs ; son courage, ses malheurs remueraient jusqu'au fond nos entrailles ; à leur seul titre d'hommes, nous ferions tout pour que les Grecs jouissent du droit qu'ils ont à vivre, à se civiliser, à participer avec nous aux bienfaits de la création. Ici l'invocation de la religion est donc entièrement superflue, le mélange du spirituel avec le temporel a fait trop de mal au monde pour ne pas écarter avec soin tout ce qui peut y ramener. Notre temps commande d'autant plus cette attention, que les menaces d'une nouvelle invasion de ce fléau se réalisent chaque jour davantage. La raison n'assigne à chaque chose tout son prix que lorsqu'elle a sa

place : celle de la religion est dans les temples, et non pas dans les affaires de la terre. Chaque chose a ses lois propres, et doit s'y tenir ; celles de la terre doivent se régir dans l'ordre des intérêts humains, celles du ciel dans l'ordre des intérêts religieux ; et cette démarcation conservant à chacun leur caractère propre, prévient toute collision entre elles. L'état de nos lumières nous élève au-dessus de ces peuples qui, par le retard de leur éducation, étant inhabiles à rien expliquer, sont réduits à tout rapporter à la magie et à d'autres causes occultes, supplément de leur ignorance. Renvoyons à nos pères l'astrologie, et les *jugemens de Dieu* (1) ; et dans la direction des choses d'ici bas, ne voyons et ne

(1) On renouvelle en Europe, dans l'ordre politique, ce qui se pratiquait au théâtre chez les anciens : dans presque toutes les pièces de théâtre, un dieu était chargé du dénouement, et de tirer l'auteur d'embarras. Cela était dans l'ordre chez des hommes qui fabriquaient eux-mêmes leurs dieux, et dont l'Olympe se confondait avec le Parnasse, peuplé par Homère et par les fictions de la Grèce. On peut ne pas se gêner dans

cherchons que ce que la nature des choses porte avec elle ; tout le reste est inutile à la terre et peut être funeste à la religion. Me serait-il permis de confirmer ces principes généraux par une application directe à la position particulière de la Grèce par rapport à son clergé? En le faisant, je cède à la nécessité, et j'ai besoin, en quelque sorte, de

---

un ordre religieux arrangé de manière à renverser l'ordre de la création et de la dépendance. Dans le paganisme, l'homme créait ses dieux, et les faisait dépendre de lui, au lieu d'en dépendre lui-même ; mais les peuples modernes, voués à un culte qui remet tout à sa place ; et qui rend au ciel sa supériorité sur la terre, ne peuvent pas procéder de même. Un Dieu si haut, habitant des tabernacles éternels ; un Dieu dont les cieux et la terre suffisent à peine à contenir le trône, dont le firmament étale la gloire et la puissance ; tant de grandeurs réunies se prêtent-elles au mélange continuel avec des intérêts qui rampent sur la surface de cette terre, qui est un des plus petits ouvrages de cet Être immense et infini? Le respect, guidé par le bons sens, ne proscrit-il pas ces rappels quotidiens de l'action de la Providence, dans les affaires humaines, comme voisins de la profanation,

m'excuser à mes propres yeux, car l'admiration et la reconnaissance s'associent avec peine aux défiances et aux précautions. On aime à s'abandonner à qui l'on doit beaucoup, et sûrement la Grèce doit beaucoup à son clergé. S'il est schismatique, ce n'est sûrement pas avec les intérêts de la patrie; et s'il est vrai que les Grecs soient le peuple le

---

et ne commande-t-il pas de les borner au maintien des lois générales, hors des cas assignés par l'autorité établie d'en haut pour en juger? Je voudrais bien savoir à quel titre chacun, dans son intérêt propre, s'avise de déclarer la réalité de cette action de Dieu, et tire, pour ainsi dire, la Divinité à lui. Cette manie a tout infecté, elle a gagné ceux-là mêmes qui, par leur génie, devaient être le plus à l'abri de cette contagion : on en trouve un exemple éclatant dans l'écrit de lord Erskine pour les Grecs. Sûrement c'était un beau génie que celui de lord Erskine; c'était un esprit bien épuré que le sien; il a dû toute son élévation sociale à l'élévation de cet esprit. Eh bien! la première partie de son ouvrage appartient à une mysticité indéfinissable, et semble être sortie du cerveau de M. De Maistre, beaucoup plus que de la puissante tête de l'aigle du barreau anglais.

plus héroïque des temps modernes, il l'est également que le clergé grec est le plus patriotique de tous les clergés, bien supérieur à ce que s'est montré le clergé espagnol lors de l'invasion de 1808; car le clergé grec n'a pour but que le service de la patrie, et n'emploie que les moyens avoués par la raison, au lieu que le clergé espagnol, tout en voulant la liberté contre l'étranger, voulait aussi l'asservissement du peuple à son profit, et le dirigeait par les voies de la superstition et de l'ignorance. La conduite du clergé espagnol depuis 1820 a expliqué ses intentions de 1808. Mais dans le clergé grec tout est pur, but et moyens; chez lui, il faut un autre courage pour affronter les Turcs que pour combattre les Français; d'autres dangers veulent un autre courage. Mais ces hommages si légitimement dus au clergé grec, interdisent-ils tout accès à la prévoyance et toute vue sur l'avenir? Quand il s'agit d'intérêts aussi graves que ceux de la destinée de tout un peuple, quand on a présens à l'esprit les grands exemples de l'histoire, alors n'est-il pas permis; que dis-je? n'est-il

pas commandé par la prudence de ne pas trop grossir un pouvoir dont ensuite le poids peut devenir fort incommode? Le clergé grec est d'un grand poids dans son pays; son influence vient en grande partie de sa supériorité morale sur le peuple qu'il dirige : c'est toujours l'époque du grand pouvoir du prêtre sur les hommes de son culte. Avec le temps, la révolution rétablira le niveau entre eux; cela est dans la nature, car c'est une révolution de civilisation. Dans le moment actuel, il n'y a en Grèce qu'un esprit et qu'une âme : combattre, arriver d'un effort commun au même but; c'est le temps de l'accord. D'ordinaire, celui de la division vient après le triomphe, et s'établit sur les partages. D'après cette vue générale, est-il déplacé de craindre qu'en appelant sans cesse les motifs religieux dans la cause des Grecs, on ne donne au clergé une trop haute idée de son importance, et qu'on ne le dispose à devenir un embarras là même où il a si bien servi; car il est bien évident que la consolidation de la Grèce amènera dans ce pays un ordre de choses très différent de celui que

les circonstances lui ont fait embrasser? La Grèce est engagée dans une voie pénible; il ne s'agit pas de régularité à cette heure, mais de marcher. Quand on sera arrivé, il faudra autre chose; et c'est dans ce moment qu'on retrouvera les influences dont la formation n'aura pas été réglée par la tempérance. Pour bien sentir cette vérité, il suffit de consulter la nature du cœur humain. L'homme aime le pouvoir; il s'attache facilement à ce qui le flatte; il tend à l'accroître, il souffre de sa diminution: les corps sont encore plus sujets à cette inclination que les individus; ceux qui parlent au nom *du Maître de tout* doivent ressentir un penchant inné à être aussi les maîtres. Dans cette disposition inévitable des esprits, n'est-ce pas inviter à s'arroger une domination propre à devenir embarrassante, un clergé nombreux devant lequel on proclame comme guerre de religion, celle dans laquelle il prend une si grande part? Il n'est pas sage de se ménager des motifs de combats dans l'intérieur, à la suite du triomphe qu'on aura obtenu sur l'ennemi du dehors. L'histoire de tous les peuples ne suffit-

elle point pour apprendre combien la résistance de tout clergé est longue, opiniâtre, difficultueuse, et comme impossible à surmonter ? Ceci suffit pour faire pressentir ma pensée ; je n'ai voulu que placer un fanal sur l'écueil. Il en coûte pour mêler quelques ombres à un tableau tout rayonnant de gloire, tel qu'est celui de la conduite tenue par le clergé de la Grèce.

# CHAPITRE III.

*Vœu de l'Europe dans la cause de la Grèce.*

*Tout le monde veut, et tout le monde dit.* Ainsi parle chaque parti, et en cela il ne fait que rendre ce que le parti dit...; à quatre pas de là un autre parti en dit autant d'une opinion contraire, qui est la sienne, et, de part et d'autre, cela signifie seulement, nous et les nôtres disons et pensons. A quoi donc reconnaître la nature véritable des vœux publics, car il en est de tels, que faire pour les dégager des fausses apparences dont on les entoure trop souvent, pour faire considérer comme tels ce qui, dans la réalité, n'en présente pas le caractère véritable? Quand se fait entendre avec certitude cette voix du peuple qu'on dit être la voix même de Dieu? En quoi consistent les règles de cette appréciation? Il semble que rien ne soit plus facile que de les indiquer. De tout temps, chez

tous les peuples, le témoignage unanime des hommes a passé et a été accepté comme une garantie certaine, comme une preuve irréfragable de la vérité. Rejeter un témoignage de cette nature est déclarer mensongère la conscience du genre humain, et l'on peut attribuer à celle-ci ce que le poëte a dit du soleil :

*Solem quis dicere falsum,*
*Audeat.*

Quand les preuves matérielles manquent dans le cours ordinaire de la justice, au défaut du langage des choses, elle s'adresse à la conscience des hommes; elle demande, pèse, apprécie leurs témoignages; elle y cherche les motifs de ses déterminations. La raison humaine a fixé des règles pour ces témoignages, et quand elles sont accomplies, il en sort pour la justice des certitudes équivalentes à celles mêmes des faits, et suffisantes pour le repos de la conscience du juge. C'est surtout dans l'évaluation des voix du grand nombre que ces hautes règles d'appréciation trouvent leur application,

car le nombre exclut, par son étendue, l'idée de séduction et d'intérêt, et la conformité du témoignage entre tant d'hommes séparés de positions et d'intérêts ne peut naître que de l'uniformité sous laquelle une chose leur apparaît et les frappe, ce qui suffit pour constater son existence.

Appliquons ces règles au vœu de l'Europe par rapport à la Grèce, et demandons : 1° ce vœu est-il dans la nature des Européens actuels? 2° existe-t-il par le fait dans les dispositions connues des Européens?

3°. Qu'est l'Europe, que sont ses habitans?

La patrie de la civilisation, et en quelque sorte *la grande Grèce du monde*, par les sciences et les arts qui la rendent l'institutrice du reste de l'univers, car surpassée dans l'ordre politique par les États-Unis de l'Amérique, elle leur est encore très supérieure par l'éducation intellectuelle et industrielle. Qu'est l'Europe? Un vaste théâtre de savoir, d'industrie, de commerce, de littérature, une arène remplie d'athlètes haletant après toutes les acquisitions de la richesse, de la renommée, de l'extension de l'esprit humain, travaillant

en tout sens pour agrandir le domaine des jouissances matérielles ou morales que la nature a livré à l'exploitation des mains de l'homme.

Que sont les habitans d'une contrée formée de pareils élémens? Des êtres aussi sensibles aux jouissances de la vie intellectuelle qu'à celles de la vie physique et matérielle; des êtres parmi lesquels circule une même pensée de perfectionnement de leur espèce, un même vœu pour l'extension de ce bienfait à tout ce qui leur ressemble, un même cri de douleur pour les malheurs qu'ils ressentent. La liberté, l'égalité légale, la fin des sévices dans les gouvernemens, l'établissement du *droit* et d'un ordre certain et régulier, sont évidemment et éminemment le fond de la pensée et du désir des Européens; ils y tiennent à la fois par leur esprit et par leur cœur, on pourrait dire par le fond de leurs entrailles. On en verrait la preuve sans les obstacles que les gouvernemens y opposent; car il est bien évident que, sans ces obstacles, cette réformation sociale, ce grand établissement constitutionnel, le même jour, à la même heure,

d'un commun effort, couvrirait l'Europe et remplacerait tous les régimes violens et irréguliers auxquels elle est encore soumise. L'Europe deviendrait le *pays du droit*, à la place de l'arbitraire, avec la même joie et le même empressement qui se sont manifestés dans les pays qui jusqu'ici ont obtenu quelques modifications à leur ancien état, car aucun ne possède encore pleinement l'établissement *du droit*. Si ces données, comme on n'en peut douter, sont incontestables, comment pourrait-il se faire que l'Europe ne fût vivement portée en faveur de la Grèce? Elle y trouve ce qui est en elle-même, la civilisation, tout ce qui entre dans ses goûts et dans ses affections. Comment supposer qu'elle puisse donner la préférence à la cause des Turcs? Ce serait admettre qu'elle préfère les ténèbres aux lumières, la barbarie à la civilisation, le sang asiatique au plus noble sang de l'Europe, les fils des Omar aux enfans d'Homère et de Sophocle. Rien n'intéresse et ne frappe le cœur de l'homme comme le spectacle du courage dans une cause juste et héroïque. Quelle est celle qui a réuni à un

plus haut degré ces attributs ? Qui a porté plus loin l'héroïsme que les Grecs ? Il semble que ce nom le porte avec lui, à quelque époque qu'il paraisse sur la scène du monde. La cause de la Grèce réunit donc au plus haut degré tout ce qui peut remuer en sa faveur les affections des Européens et lui concilier leurs suffrages. A-t-elle produit cet effet ? Voyez et regardez... Que signifie ce mouvement auquel tout sexe, toute condition, tout âge prennent part ? Quels sont les noms qui se font remarquer en tête de cet élan général, comme les drapeaux qui marchent en avant des armées et qui guident leurs pas ? Quel sentiment fait entendre dans toute l'Europe le même cri d'admiration, de douleur, d'espérance ou d'effroi, suivant la variété des succès dans cette dure lutte ? Qui porte l'Europe à *s'organiser, pour ainsi dire, en comité de secours en faveur de la Grèce ?* Qui peut réunir ainsi, pour le même but, tant d'hommes, séparés d'ailleurs par les lieux qu'ils habitent, par la langue qu'ils parlent, et par les intérêts qu'ils poursuivent sur tout autre objet. On ne peut pas nier, l'*Observateur autrichien lui-*

*même* ne l'oserait pas, que tel ne soit aujourd'hui le tableau que présente l'Europe relativement à la Grèce. Son vœu à cet égard est donc bien certain : il est même encore plus prononcé en faveur de la Grèce que pour l'Amérique ; et la différence n'est pas sans honneur pour l'Europe, car elle peut ne s'attacher à la dernière qu'en vue des avantages qu'elle lui promet, au lieu qu'elle ne s'attache à la cause des Grecs que par les nobles motifs de l'humanité et du malheur. On peut dire que l'Europe tient à l'Amérique par une chaîne d'or, et à la Grèce par les liens du sang et de l'humanité.

# CHAPITRE IV.

*Embarras et vues de la diplomatie européenne, relativement à la révolution de la Grèce.*

Voici un sujet très compliqué. Je désire le faire bien entendre : pour cela, j'ai à développer la situation politique de l'Europe. Elle est singulièrement embarrassée ; on y voit les pouvoirs alliés sur quelques points, très dissidens sur d'autres, et tout en menaçant quelquefois les autres, se menacer aussi quelquefois entre eux. On y aperçoit des ménagemens forcés, dictés par la crainte de se commettre avec un pouvoir supérieur, gonflé par une multitude de causes, parmi lesquelles l'imprévoyance ne tient pas la moindre place. Là encore se révèle la crainte d'être englobé dans des collisions entre des rivaux qui se surveillent, se suivent

pas à pas, et ne se passent rien. De plus, on se sent enlacé dans les conséquences de principes poussés avec une extrême rigueur, et l'on ne veut point, et avec raison, paraître contraire à soi-même.

Au jour où il fut proclamé que *le signe révolutionnaire avait apparu du côté de l'Orient*, au jour où il fut dit que *les machinations qui avaient bouleversé l'Occident, en se renouvelant dans l'Orient, pouvaient amener des résultats incalculables* (1), par ces seuls mots, la part de la Sainte-Alliance dans l'affaire de la Grèce se trouva toute faite. Il fut clair que la Grèce n'avait à attendre, de la part des pouvoirs dont émanaient ces paroles, ni appui ni intérêt, et que bien lui en prendrait, si elle en était quitte pour des dégoûts, pour des tracasseries, et pour tous les signes de malveillance qui se lisent inscrits dans le code de la force, à l'égard de la faiblesse qui déplaît, et à laquelle la force croit faire grâce en ne la punissant pas des

(1) Paroles du Congrès de Layhach.

contrariétés qu'elle lui fait éprouver. On devait, de plus, compter qu'il ne manquerait pas contre la Grèce, auprès de la Sainte-Alliance, d'excitations semblables à celles dont Naples et l'Espagne avaient été les objets. Pour savoir ce qui serait fait pour la Grèce, il ne fallait que voir comment avait été traitée la pacifique révolution de Naples, et comment l'abandon si généreux de son parlement à l'égard du Roi avait été récompensé. Ce n'était pas en empêchant à Naples et à Madrid l'établissement d'institutions régulières, qu'on pouvait se montrer disposé à les favoriser en Grèce. Et comment supposer que ceux qui hésitent ou reculent devant la reconnaissance de l'Amérique, dont la révolution a pris un caractère de solidité si prononcé, et qui déjà repose à l'ombre de ses lauriers, et des drapeaux arrachés à des ennemis vaincus, impuissans, relégués au-delà des mers, incapables de remettre le pied sur un sol où ils ne leur reste pas un pouce de terre; comment, dis-je, supposer que les pouvoirs si timorés dans une cause finie, courraient d'un pas dégagé à l'entrée de la lutte

qui s'établissait entre la Grèce et la Turquie? Cela ne paraissait pas assez réfléchi.

On a beaucoup reproché à la cour de Rome son apparente insensibilité à l'égard des Grecs, comme membres de la famille chrétienne; mais cette cour eût-elle été libre de suivre l'impulsion qui l'eût portée vers ses frères en christianisme? Placée comme elle l'est dans la sphère de la prépotence qui régente l'Italie, lui est-il loisible de sortir du cercle dans lequel elle est renfermée avec les autres états de cette contrée? Sans doute Rome se fut beaucoup honorée en franchissant cette barrière; mais l'héroïsme n'est pas de rigueur pour Rome moderne, et l'aigle ne plane plus sur le Capitole. Quoi qu'il en soit de cet incident local, il n'est pas moins vrai que la Grèce, incriminée de *révolution*, de provenir d'une source révolutionnaire, de menacer l'Orient de résultats révolutionnaires, a dû trouver auprès de la Sainte-Alliance les dispositions qu'étaient dans le cas de produire chez elle l'origine et les effets d'une révolution envisagée sous ce point de vue. Dès lors, elle n'a dû rencontrer que dé-

fiances et éloignement. Dans quelques lieux, on a été plus loin ; car aux démonstrations d'une vive et âcre inimitié, s'est joint une partialité envenimée contre les Grecs : presque partout, pendant long-temps, tout a été obstacle à la manifestation d'un sentiment en faveur des Grecs, à l'émission des secours, au passage vers leur patrie. Depuis combien de temps des procédés moins hostiles ont-ils acquis de la publicité et de la facilité ? L'Europe n'a-t-elle pas retenti longtemps de réclamations contre les convois accordés aux Turcs navigant de conserve avec eux, et contre les militaires qui guidaient leurs bataillons, et suppléaient à leur ignorance dans la tactique guerrière ; il y a là quelques vilaines pages à arracher de l'histoire de nos jours.

Le principe d'animadversion contre la Grèce une fois posé d'un commun accord, les germes de division politique qui existent dans la contexture des pouvoirs européens, ont repris leur action d'après leur nature propre ; ces pouvoirs haïssent bien en commun, mais ils n'aiment pas de même. Ici a paru, pour

la première fois depuis le congrès de Vienne, qui en est l'auteur, toute la défectuosité de la constitution politique de l'Europe; elle provient principalement de la disproportion de la puissance russe avec toutes les autres, et du mauvais arrangement adopté pour la Prusse. Ceux qui se trouvent placés dans le redoutable voisinage de la Russie, et qui se voient menacés de ses premiers coups, sont sans cesse aux aguets de tout ce qui peut accroître ce pouvoir exorbitant, ou les commettre avec lui : tel est l'état de la Prusse et de l'Autriche, auxquelles le voisinage de la Russie ne permet plus le sommeil, encore moins à la dernière qu'à l'autre. L'Autriche a l'instinct de ses dangers; ils sont et dans sa position géographique, et dans l'étendue même de son pouvoir; car plus capable d'opposition que ne l'est la Prusse, elle doit présenter à la Russie plus d'apparence de rivalité, et rivalité est en politique synonyme d'inimitié : la Prusse n'étant qu'au second rang des obstacles, par là même ne doit être qu'au second rang de la malveillance; l'Autriche est l'avant-mur de l'Europe contre la

Russie, et son intérêt personnel se confond avec celui de l'Europe dans son opposition avec elle. On peut croire que cette vérité est aussi bien comprise à Pétersbourg qu'à Vienne même. La révolution de la Grèce exposant l'Autriche à des collisions avec la Russie, a donc dû lui être très odieuse à ce seul titre. Dès qu'elle éclata, un cri général appela la Russie au mouvement. L'affaire des principautés s'engagea; la Russie se montra, quoique faiblement, et cette simple apparition remplit Vienne de terreur et d'animadversion contre la Grèce. De plus, la Russie étant coréligionnaire avec la Grèce, et les deux pays étant saturés d'influence ecclésiastique, l'Autriche voit dans cette conformité religieuse un acheminement à la conformité politique, un attrait de la Grèce vers la Russie, et un principe d'affaiblissement pour elle-même, par ce surcroît de puissance apporté à la Russie. On a commis la faute de rappeler souvent cette *coréligiosité*, et d'en faire un motif déterminant pour la Russie de prendre les armes contre les Turcs : rien ne pouvait être plus maladroit, ni plus con-

traire au but que l'on se proposait. Le premier mouvement guerrier de la part de la Russie appelait l'Autriche sur le champ de bataille, ce qui est ce qu'elle craint le plus : elle donnerait *dix Grèces* pour le maintien de la paix avec la Russie ; elle avait donc en horreur tout ce qui était capable de la faire sortir de cet état pacifique qui est le gage de sa sûreté, et c'était dans la révolution de la Grèce qu'elle voyait ce qui devait le troubler(1). Voilà, ce me semble, l'explication la plus naturelle ou la moins improbable, de

(1) Les inductions tirées de cette coréligiosité sont une suite de la disposition habituelle à mêler le spirituel avec le temporel ; c'est une désastreuse manie, et dans laquelle il semble que l'on tende à s'enfoncer tous les jours davantage. Les anciens, plus heureux que nous, en ont été exempts : chez eux, les affaires de l'état ne se réglaient point par celles du culte ; on n'était pas allié ou ennemi comme coréligionnaire, mais comme participant aux mêmes intérêts. Le christianisme et l'alcoran ont établi une incompatibilité entre l'Europe et l'Asie ; les dieux mâles du Capitole ne tinrent pas Rome éloignée des lieux où régnaient les dieux amollis de l'Asie. Rome n'avait pas

la conduite de l'Autriche. Mais il y a plus : la distribution des pouvoirs européens est telle, que désormais toute guerre en Europe sera générale : c'est une vérité élémentaire dont il est défendu aux hommes d'état de détourner les yeux ; car ces pouvoirs ne peuvent plus assurer leur conservation particulière que par la conservation générale. Le déplacement de l'un amènerait le déplacement de tous les autres, comme on voit dans les corps qui sont choqués, le mouvement se commu-

---

voué une haine implacable à l'Égypte, en raison de la multitude ridicule, ou plutôt de la populace de divinités qui dégradaient ses temples. Quelle relations dans l'ordre moral et politique peut établir ou empêcher, entre les hommes, la ressemblance ou la différence de quelques articles de symbole religieux, ou de quelques rites du même ordre, en quoi cela touche-t-il aux choses de la terre ; leur sert-il ou leur préjudicie-t-il? D'une part, voyez les États-Unis : trente cultes y vivent dans le plus parfait rapprochement d'intérêts et d'affections mutuelles. De l'autre, voyez ce qu'a produit la séparation des cultes, et l'introduction du spirituel dans le temporel : la domination sacerdotale dans l'état, ou la

niquer du premier au dernier : tous interviendront donc dans toute querelle. Il règne aujourd'hui en Europe une loi d'union et de coalition tacite, résultant du besoin de la conservation mutuelle : ainsi ni l'Angleterre ni la France ne souffriraient une attaque contre la Suède ou contre la Prusse. Si la Russie attaquait, l'Autriche défendrait; si le rôle d'assaillant était du côté de l'Autriche, on verrait la Russie prendre celui de défenseur. Mais, dans l'état général de surveillance

---

domination du pouvoir civil sur le sacerdoce, suivant qu'il y a plus de foi que d'ambition, ou plus d'ambition que de foi, témoins Henri VIII et le czar Pierre. Ailleurs, on a fait dépendre l'état de la religion; aussi y a-t-il eu des combats perpétuels entre les deux pouvoirs; ces deux princes ont tranché les difficultés en soumettant la religion aux chefs de l'état. Les successeurs ont trouvé la chose fort commode, et à ce titre, ils l'ont maintenue comme firent les empereurs à Constantinople. Ils furent d'abord fort effarouchés de la scission avec Rome, mais ils ne tardèrent pas à s'accommoder d'un patriarche qui était sous leur main, plus que d'un pape qui en était loin.

des pouvoirs européens les uns par les autres, qui paraît au premier rang ? N'hésitons pas à le dire, la puissante Angleterre. Quel est l'objet principal de sa surveillance? la Russie. Elle possède au plus haut degré tout ce qu'il faut pour remplir efficacement ce protectorat. Voyez sa séparation du continent, qui la met à l'abri des coups de tout ennemi, et qui lui permet d'unir dans son action la virilité et l'indépendance. Qu'elle est bien mieux située pour s'opposer à la Russie, que ne l'est l'Autriche, contenue par les dangers du contact de ses frontières avec celles de la Russie ! Aussi l'Angleterre forme-t-elle le pivot sur lequel porte et s'appuie la politique du continent, dès que la Russie veut entrer en jeu : c'est ce que l'on vient de voir. L'Angleterre et l'Autriche, également pénétrées de la nécessité du maintien de la paix et de la conservation de l'ordre établi aux congrès de Vienne et d'Aix-la-Chapelle, ont réuni leurs efforts pour arrêter le bras de la Russie levé sur la Turquie, et pour engager celle-ci à cesser de provoquer les coups de son puissant ennemi. On ne peut douter que la France

et la Prusse n'aient uni leur action secondaire à celle de ces premiers acteurs; c'est ce qui a paru avec évidence dans le but des négociations relatives aux principautés, ainsi que dans l'allégresse qui a éclaté à Paris comme à Vienne, à la nouvelle de leur résultat pacifique; car chaque soldat russe rentrant dans ses casernes, dispense autant de soldats autrichiens, français et allemands de sortir des leurs, et autant de vaisseaux anglais de lever l'ancre, et de cingler vers la Baltique et Odessa.

La mission de lord Wellington n'avait pas et ne pouvait pas avoir un autre objet : les Grecs n'y entraient pour rien, au moins directement. Il y a paru dans la réponse de lord Liverpool aux interpellations qui, dans la Chambre des Pairs d'Angleterre, lui ont été adressées, sur les projets de l'Angleterre relativement à la Grèce : une dénégation positive de participation à sa cause a été formellement articulée par le ministre, et avec elle, il a proclamé la similitude du système anglais avec celui des systèmes français, prussien, autrichien, de ne pas s'occuper

directement de la cause de la Grèce, et de tout rapporter au maintien de la paix. Dès long-temps ce résultat était évident, et il l'était aussi que ceux qui en attendaient un autre n'y avaient pas regardé d'assez près.

Par ce qui vient d'être exposé, on voit que si les puissances sont alliées contre les révolutions, elles vivent en défiances continuelles entre elles pour leurs frontières; on voit dans l'ordre politique, qu'unies pour le maintien du pouvoir sur les peuples, elles sont divisées sur la conservation de leur fortune personnelle, et que, liguées contre les tribunes, elles sont divisées sur les degrés de leur pouvoir politique. Il résulte de cette complication une action double, une attitude équivoque et contrainte qui fausse l'allure de la politique continentale : il ne peut plus s'y trouver rien de franc ni de correctement dessiné. Passons à un autre objet.

On a beaucoup invoqué une intervention armée de la part de l'Europe en faveur de la Grèce. Hélas ! elle eût épargné de grands malheurs; elle entrait bien avant dans nos vœux. Mais ici, comme en tout, n'y a-t-il

pas des règles dont il n'est jamais permis de s'écarter? Je m'explique. Le droit est le même pour tous : le crime lui-même n'en dispense pas à l'égard de celui qui l'a commis; la diversité de religion ne l'annule pas. Nous sommes loin des temps fanatiques et ténébreux qui admettaient le manque de foi aux hérétiques. Si la diversité de religion annulait le droit, la moitié du monde tuerait l'autre. Les Turcs suivent un culte détestable; leurs mœurs ne valent pas mieux que lui, car elles en proviennent en grande partie : mais le droit n'a trait ni à l'un ni aux autres; les Turcs sont compris, comme tous les autres peuples, dans les règles de la sociabilité générale et du droit des gens. Or le droit veut que, lorsque les relations ordinaires d'amitié ne sont pas troublées par un grief direct imputable à juste titre, et qui ne peut être réparé que par la force, seule cause légitime de guerre, tout dommage, toute intervention dans les affaires particulières soit interdite. Ce principe est inviolable en lui-même, quelle que puisse être son application : il est la sauvegarde des sociétés;

et quoique son observation puisse comporter de grands désagrémens, cependant de respecter est si nécessaire au repos général des sociétés, que, sous aucun prétexte, il ne peut y être dérogé. Sa rigide observation peut entraîner des sacrifices : qu'ils soient pénibles, cela se conçoit ; mais le plus cruel de tous les sacrifices serait l'ébranlement des colonnes qui soutiennent la sociabilité, et ces colonnes sont les principes et le droit.... Sûrement c'est un fort grand malheur, un douloureux spectacle, que celui de l'abandon prolongé de la Grèce par l'Europe ; sûrement celle-ci eût obtenu beaucoup de suffrages par une autre conduite ; mais, à travers les cris d'approbation, n'eût-on pas entendu les plaintes du droit, élevant aussi la voix et demandant si la puissance ottomane n'était pas reconnue par toutes les cours de l'Europe, si les ministres européens n'étaient pas accrédités à Constantinople ; si les lois des nations n'étaient pas en vigueur entre la Turquie et l'Europe ; si l'ébranlement de l'Europe en faveur de la Grèce ne légitimait pas celui de l'Asie en faveur de la Turquie? Que répondre

de plausible à une pareille argumentation? Les Turcs, tout barbares qu'ils sont, cependant sont rarement agresseurs; ils ne sont pas politiquement cupides, ils tiennent à l'observation des traités et à la conservation de ce qu'ils possèdent. Depuis long-temps, chefs d'un empire quiétiste, les sultans satisfont un orgueil sans danger, en datant leurs actes *de l'étrier impérial :* cette formule était réelle et redoutable au temps des *Mahomet,* des *Soliman ;* elle a perdu ses dangers au sein de la mollesse asiatique, dans laquelle maîtres et sujets se sont également endormis. Aujourd'hui tout sommeille en Turquie, et le réveil est ce qui lui coûterait le plus.

Ajoutons, comment l'Europe aurait-elle franchi, à l'égard de la Turquie, les principes de la légitimité dont elle s'est imposé les liens? A ses yeux, les Grecs sont des sujets, et quand on n'a pu souffrir de simples constitutionnels à Madrid et à Naples, comment soutenir des rebelles armés à Athènes et à Sparte? Ces noms même, ces noms entourés de si grands souvenirs républicains, couronnés de la plus brillante auréole qui ait décoré

la liberté, sont plus effrayans qu'attirans pour les gouvernemens européens. L'amour des monumens et des marbres de la Grèce ne conduit pas nécessairement à celui des institutions en Grèce : il faut être conséquent et d'accord avec soi-même, et cette nécessité plaçait forcément les puissances européennes hors de cause, dans l'affaire de la Grèce, sous les rapports politiques. Nous dirons bientôt quel droit les y rappelait. Pour le moment, et ne considérant que le *droit* en général, nous n'avons pu nous dispenser de rappeler les principes. Sans doute le cœur et l'esprit suffisent à peine à ressentir et à rendre tout ce que renferme la cause de la Grèce, mais, quelque touchante qu'elle soit, elle ne dispense pas du droit. Pour être et rester le *bien*, le bien lui-même doit être bien fait, c'est-à-dire d'après les règles. Dans l'ordre moral, la conservation de la vie elle-même est placée au-dessous de la violation de la vérité; tout intérêt politique l'est également au-dessous de la transgression de la justice. Avec des principes contraires, en voulant sauver un peuple, on peut prêter à en perdre dix.

Après tout ce qui s'est passé en Europe depuis un quart de siècle, on ne peut trop insister sur ces principes : le relâchement de la morale appliquée à la politique exige, pour la correction, le rigorisme le plus strict. Les interventions ont été multipliées; les sermens, les promesses ont été comme jetées aux vents. On s'est fait, au moyen de la force, l'application de la dispense de beaucoup d'obligations : comme au temps de Louis XIV, qui se croyait investi du droit de reconnaître et de méconnaître alternativement le roi Guillaume et ses héritiers, suivant qu'il les trouvait favorables ou contraires à ses vues, on a vu méconnaître les gouvernemens que l'on avait reconnus, avec lesquels on entretenait les relations habituelles qui lient les gouvernemens entre eux.

Voilà assez de désordres pour autoriser la demande du retour à l'observation rigide des principes de l'ordre social, car c'est de lui qu'il s'agit ici, et non pas seulement d'un membre de la société humaine.

Nous livrons avec confiance ces observations aux esprits sains, dégagés de préjugés

et affermis dans l'amour des principes ; ils savent qu'à la longue ils sont le fond de la vie des sociétés, et que ceux qui prétendent les mener par des écarts de ces mêmes principes, ou par des coups d'état, à la longue finissent par trouver qu'il y a à décompter.

# CHAPITRE V.

*A quel titre l'Europe doit-elle intervenir dans la cause de la Grèce?*

A titre d'humanité. Proclamons-le, disons-le sans crainte comme sans cesse : sachons sortir des champs de l'aride politique, pour rentrer dans les domaines de l'humanité, pour substituer à des calculs, des affections qui sont un baume rafraîchissant pour le cœur de l'homme. Si nous n'avons pas reculé devant la défense politique des Turcs, d'après les règles du droit, nous ne nous montrerons pas plus timides dans la réclamation du respect dû à l'humanité. C'est toujours par principes que nous procéderons. Il est des devoirs primitifs qui dominent tous les autres; il est des alliés dont on ne peut pas vouloir : les hommes policés ne peuvent pas être les associés des

bêtes féroces. Quand on veut se servir de celles-ci, on commence par les enchaîner, ou par leur enlever les moyens de nuire. Il y a quelque chose de la participation à l'acte que l'on n'empêche pas lorsqu'on en a le pouvoir. *Non aluisti, ergo occidisti*, a dit saint Ambroise au riche impitoyable à l'égard de l'indigent; pour amollir ses entrailles, il a cru devoir aller jusqu'à prêter des anathèmes et de l'exagération à la charité même ! D'après cela, que croit-on qu'il dirait à ceux qui, réunissant tous les pouvoirs nécessaires pour arrêter le bras qui frappe, mutile et déchire des populations entières, se renferment dans l'allégation des intérêts dits d'état, sujets à mille modifications, pour maintenir et continuer leur société avec les exécuteurs de ces forfaits. Dans le monde, l'honneur sépare sans rémission et sans délai d'avec l'homme qui descend à une action basse et vile. L'honneur s'indigne du contact avec la bassesse. Que doit-ce être de la tolérance, du rapprochement avec la barbarie ? Depuis 1789, l'Europe a retenti de cris et d'appels aux

armés contre la révolution française, qui du moins jusqu'au 10 août 1792, malgré quelques scènes cruelles, n'était pas reprochable dans l'ordre général de l'humanité: jusque-là elle habitait encore la région des théories, et les gladiateurs n'avaient pas encore envahi la scène. En 1792, l'apparition d'une simple réformation politique ébranla l'Europe entière et la précipita sur les champs de bataille; qu'elle ne devait plus quitter de long-temps. En 1822 et 1823, il a fallu extirper par le fer et par le feu les révolutions de Naples et de Madrid, bornées à l'établissement de l'ordre constitutionnel. On ne dormait plus dans leur voisinage! Comparez tout ce mouvement, tout ce fracas avec la quiétiste observation à laquelle on s'est rangé à l'égard de ce qui se passe en Turquie, par rapport aux scènes affreuses dont la Grèce est le théâtre.

En 1798, *Burke*, dans ses *Lettres sur la paix avec le directoire*, établit en principe que la paix ne peut être faite avec un gouvernement *cannibale par principe*. Avec quels applaudissemens cette doctrine ne fut-elle

pas accueillie par ceux-là mêmes qui aujourd'hui assistent si froidement à l'extermination de la Grèce. Burke exagérait; il était ainsi fait : l'enflure corrompait son talent. Quelque réprochable que fût encore la sociabilité française à l'époque du directoire, cependant à quelle distance n'était-elle pas de la barbarie qui forme le fonds des mœurs turques. Les excès en France n'ont été qu'accidentels et partiels, ouvrage de quelques-uns, horreur de presque tous, punis par eux dans leurs coupables auteurs : rien de pareil existe-t-il en Turquie? La masse est assassine, massacrante, *les excès sont dans les mœurs*, commis sans remords et restant sans vengeurs. Burke établit fort bien qu'on ne peut être en paix avec ce qui est hors de l'humanité par système de mœurs; cela veut dire : *avant tout respect à l'humanité; la politique après elle.* Or l'anathème ne trouve-t-il pas sa complète application dans ces abominables et innombrables excès auxquels les Turcs se sont abandonnés par système de mœurs et de politique habituelle à l'égard de la Grèce. Sang des Grecs répandu par torrens sous mille formes

hideuses, bûchers sur lesquels ont expiré étendus côte à côte les pontifes et les vestales saintes, mêlant ensemble les cendres de la vieillesse et de l'innocence, de tout ce qu'il y a de plus vénérable et de plus aimable parmi les hommes; ruines de Scio, d'Ypsara, champs dévastés du Péloponnèse, murs de Missolonghi rendus sacrés par l'héroïsme de vos défenseurs, vous que le fer et la flamme ont bien pu effacer du sol que vous honoriez, mais que l'histoire relèvera pour les placer à côté de ceux d'Ilium et de Sagunte, vous êtes là pour attester si les Grecs ont eu à combattre des humains ou des tigres, si l'humanité n'était pas éteinte chez vos impitoyables ennemis... Vous deviez faire plus, car, à cet horrible aspect, un mur de séparation devait s'élever entre l'Europe civilisée et la Turquie sauvage; un ordre impérieux devait partir de l'Europe pour faire rentrer ces barbares dans les voies de l'humanité : libre ensuite à eux de poursuivre leur querelle par tous les moyens reçus partout où il y a des êtres revêtus du caractère sacré de l'humanité, mais interdiction absolue de ces horribles sévices

qui dégradent ceux qui les commettent, qui torturent ceux sur lesquels ils tombent, et dont l'aspect prolongé peut corrompre en les endurcissant, en les familiarisant avec un spectacle qui ne devrait jamais être mis sous leurs yeux, ceux qui en sont les témoins. On ne voit pas que, contre l'intention de la justice, les hommes reviennent meilleurs du spectacle qu'offrent les échafauds au sein de nos paisibles cités. . . . .

Tel était le rôle que tout commandait à l'Europe ; si elle n'avait aucun droit à exercer à l'égard de la Turquie, *au titre de la politique*, à celui de *l'humanité*, elle avait tous ceux qui se trouvent compris dans cet attribut primitif de l'homme. Ces droits s'étendaient jusqu'à l'autoriser à présenter à la Turquie l'alternative de la guerre ou de la cessation de ces atrocités.... Si je ne me trompe, la ligne de démarcation entre les deux droits était là. Que penser, quand, d'un côté, on voit couler à fond un mistic grec, parce qu'il ne navigue pas de conserve avec une escadre ; et quand, de l'autre, on n'aperçoit pas de la part de qui en a bien le pouvoir

un seul mouvement pour arrêter et fermer à jamais les cataractes de sang qui inondent la Grèce, et les tombeaux qui engloutissent pêle mêle ses habitans... Je me sens affermi dans mon jugement, par le mouvement qui s'est manifesté en Europe : je me tiens fort avec un pareil appui. Eh bien! de quel côté s'est porté ce mouvement? est-ce du côté de la politique ou bien de celui de l'humanité? L'Europe a-t-elle demandé à qui resteraient la Moldavie et la Valachie? qui gagnerait ou qui perdrait quelques portions de territoire? Non ; un instinct plus sûr, émané du fond toujours subsistant de l'humanité, l'a guidée, et lui a fait tourner son attention vers les épouvantables scènes qui souillent la Grèce. Avant de demander qu'elle triomphât, l'Europe demandait qu'elle vécût ; elle ambitionnait moins des couronnes pour la Grèce que des sauvegardes ; avant tout, elle voulait détourner le glaive qui la moissonnait. L'attendrissement, la douce pitié redoublaient l'admiration ; et les angoisses qui se sont manifestées partout, pendant la longue mais glorieuse agonie de Missolonghi, ont placé dans le jour le plus

éclatant le fond de la pensée de l'Europe. Ceci était au nombre de ces causes que la loi protectrice des bonnes mœurs appelle *honestatis publicæ*. Il est vrai, c'était une cause d'honnêteté publique, c'est-à-dire une de ces causes compliquées, à la fois au-dessus et en dehors des lois positives, qui se décident plus par les mœurs et par le sentiment que par des prescriptions légales inscrites dans des codes, et par là même sujettes à l'erreur, tandis que ce qui émane des sentimens et de l'instinct de l'humanité est sûr, et ne peut égarer... Cette loi d'honnêteté publique ne lie pas seulement les particuliers; plus qu'eux encore les états y sont assujettis, car ils ont une plus vaste responsabilité; ils sont plus dans le domaine de la publicité et de l'opinion que les individus, qui ont tant de moyens de s'y soustraire, tandis que les gouvernemens ne peuvent jamais déserter la scène... C'est sur ces principes que les gouvernemens auraient dû se régler dans leurs relations avec le pacha d'Égypte, et dans les facilités accordées aux Turcs pour s'armer chez eux .. Il y avait ici des distinctions essentielles à faire...

Il faut considérer le temps et le but.... En temps ordinaire, avec les procédés ordinaires dans les sociétés civilisées, initier les Africains aux arts de l'Europe, est un acte irréprochable, favorable même à la civilisation sous quelques rapports ; car une réformation sur un point ne va pas sans une autre sur un autre point, et ouvrir l'esprit des hommes à une science, est les mettre sur la voie de beaucoup d'autres ; car c'est la même famille, tout s'y enchaîne, et l'une mène à l'autre ; dans cet ordre, on est conduit à acquérir de nouveau pour conserver ce qui est déjà acquis. Ainsi, les liaisons avec le pacha d'Égypte pouvaient procurer la rupture d'un des anneaux de cette longue chaîne de barbarie qui couvre et enserre l'Afrique et l'Orient : sous ce rapport, se lier avec ce barbare devenant un néophyte de la civilisation, présentait quelque chose d'élevé et d'étendu dans les vues. Un Français pouvait sourire à l'idée de voir des mains françaises achever en Égypte l'ébauche de civilisation qu'avaient tentée naguère dans cette contrée d'autres Français ; et comme les rappels de l'histoire

ne sont pas interdits, j'ajouterai ici que le petit-fils de Saint-Louis contribuant à civiliser l'Égypte, me plaît davantage et me paraît plus utile au monde que son aïeul allant, en obéissant à l'esprit de son temps et à la voix d'un légat, perdre sa liberté et une partie de l'élite de ses sujets, dans la folle entreprise de détrôner un soudan qui ne lui avait rien fait, et dont tout le crime était de n'être pas baptisé, ce que l'on ne peut admettre parmi les causes qui légitiment la guerre. Les croisades ont été d'affreuses violations du droit des nations : c'est là leur premier tort, et le plus grave. Mais il fallait s'arrêter là. Au jour où il fut connu que l'éducation militaire importée en Égypte allait être tournée contre les Grecs et mise au service d'hommes étrangers à la civilisation, au jour où il fut démontré, d'après les mœurs communes des Africains et des Turcs, que la dévastation, l'égorgement, et toutes les atrocités familières à ces hommes seraient la suite infaillible d'une coopération propre à donner de l'ascendant à la Turquie sur la Grèce, et à prolonger une guerre qui est un fléau pour

l'humanité ; ce jour, dis-je, donna naissance à d'autres devoirs ; ce jour, les gouvernemens durent employer ce qu'ils possédaient de pouvoir sur les instituteurs des Africains pour leur faire abandonner cette école meurtrière : ceux-ci devaient, au nom de l'honneur et de l'Europe, être sommés d'interrompre des leçons dont le résultat était destiné à devenir si funeste à l'humanité. Les chantiers, les ports, les arsenaux devaient être refusés aux entrepreneurs égyptiens ; les pavillons européens devaient être tenus séparés de celui de la Turquie, avec les mêmes précautions que commande le danger des communications avec les pestiférés. Alors les murmures de la conscience du genre humain eussent été apaisés, ou ne se seraient pas élevés, au grand détriment des gouvernemens ; il est permis de le dire, et les cris élancés d'un bout à l'autre de l'Europe contre une espèce de fraternité d'armes mal vernissée du nom de neutralité, ne les eussent pas assaillis de toute part, en laissant des impressions fâcheuses dans les esprits, et de mauvaises pages dans l'histoire du temps. En vain dira-t-

on que la neutralité permet aux deux partis de se pourvoir également partout : cela est devenu vrai par le fait, et ne l'a pas toujours été : je doute même qu'aujourd'hui on laissât construire à Trieste pour la Grèce. Mais ici ce n'était pas seulement au principe de la neutralité qu'il fallait regarder, mais à la différence des effets de son application : entre ennemis égaux en civilisation, elle serait irréprochable ; mais entre des ennemis dont l'un est civilisé et l'autre barbare, la neutralité perd son égalité, car elle ne tend plus au même résultat. En effet, la neutralité qui favorise le barbare coopère avec la barbarie contre la civilisation. Dites, comment être censé simplement neutre, en ouvrant également ses magasins aux Américains du Nord, si distingués par leur humanité, et aux Sauvages du Canada, qui boivent dans le crâne de leurs ennemis, qui se parent de leur chevelure, et qui font quelquefois servir leurs membres à leurs affreux festins? Dans ce cas, la neutralité n'est qu'un voile à l'usage de la politique, mais un voile incapable de couvrir les blessures faites à l'humanité ; celles-ci sont

imputables à cette politique au cœur d'airain, car elles sont tellement la conséquence de cette neutralité supposée, qu'elles ne peuvent en être séparées. Quand François Ier et Louis XIV attiraient en Hongrie les Turcs, suivis par l'extermination des hommes et par la destruction du christianisme, l'Europe se soulevait contre eux et à bon droit; car ils ne pouvaient pas se dissimuler à eux-mêmes les conséquences de cet appel; ils savaient que les Turcs portent partout ces fléaux avec eux: ils sont inséparables de cette race ennemie de tout ce qui a vie et existence quelconque. La politique ne suffisait pas pour excuser ces princes, car l'humanité et la religion passaient avant la supériorité relative de François sur Charles-Quint, comme avant celle de Louis sur Léopold. Combien les laissait loin derrière lui le généreux Sobieski, marchant droit à Vienne pour arrêter ces terribles destructeurs, en bravant l'ingratitude de Léopold. Ces monarques français n'avaient pas l'excuse de Richelieu, écrasant d'une main le protestantisme en France, et de l'autre soutenant le grand Gustave, chef de la ligue protestante, parce qu'il y

avait parité de civilisation et de procédés entre les catholiques et les protestans. Qu'elle est faible cette excuse derrière laquelle on se retranche et l'on se croit à l'abri de tout reproche, qu'une main secourable a été tendue aux victimes, et qu'on en a sauvé beaucoup! Je ne doute ni de la réalité du secours ni de l'empressement que l'on a mis à l'offrir; mais le devoir n'était pas borné à sauver des victimes, mais à faire qu'il n'y en eût pas au-delà de celles que comporte l'état ordinaire de la guerre. Hors de là, *lapides clamabunt.* Montesquieu a dit que le plus glorieux traité qui décore les pages de l'histoire est celui de Gelon avec Carthage : le vainqueur ne mit à la victoire d'autre prix que l'obligation de cesser les sacrifices humains. Gelon était païen. L'Europe s'est beaucoup honorée dans ces derniers temps par l'abolition de la traite des Noirs; mais elle est restée à moitié chemin dans la glorieuse carrière de l'humanité, en n'étendant pas sa sollicitude aux affreuses misères qui assiégent la Grèce.

# CHAPITRE VI.

*Plans relatifs à la Grèce : système actuel à son égard.*

Il a été établi, dans un chapitre précédent, que la politique européenne avait deux objets principaux : 1° le maintien de la paix générale; 2° la crainte de la Russie. Tout ce qui peut troubler la première et mettre la seconde en mouvement est donc en tête de la sollicitude des gouvernemens.

Pour le moment, bornons-nous à indiquer les ébauches de plans qui ont circulé sur l'emploi à faire de la Grèce émancipée. Il faut en convenir, la diplomatie européenne s'est peu illustrée dans cette occasion; elle n'a montré aucune élévation dans les vues, aucune prévoyance de l'avenir; elle a eu l'air de ne pas soupçonner la magnificence du don que le ciel lui faisait avec la révolu-

tion de la Grèce. C'est rabaisser beaucoup l'art de gouverner, que de le borner à l'entretien du mouvement journalier de l'état, à l'observance de certaines formes et au maintien de ce qui existe. Toute main, ou guère s'en faut, est propre à cet emploi secondaire : réduit à cette allure, le gouvernement des états n'est plus qu'un métier tout comme un autre. L'art veut autre chose, et marque la différence entre les hommes, classe les Richelieu et les Castelreagh, les Frédéric et les Léopold... Dans l'affaire de la Grèce, le triomphe de la routine a été complet; on n'a entendu parler que de hospodorats, que de sections du territoire grec, comme s'il était déjà trop étendu; de souveraineté turque tempérée par un protectorat européen, par les garanties des puissances environnantes, et dix autres misères semblables. L'ensemble de la question a été mis en oubli; comme d'un accord commun, tout ce qu'elle présente de grand, d'afférent aux intérêts les plus sensibles de l'Europe, a été négligé ou n'a pas été aperçu; en un mot, après s'être beaucoup demandé *que feront-*

*nous de la Grèce*, on est revenu, ou plutôt on est retombé au point de dire, *laissons-la faire;* effort de génie qui n'a pas dû fatiguer beaucoup les auteurs de cette héroïque résolution. Voilà donc le point précis auquel la diplomatie européenne s'est fixée : attendre, voir venir, assister au combat entre les Turcs et les Grecs, heureux si les premiers ne sont secondés que par des vœux secrets... Mais ceci n'est que la première branche du système; la seconde est la formation d'une barrière contre la Russie, du côté du midi oriental de l'Europe. Dans cette partie, l'Europe est comme à nu, sans défenses, sans remparts; la grande puissance russe, par la force des choses, se portera vers les provinces méridionales de cet empire. Il n'a plus rien à faire du côté du nord : l'acquisition de la Finlande lui a donné dans cette direction son complément long-temps cherché; il n'a pas la faculté de s'étendre du côté de l'Allemagne, où se trouverait un point très résistant; son action se dirigera donc vers le midi, favorisée par le climat, appelée par les plus heureuses situations maritimes et commer-

ciales. Cet avenir de la Russie est de l'évidence la plus frappante ; mais celle des dangers de cet avenir ne l'est pas moins. Les Turcs sont seuls en présence de la Russie dans cette partie de l'Europe ; barrière fragile et bien disproportionnée avec le poids immense qu'elle doit supporter. La Turquie jouit, il est vrai, d'admirables avantages de position : le Danube au cours large, aux rivages malsains, meurtriers même pour une armée campée dans leur voisinage, bordé d'une ligne de forteresses, la mer Noire, les montagnes qui coupent en tous sens le sol de l'Asie-Mineure, le *balcan* protecteur des avenues de Constantinople et de la Macédoine, avec tout autre peuple que les Turcs ; ces moyens suffiraient bien pour interdire à la Russie l'accès du midi de l'Europe. Mettez à leur place des Anglais ou des Français, et vous verrez si la Russie franchira cette barrière. Mais avec les Turcs, la nature et ses bienfaits sont perdus, avec les Turcs tout est nul, tout est mort ; chez eux, il n'y a de vie nulle part, parce qu'il n'y a de civilisation sur aucun point, car c'est toujours à elle qu'il faut re-

venir. En dernière analyse, voilà la maîtresse du monde : qui prétend exister hors d'elle se trompe, il ne vit pas, il est mort. Eh bien, ce sont des morts de cette espèce qui gardent les avenues du Midi contre le colosse du Nord. Pour qu'ils remplissent cet emploi, il a fallu les rappeler à la vie que donne la civilisation, et c'est ce qui vient d'être tenté à Constantinople par la Saint-Barthélemy des janissaires, et par la substitution de corps organisés à l'européenne. On n'improvise pas des peuples ni des populations. Forcé de se servir des Turcs, mais ne pouvant pas s'en servir tels qu'ils *sont*, *la diplomatie* européenne a cherché à leur faire abjurer des pratiques qui les constituaient en infériorité avec les Russes, et à leur faire adopter celles qui peuvent rétablir quelque balance entre eux et leurs ennemis. Les effets de l'éducation militaire européenne sur les Égyptiens étaient assez sensibles pour appuyer auprès du divan les excitations des diplomates européens. Enfin le grand coup a été frappé, et ce qui, dans d'autres temps, avec une préparation moins soignée, et dans

des circonstances moins impérieuses, a coûté la vie et l'empire à plusieurs sultans, n'est encore, jusqu'à cette heure, qu'un sujet de triomphe pour celui qui, d'un bras vigoureux, a effacé dans la capitale jusqu'aux traces de l'existence d'une milice qui longtemps fit la force et la gloire de l'empire, et qui n'en était plus que le fléau. Les janissaires ont été les premiers holocaustes offerts à la civilisation pour l'attirer et l'acclimater en Turquie : tentative hardie, immense, pleine de difficultés, dépassant vraisemblablement les vues de ses propres auteurs, et les frontières de la Turquie portant la civilisation dans les lieux encore inconnus pour elle, en Asie, et complétant, contre le gré de ses premiers moteurs, la grande révolution qui couvre le monde. C'est sous ces rapports étendus que nous apparaît l'évènement de Constantinople, et que nous allons le développer et en faire l'application à la question que nous traitons. Nous montrerons après en quoi elle s'y rattache.

# CHAPITRE VII.

*Réformation en Turquie; Mahmoud, Pierre-le-Grand et le pacha d'Égypte.*

Que de choses dans ces mots : *réformation en Turquie!* Quelle carrière elle ouvre devant l'observateur attentif au mouvement du monde! Déjà ce mouvement a envahi l'Europe entière; on peut dire qu'aujourd'hui le monde est complété du côté de l'Occident : et voilà que déjà ce mouvement se propage du côté de l'Orient, et que, sous nos yeux, l'avant-mur de ces contrées interdites à la civilisation est ébranlé. Il ne s'arrêtera donc qu'aux limites du monde! Voilà un de ces coups que frappe la civilisation dans sa marche irrésistible. Qui prend-elle dans ce moment pour s'étendre? de quelle main se sert-elle? O prodige! c'est de celle du Grand-Turc; c'est son ennemi capital qui devient son auxiliaire, tant est grande la né-

cessité de l'empire de la civilisation, c'est la nécessité universelle. La diplomatie européenne elle-même, occupée d'arrêter ou d'oblitérer la civilisation dans l'occident de l'Europe, l'inocule à l'orient par le canal de la Turquie; c'est elle qui implore dans ces lieux le secours de cette civilisation qu'elle repousse dans d'autres. Spectacle curieux, immense, disposant aux plus profondes réflexions sur le présent comme sur l'avenir, et s'étendant aux plus grands intérêts de l'Europe et de l'Asie. Voilà sous quels rapports se présente à nos yeux l'évènement de Constantinople. Le borner à la destruction d'un corps militaire, à son remplacement par un autre corps armé, serait n'apercevoir que la plus petite partie de ce grand drame. Nous allons montrer qu'il renferme le germe d'une révolution qui intéresse à la fois l'Europe et l'Asie.

Ceci est tout neuf, et mérite une discussion approfondie.

Les janissaires ont péri à Constantinople; l'institution doit disparaître de tout l'empire : voilà le fait déja accompli dans un lieu, et résolu pour tout le reste de l'état... Il faut

partir de ce point. Qu'est ceci? Une révolution complète en Turquie. Lorsque les strélitz éprouvèrent le même sort en Russie, que s'ensuivit-il? en resta-t-on là? Leur abolition ne fut-elle pas le prélude de tous les autres changemens? Les vieux corps, produits des anciennes nécessités, ne sont-ils pas les remparts des anciennes institutions? Pour rajeunir celle-ci, ne faut-il pas commencer par se débarrasser de ceux-là? Et comment le prince, qui obéit à la nécessité du changement, pourrait-il l'effectuer ou le maintenir, en conservant les représentans de l'ancien ordre, ennemi naturel du nouveau? A quoi servirait un changement partiel qui ne serait pas soutenu par les autres parties de l'état, et qui, au lieu d'être en harmonie avec elles, en serait la critique et l'objet d'envie? Les janissaires, contemporains des premiers sultans, ont vieilli avec l'empire; ils sont les représentans des vieilles mœurs turques; et c'est par cela même que, devenus par l'effet du temps étrangers aux nécessités actuelles de la Turquie, ils ne sont plus qu'un embarras pour elle. Aux âges passés, ils suffisaient à sa défense et

a ses besoins; au temps présent, ils énervent l'empire et le chargent du fardeau de simulacres de défenseurs inutiles: tel est leur état actuel. Une expérience séculaire a constaté leur impuissance. Laissons les vieux Turcs dire: *Avec le sabre nous avons conquis; avec le sabre nous conserverons.* Laperte de vingt provinces répond à ces jactances de la routine, dont le langage est, en Turquie, semblable à celui qu'elle tient partout... Le bon sens suffit pour indiquer que l'abolition des janissaires, enfans de la vieille civilisation ottomane, est la première nécessité de la Turquie; mais à celle-ci vient immédiatement s'en joindre une autre, celle du remplacement, et c'est ici que commence la grande révolution de l'Orient... On abolit les janissaires : pourquoi? Parce que cette institution ne cadre plus avec le temps. Pourquoi cette difformité? A cause de l'irrégularité de la formation de ce corps. Il faut donc lui substituer des corps organisés régulièrement, puisqu'ils sont destinés à garder l'empire contre des ennemis agissant avec tous les moyens des corps organisés. Il faudra donc adopter ces

moyens, car, sans eux, comment soutenir la nouvelle milice: à son tour, celle-ci devra maintenir le nouvel ordre, comme les janissaires avaient soutenu l'ancien. Les nouveaux corps seront donc les résultats d'institutions nouvelles, comme les janissaires l'étaient des anciennes. Mais comment se forment et se consolident ces institutions? Par l'organisation régulière de tout l'état. Conçoit-on la possibilité de l'existence des unes, à part de l'autre, et des institutions régulières dans un état désordonné? Les janissaires avaient été formés par les moyens irréguliers, seuls à l'usage de la barbarie plus ou moins ignorante qui alors régnait partout; ces corps ne s'élevaient guère qu'au niveau de ces milices féodales dont l'Europe s'est débarrassée à mesure qu'elle s'est civilisée. Les janissaires étaient bons contre les Persans, les Tartares et les anciens Russes; quand il y avait une Pologne, ils pouvaient équivaloir à une pospolite indisciplinée et qui n'avait pas toujours à sa tête des *Sobieski*: depuis le prince Eugène et le général Munich, les janissaires ont toujours montré une grande infériorité avec les

armées russe et allemande, avant même les immenses progrès que celles-ci ont faits à l'aide de la civilisation. Dans l'état actuel, les janissaires ne sont plus qu'un fardeau pour l'empire et un danger pour le prince. La nécessité qui leur avait donné la vie, en changeant d'objet, a dû leur donner la mort. Quelle est cette nécessité? Celle d'opposer à l'ennemi des corps semblables aux siens. Quels sont ceux-ci? Des corps régulièrement organisés. Que sont des corps régulièrement organisés, comment se forment-ils, comment se soutiennent-ils? Ce sont des résultats de la science, des arts et du bon ordre du gouvernement; ce sont les images vivantes du gouvernement lui-même, dans tous les degrés de perfection qu'il a atteints ou dont il manque. En effet, que de choses entrent dans la composition des corps armés réguliers; que de connaissances théoriques et pratiques n'exigent-ils pas dans les chefs et dans tous les degrés de la hiérarchie, soit militaire, soit administrative! Combien d'écoles ne faut-il pas pour propager l'instruction, pour la maintenir au niveau de celle des peuples voisins!

Quelle régularité n'exige pas l'entretien des citadelles, de la paie et celui du soldat, en santé comme en maladie! Une armée organisée est comme un état dans l'état; mais si l'état principal n'est pas bien réglé, comment l'état secondaire le serait-il? S'il l'est insuffisamment, à quoi servira-t-il? Maintenant faites l'application de ces principes à l'abolition des janissaires et à leur remplacement par une grande armée régulière, et voyez si la Turquie ne s'est pas imposé à elle-même la nécessité d'un changement complet. En ne pensant qu'à abolir un corps militaire, elle a prononcé l'abolition de toute son ancienne formation et l'adoption d'une nouvelle, elle a frappé à la fois son ancienne milice et ses anciennes mœurs. Sans ce changement total, à quoi lui servirait le premier, et quelle durée aurait-il? Un coup de main hardi, rapidement exécuté, suffit pour détruire un corps surpris; mais comment le remplace-t-on? Les janissaires vivaient de leurs timariots; ils devaient pourvoir eux-mêmes à leur armement et aux autres frais du service militaire; c'était le résultat des anciennes institutions. Mais il en

faudra de nouvelles pour les nouveaux corps; et comme pour résister à l'Europe, il faut s'organiser à l'européenne, comme il faut imiter l'Europe dans son organisation sociale, pour l'imiter dans son organisation militaire; il s'ensuit, par une conséquence invincible, que la Turquie va être obligée de s'organiser à l'européenne, ou bien qu'elle n'aura pas d'armée régulière; qu'elle est entrée à son insu dans une révolution complète, ou qu'elle va tomber dans une dissolution totale. Quoi! ce serait avec les pratiques du vieux sérail qu'une grande armée serait instruite, entretenue, payée, conservée comme le sont les armées européennes; ce serait avec des *avanies*, des confiscations perçues sur ceux dont les têtes garnissent les crénaux du sérail, avec des hôtels de monnaie placés aux pieds des échafauds, qu'on entretiendrait des armées régulières! Ce serait sans écoles, rien qu'avec l'Alcoran, qu'on formerait à l'instar et à l'égal de l'Europe les chefs et les administrateurs de cette masse armée! Pour qu'elle ait efficacité, il faut qu'elle soit guidée et administrée par des hommes éclairés. Où ceux-ci puiseront-ils ces lumières? Il

faut donc établir des moyens d'instruction tels que ceux que l'Europe possède. Avec des ignorans que ferez-vous? Autant vaut rester comme vous êtes... De quelque côté que l'on se tourne, on arrive inévitablement au même résultat, la civilisation, c'est-à-dire le besoin d'une révolution. La voilà donc installée dans l'Orient, de la main même du Grand-Turc, et par l'inspiration de la diplomatie européenne. L'une et l'autre n'ont pas entrevu ce résultat et ne s'en soucient pas plus l'un que l'autre; car la diplomatie n'a guère plus d'appétit pour les institutions que le Grand-Turc. Mais quelles que soient leurs intentions respectives, ne peuvent pas tous deux également se soustraire aux conséquences de leur premier acte, l'abolition des janissaires et leur remplacement par une armée régulière. A l'épreuve ils vont reconnaître si l'on a des armées européennes avec les vieilles mœurs turques, avec la barbarie, éternel apanage de l'Orient; ils verront que c'est là comme dans *son for* qu'il faut l'attaquer, car c'est en Asie que s'étend la plus grande partie de l'empire ottoman. L'instruction devra se trouver dans la

Turquie elle-même, comme cela a eu lieu en Russie. Les instituteurs étrangers ne peuvent jamais servir qu'en petit nombre et pour un temps ; il faudra donc fonder des écoles. Mais la fondation d'écoles n'est-elle pas elle-même une révolution ? mais des troupes civilisées et régulières, au milieu des nations incivilisées, ne sont-elles pas une anomalie palpable ? De plus le changement devra s'étendre à la totalité du militaire turc. A quoi servirait une armée composée à moitié de troupes régulieres et de troupes irrégulières ; c'est comme si la moitié des armées européennes avait conservé l'usage des flèches, pendant que l'autre adoptait celui des armes à feu. La réforme des janissaires s'étendra donc à tout le militaire ottoman, et celle du militaire ottoman à l'organisation de tout l'empire ; je ne vois aucun moyen de se soustraire à ce résultat. Les Anglais ont été obligés d'organiser à l'européenne le gouvernement de l'Inde, et de donner des chefs anglais aux Indiens, pour avoir une armée européenne avec des Indiens. D'après cela, les corps indiens ne diffèrent des corps anglais

27499

que par la couleur du visage des soldats, tout le reste est semblable entre eux. Il faudra donc que la totalité de l'armée turque subisse aussi une métamorphose complète, et celle-ci entraînera celle de tout l'empire, car il ne peut entrer dans l'esprit d'un homme sensé que, dans son état actuel, la Turquie, soit d'Europe, soit d'Asie, puisse sympatiser un instant avec les élémens d'une armée régulière, résultat de la civilisation. Il faut que ce soit l'armée ou la Turquie qui cède : point d'armée et une Turquie, une armée et plus de Turquie; voilà la question réduite à ses véritables termes. Il y a guerre entre le présent et le passé; la Turquie doit se civiliser, ou se passer d'armée; si ses inspirateurs ne l'ont pas vu, ou ne le lui ont pas dit, ils ont la vue courte, ou beaucoup de discrétion, car cela est fort clair. Une armée civilisée au milieu d'un peuple barbare est un phénomène que le monde n'a pas encore vu, et qu'il ne verra point; il n'y a pas de mérite à le prédire, car tout cela se réduit à savoir qu'il est écrit dans la nature des choses que les effets ne peuvent pas être contraires

à leurs causes, et qu'entre deux choses qui s'excluent mutuellement, l'une ne peut exister à côté de l'autre, et encore moins en provenir. Pour vous convaincre de cette vérité, et vous disposer à ne pas la contester, observez les différens états de l'Europe, dites, si les degrés de la perfection de leur militaire ne suivent pas ceux de leur organisation intérieure; par exemple, si l'Espagne à demi civilisée peut opposer à la France, qui l'est éminemment, une armée qui corresponde à la sienne; si la marine espagnole a jamais pu équivaloir à la marine anglaise, forte de progrès intellectuels égaux à ses progrès matériels. Pour jouir des bienfaits de la réformation militaire, la Turquie sera donc forcée de se dévouer à une réformation sociale toujours croissante; il le faudra pour maintenir son militaire au niveau de celui de l'Europe. Voilà ce à quoi elle vient de s'engager à son insu, ou bien elle ne tardera pas à renoncer à son entreprise. C'est un plaisir de voir avec quelle facilité confiante et irréfléchie des hommes disent : *Le grand-Seigneur vient d'ordonner une levée de* 300,000

*hommes.* En effet, ce serait un fort grand seigneur que celui qui, en Turquie, opérerait cette merveille. Mais quelle est la baguette magique propre à réaliser un pareil prodige? la civilisation; et rien hors d'elle. L'étendard du prophète n'est pas aperçu des bords du Tigre et de l'Euphrate; sa vue n'arrachera pas de leurs repaires les sauvages habitans des antres du Taurus et des déserts de la Lybie. Laissons ces jongleries à l'*Observateur autrichien* et au *Spectateur oriental;* tenons-nous à la raison et à la nature des choses, et, resserrant toute cette question en quelques mots faciles à comprendre, demandons *jusqu'à quel point on peut civiliser l'Orient et les mahométans?* Voilà le nouveau jour sous lequel nous allons traiter cette importante affaire.

Demander jusqu'à quel point l'Asie et les mahométans sont susceptibles de passer sous les lois de la civilisation, de porter son joug nouveau, et de le tolérer par le sentiment de ses bienfaits, n'est pas autre chose que demander ce que sont les mahométans et l'Asie. Recherchons les élémens de la for-

mation morale de ces étranges contrées des hommes qui les habitent.

La civilisation d'un pays est l'expression de sa religion, de ses lois, et de ses mœurs: le ciment qui en lie toutes les parties tire sa force principale de la conformité qui règne entre ces trois choses. Si leur source est commune, si le code religieux a fait le code civil, et par suite les mœurs, comme chez les juifs, autre espèce de mahométans, l'adhérence de ces parties, par l'appui qu'elles se prêtent mutuellement, formera un tout compact, tenace, et, par là même, fort propre à la résistance. Au contraire, s'il y a indépendance et comme déliaison entre le culte, les lois, et les mœurs; si ces deux dernières ne résultent pas du premier, mais en restent en dehors, comme on le voit dans l'Occident et dans l'Amérique, cette séparation donnera moins de force et de solidité à cette espèce de civilisation, et élargira les portes pour les changemens; c'est ce qui les a facilités et propagés en Europe depuis 1789. D'un autre côté, voyez avec quelle ténacité l'Espagne, qui a tant de rapports avec

la Turquie et l'Asie, l'Espagne sortie, comme la Judée, d'un creuset tout religieux, défend ses institutions gothiques par son fanatisme religieux et par ses mœurs africaines. Les Anglais sous Henri VIII, les Français sous Louis XVI, ont-ils défendu leurs institutions avec la même opiniâtreté? Il s'en faut de beaucoup : les mœurs, les codes, le culte n'étant pas de la même famille, se sont traités en étrangers, et ne se sont pas accordé l'assistance mutuelle que commande la consanguinité. Le peuple irlandais, comme le peuple espagnol, façonné par son culte et par la main de ses prêtres, est aussi fortement enraciné que lui dans sa demi-barbarie; il résiste avec ces seuls élémens au contact de la civilisation anglaise, tant cette triple infusion agit profondément sur les peuples. Un vaisseau retenu au rivage par trois ancrés du même poids, cède plus difficilement au mouvement des flots, que celui qui n'y est fixé que par une seule : or, voilà le tableau de l'Asie et du mahométisme. De tout temps, l'Orient fut appelé *immuable* : la disposition au changement est l'attribut

de l'Occident; l'immutabilité, de tout temps, fut celui de l'Orient. On dirait cette contrée exempte des lois du mouvement général de la terre : le régime patriarchal y est encore en vigueur; *continuer* est toute l'éducation de ces climats, et la tradition avec l'imitation des pères forme toute l'instruction de leurs habitans. De quel poids ne doit pas peser sur eux une chaîne provenant de si loin, formée d'anneaux uniformes, et scellée comme dans le même mur? Quel levier peut soulever une masse aussi compacte? Quelles clartés peuvent pénétrer dans des yeux frappés d'un si long aveuglement? Comment faire renoncer à des habitudes découlant du haut des siècles, et empreintes des hommages de cent générations? comment faire renoncer aux fermes persuasions transmises aux enfans par les pères? comment annuler l'effet des prédications des guides spirituels auxquels on a en quelque sorte aliéné sa raison, comme le fait en tout pays l'homme qui n'a de précepteur que son prêtre? En Occident, le magistrat et le prêtre, autorités rivales, se séparent facilement, et tirent cha-

cun le peuple à eux : l'homme de la loi civile abandonne facilement l'homme de la loi religieuse, dont le rapprochement souvent le gêne et l'importune; celui-ci, en raison de son domaine d'en haut, est naturellement porté à vouloir dominer l'homme du domaine d'en bas. En Orient, chez les mahométans, c'est tout le contraire : les deux magistratures se trouvent réunies dans la même personne; elle n'a rien à s'envier à elle-même, au contraire, elle doit chercher à fortifier l'une de ses autorités par l'autre; elle a pour cet effet toutes les facilités possibles, car tout le droit sort des livres sacrés dont elle est dépositaire et interprète. Par conséquent, en Turquie, la réformation manque de l'appui qu'offre en Occident la séparation des pouvoirs résultant de la différence des sources d'où ils émanent, des moyens qui leur sont propres, et du but auquel ils se rapportent. En Occident, les communications habituelles entre tous les peuples, les voyages, le commerce, la littérature, les journaux surtout, les théâtres, les banques publiques, ont fondu, pour

ainsi dire, tous les peuples dans une seule et même société, que l'on a fort bien désignée par le nom de *république européenne*, au milieu de laquelle se trouve un immense mobilier de civilisation, et de tous les instrumens qu'il est dans sa nature de créer; mais qui jamais songea à dire *la république orientale et asiatique?* Dans ces déplorables contrées, lugubre séjour de la nuit de l'esprit humain, éternel tombeau de l'humanité intellectuelle, comment l'homme communique-t-il avec l'homme? quelles idées reçoit-il, emprunte-t-il de son semblable pour étendre ou réformer les siennes? Quel commerce, quelle littérature, quel langage, quels théâtres, quelles réunions élargissent ou policent son esprit? Est-ce donc au sein de la mort et dans la séquestration du reste de l'univers, que l'on se civilise? En Occident, un état général de société qu'on peut appeler *voluptuaire*, vit du rapprochement continuel et comme du frottement des hommes entre eux; il règne entre toutes les conditions un besoin et une émulation de se plaire, entretenue par un échange con-

tinuel de pensées, d'opinions et de sensations, résultat inévitable d'un ordre qui appelle, sans cesse les hommes en présence les uns des autres. Mais en Orient, où tout se meut sous l'œil d'un maître ombrageux et farouche ; où la richesse accuse, où le silence de la crainte s'appelle la paix, où l'extinction violente des contestations se nomme la justice (1), où la séquestration de la vie et l'éloignement du regard du maître font la sûreté, qui peut amener l'homme au sentiment du besoin et à la recherche des moyens de civilisation? Des êtres condamnés, pour leur sûreté, à une vie purement intérieure, pour lesquels les foyers domestiques sont l'univers, n'ont rien à faire de la civilisation ; à quoi leur servirait-elle, hors à leur faire sentir davantage le malheur de leur situation? et le maître souffrirait-il long-temps une chose qui l'accuserait sans cesse aux yeux des sujets? Qu'a besoin de

(1) *Luctus, ubique pavor, et plurima mortis imago.*
VIRGILE.

Voilà l'empire turc.

coannître celui qui ne cherche qu'à demeurer inconnu, inaperçu, qui a contracté l'habitude de l'insouciance, fruit nécessaire d'une longue terreur, au point d'abandonner presque tout le soin de ses affaires aux Juifs, aux Grecs, et aux Arméniens, car ce sont ces trois populations qui, unissant l'habileté au courage, osent se charger de l'exploitation des intérêts privés et généraux, en bravant tous les dangers attachés aux relations lucratives, au milieu de barbares chez lesquels la vue de l'or allume la soif du sang, et fait qu'ils se jouent de celui-ci. Dans l'Orient, la difficulté du langage s'oppose à l'instruction; la connaissance de l'instrument de l'émission de la pensée prend plus de temps que la formation de la pensée même; nulle communication ne peut s'établir entre des hommes séparés par des déserts, par des chaînes de montagnes : la géographie de la Turquie est anti-sociale; les voies publiques sont des embuscades pour les brigands, vrais souverains de ces tristes lieux. Le commerce s'y fait encore comme au temps des patriarches; il n'a qu'un seul moyen, bien faible par lui-même,

et incompatible avec un grand mouvement : son agent exclusif est le chameau aux genoux flexibles, ce vaisseau du désert, créé pour les lieux arides, et qui, semblable aux navires qui parcourent l'Océan, porte sa provision d'eau dans son propre sein. Les routes de l'Asie sont sillonnées par de longues files de ces dociles animaux, comme l'est encore l'Espagne par l'animal robuste et revêche pour lequel seul une partie de son territoire est accessible. De part et d'autre égale est l'ignorance, égale l'absence de civilisation, égale la ressemblance avec les premiers âges du monde, dont là on a retenu la grossièreté, à part de leur innocence.

C'est dans ces domaines de la nuit épaissie par la religion, par le temps, par la formation de tous les élémens sociaux, qu'il faut faire pénétrer les premiers rayons de la civilisation, et qu'il faut se faire jour à travers des obstacles dont les causes les plus actives ont formé un faisceau serré par le temps; entreprise immense, une des plus hardies qui aient été tentées parmi les hommes;

devant laquelle peut reculer sans honte le plus ferme courage, capable de faire elle seule la gloire d'une époque entière; à laquelle sourit tout ami de l'humanité contemplant le premier assaut livré à la barbarie sur son plus solide rempart, et haletant après le *triomphe* de la civilisation, comme le prélude de la régénération, et du rappel à la vie du fond de son antique tombeau, pour la plus belle partie de l'univers. Mais plus cette pensée est attrayante, plus il faut se garder de se placer exclusivement sous son charme; plus elle élève l'esprit et réjouit le cœur, plus elle doit être pesée dans la balance du plus sérieux examen : surtout, gardons-nous du prestige des similitudes, rien n'est plus décevant; n'allons pas conclure de ce qui s'est fait en Russie, pour ce qui pourra se faire en Orient. Pour nous guider, voyons ce qu'il y a de commun entre les choses et les hommes des deux scènes et des deux pays.

Quelquefois un météore nouveau vient remplir le ciel d'une clarté inattendue : astre de la Russie, Pierre-le-Grand apparaît un

jour sur le sol grossier de l'antique Sarmatie, vaste désert pour les arts, les mœurs, les lois et les sciences. Tout est à faire, tout se fera, car Pierre est né.

La nature, qui ne veut et ne fait rien à demi, quand elle veut faire un homme, lui prodigue ses trésors; elle ne connaît pas les favoris sans mérite : c'est ainsi qu'elle traitera Pierre. Il sera condamné à un travail immense; la force de son corps y sera proportionnée : ce sera celle des athlètes des temps héroïques. Des peuples ignorans et mutins doivent être conduits par les yeux; Pierre les frappera par cette stature qui convient au commandement; sa tête, comme son génie, dominera tout ce qui l'entoure. Avec lui vont disparaître les traces rouillées du gouvernement des Ivan, des Fœdor, des Basilewitz; bons pour la Moscovie, fille de l'Asie, ces modes de gouvernemens doivent disparaître des routes par lesquelles Pierre médite de faire passer la Russie en Europe. Pour y arriver, il faut que tout soit neuf; mais pour introduire des Asiatiques dans la famille européenne, il faut les arts, les sciences, et les

hommes de l'Europe. Pierre ira les attirer, bien plus, les chercher lui-même. Comme l'abeille revient chargée du suc des fleurs, Pierre reviendra de ses courses savantes, chargé du butin conquis sur la civilisation de l'Europe, suivi du noble cortége des instituteurs de son peuple : ce sera là sa cour. La Russie opposera aux bienfaits de la régénération, l'opiniâtreté de son attachement à ses habitudes, la rudesse inculte de ses mœurs, la superstition, avec la crédulité de son culte. Incapable d'hésiter, comme de reculer, Pierre travaillera sur cette dure étoffe comme l'eau-forte le fait sur le fer (1); sa main inexorable équarrira les groupes révoltés comme les poutres des chantiers qu'il ira habiter. Il déposera et reprendra la couronne ; il remettra le sceptre aux mains d'un sujet : rien ne souffrira de ces transmissions si nouvelles pour son peuple ; il lui apprendra le prix de l'obéissance, en ne montant point sur le char de ses propres victoires, mais en se bornant à le suivre.

(1) Mot de Frédéric.

Il ne trouvera pour armée qu'une populace de soldats, dignes émules des hordes asiatiques : franchissant à la fois par la pensée les bornes de la Russie, et celles mêmes du temps, il sentira que sans une armée d'Europe, la Russie ne sera jamais de l'Europe; il fera des fuyards de Narva, les vainqueurs de Pultawa; il enterrera dans ces champs classiques des grandeurs de la Russie, toutes les grandeurs suédoises; il enverra se dissiper à Bender, dans l'hospitalité des Turcs, le météore qui, pendant neuf ans, avait ébloui le Nord par son éclat, effrayé l'Europe et menacé la Russie elle-même de l'anéantissement. Le clergé de l'empire montrera de l'éloignement pour la transformation du peuple, qu'il est en possession de gouverner : toujours décisif et vaste, pour en finir avec lui, Pierre se mettra à sa tête; en tout, c'est là sa place. Son fils menacera son ouvrage et la Russie du retour à la barbarie : le monarque fera taire le père, la grande famille l'emportera sur la famille personnelle et privée, l'empire sur la nature, et la Russie tremblante, aux yeux de l'Eu-

rope étonnée, recevra un holocauste semblable à celui que le premier Brutus offrit à Rome, menacée à son tour du retour des Tarquins. Sublime et bizarre, à la fois Sarmate et Européen, enfant de la nature et prêtre de la civilisation, ennoblissant un chantier comme un trône, partout où il portera ses pas, il laissera après lui un long sillon de gloire, d'admiration et d'étonnement, ne ressemblant à rien de tout ce qui l'a précédé et de ce qui l'entoure; et pour tout combler, imposant silence sur ses vices, reste de la rouille asiatique, par le poids de ses grandeurs (1), il jettera le manteau de sa gloire sur ses difformités; c'est le droit des grands hommes.

Lorsqu'à son tour la mort aura frappé cette tête privilégiée, excentrique au reste de l'humanité comme à son ordre ordinaire, l'ouvrage survivra à l'ouvrier; il se développera sous une longue suite de successeurs : les

(1) *Voyez* son voyage à Paris.

proportions en seront si justes, que des mains de femme suffiront pour le soutenir; et le règne de Pierre aura préparé ceux de Catherine et d'Alexandre. Voilà Pierre; est-ce là Mahmoud (1)?

L'épaisseur des murs du sérail l'a dérobé aux goûts, aux sciences, aux arts, comme aux regards de l'Europe; le sérail, qui fut son berceau, jusqu'ici a été son univers. Les Soliman, les Sélim, les Mahomet II, nais-

(1) Le czar Pierre est sûrement un de ces génies privilégiés, un de ces hommes d'élite faits pour marcher en tête de leurs semblables, et que la nature tire de ses trésors pour le redressement d'un peuple et la décoration de l'humanité. Peut-être que l'Histoire n'offre rien de plus grand que le fut Pierre; voyez les obstacles qu'il eut à vaincre, la netteté et l'étendue de ses vues, l'immensité de ses travaux et de leurs résultats; c'est le *Romulus* d'un empire qui aujourd'hui dépasse l'empire romain, aux lieux mêmes qui furent inconnus de Rome. Charlemagne fut bien grand pour son temps, mais son ouvrage finit avec lui; il n'eut pas à civiliser son peuple, qui alors était le moins barbare de l'Europe, avec lequel il obtint de faciles triomphes sur des peuples qui ne se défendaient qu'avec une ignorante opi-

saient sous la tente, vivaient dans les camps, parcouraient l'Asie et l'Afrique : que connaît Mahmoud, et à son tour qui le connaît ? qu'a-t-il vu, et qui l'a vu? que sait-il, et qui sait ce qu'il sait et même s'il sait? de quoi pourrait-il parler, et qui pourrait parler de lui ? Sa vie cachée est l'image même de son empire. A-t-il, comme Pierre, promené sur l'Europe, un œil investigateur ? a-t-il déposé le sceptre aux mains d'un sujet

---

niâtreté. Au contraire, Pierre dut commencer par civiliser les Russes pour les égaler à leurs ennemis. Frédéric aussi a été fort grand, mais il n'a pas créé la Prusse ; il a trouvé disponibles les fruits des travaux de deux prédécesseurs habiles. Dans son genre, Cromwel a été un puissant génie, mais il n'a pas fait l'Angleterre. Richelieu a débarrassé la France des restes de la féodalité ; il a brisé la mutinerie des grands, il a dissipé des intrigues de cour : tout cela n'est pas merveilleux, quand, en France, on dispose de la puissance royale, alors absolue. *Donnez-moi le roi pendant vingt-quatre heures*, disait le cardinal de Retz, *et vous verrez ce que j'en ferai*. Richelieu *a fait* avec le pouvoir de Louis XIII, mais Pierre a fait la Russie.

Ces derniers temps ont aussi vu un de ces hommes

pour le reprendre, sans dérogation, au retour de ses courses savantes? a-t-il façonné ses soldats à la victoire, les a-t-il ramenés des humiliations de défaites répétées, à donner des fers à leurs vainqueurs? participe-t-il des facultés immenses dont la nature avait doué les Tamerlan, les Gengiskan, les Thamas-Koulikan, ces hommes extraordinaires qu'il est donné à l'Orient seul d'enfanter?

Mahmoud a-t-il la puissance de cette main

---

sous lesquels leurs semblables viennent se ranger naturellement, et leur porter le tribut de leur obéissance : sous beaucoup de rapports très supérieur à Pierre et à Frédéric, privé de l'avantage immense pour commander qu'eurent ceux-ci, celui d'être né dans un berceau ombragé par des colonnes de porphyre; obligé de créer pour lui-même ce que les autres trouvèrent tout fait, et de conquérir là où ils n'avaient eu qu'à hériter. Son esprit était aussi vaste que celui de Pierre, plus cultivé, exempt de ses bizarreries, et rempli d'un agrément que Pierre ne connut pas. Son épée fut plus forte que celle de Frédéric; elle la conquit. Peut-être que sa disproportion avec tout ce qui l'entourait a causé sa chute : ne ressemblant à aucuns, il s'est trouvé isolé de tous, et il est resté seul, parce qu'il était unique.

avec laquelle Pierre et Napoléon brisaient toutes les résistances par l'accord de la force et de l'habileté. Trop d'hommes sont portés à se complaire dans la foi et dans l'admiration des *mains de fer;* qu'ils apprennent qu'une main n'est pas forte parce qu'elle est dure et pesante, mais parce que l'art assouplit ses articulations, et facilite le jeu de ses ressorts. Où donc est le principe de la force et de l'ascendant de Mahmoud?

Quant au pacha d'Égypte, qui nous apprend quel est cet homme? de quelle trempe est son génie, son caractère, tout son être? si c'est un homme complet, ou bien s'il est seulement une ébauche d'homme, telle que l'on en rencontre si souvent dans les postes de commandement? Qu'a-t-il fait? qui l'a vu, qui peut nous le faire connaître? Il vit derrière ce voile épais qui dérobe la vue de tout ce qui se passe en Orient, et qui couvre la politique comme le visage des femmes de ces climats. Que conclure d'ailleurs de ce qui se passe en Égypte, pour ce qui se fera en Turquie? Celle-là est un pays étroit, peu peuplé, purgé de mameluks par l'épée de

Napoléon, partagé entre divers cultes. Un pays ainsi disposé est facile à guider et à contenir : pour cela, il ne faut ni des yeux bien perçans ni des bras bien longs. D'ailleurs, de toute cette civilisation égyptienne dont on parle beaucoup, jusqu'ici qu'y a-t-il de constaté? Elle se borne à l'existence de quelques milliers d'hommes formés par des officiers européens, qui travaillent depuis cinq ans à cette éducation, dont les résultats sont encore fort bornés? Combien de ces hommes, et combien d'années n'exigera pas la formation d'une grande armée turque? On a démontré plus haut qu'elle entraînera la réformation simultanée de tout l'empire ottoman. On annonce que le pacha d'Égypte établit ses finances sur le monopole universel de son pays; combien de temps cette méthode peut-elle se soutenir? comment un produit si variable, si précaire, peut-il fournir à des dépenses fixes? De son côté, le Grand-Seigneur pourra-t-il se faire le marchand exclusif de toute la Turquie, pour avoir de quoi pourvoir à l'entretien régulier de sa nouvelle milice? Il est bien prouvé que sans

des finances semblables à celles de l'Europe, il n'aura jamais une armée d'Europe; et qu'à moins de sortir de l'ancien désordre administratif, il faudra rester dans l'ancien désordre militaire : cela est plus clair que le jour. On ne peut donc tirer aucune induction pour la Turquie, de ce qui s'est passé en Russie, ni de ce qui se fait en Égypte, et c'est mal raisonner que de dire : *Pierre et Méhémed-Pacha ont bien réussi, donc Mahmoud réussira.* Voilà pour les hommes; passons aux choses.

# CHAPITRE VIII.

*Réformation de la Turquie par rapport à Mahmoud, à l'Europe et la Grèce.*

PREMIER RAPPORT. — *Mahmoud.*

VAINQUEUR sanguinaire, entouré de hideux trophées, destructeur de ses sujets et de ses propres défenseurs, comme le lion règne sur le désert, ou sur des victimes, Mahmoud (1) s'est lancé à travers des flots de sang, dans une carrière immense. Sa résolution est-elle de lui, ou l'effet de suggestions étrangères? A-t-il voulu, ou bien n'a-t-il fait que consentir? Quoi qu'il en soit, il a surpris ses gardes endormis, et il les a égorgés. Par quelles mains? par celles d'hommes qui ne valent pas mieux qu'eux; car victimes et bourreaux, tout se ressemble, tout est turc. C'est une meute de

(1) Sa parole est du sang, son sceptre est un poignard.
BRAULT.

chiens dévorans lancée sur une meute ennemie ; une populace de *lazzaronis circoncis* assouvit son hideuse faim à bon marché. Au sortir de ses grossières orgies, elle applaudit au cimeterre qui fait voler les têtes, comme en tout pays la tourbe le fait pour les signes de la force, qu'elle admire à proportion de sa brutalité. Voilà comment règne Mahmoud, comme agissent les instrumens qu'il emploie pour la réformation. Ses succès ne sont pas plus glorieux. Quelques milliers de misérables, pour sauver leurs têtes du sabre, ou leur vie de la famine, se rangent sous les *nouveaux drapeaux ; cela suffit bien pour* entretenir les pillages et les massacres, pour épouvanter les rives du Bosphore par l'entassement des cadavres ; mais ce qui est propre à détruire ne vaut rien pour reconstruire. Il y a loin de ce ramas sanguinaire et anarchique à des corps régulièrement organisés. Laissons ces jongleries à ceux qui font métier de tromper l'Europe par des annonces où l'intérêt prodigue le mensonge, et demandons si les élémens des nouveaux corps turcs ne sont pas les mêmes que ceux des anciens ?

Qu'entend-on, en annonçant d'un ton de triomphe que *tant* de janissaires se sont incorporés volontairement dans les cadres des nouvelles troupes? Et si ces cadres se remplissent de janissaires sous un habit ou sous un autre, ils ne seront que des *ortas* de janissaires, et plus il y aura de janissaires, moins il y aura de nouvelles troupes. Depuis quand improvise-t-on une armée régulière, complètement équipée? Qui l'arme, la paie, la nourrit, l'habille et la loge? De plus, et c'est là l'essentiel, qui l'instruit? Dans nos climats, où l'organisation sociale portée au complet, prête à tant de facilités et de ressources, la création de quelques corps est une affaire; et en Turquie, où tout est désordre, ce ne serait que l'affaire d'un jour! Depuis trois ans, le roi d'Espagne, des débris de l'armée espagnole, a bien de la peine à réunir une douzaine de mille hommes complètement équipés (1), et la Turquie enfanterait tout à coup une grande armée! Mahmoud n'est

(1) *Voyez* les lamentations du ministère espagnol, réuni en conseil, au sujet des affaires du Portugal.

pas un nouveau Cadmus, dont la main dispense cette semence d'où sortaient des bataillons tout armés. Il est beaucoup plus probable, 1° que Mahmoud a détruit son ancienne armée, et qu'il n'en aura pas une nouvelle ; 2° que s'il doit l'avoir, ce ne peut être qu'à la suite d'un très long temps, et par la victoire sur une multitude d'obstacles qui en prendront beaucoup. L'armée russe ne s'est pas formée dans un jour : cependant dès lors les Russes étaient fort supérieurs aux Turcs ; *Frédéric* se jouait encore des armées russes, et l'ouvrage entamé au règne de *Pierre* n'a été complété qu'à celui d'*Alexandre*. Il a fallu deux règnes militaires et celui de *Frédéric*, pour porter le militaire prussien, composé d'Européens très civilisés, au degré de perfection auquel il est parvenu : où sont en *Turquie* les élémens de progrès correspondans, et les moyens d'instruction? en quel nombre, en quelles mains? Seront-ce des Turcs qui instruiront d'autres Turcs? Mais où sont les Turcs savans? Pour instruire les autres, il faut commencer par être instruit soi-même, et en Turquie, qui est instruit,

et de quoi est-on instruit? L'instruction viendra-t-elle par les étrangers ? Mais d'où et en quel nombre ceux-ci viendront-ils en *Turquie ?* Qui peut les y attirer ou les y fixer ? Comment se feront-ils entendre ? Comment commander à ceux qui n'entendent pas, et comment apprendre à commander dans un langage qui exige une longue étude, et qui n'a aucun rapport avec les idiomes connus? En Europe, on est forcé de réserver chaque chef pour les corps avec lesquels il a un langage commun ; le commandement, la direction générale et particulière des troupes exige la communauté du langage ; le simple maniement des armes peut s'opérer à l'aide de signes convenus, ou d'un petit nombre de mots qui ne chargent pas la mémoire ; mais cet exercice est la plus petite partie du service militaire. Pour diriger les troupes dans toutes les parties, il faut les entendre, et s'en faire entendre, il faut pouvoir interroger, répondre, juger, de ce que l'on entend, en un mot, il faut des relations habituelles entre les chefs et les subordonnés, et l'instrument de toutes ces communications, c'est la pa-

rolé. La Turquie est si barbare, si éloignée de toute civilisation, que rien n'y est faisable qu'à force de sueurs et de temps; tout y est à créer, tout y est brut, hommes et choses, il faut tout renouveler. Le czar Pierre étendit sa réformation à tout; il faisait couper la barbe et les longues robes asiatiques à ceux qui se présentaient aux portes de Saint-Pétersbourg: Mahmoud fera-t-il de même aux arrivans à Constantinople? Et si les barbes et les robes ne sont pas coupées, la révolution avortera. Vaincre les janissaires n'est rien; c'est le culte, c'est l'Alcoran, c'est l'Orient tout entier qu'il faut vaincre. Il faut abattre l'étendard du prophète, qui a jeté dans ces contrées des racines aussi profondes que celles du Taurus et du Liban. La victoire ne sera complète et durable qu'à ce terme: il faut transformer ce peuple, et le transporter dans un univers nouveau. Si Mahmoud n'est pas pourvu de la force qui produit ces métamorphoses, ou s'il ne s'est pas pourvu d'une colonie toute prête à remplacer ses vieux Turcs, il faut le plaindre, lui et sa réformation: il pourrait bien être réformé lui-même,

et son ouvrage avec lui. Il est condamné à opérer une réforme générale, car une réforme partielle ne le mènerait à rien. Si une partie de l'armée seulement est organisée, il y aura donc deux armées; et comment s'entendront-elles ? Une partie de ces nouveaux corps seront réservés pour la garde du prince et celle de la capitale, comme on le voit dans toute l'Europe ; ce seront des corps privilégiés. Si la réforme ne s'opère pas dans tout l'empire, il y aura scission : le sultan pourra, il est vrai, continuer de régner dans Constantinople, mais à la manière des empereurs grecs, lorsque, d'échecs en échecs, l'empire fut borné au voisinage de la capitale et vint expirer sous ses murailles. La Turquie pourra avoir aussi son empire d'Orient et d'Occident : la Turquie d'Asie pourra fort bien se séparer de la Turquie d'Europe ; car c'est en Asie, il faut s'y attendre, que se manifestera la plus violente résistance. Quand on songe à la profonde barbarie dans laquelle elle est plongée, aux mœurs sauvages des habitans, à leur insociabilité, à leur invincible horreur pour les étrangers, à l'empire

immense que leurs prêtres exercent sur eux, il est facile de prévoir que, de ce côté, la résistance sera opiniâtre et longue. L'Asie peut résister par sa seule force d'inertie. Quel levier soulèvera cette masse ? Sa résistance est dans sa géographie. Contemplez les chaînes de montagnes qui prennent naissance au rivage du Bosphore, et qui ne s'abaissent que là où naissent les déserts de la Syrie : qui ira chercher dans ces forteresses naturelles des populations ameutées par le fanatisme, fuyant devant la force, échappant à toutes les recherches, dans des contrées où aucune voie certaine et sûre ne lie les habitations entre elles? Faudra-t-il employer la moitié de l'Asie contre l'autre ? Et les pachas exerçant à leur tour la tyrannie loin de l'œil du maître, vivant d'extorsions suites de l'éternelle absence de toute espèce de police, qui les ramènera au devoir ? Ils se font craindre, ils font compter avec eux au sein de la paix la plus profonde, que feront-ils, ou plutôt que ne feront-ils pas avec la désorganisation de l'empire ? Les pachas ne ressemblent pas aux boyards russes, qui n'étaient pas investis de

toute la puissance publique dans les provinces de la Russie, comme les pachas le sont dans celles de la Turquie. Parmi ces derniers, les exemples de révolte se comptent par milliers ; quelques-uns, comme les pachas de Damas, de Bagdad, de l'Égypte, vivent dans un état voisin de l'indépendance, et ressemblent plus à des tributaires, à nos anciens grands vassaux, qu'à des sujets tels que le comporte et les représente l'acception ordinaire de ce mot. Parmi ces pachas, on ne baise pas toujours le fatal lacet, comme fit le visir qui venait d'échouer devant Vienne ; cet exemple de soumission n'est pas contagieux parmi ces hommes. J'entends les cris de l'Orient soulevé contre une réforme provoquée par des infidèles, et destinée à rendre semblable à ces objets de l'abomination religieuse de ces contrées. Quels beaux textes pour les déclamations d'un clergé desservant les autels de Mahomet, en possession de l'esprit des hommes de ce pays ! Si, dans notre Occident civilisé, après trente ans de disparition, les institutions monacales se remontrent, si l'on a entendu le mot d'*inquisition*,

si les jésuites sortent de la tombe, si le peuple espagnol s'est rejeté avec fureur sous la férule de ses moines, si l'on a revu des autodafés; que sera-ce dans cette Asie, en comparaison de laquelle l'Espagne elle-même est un soleil ? Le clergé russe se montra fort opposé aux réformes de Pierre, quoiqu'il fût le ministre d'un culte qui n'a rien d'opposé à la civilisation. Le clergé grec n'est pas abruti ou dégradé par le culte qu'il dessert, mais par la participation aux mœurs générales des pays qu'il habite : transportez-le dans des pays civilisés, le culte ne l'empêchera pas de participer à leurs mœurs; au lieu qu'en Turquie, c'est dans le culte même que réside l'éloignement pour la civilisation. Cela indique l'intensité de la résistance que la réforme de Mahmoud trouvera dans tout le clergé de son empire, dans des hommes remplis à la fois de tout le fanatisme du mahométisme et de toute l'ignorance de l'Asie. Et comme si les difficultés innées dans l'entreprise de Mahmoud ne suffisaient pas, il l'a placée au sein d'une guerre qui le prive déjà d'une partie et la plus belle de son empire, qui épuise ses armées, ses

trésors, et dans laquelle il eût déjà succombé sans l'assistance de l'Égypte. Mais cet auxiliaire égyptien le sera-t-il toujours ? Ne craindra-t-il pas lui-même la régénération de la Turquie ? Il pouvait aider sa faiblesse ; il pourra bien craindre sa force, il sait de quel prix, en Turquie, sont payés les services des sujets qui ont pu se faire craindre ; il n'ignore pas que toute l'école du vieux de la Montagne n'est pas éteinte, que le divan en a recueilli les débris, et que, des bords de l'Euphrate, un homme partit pour venir tomber aux pieds de Kléber, une requête dans une main et un poignard dans l'autre. Telles sont les pratiques familières aux sultans chez eux, la perfidie est le supplément ordinaire de la force ; c'est là où mène l'absence de toute civilisation et l'asservissement à un culte abominable, d'où découlent des poisons, comme de ces arbres dont l'ombrage perfide recèle des principes de mort, et la donne aux imprudens qui viennent se reposer sous leur feuillage. Telle est la position de Mahmoud ; en fut-il jamais une plus difficile ? Il mériterait d'avoir pour lui

et pour son ouvrage tous les vœux de l'univers, si, comme Pierre-le-Grand, la civilisation de son empire était l'objet de son entreprise; il serait plus grand que Pierre lui-même, car il va rencontrer des difficultés encore plus fortes que celles qu'eut à surmonter le réformateur de la Russie. Mais un ouvrage commencé avec des moyens si atroces, et des agens si vils, laisse peu d'espoir: ce n'est pas d'une fange sanglante que peut s'élever un fanal propre à couvrir de lumières les deux Turquies d'Europe et d'Asie. Des procédés qui font frémir la nature, et qui *feraient reculer le soleil*, sont de tristes augures pour la réformation d'un peuple; l'assassinat et le pillage sont de mauvais introducteurs pour la civilisation, et jeter pêle-mêle à la mer tout ce dont on veut se défaire, ne prépare pas le règne de la justice, et, sans elle, que sont les empires et les hommes? Les excès de 1793, en France, ne pouvaient avoir qu'un temps, et leur retour était impossible; mais en Turquie, qui peut les faire finir? Ils sont dans les mœurs, dans le culte, dans toutes les habitudes; ils n'étonnent pas

même leurs victimes, tant la servitude prolongée, toujours voisine de la cruauté, a l'horrible propriété de dégrader l'homme et de le rendre insensible même à sa propre existence, après avoir perdu sa dignité; il est vrai que la première, sans celle-ci, ne vaut pas mieux que cela. . . .

Voilà l'esquisse des difficultés qui attendent Mahmoud; et nous disons esquisse, car qui peut prévoir toutes celles qui, sous mille formes et de mille sources, peuvent naître dans ces pays désordonnés? Qui les connaît de manière à pouvoir les indiquer exactement? Le tableau est déjà assez sombre sans le charger de plus de couleurs. Mahmoud est assis sur un trône autour duquel voltigent les ombres de Sélim, d'Osman, de Mustapha, enseignement effrayant; c'est ce trône glissant d'où ses prédécesseurs descendirent si tragiquement; les instrumens dont ils se sert rebroussent facilement contre la main qui les emploie. Dans ces sanglantes contrées on ne pactise pas, tout se fait à la pointe de l'épée, au tranchant du glaive; les incendies servent de requêtes; leur nombre est le thermomètre

de l'opinion ; l'appétit de la soldatesque marque la mesure de sa satisfaction (1) : tout y est féroce et brut. Voilà l'intraitable étoffe sur laquelle Mahmoud doit travailler. L'a-

(1) On sait que le Grand-Turc fait faire aux janissaires, dans les cours du sérail, des distributions de comestibles, parmi lesquelles figure, au premier rang, le *pilau*. Le degré de voracité de ces étranges convives est le thermomètre de leur satisfaction, tant en Turquie tout est tourné au matériel. Sa hautesse honore quelquefois de son auguste présence ces dégoûtans festins, et donne ainsi aux étrangers l'appétit de ces honorables membres, comme la preuve de leur affection à sa personne.

Au reste, ne nous moquons pas des Turcs : nous sommes aussi *turcs* qu'eux, lorsque, aux jours de fêtes, nous appelons aux pieds des échafauds chargés de vivres, pour exciter ou pour exprimer l'allégresse publique, une foule d'athlètes immondes, qui se disputent et s'arrachent quelques lambeaux de ces orgies sales, ramassés dans la fange, et quelquefois souillés de leur propre sang.

On l'a beaucoup dit, mais nous n'en sommes pas encore à rechercher pourquoi une chose a été faite, nous nous bornons modestement à demander si elle a été faite. *Continuer est notre lot et notre savoir.*

t-il su, l'a-t-il prévu en commençant? a-t-il calculé que le dérangement de la première pierre entraînait la chute de la vieille masure, et l'indispensable obligation d'une reconstruction totale? Si, du premier coup d'œil, il n'a pas mesuré tout l'horizon qui s'ouvre devant lui, s'il n'est pas armé du courage propre à braver et à renverser tous les obstacles, c'en est fait de lui et de son œuvre; sa chute servira pendant des siècles de réponse à toutes les demandes d'amélioration. Cette espèce d'échec est le triomphe des routiniers. Au contraire, si, chez Mahmoud, la lumière correspond au courage, s'il persévère en bravant, comme le fit Pierre, tous les mécontentemens et les clameurs de ceux qui repousseront ses bienfaits, il est évident que de destructions en destructions, il arrivera à des reconstructions, car l'espace ne peut pas rester vide; c'est-à-dire qu'il fondera des institutions analogues à la civilisation, et que par ce chemin il ne peut manquer d'aboutir à *une charte*. A ce mot, j'entends les murmures de la surprise et de la dérision : *charte est le mot français; institutions* est la chose. Sous un nom ou

sous un autre qu'importe, quand elles restent? Pierre ne donna pas de charte, parce que, de son temps, il n'y en avait encore qu'en Angleterre, et elle était inconnue au reste du continent. Si alors l'Occident et l'Amérique en eussent été remplis, si les vœux des Européens les eussent appelées de toute part, si la Russie eût recélé dans son sein des complots pour en obtenir une, Pierre, tout porté vers l'imitation de l'Europe, l'eût encore imitée dans cette partie de sa nouvelle existence; et son génie, en brisant la verge du vieux despotisme russe, lui aurait indiqué la mesure et le mode de liberté dont son peuple était susceptible; il l'eût fait sortir de l'avilissement de l'esclavage, sans le laisser tomber dans les abîmes d'une liberté sauvage et effrénée. Voilà où en est et ne peut tarder d'en être Mahmoud... Il y a dix ans, on insultait à mes pronostics sur l'Amérique; il y a cinq ans, on aurait regardé comme un insensé celui qui aurait énoncé la pensée que le Brésil enverrait une charte au Portugal, et qu'avant peu l'Amérique constituerait l'Europe. *Attendons, et laissons faire au temps.*

SECOND RAPPORT. — *L'Europe.*

Que demande l'Europe à la Turquie? Une barrière contre la Russie. Découverte en totalité sur son extrémité méridionale, sentant les inconvéniens de l'extension de la Russie dans cette zone, l'Europe dit à la Turquie : « Sortez de la barbarie, adoptez les arts de l'Europe; quittez vos vieilles armes, ce ne sont plus que des simulacres impuissans; revêtez-vous des cuirasses qui couvrent la poitrine des guerriers de l'Europe; chargez vos bras de ces armes redoutables qui, au milieu des éclairs et des tonnerres, font pleuvoir une grêle meurtrière; apprenez à dresser ces plans qui conduisent avec sûreté aux pieds des remparts, ou qui en défendent l'approche. Voyez ce colosse du Nord, qui, depuis un siècle, s'avance graduellement sur vous, et qui, de son ombre immense, gigantesque, couvre déjà le voisinage de votre capitale. Ce que vous fîtes éprouver à l'empire grec, vous allez l'éprouver de la part de votre puissant ennemi; hâtez-vous, pendant qu'il en est encore temps. Passez à d'autres mœurs, à

d'autres usages : civilisez-vous; sortez en quelque sorte de la Turquie, et faites-vous de l'Europe. Voyez ce qu'a déjà fait l'Égypte pour l'avoir imitée : voilà votre modèle; et votre salut avec le nôtre. » Je ne suis ni du divan ni d'aucun conseil d'Europe, mais je parierais bien que tel est le langage qu'elle tient à Constantinople. Ce langage est fort raisonnable, comme l'est tout langage adapté à des intérêts communs; et certes, ce caractère est bien marqué entre ceux de l'Europe et de la Turquie. Mais jusqu'ici il n'y a encore qu'un point convenu, *la nécessité d'une réformation en Turquie, pour qu'elle devienne utile à l'Europe*; car, dans son état actuel, elle lui est plus nuisible qu'utile; elle est, pour elle, plus un embarras qu'une force. Mais cette force résultera-t-elle de l'entreprise tentée par Mahmoud? Que peut en attendre l'Europe? Voilà la question. Il semble que le chapitre de cet écrit qui précède celui-ci a déjà fourni la réponse. Le changement en Turquie sera-t-il partiel ou général? On ne peut pas éviter de raisonner dans une de ces deux hypothèses. Le changement par-

tiel sera inefficace pour l'Europe comme pour la Turquie; il ne présente que l'image d'une anarchie prolongée et sanglante entre des parties divisées, dangereuse pour le sultan, inutile pour le but que l'Europe se propose dans cette réformation. Un changement général est impossible, surtout en Asie; et si jamais il s'opère, ce ne sera qu'après de longs et dispendieux efforts qui absorberont toutes les ressources de la Turquie. Les difficultés qui naissent du fond même des choses sont immenses; mais celles qui naissent de la nature des hommes, tant ceux qui font la révolution que ceux sur lesquels elle porte, sont encore plus grandes; car de part et d'autre ce sont des *Turcs*, c'est-à-dire les plus malhabiles et les plus entêtés de tous les hommes. Les uns ne savent rien faire, et les autres ne savent rien concevoir ni comprendre; la maladresse réagit sur l'opiniâtreté ignorante, féroce et fanatique. Que faire avec de pareils hommes? Ce sont des métaux réfractaires qui brisent le coin qui les frappe, se refusant ainsi à l'empreinte dont il allait les marquer; et repoussant sa dureté par une dureté plus

grande encore. Voilà l'étoffe sur laquelle Mahmoud doit travailler; elle est rude, et sa main n'est pas habile. Qu'importe qu'il ait tué des janissaires; eh bien; ce sont des janissaires de moins, mais ce ne sont pas des troupes de plus. Se couper un bras n'est pas se donner un moyen d'action : or voilà ce qu'a fait Mahmoud. Il n'y a plus de janissaires à Constantinople, cela est vrai; mais ils n'étaient pas tous réunis dans les murs de cette ville, l'institution couvrait l'empire; il faut donc l'extirper de tout le territoire ottoman, et c'est là la difficulté. Les janissaires qui habitent Smyrne, Alep, Burse, Damas, Bagdad et Erzeroum; avertis par le sort qu'ont éprouvé leurs frères d'armes, se laisseront-ils égorger ou dissoudre sans résistance? *La Saint-Barthélemi* de Constantinople s'étendra-t-elle à toute la Turquie? Mais quand Mahmoud aura fait tuer cent cinquante mille janissaires, si cependant il peut en venir là, en sera-t-il plus fort? aura-t-il un soldat de plus? Ne faudra-t-il pas les remplacer pour la garde du prince, pour celle de la capitale et de l'intérieur de l'état? Que restera-t-il

donc pour garder les frontières contre un ennemi puissant? Sûrement la pensée de la réformation de la Turquie est à la fois humaine et européenne; elle est grande et forte; on doit des vœux à son accomplissement: mais la réflexion amène bientôt, par la considération des difficultés de son exécution, à reconnaître que l'espoir de l'Europe sera trompé; qu'il n'y a de rajeunissement possible pour la Turquie que celui de *Médée*; qu'il s'ouvre pour elle une longue carrière d'anarchie, de déchiremens, et qu'une sanglante agonie amènera la dissolution de ce grand cadavre, qui, après avoir embarrassé l'Europe par l'inutilité de sa vie, lui portera malheur quand il faudra en venir à partager ses dépouilles. Tout porte à croire que, brutal travailleur sur un peuple incurable, Mahmoud aura fait un songe pénible, et qui se terminera par un terrible réveil...

Pour que la réformation de la Turquie ait quelque utilité, il faut qu'elle ait stabilité; l'une ne peut aller sans l'autre: une ébauche, un essai, ferait plus de mal que de bien. C'est ainsi que, dans les antiques édifices, il faut

tout renouveler à la fois, ou tout laisser en place, pour éviter l'écroulement général qui suivrait de la plus petite démolition. Mahmoud est homme; il règne dans un pays où l'on est tué avec autant de facilité que l'on a tué soi-même : son entreprise est de longue haleine; s'il périt en chemin, que devient-elle? Avec quelle force l'antiquité ne revivra-t-elle pas? De quelle humeur sera le successeur? En Turquie comme ailleurs, les successeurs se font-ils une loi de respecter l'ouvrage de leurs prédécesseurs? souvent même, ne cherchent-ils pas la popularité dans sa destruction? Louis XVI rétablit les parlemens frappés par la main de son aïeul. On sait le sort qui attendait l'ouvrage de Pierre, s'il n'en eût prévenu la destruction par le plus terrible des sacrifices. La réformation de la Turquie peut donc tenir à la vie de Mahmoud, et l'espoir de l'Europe être placé viagèrement sur sa tête. De ceci on ne doit pas conclure qu'il ne fallait rien tenter en Turquie, mais seulement que l'état de ce peuple offre les plus grandes difficultés; que ce ne sera qu'à la suite des siècles que l'Europe pourra recueillir

quelque fruit de toute tentative de correction dans l'empire ottoman, et qu'en attendant, elle restera découverte de ce côté contre la Russie.

### TROISIÈME RAPPORT. — *La Grèce.*

Faisons l'application de ces mêmes principes à la Grèce. Voilà le sultan privé de ses troupes existantes, réunies, mal exercées, mal disciplinées, il est vrai, mais enfin, formant une force réelle et effective : au lieu de se servir de cet instrument, tout imparfait qu'il était, il le brise. Il n'aura plus ceux qu'il tue; et en quel nombre, s'il vous plaît? Il faut les compter par *centaines de mille.* Je ne vois pas qu'il en soit plus fort ; les recrues ne se font pas en Turquie aussi facilement que dans nos états d'Europe. La Turquie d'Europe est peu peuplée ; c'est donc de l'Asie que viendra la nouvelle armée ; mais combien faudra-t-il de temps pour en extraire les hommes destinés à la former? Et si c'est l'Asie qui se refuse le plus opiniâtrément à la réformation? Dans la guerre ac-

tuelle avec la Grèce, le sultan succombait sans le secours de l'Égypte ; c'est elle qui a fait la dernière campagne. Mais voudra-t-elle, et pourra-t-elle continuer de porter ce fardeau? Comment envisagera-t-elle la révolution de Constantinople? Au lieu d'aider le sultan à sortir d'embarras, l'intérêt personnel, la facilité de l'affranchissement ne porteront-ils pas à l'abandonner à lui-même, pour l'y laisser se plonger plus avant. La révolution de Constantinople a presque fait du pacha d'Égypte l'allié des Grecs. Quelle partie de ses nouvelles troupes le sultan pourra-t-il détacher contre la Grèce? Son premier besoin n'est-il pas de se garder lui-même avec sa capitale turbulente? Que lui restera-t-il pour le dehors? Mais s'il forme des soldats, la Grèce n'en formera-t-elle pas aussi de son côté? Les instructeurs européens n'arrivent-ils pas en Grèce en plus grand nombre qu'en Turquie? La révolution de Constantinople n'a donc rien qui menace immédiatement la Grèce; au contraire, elle peut devenir pour elle le principe des plus grands avantages, et le mobile déterminant

de son salut, par les embarras qu'elle donnera au divan, par le désordre qu'elle va entraîner dans l'empire ottoman, et finalement, par la guerre qui ne peut manquer de s'allumer entre le sultan et une partie de son empire. Il vient de se créer assez d'affaires pour n'avoir pas beaucoup de temps à donner à celles de la Grèce ; il va rencontrer bien d'autres insurgens, et la Grèce pourra prévaloir au milieu de ce partage de l'attention et des forces de son ennemi. L'évènement de Constantinople, loin d'être un malheur pour la Grèce, peut au contraire être une bonne fortune, *un don du ciel en sa faveur.* Il se présente même dans cette réformation turque une hypothèse singulière, et dont le résultat tournerait encore à l'avantage de la Grèce. Pour cela, deux choses sont à supposer : 1° le complément de cette réformation, qui est inséparable de l'adoption de la civilisation ; 2° la soumission de la Grèce. Dans ce cas, la Grèce n'existerait pas comme état indépendant, chose bien à regretter ; mais enfin, dans ce malheur, on trouverait des consolations du côté de l'humanité, car

les Grecs, sujets de la nouvelle Turquie, ne seraient plus soumis à un joug aussi dur que l'était celui de l'ancienne Turquie, et du moins ils retrouveraient du côté de l'humanité ce que, par leur défaite, ils perdraient du côté de la liberté.

# CHAPITRE IX.

*Comparaison de la Grèce et de la Turquie, comme barrières contre la Russie.*

L'Europe est à découvert, elle est ce que l'on pourrait appeler *à nu*, contre la Russie, dans son midi oriental. Contenue vers le nord et l'occident par les grands états militaires de l'Allemagne, soutenus par l'arrière-garde de la France et du royaume des Pays-Bas, l'Angleterre, l'inattaquable Angleterre marchant à la tête de cette opposition, la Russie ne peut plus guère s'étendre que vers les contrées méridionales de l'Europe qui avoisinent l'Orient. C'est là le côté faible de l'Europe contre la Russie : une barrière, dans cette partie, est donc indispensable pour la sûreté de l'Europe; c'est un besoin généralement senti, au point d'être devenu un axiome, *un article de foi politique*. Les choses sont arrivées à un degré tel, que si la Russie passait le Danube, la

Turquie d'Europe ne pourrait manquer de tomber dans son pouvoir, et que la force des choses l'amènerait jusqu'à la pointe de la péninsule grecque. Alors appuyée à la fois à la mer du Nord et à la Méditerranée, à la mer Blanche et à la mer Noire, ayant conquis, pour ainsi dire, le soleil, avec le secours de cet astre, les provinces russes du midi prendraient un accroissement gigantesque, et le monde reverrait quelque chose de pire que le monde romain (1). Voilà à quoi il faut s'opposer à tout prix; mais comment? Là est la difficulté : on n'improvise pas des nations.

(1) Les Russes ne peuvent manquer de s'élever à un grand degré de prospérité, de civilisation et de puissance.

« Comment une nation qui possède des contrées si vastes, tant de terres fertiles en bois, en fourrages, en blés, en métaux, en productions de tous les genres, tant de rivières navigables ou susceptibles de le devenir; comment, dis-je, une telle nation serait-elle incapable d'atteindre à un degré élevé de civilisation, de prospérité et de puissance? »

*Mémoires de Falkenskiold*, page 15.

L'auteur de ces paroles écrivait avant les grandes

on ne les retire pas davantage du tombeau. Le malheur veut que l'on soit placé entre une création et la mort, entre un berceau et un sépulcre; la Grèce et la Turquie présentent cet embarrassant contraste. La Grèce arrive à la vie, la Turquie s'en retire; et cependant le malheur veut que l'on ne puisse disposer que de ces deux moyens, et qu'il n'y ait à choisir qu'entre l'enfance de l'une et la décrépitude de l'autre. Ici notons deux choses.

1°. Il s'agit d'un établissement permanent et solide à former dans les intérêts de l'Europe. 2°. Loin la pensée d'hostilité contre la Russie, loin toute jalousie contre ce qu'elle possède; mais préservation et sécurité pour

---

fondations de l'empereur Alexandre: Odessa, Sébastopol, Théodosia, ne faisaient que de naître; à cette époque les blés de la Podolie n'avaient pas encore inondé le midi de l'Europe et frappé ses campagnes de stérilité; les écoles, les musées, les bourses de commerce étaient encore à créer; enfin, les Russes n'étaient pas venus deux fois à Paris. Les pronostics de M. Falkenskiold ont été plus que réalisés, ils sont dépassés, et le seront de plus en plus.

l'Europe ; il faut que la Russie jouisse de ce qu'elle a, mais il faut aussi que l'*Europe dorme en paix*. La vue d'un immense péril, toujours imminent, est propre à troubler le sommeil, et il ne peut pas convenir à l'ordre des sociétés que l'un de ses membres soit comme un glaive toujours suspendu sur la tête de tous les autres. On jugera encore mieux de nos intentions par ce que nous allons ajouter. Depuis cent-vingt ans, la Russie ronge l'empire ottoman, comme la mer ronge ses rivages ; de progrès en progrès, la voilà arrivée sur le Danube, par le traité de 1812, qui lui a cédé la Bessarabie ; il reste seulement aux Turcs, au-delà du Danube, deux principautés feudataires, plus que sujettes, la Moldavie et la Valachie : il est bien évident que ces deux appendices, ou plutôt ces deux débris de la puissance turque trans-danubienne, sont réservés à subir le sort qu'ont déjà éprouvé les autres provinces turques situées, comme celles-ci, au-delà du Danube. La Russie tiendra toujours à les incorporer à ses domaines, et à compléter son établissement sur le Danube, aligné avec la mer

Noire; ce sont là de ces enclaves dont un grand état finit toujours par rester en possession. La France a englobé la Bretagne et la Normandie. L'Autriche n'a pas eu de repos qu'elle n'ait planté ses drapeaux sur la place Saint-Marc à Venise. Les États-Unis ont *bien* su se faire adjuger les Florides, dont la séparation coupait leur territoire entre la Louisiane et leurs états du sud. La Russie n'a pas laissé échapper la Finlande : les deux principautés ne lui manqueront pas davantage ; elles sont les victimes désignées pour le prix de la première guerre entre elle et la Turquie. Dans ces derniers temps, ces misérables principautés ont tenu en mouvement toute la diplomatie européenne ; et pourquoi, grand Dieu ! pour un résultat encore plus misérable que celui de la guerre d'Espagne, le retour aux hospodars et à la suzeraineté turque. Quel était l'intérêt de toute cette agitation ? En quoi l'état réel de l'Europe était-il affecté par ce qui se passait ou pouvait se passer dans ces lieux ? Tout ami éclairé de l'Europe et de l'humanité ne pouvait former qu'un seul vœu, celui de voir les principautés pas-

ser aux mains de l'Autriche et de la Russie. Les habitans y gagnaient d'être à jamais délivrés de leurs hospodars, ces valets des tyrans de Constantinople; du moins les Gouvernemens d'Autriche et de Russie leur auraient épargné les avanies, les extorsions dont les accablent de petits tyrans occupés de s'assurer la protection d'autres tyrans qui mesurent le patronage sur l'*or* qu'il produit; par là ces provinces étaient introduites dans la civilisation, et assimilées à l'Europe. D'un autre côté, l'adjonction à la Russie et à l'Autriche d'une province de plus ne changeait rien à leur consistance politique; une province de plus ou de moins pour des états qui les comptent, les uns en grand nombre, les autres par centaines, ne sont pas plus à considérer que l'adjonction de quelques mille livres de rentes, à une fortune composée de plusieurs centaines de mille livres de revenu. Puisque la Valachie et la Moldavie ne peuvent tôt ou tard échapper à cette réunion, qu'elle ait lieu plus tôt que plus tard, il faudra les en féliciter; et il n'en faudra pas prendre d'ombrage ni contre l'Autriche ni

contre la Russie, car cet accroissement parallèle de territoire sera insensible dans la balance de leur puissance respective, comme dans celle de l'Europe. Mais il faut s'en tenir là, et aucune considération ne peut faire tolérer que la Russie place une tête de pont, une seule planche au-delà du Danube ; la simple démonstration de cette intention devrait devenir le signal d'une prise d'armes générale en Europe. Ces préliminaires bien entendus, recherchons qui, de la Turquie ou de la Grèce, présente plus de moyens d'empêcher ce passage si redouté, et dans le fait si redoutable. Population, armée, et ce qui donne la vie à tout, civilisation, tout est inégal entre la Russie et la Turquie. Cent vingt ans de lutte semée des plus cruels désastres ont constaté la prodigieuse supériorité de la Russie sur la Turquie, avant même que la première fût parvenue au degré de force qui l'a placée au faîte des pouvoirs européens. Écraser la Turquie ne serait plus qu'un jeu pour la Russie ; ce serait le berger qu'Hercule agonisant lança à travers les airs. Il n'y a donc pas de ressources de ce côté :

pour en attendre assistance, il faudrait commencer par refondre une race d'hommes qui n'ont su que profaner et corrompre tous les dons de la nature. Quel empire que celui de la Turquie! que n'eût-il pas fait avec d'autres hommes que des mahométans, et des princes à la fois voluptueux et féroces! En effet, qui compose cet empire? C'est cette Égypte, mère des merveilles du monde et de la sagesse de la Grèce; c'est cette Judée, siége des magnificences de Salomon, pépinière d'un peuple indestructible; c'est cet héritage d'Alexandre, partagé entre ses généraux, par de sanglantes funérailles; c'est cette Propontide qui alimenta pendant trente ans la résistance de Mithridate, et qui lui donna le moyen de balancer la fortune de Rome; enfin, c'est la Grèce avec sa riche ceinture d'îles florissantes. Quelle étoffe, grand Dieu! pour des mains habiles! La victoire sacrilége remportée par le génie turc sur celui de la nature ne prouve-t-elle pas qu'il y a de la folie à attendre quelque appui de la part d'hommes qui ont pu détruire tant de choses. Un culte détestable, un despotisme dans son atroce énergie,

ont tout couvert de ruines: l'esprit même de ces hommes est au nombre de ces ruines; ils ont comme fini de penser (1). Le tableau que Montesquieu traçait de la Turquie, il y a cent ans, s'est encore rembruni; car dans ce

(1) De Tocat à Smyrne, on ne trouve pas une seule ville qui mérite qu'on la nomme. J'ai vu avec étonnement la faiblesse de l'empire des Osmanlins: ce corps malade ne se soutient pas par un régime doux et tempéré, mais par des remèdes violens, qui l'épuisent et le minent sans cesse.

Les bachas, qui n'obtiennent leurs emplois qu'à force d'argent, entrent ruinés dans les provinces, et les ravagent comme des pays de conquête. Une milice insolente n'est soumise qu'à ses caprices : les places sont démantelées, les villes désertes, les campagnes désolées, la culture des terres et le commerce entièrement abandonnés.

L'impunité règne dans ce gouvernement sévère : les chrétiens qui cultivent les terres, les Juifs qui lèvent les tributs, sont exposés à mille violences.

La propriété des terres est incertaine, et par conséquent l'ardeur de les faire valoir ralentie. Il n'y a ni titre ni possession qui vaille contre le caprice de ceux qui gouvernent.

Ces barbares ont tellement abondonné les arts,

pays où l'on ne répare rien, où l'infécondité de l'homme s'ajoute à celle de la terre, les ruines engendrent les ruines, et dans ces tristes lieux, il n'y a que les déserts qui gagnent. C'est donc une pensée de pure routine que celle de s'appuyer sur la Turquie pour arrêter le cours des pas de la Russie vers la Méditerranée, car c'est bien là qu'elle

---

qu'ils ont négligé jusqu'à l'art militaire. Pendant que les nations d'Europe se raffinent tous les jours, ils restent dans leur ancienne ignorance, et ils ne s'avisent de prendre leurs nouvelles inventions qu'après qu'elles s'en sont servies mille fois contre eux.

Ils n'ont aucune expérience sur la mer, point d'habilité dans la manœuvre : on dit qu'une poignée de chrétiens sortis d'un rocher font suer les ottomans et fatiguent leur empire. Incapables de faire le commerce, ils souffrent presque avec peine que les Européens, toujours laborieux et entreprenans, viennent le faire; ils croient faire grâce à ces étrangers que de permettre qu'il les enrichissent.

Dans toute cette vaste étendue de pays que j'ai traversée, je n'ai trouvé que Smyrne qu'on puisse regarder comme une ville riche et puissante. Ce sont les Européens qui la rendent telle, et il ne tient pas aux Turcs qu'elle ne ressemble à toutes les autres.

tend; celui qui n'en peut plus, n'est pas propre à arrêter celui qui peut tout. La Turquie n'est plus qu'une vieille caserne d'invalides, sur laquelle ses habitans n'ont pas le droit de lire inscrit, comme sur celle de Berlin, *Læso sed invicto*.... Cette pensée de revenir à la Turquie, contre toute possibilité d'efficacité, provient de la ténacité aux anciennes idées, si chères à la diplomatie, et au défaut d'observation sur la différence des temps. A l'époque de Soliman, la Turquie était une puissance principale, pleine de vigueur, et égale à ce qu'il y avait alors de plus robuste en Europe : elle a fait comme l'Espagne. A l'époque brillante de son histoire, l'Espagne menaçait les libertés de l'Europe, comme la Russie le fait aujourd'hui; mais elle s'est endormie; pendant ce temps, l'Europe a marché; l'Espagne en restant stationnaire, s'est laissé devancer et ne peut plus rejoindre l'Europe. Voyez si la France qui a marché, ne se jouerait pas de son ancienne rivale, qui n'a fait que sommeiller et s'engourdir. Il en est de même pour la Turquie : depuis cent cinquante ans, elle est tombée en léthargie :

plus d'action, plus de pensée, plus de vie; par là, un vide immense s'est trouvé fait entre sa civilisation et celle de l'Europe; elle en est restée à une distance irréparable, et la prolongation de son assoupissement la place désarmée, impuissante, vis-à-vis d'un rival qui, semblable aux soldats romains, lorsqu'ils se disposaient à combattre, c'est-à-dire à vaincre, a passé tout ce période de temps dans les durs exercices qui doublent les forces et qui donnent au bras une vigueur irrésistible. Voilà l'appui que l'on va chercher en Turquie. Voyons si la Grèce est disgraciée au même degré. Dès que l'on parle de barrière, relativement à la Russie, il s'élève naturellement dans l'esprit la pensée d'une force correspondante à cette destination. Qui constitue la force des états? Leur géographie, leur population, leur civilisation et leur masse. La population, comme force défensive, doit être calculée, non pas numériquement, mais géographiquement, d'après les accidens du terrain. Ainsi un pays insulaire se défend par son isolement, avec bien moins de bras que ne peut le faire un état continental qui a plusieurs fronts

d'attaque, tandis que l'insulaire n'en présente qu'un seul. Un tel pays ressemble à une place qui n'est abordable que d'un seul côté; la moitié des défenseurs nécessaires pour une place continentale suffit à la défense de la première... Dans la question actuelle, il faut donc voir, 1° jusqu'à quel point la géographie de la Grèce supplée à sa population; 2° en quoi elle correspond à la population de la Turquie. La première considération amène à indiquer la formation indispensable de la nouvelle Grèce. Réduite au Péloponèse et à quelques îles, je ne balance pas à le dire, la Grèce appartient à l'humanité, mais non à la politique européenne; elle présente tout ce qui est propre à émouvoir les esprits et les cœurs, mais, placée hors du grand but que nous assignons à sa révolution, l'homme d'état n'a pas à s'en occuper; car que pèseraient dans la balance politique la Morée et cinq ou six îles? à quelle nécessité de l'Europe cette émancipation partielle, *ces débris de liberté* au milieu d'une masse d'esclavage et de barbarie satisferaient-ils? Dans ce cas, la Turquie mutilée sera un peu plus faible, mais l'Europe ne sera pas plus

forte contre la Russie : voilà tout ce qu'il y a à gagner dans cet arrangement. Tout dit donc que l'ensemble de la Turquie d'Europe doit former le nouvel état de la Grèce... Admirez le bonheur de sa position : au nord, du côté menaçant, vis-à-vis de la Russie, il s'appuie au *Danube*; c'est le fossé naturel qui couvre la place sur son front. La mer baigne son contour; du côté de l'Autriche, des chaînes de montagnes et des fleuves forment des limites naturelles que l'art peut rendre impénétrables. La ligne du Danube est soutenue par des forteresses, qui, à leur tour, le sont par les chaînes de montagnes transversales qui sillonnent cette contrée, et qui en rendent les abords très difficiles pour l'assaillant, et par là même très faciles à défendre. Une grande armée n'est pas nécessaire pour protéger un terrain sur lequel la nature a tout fait; et la Grèce n'ayant jamais que ce côté à défendre, pourra y employer toutes les forces que sa position lui rendrait inutiles ailleurs. La Turquie est moins bien partagée; elle a à défendre tout l'espace qui s'étend depuis la Bessarabie jusqu'au Caucase; car, par ses

acquisitions dans cette partie, une armée russe peut descendre dans les pachalics d'Asie et tourner la capitale elle-même. Quand la Grèce gardera le cours du Danube jusqu'à la mer Noire, la Turquie n'aura plus que la charge de la garde des bords asiatiques de la mer Noire et de la descente du Caucase ; elle pourra concentrer ses forces dans cette partie, et les immenses avantages de position que celle-ci présente pourront les rendre suffisantes pour cet objet. Dans ce cas l'Europe gagne un défenseur de plus ; au lieu d'un, elle en aura deux... Observez, 1° que cette position de la Grèce est toute défensive, et qu'elle ne peut être hostile contre personne : ce qui la couvre, la borne ; ce qui arrête les autres et la défend contre eux, l'arrête elle-même et les défend d'elle... Tel est le contre-coup de ces espèces de situations : si elles défendent bien, elles interdisent aussi ; par elles, la sûreté est placée à côté du commandement de la modération. A qui d'ailleurs la Grèce pourrait-elle en vouloir, enclavée comme elle le sera entre l'Autriche, la Russie et la Turquie ? Ces deux premières, ensemble ou séparément, lui sont très supé-

rieures en forces. La Turquie isolée de la Grèce pourra fort bien lui résister; tout est donc avantages dans cette combinaison sans inconvéniens pour personne. 2° La position péninsulaire de la Grèce fera de la marine son attribut distinctif; mais cette marine grecque sera dans la *Méditerranée* une marine européenne. *Voyez* cette mer comme jalonnée par le pavillon anglais, et assiégée par le pavillon russe : n'est-il pas infiniment avantageux pour l'Europe qu'il apparaisse dans ces parages un pavillon doué du pouvoir de réprimer l'un et de contenir l'autre. Quand la Grèce gardera la rive occidentale du Bosphore et tiendra des escadres dans l'Archipel, les flottes russes ne viendront plus affronter les Dardanelles ni parcourir la Méditerranée; la mer Noire sera le seul théâtre des guerres maritimes entre la Russie et la Turquie. Dans cette supposition, la Grèce partageant avec la Turquie la *défense* du midi oriental de l'Europe, deviendra l'alliée naturelle de la Turquie; et ceux qui se combattent aujourd'hui avec fureur, réunis par le lien d'un intérêt commun, se soutiendront avec sincé-

rité. Voilà ce que l'on trouve au fond de cette question, quand on l'examine sous toutes ses faces. J'entends dire : La Grèce est faible en population. Il faut s'entendre : la Turquie est plus peuplée qu'elle, cela est vrai; mais sa population est disséminée sur une étendue si vaste, qu'à mille carré, c'est un des pays les moins peuplés du globe entier. Il faut de plus tenir compte de la nature respective des populations, et de la facilité de les employer. Quelles ressources attendre des hordes asiatiques, qui, comme les milices féodales, au retour des frimats, abandonnent les drapeaux pour rentrer dans leurs foyers? Ces hommes égaleront-ils jamais en civilisation, et par elle, en aptitude à balancer les Russes, les Grecs civilisés à la manière de l'Europe? Dans l'état actuel du monde, la force ne provient plus seulement du nombre, mais de la civilisation; aujourd'hui c'est elle qui décide de tout... D'ailleurs, il faut rejeter les calculs qui bornent et réduisent à un petit nombre la population de la Grèce... Dans le plan que nous exposons, l'état nouveau comprendrait toute la Turquie d'Europe; par conséquent,

les populations de l'Albanie, de la Bosnie, de la Croatie turque, de l'Esclavonie et de la Servie en feraient partie. Ces populations sont militaires comme les Suisses, et fournissent les meilleurs soldats de la Turquie. Réunies à la population de la Grèce proprement dite, toutes ensemble formeraient une population déjà considérable par elle-même, supérieure à celle des Turcs aux mêmes lieux, et très susceptible d'un grand accroissement, au moyen d'un régime propre à développer toutes les facultés des habitans ainsi que celles du sol. Sous un despotisme atroce, avare, bizarre, désordonné, sans douceurs de la vie, sans sécurité pour l'existence, sans sûreté pour la fortune, qui peut porter l'homme à se reproduire? Chacun ne peut-il pas dire de lui-même ce que dit le paysan du Danube :

Découragé de mettre au jour des malheureux,
Et de peupler pour Rome un pays qu'elle opprime.

Mais combien cela changera de face sous l'influence de la civilisation et d'un gouvernement éclairé. Partout où un homme et une femme peuvent vivre, il se fait un mariage,

a dit le père du célèbre Mirabeau. Cela est vrai dans les pays civilisés. Voyez ce que, dans quarante-cinq ans, a déjà produit la félicité américaine; mesurez les degrés de la population par ceux du bonheur dont le gouvernement fait jouir, et vous ne vous égarerez pas; la mesure est exacte. La Suisse et la Hollande, les deux pays les plus fortunés de l'Europe, regorgent d'habitans. Dans quelques années de jouissance de quelques facilités pour le commerce, les rochers arides et déserts d'Hydra et de Spezzia se sont couverts d'habitations. Dans un autre hémisphère, l'île de la Trinité, en passant du régime espagnol sous l'administration anglaise, a présenté le même spectacle. Il est reconnu que le voisinage de la mer favorise la population par la multitude des occupations et par l'abondance des subsistances qu'elle lui offre: le nouvel état de la Grèce étant insulaire jouira de tous ces avantages; son sol et son soleil sont les moyens et les garans de l'abondance et de l'excellence de ses productions. Tout y favorise donc l'accroissement de la population; et rendue à la liberté, la Grèce se cou-

vrira de nouveau d'une population égale à celle qui remplissait ses célèbres cités et qui vivifiait ses fécondes campagnes. Mais, dira-t-on, ces avantages appartiendront à l'avenir et la jouissance en est éloignée. D'accord; mais ce n'est pas le moment actuel que nous avons *seulement en vue*; nous bâtissons pour les siècles. Comme il y aura toujours une Russie, il faut qu'il y ait toujours une Grèce; nous ne pouvons user que de ce qui se trouve sous notre main. Nous ne prétendrons pas à un bien absolu dès le début; mais nous disons: Créez-en le principe, les germes sont là; *ne les étouffez pas, au contraire fécondez-les, favorisez-les*, aidez leur développement. Il faut choisir entre la Grèce et la Turquie; et nous disons: La Grèce est préférable dans vos intérêts. Dans ce moment, ce n'est pas la Grèce que nous voyons, c'est vous-mêmes, c'est votre instrument propre, celui qui est le plus apte à satisfaire à vos besoins. Eh quoi, la Grèce est faible; est-ce donc que la Turquie est forte? Mais laquelle des deux est susceptible de devenir plus forte? Voilà la vraie question, et sûrement on n'hé-

sitera pas sur la solution. Il n'y a de choix qu'entre la Grèce et la Turquie : qui pourrait balancer entre elles, entre le rajeunissement d'un peuple et la décrépitude de l'autre? L'Europe s'entendra bien mieux avec des peuples semblables en religion, égaux en civilisation, qu'avec des Turcs toujours en ombrages contre tout ce qui porte le nom de chrétiens, séparés d'elle par un langage, des mœurs, des habitudes, des sensations qui sont entièrement étrangères aux habitans de l'Europe. On voit avec quelle difficulté on ébranle les flegmatiques Ottomans; le temps qu'il leur faut pour se mettre en mouvement, pour passer de leur quiétisme insensible à une action, celui que prennent les négociations avec eux, et combien il faut renverser de barrières pour pénétrer jusqu'à leur entendement, et faire entrer dans ces têtes dures et comme fermées quelques-unes des idées qui sont familières à l'Europe... Rien de pareil ne se rencontre entre elle et la Grèce, tout y est homogène. Les Grecs sont des Européens, des enfans de la famille d'Europe, dont l'esprit, les mœurs, les sensations répondent à

tout ce qui existe en Europe dans chacune de ces parties. D'un côté, tout est opposition, répulsion ; de l'autre, tout est similitude, attraction. Il n'y a donc pas à balancer sur l'appréciation des avantages relatifs que la Grèce ou la Turquie peut faire trouver à l'Europe, dans le besoin urgent qu'elle éprouve de former une solide barrière contre la Russie dans son midi oriental.

# CHAPITRE X.

*Inimitié de l'Autriche contre la Grèce. Reproches adressés aux Grecs.*

Si la Grèce est l'objet de l'intérêt le plus vif pour les Européens, et celui de leur prédilection, si ses souffrances, son héroïsme, sa persévérance, la grandeur de son entreprise et l'illustration d'un grand nombre de ses défenseurs lui ont conquis tous les cœurs et concilié tous les vœux, en revanche, elle a été l'objet des rigueurs et de l'animadversion de tous les gouvernemens. Laybach a lancé contre elle ses anathèmes, Vérone l'a repoussée, Rome l'a laissée se morfondre sans daigner l'écouter; les passages vers elle ont été long-temps ou interdits ou rendus bien difficiles; en quelques lieux, des dépositaires du pouvoir ont entravé la manifestation des sentimens qu'ailleurs on tolérait; mais nulle

part la malveillance n'a pris un caractère plus prononcé qu'en Autriche : on aurait dit que la Grèce l'attaquait autant que la Turquie. Interprète du cabinet, et peut-être son ouvrage, l'*Observateur autrichien* s'est montré constamment aussi hostile que le *Spectateur oriental*, et il serait difficile d'assigner la nuance qui les distingue et les sépare. Faits controuvés, inculpations de toute espèce, étalage des forces et des succès des Turcs, excuses de leurs excès, apologies du divan, tout ce qui peut trahir le secret d'un cœur d'où la haine déborde malgré ses efforts pour se cacher, la Grèce a rencontré toutes les passions haineuses et malveillantes en Autriche : dans ce genre, celle-ci a dépassé beaucoup le reste de l'Europe. La haine est aveugle, a-t-on dit ; on peut ajouter qu'elle est un mauvais conseiller. Cependant, comme entre états la haine n'est pas l'effet d'une fantaisie, comme il arrive trop souvent entre les individus, comme ces sortes de haines politiques sont le résultat d'un calcul, plutôt que d'une affection personnelle, cherchons quel calcul peut avoir entraîné l'Autriche

et par des rivières. Loin donc de concevoir des ombrages contre la Grèce, de la poursuivre d'une haine envenimée, l'Autriche devrait voir dans sa révolution une bonne fortune qui lui crée un rempart du côté où elle est la plus faible, un vrai don du ciel qui vient à son secours au milieu de ses embarras. L'Autriche n'est pas une puissance maritime, et ne peut pas le devenir. Par Corfou, l'Angleterre règne sur le golfe adriatique, par lequel seul se fait le commerce maritime autrichien : le maître de Corfou l'est aussi de l'Adriatique. De plus, l'Angleterre règne encore sur la Méditerranée dont elle occupe l'entrée et le centre, à Gibraltar et à Malte, deux positions inexpugnables; et Corfou ne l'est guère moins, depuis les grands travaux faits pendant l'occupation française qui a duré plusieurs années. N'est-il pas d'un grand intérêt pour l'Autriche qu'une marine purement méditerranée se forme là en opposition à celle de l'Angleterre? Celle de la Turquie est tout-à-fait impropre à cet usage ; elle a d'ailleurs assez à faire de s'opposer à celle de la Russie. Cet emploi

ne peut donc être rempli que par la Grèce, qui réunit tout ce qui est nécessaire pour satisfaire à cette destination. Quant aux reproches adressés aux Grecs sur leur prétendu avilissement, sur leurs dissensions intestines, sur leurs déprédations au détriment du commerce européen, cinq années des plus dures épreuves soutenues avec le plus rare courage, des maux inouïs supportés avec persévérance, Miaulis, Canaris, Botzaris, Missolonghi, répondent à ces allégations de haines invétérées. Que l'on nous montre quelque chose de mieux dans le reste de l'Europe. Plus de mille ans de misères ont pesé sur la Grèce. Quels caractères ne fléchiraient pas sous une pression aussi prolongée? Qui a le plus dégradé le moral des Grecs : sont-ce les empereurs ou les sultans, le bigotisme des uns ou le cimeterre des autres? On ne sait. A la longue, les hommes sont ce que les gouvernemens les font. Depuis mille ans, tout a conspiré contre la Grèce, tout a contribué à briser le ressort moral qui avait porté si haut sa renommée. Les Grecs vivaient sans patrie, sans lois, sans sûreté

dans cette direction malveillante. Commençons par écarter le motif de la légitimité et de l'insurrection : à ce titre, l'Autriche n'a pas plus à perdre que les autres puissances ses alliées, car il s'agit de principes qui sont égaux entre elles toutes. Il faut donc pénétrer plus avant pour trouver quelque motif plausible; et celui-ci ne réside-t-il pas dans la *coréligiosité* des Russes et des Grecs ? L'objet capital de la politique autrichienne est la Russie; elle craint par-dessus tout ce qui pourrait ajouter à des forces déjà trop redoutables; elle craint que la conformité du culte n'attache les Grecs à la Russie, et comme elle en compte un grand nombre dans ses provinces orientales, elle redoute les effets directs de cette conformité de culte entre les Russes et ses propres sujets.

Il semble que ces appréhensions devaient céder à une réflexion qui se présentait naturellement; pourquoi les Grecs se sont-ils montrés jusqu'ici empressés de se concilier le patronage de la Russie? Rien n'est plus simple, c'est qu'ils n'avaient rien à démêler avec les Russes, et que, délaissés par le monde entier,

ils ne pouvaient être soutenus que par eux seuls; c'est que les Russes étaient les ennemis de leurs oppresseurs : mais changez cet ordre, faites que les Grecs deviennent les surveillans de la Russie, et vous verrez si l'ancien pacte ne se dissout pas de lui-même, et si la jalousie ne s'établit pas tout de suite entre les anciens alliés. Ce qui avait cimenté la première alliance, l'intérêt, est précisément ce qui la rompra; cela est dans la nature, et il est vraiment étonnant qu'on ait pu s'attendre à autre chose. Si quelqu'un est intéressé aux succès de la Grèce, sûrement c'est l'Autriche; car elle lui fournit une barrière contre son redoutable voisin. L'Autriche doit bien juger l'impuissance de la Turquie; comment ne pas lui préférer un état jeune, et formé sur les modèles civilisés qui remplissent l'Europe? Par elle-même, la Grèce ne présente rien d'inquiétant pour l'Autriche : 1° à cause de sa force propre, qui dépasse beaucoup celle de la Grèce; 2° à cause de la force des barrières qui les séparent. Les deux états se toucheront, en restant isolés l'un de l'autre par de grandes chaînes de montagnes,

personnelle, sans centre de réunion, admis à respirer le même air que leurs maîtres, mais exclus de toute participation aux avantages de l'association. Qu'à la longue, des hommes placés dans une condition aussi dégradée en contractent les inclinations, qu'ils soient bas, parce qu'ils sont courbés et abaissés par la force; rien n'est plus naturel. Mais ici, il ne s'agit pas de ce qu'ils sont, mais de ce qu'ils veulent être. C'est être déjà sorti de l'abaissement que de vouloir en sortir, et n'est-ce pas dans ce noble but que combattent les Grecs? Des dissensions ont éclaté parmi eux et ont paralysé leurs efforts. Cela était prévu et devait avoir lieu entre des égalitaires; les mêmes scènes n'ont-elles pas eu lieu partout, au sein des monarchies, comme dans celui des républiques? Naguère encore l'Amérique n'a-t-elle pas été témoin de scènes semblables? Quel est le remède à cela? L'amour de la patrie, le besoin de la défense commune, et l'établissement d'un grand gouvernement qui rappellera au centre toutes les opinions divergentes, comme toutes les forces isolées. Quelques forbans, profitant,

comme il arrive toujours, des facilités que donne l'état de guerre, inquiètent et incommodent le commerce dans l'Archipel. C'est un malheur ; mais en quoi cela touche-t-il à la révolution de la Grèce ? Elle-même s'est armée de lois sévères contre ces violateurs avides de la sûreté des mers. La guerre de l'indépendance des colonies espagnoles a peuplé de même d'essaims de corsaires l'archipel américain ; des lois de police maritime, soutenues par la force armée, les ont fait à peu près disparaître. Il y a loin de quelques mystics grecs à la révolution de la Grèce. Concluons de-ceci, que la haine de l'Autriche et les inculpations contre la Grèce manquent également de fondement, et que cette admirable question de la révolution de la Grèce mérite d'être jugée d'après d'autres règles d'appréciation et des vues d'un ordre plus élevé.

# CHAPITRE XI.

*Incompatibilité des Grecs et des Turcs; extermination des populations chrétiennes en Turquie.*

Tel est l'état auquel les choses sont parvenues. Dès le début de la révolution de la Grèce, lord Erskine indiqua ce résultat avec une prévoyante sagacité; il est frappant de vérité, et dans son horreur, il apparaît avec une clarté semblable à celles qui s'échappent du fond des enfers. Oui, les enfers sont ouverts, non-seulement pour la population de la Grèce, mais encore pour toutes les populations chrétiennes qui traînent une misérable vie sous l'empire du croissant. Le cimeterre turc, s'il prévaut sur la Grèce, ministre des plus cruelles vengeances et des plus sombres ombrages, s'apprête à les y précipiter. Ruines de Scio, d'Ipsara, dites

si j'exagère. Trop de haines séparent la Grèce et la Turquie, pour qu'aucun accord, pour qu'aucun rapprochement ait lieu entre elles; il faut que l'une cède à l'autre. Aujourd'hui tout moyen terme est impossible, il serait plus facile de faire partager l'empire à *Saint-Domingue* entre les blancs et les nègres, que de faire dorénavant cohabiter les Grecs avec les Turcs : le sang nègre ne se refuserait pas à la cohabitation européenne, comme le sang turc le fera à l'égard de la cohabitation avec les Grecs et les autres chrétiens domiciliés en Turquie. Cette incompatibilité a deux causes :

1°. La nature de la révolution de la Grèce.

2°. Le caractère particulier des Turcs, et la politique orientale.

Les Grecs se sont soulevés plusieurs fois contre les Turcs, soit par le ressentiment des sévices qu'ils éprouvaient, soit par les instigations de la Russie. Celle-ci n'est pas étrangère à la révolution actuelle, par les germes qu'elle a semés à des époques antérieures : mais ces premiers soulèvemens étaient partiels, de peu de durée, et point systémati-

ques ; aujourd'hui le soulèvement se fait en corps de nation, il est organisé, il résulte d'un système complet d'indépendance, assimilé avec ceux qui ont prévalu en d'autres lieux. Dans les soulèvemens antérieurs, c'étaient quelques Grecs qui apparaissaient ; mais ici c'est la Grèce elle-même qui apparaît, ses titres d'ancienne possession à la main, et qui revendique sa place avec des armes souvent couronnées par la victoire. Dans les autres soulèvemens, les Grecs isolés n'avaient ni armes, ni flotte, ni gouvernement ; la révolution actuelle a engendré tous ces moyens, et se soutient par eux. L'Europe avait à peine ouï parler des premiers soulèvemens ; que l'éclat d'aucun nom, qu'aucun trophée ne relevait. Depuis cinq ans, la révolution de la Grèce occupe l'attention de l'Europe ; l'intérêt va croissant tous les jours ; les lauriers se sont multipliés comme les héros : l'empire ottoman a été ébranlé, et le sultan a tremblé sur son trône. Rapprochez des hommes qui se sont fait de pareilles injures, faites vivre en paix les uns sous l'empire des autres ! C'est ce dont vous oseriez à

peine vous flatter dans l'occident de l'Europe. Là, la religion, la civilisation, encore plus puissante, mettent un frein et donnent un terme aux sévices; le glaive de la vengeance s'arrête devant certaines considérations; la politique devenant l'auxiliaire de l'humanité, ne laisse arriver les excès qu'au point où commenceraient l'irritation ou l'affaiblissement : en Europe, la tyrannie peut craindre jusqu'à l'histoire elle-même. Mais que font à des Turcs la politique, la civilisation et l'histoire? Dans ces climats, la politique a toujours le fer à la main; elle use des *plus perfides déguisemens pour accomplir ses projets*, comme pour assouvir ses vengeances; chez elle, ce qui ferait horreur dans l'Occident est en honneur. En Europe, on pactise, on donne des amnisties, on fait des édits de Nantes; en Turquie, c'est comme en Espagne, on tue, on chasse qui féconde la terre : l'Espagne expulse les Maures qui fertilisaient ses provinces. Tous ces désastres ne coûtent rien aux Orientaux, pas même une réflexion. Les Turcs extermineront les Grecs sans demander ce qu'ensuite devien-

dra la Grèce, sans s'inquiéter de ce que leur vaudra la Grèce couverte de ruines, et vide d'habitans. Les Turcs descendent de ces nations tartares qui ont fait un désert de toute la haute Asie, qui frémissent à la vue d'une cité, et qui élèvent aux pieds de ses murs des pyramides formées avec les têtes de ses habitans. Le Turc est par instinct le plus féroce de tous les hommes; le sang, les ruines, les larmes, le sexe, l'innocence de l'âge, rien ne le touche, rien n'a de prise sur lui; il a ajouté à l'atrocité des mœurs africaines et asiatiques. Cruel et rapace, tant qu'il y a à tuer et à dépouiller, il est infatigable et insatiable (1); le butin a pour ces hommes un

(1) Le *Baron de Tott* cite dans ses Mémoires des traits vraiment inconcevables de cette avarice, de cette soif de posséder qui consume les Turcs. Il dit avoir vu des hommes qui, pour avoir transgressé la défense d'exercer le pillage, étaient, d'après la justice turque, condamnés à l'affreux supplice d'être traînés attachés à la queue d'un cheval, *mourir contens en songeant qu'ils avaient eu, pendant quelque temps, quelque chose en leur possession.* Que faire avec de pareils hommes?

attrait irrésistible; rien ne leur coûte pour s'en attribuer quelques parcelles. L'assassinat et le vol sont dans le sang de ce peuple meurtrier et spoliateur en corps de nation, fléau et honte de l'humanité. Ce peuple chaque jour s'assiérait au festin d'Atrée. Chez les Turcs, *tuer* n'est que la moitié du supplice : la mort sans insultes à la nature ne leur suffit pas, elle doit être assaisonnée par elles; elle leur paraît fade, tant ils sont familiarisés avec elle, si elle n'est pas aggravée et comme relevée par mille indignités (1). Voilà les hommes

(1) *Voyez* l'ouvrage de M. Deshomettes des Fossés, sur la Bosnie, à l'article des supplices en usage dans ce pays. La population entière se fait bourreau, et porte la main sur le condamné, qui, presque toujours, n'est qu'une victime de l'iniquité, et par là même digne de commisération. On ne sait qui l'emporte, de la barbarie ou de l'imprévoyance, chez des hommes menacés journellement du même sort.

On connaît trop l'infamie à laquelle sont réservés une partie des malheureux qui tombent sous le brutal esclavage des Turcs; et puis déclamez contre la civilisation, arrêtez ses progrès, retenez les hommes dans l'incivilisation, vous aurez des Espagnols et des Turcs.

auxquels les Grecs ont à faire, comme individus et comme politiques. Chez les Turcs, la politique est au niveau de l'humanité; elle se compose de déguisemens et d'ombrages. En Turquie, être puissant, s'être fait craindre, est un arrêt de mort : tôt ou tard, par une voie ou par une autre, on aboutit là. Dans ce pays, où l'on ne croit régner sûrement qu'en étranglant ses frères, où les soupçons jaloux ne se déclarent que par le poignard, tout partage de pouvoir est impossible ; il faut tout tenir ou tout perdre. Si les Turcs prévalent sur les Grecs, ceux-ci seront donc exterminés; ils se sont fait trop craindre pour être épargnés : en Orient, la rivalité exclut du pardon; mais les Grecs ne périront pas seuls, toutes les populations chrétiennes répandues sur la surface de la Turquie éprouveront le même sort, parce que les Turcs confondent tous les chrétiens dans la même inimitié, et qu'ils les regardent tous comme étant également leurs ennemis. Ces barbares sont étrangers à toutes les distinctions que l'esprit plus cultivé des Européens sait faire entre les choses : vainqueurs des Grecs, ils

se jetteront sur les populations chrétiennes; après avoir exterminé les premiers à titre de vengeance, ils en feront autant à l'égard des autres à titre de prévoyance. On peut compter sur ce résultat, il est dans les mœurs des Turcs, et les mœurs ne trompent jamais. Voilà la mer de sang sur laquelle l'Europe doit à l'avance fixer ses regards: combien de temps pourra-t-elle soûtenir ce spectacle; combien de temps le murmure du genre humain restera-t-il secret, n'éclatera-t-il pas avec une terrible détonnation, et les autels catholiques eux-mêmes ne seront-ils point ternis par l'effacement des autels, *même schismatiques*, de toute la Grèce? Il me semble que la croix mutilée en Grèce perdra un de ses bras dans l'Occident. Pour calmer des craintes si profondes et si légitimes, dira-t-on que l'on intercèdera auprès des Turcs, que l'on se rendra garans de leur sûreté: c'est bien peu connaître et les hommes et les choses. D'abord l'orgueil ottoman voudra-t-il s'abaisser à reconnaître des intermédiaires entre lui et *ses sujets*? Il y a dans la garantie, il faut le reconnaître, un partage de la souveraineté. Mais que de-

vient la garantie en temps de guerre? La garantie empêche-t-elle les dommages qui autorisent à réclamer l'intervention des garans? Voyez ce qui est arrivé à la Moldavie et à la Valachie; elles étaient censées bien défendues par la garantie de la Russie. Sous une pareille égide, on pouvait se croire en sûreté; a-t-elle empêché que pendant un long cours d'années ces provinces n'aient été en proie aux vexations habituelles des Turcs? ne se sont-ils pas joués avec opiniâtreté des menaces, des représentations, et des armées de l'empereur Alexandre, rassemblées sur leurs frontières? Il faut bien connaître ces hommes: grossiers et subtils tout-à-la-fois, unissant la fourberie à une apparence de simplicité; abondant en subterfuges, en interprétations, en protestations; impassibles, insoucians du temps, ils se replient en tout sens, ils parcourent tous les détours de la diplomatie appliquée aux négociations; ils comptent surtout sur la fatigue de leurs adversaires, et traînent tout en longueur: on va le voir aux conférences qui s'ouvrent à *Akermann*.

Toute garantie de l'Europe à l'égard de la

Grèce sera donc un vain palliatif : les Turcs n'en feront ni plus ni moins; et si la victoire se déclare pour eux, il n'y aura plus qu'à songer aux funérailles de la Grèce et à pleurer sur ses ruines, accusatrices de beaucoup de choses.

# CHAPITRE XII.

*Droit d'intervention dans l'affaire de la Grèce.*

Quand on n'a pas été du combat, peut-on être de la victoire ou du traité qui la suit? Voilà toute la question de l'intervention dans l'affaire de la Grèce. L'Europe a-t-elle été du combat? Non. A quel titre pourrait-elle intervenir? S'est-elle déclarée neutre? Sans doute, et c'est sa résolution définitive. A-t-elle dit par le *fait* : « Allez en Égypte ou en Grèce, à Constantinople ou à Napoli de Romanie, avec Boyer l'Égyptien ou avec le colonel Fabvier, je ne m'y oppose pas; que l'Égypte ou la Grèce arment, construisent, recrutent chez moi; liberté égale pour tous. Si quelqu'un se sent le courage de se mettre à la tête d'un comité turc, à côté des

comités grecs, libre à lui de l'essayer à ses risques et périls. » Ce que l'Europe n'a pas cru devoir faire au nom de l'humanité, le ferait-elle à celui de la simple politique? L'intervention hors de dommages constatés, irréparables autrement que par la force est-elle *admissible* parmi les nations civilisées? La Grèce a-t-elle *fait* des dommages de cette nature à l'Europe, ou à quelqu'une de ses parties? Qui oserait le dire? Toute guerre produit quelque gêne pour le commerce; c'est une des charges résultant de la sociabilité générale : quand l'Angleterre et la France se combattaient par mer, les gênes que cette lutte étendue sur toutes les mers, causait dans tout le monde commercial, autorisaient-elles les neutres à intervenir? Que leur aurait-on répondu s'ils eussent prétendu le droit de le faire? En quoi le droit de la Grèce diffère-t-il de celui qu'avaient la France et l'Angleterre? Il y a de la différence dans ses forces avec celles de ces puissances, mais il n'y en a pas dans le droit; et la force n'est pas la mesure de celui-ci,

au contraire, c'est à lui à régler l'usage de l'autre. Qu'a répondu lord Liverpool, interpellé, dans la Chambre des Pairs, sur les intentions du gouvernement anglais relativement à la Grèce? qu'il n'entrait nullement dans ses intentions de s'en mêler. La Grèce sera donc libre de poursuivre sa guerre et son ennemi par tous les moyens en son pouvoir; l'Europe n'aura aucune loi à lui imposer à cet égard; c'est déjà une grande conquête faite dans les intérêts de la Grèce et pour les progrès de la civilisation. Le droit l'aura donc emporté enfin sur l'arbitraire et sur la fantaisie; on n'entendra plus dire à un peuple : Vous n'existerez pas, parce que votre existence me déplaît; vous ne vous gouvernerez pas de telle manière, qui formerait un contraste avec celle que je suis; vous ne serez pas trop heureux, crainte que le spectacle de votre bonheur ne renferme des attraits pour ceux qui trouvent moins de félicité sous le mode de gouvernement que j'ai introduit ou que je maintiens parmi eux; car voilà en peu de mots ce que signi-

fient toutes les allégations sur lesquelles on motive ces interventions. A cet égard, la guerre d'Espagne a du moins rendu un grand service : elle a fait établir des deux côtés de la Manche, entre les cabinets de Paris et de Londres, une controverse portée à la barre de l'Europe entière, appelée à juger, à peser les raisons des deux interlocuteurs; et de cette solennelle discussion, il est résulté une solution complète, évidente, confirmative du droit, consolante pour l'humanité, celle par laquelle il est resté démontré que toute intervention hors de la réformation refusée opiniâtrément de principes évidemment anti-sociaux, ou de dommages irréparables, autrement que par la force, est une violation du droit des nations. Ainsi, l'or, après avoir subi l'action du feu, reste au fond du creuset; ainsi la Grèce ne reverra pas ce qui a été commis à Naples, et en Espagne. Elle n'a proclamé aucun principe incompatible avec l'existence paisible des sociétés; au contraire, elle souffre et combat pour les établir aux lieux d'où ils sont bannis depuis long-temps, et d'où ils le seront

toujours si elle succombe : elle est donc hors de la juridiction de l'Europe; elle s'appartient à elle-même, et n'appartient qu'à elle seule, et ce premier principe de liberté l'aidera à la conquérir toute entière.

# CHAPITRE XIII.

## *Institutions de la Grèce.*

Mais à quoi servirait à la Grèce son indépendance, si elle n'usait pas du droit qu'elle lui confère pour le choix de son propre gouvernement, par l'adoption d'une institution fondamentale la mieux assortie à ses besoins? A quoi bon tant de sang versé, et même tant d'héroïsme, si le résultat ne correspond point à des antécédens aussi glorieux, et si chèrement acquis? Que restera-t-il à la Grèce de ses immenses sacrifices? quelle reconnaissance lui en devront l'Europe et l'humanité, qui entrent pour une si grande part dans le résultat espéré de ses travaux, si ceux-ci ne sont pas couronnés par un établissement conforme à ce qu'attendent l'une et l'autre? Cet établissement sera la clef de la voûte qui donnera la solidité à l'édifice et qui en assurera la durée.

C'est là que doit éclater dans tout son jour le patriotisme de la Grèce, avec cet esprit de discernement et de sagesse qui, entre plusieurs choses bonnes en elles-mêmes, sait distinguer la meilleure, c'est-à-dire la plus convenable au but que l'on se propose. Cet esprit élève au-dessus des préjugés, des passions et des intérêts privés; il est le plus haut degré du courage, celui qui, puisé tout entier dans l'ordre moral, est encore plus rare que le courage guerrier, et lui est supérieur, comme la réflexion l'est à l'impulsion purement physique, et comme les opérations de l'esprit le sont aux œuvres de la main.

Beaucoup de choses doivent guider et sont à considérer dans le choix des institutions à donner à une nation. Ce qui convient à un temps, à un peuple, à une contrée, ne convient pas à d'autres. Le bien absolu, étranger par sa nature à toute œuvre humaine, ne doit pas être recherché, ni même envisagé comme but; la prudence, fille bien avisée de l'expérience, apprend à se borner au bien relatif, à s'en contenter, et à ne point aspirer à une perfection qui n'entre pas dans l'a

panage de l'humanité. L'œuvre se ressent toujours de la main de l'ouvrier et de l'origine de celui-ci; et comme les institutions sont des ouvrages d'hommes, elles ne peuvent manquer de retracer l'origine de leurs auteurs, et d'être défectueuses en quelque chose, comme *ils le sont eux-mêmes*. L'amélioration graduelle doit donc suffire à l'ambition de l'homme, et pour lui, corriger, c'est être parfait; c'est là seulement qu'il peut atteindre. Ne tendons donc point vers un but trop élevé; car, en cette qualité, il pourrait nous dépasser. Il faut sortir des abstractions qui flattent l'esprit, pour rester dans les réalités qui servent. Par conséquent, lorsqu'on parle d'institutions pour un peuple, il est nécessaire de commencer par s'assurer de son état moral, de son nombre, de l'espace qu'il occupe, de ses relations avec les peuples qui l'environnent, de l'esprit de ces peuples, et des intérêts propres et relatifs de ce même peuple. Les circonstances peuvent même commander de ne pas user des droits de l'indépendance dans leur plénitude, pour ne pas provoquer des oppositions funestes

de la part des sociétés déjà formées, et qui, à tort ou à droit, pourraient se croire lésées par le nouvel établissement, et fondées par là même à contrarier sa fondation... Les considérations les plus élevées et les plus vertueuses, c'est-à-dire les plus dégagées de toute passion et de tout intérêt privé, doivent donc présider au choix des institutions d'un peuple qui se constitue : car ce choix embrasse la vie entière de ce peuple ; il fera son bonheur ou son malheur, son repos ou ses agitations, ses vertus ou ses vices, sa gloire ou son opprobre ; il lui donnera des citoyens ou des membres inutiles ou corrompus. Tels sont les résultats du choix des institutions, suivant qu'il est réglé par les lumières en compagnie de la vertu, ou bien qu'il est fait sous l'influence d'astres également sinistres, l'irréflexion et les passions.

En devançant le moment où les travaux de la Grèce, couronnés enfin par un succès que hâtent nos vœux, lui permettront de s'occuper de cet important objet, qu'il nous soit permis de lui offrir le tribut des réflexions que la considération de toutes les circon-

stances qui lui sont propres nous a suggérées... La position de la Grèce est très compliquée ; beaucoup de mains sèmeraient volontiers des obstacles sur sa route ; du côté de l'étranger, beaucoup d'ombrages planent sur elle. Ici, un redoublement d'attention et de prudence est donc nécessaire ; il faut tout peser avant de se décider, car il s'agit d'une chose durable, et souvent, l'erreur reconnue, on n'est plus maître de la corriger.

Depuis la fondation des sociétés, l'humanité apparaît rangée sous deux drapeaux, celui de la monarchie et celui de la république : sous lequel des deux y a-t-il eu plus de bonheur réel pour l'homme ? Qui peut le dire ? Si la république donna à Rome les Gracques, les Marius, les Carbon, les Sylla, l'empire lui donna aussi les douze Césars ; elle dut à la république les Fabricius, les Marcellus, les Scipion, les Caton ; elle dut à l'empire les Antonin et le prince qui marche à la tête de tous les monarques, parce que le genre humain a décerné à lui seul le surnom *de ses délices ;* titre le plus glorieux qui ait jamais décoré le nom d'un mortel, car il l'assimile

en quelque sorte à la Divinité. Dès que les hommes se trouvèrent réunis en sociétés un peu nombreuses, ils durent sortir de l'état de famille, devenu insuffisant pour leurs besoins; il leur fallut des règles et des chefs. Les unes durent être générales et fixes, et les autres élevés au-dessus de la société même, pour la voir tout entière et pour en être vus à leur tour... De là ces siéges élevés au milieu du peuple, non pas pour le dominer ou pour flatter l'orgueil de ceux que la société y faisait asseoir, mais pour les placer dans un poste d'où ils peuvent embrasser toutes les parties de la société. Les trônes, objets d'hommages, sont aussi des postes d'observation dans l'intérêt général... Monarques domestiques, les patriarches ont régné sur la famille et dans le désert; à mesure que les familles se multiplièrent, elles se séparèrent, et leurs membres furent former des royautés de la même nature dans des espaces encore inoccupés. Alors l'homme était nomade, et le voisinage commençait, comme de nos jours, il le fait dans les solitudes de l'Amérique, à des distances qui rendaient les relations entre les hommes

très rares et les collisions sans objet, et par conséquent impossibles. S'il en survenait, leurs causes, simples comme les hommes et les choses de ce temps, ne provenaient guère que de la possession de quelques fontaines pour désaltérer les troupeaux; seuls trésors de ces temps primitifs. *Prenez à droite dans ces vastes plaines, et je prendrai à gauche*; dit un de ces innocens monarques, *afin d'éviter toute querelle entre nos pasteurs.* Ce n'est que lorsque de simples tentes servent de palais que les rois parlent avec cette simplicité; alors le chef de la famille est vraiment roi, car, en elle, *tout* provient de lui; l'état entier est sous ses yeux; il a droit et capacité suffisans pour tout voir et pour tout régir; il est créateur à la fois de tout ce qui forme la famille et de tout ce qui contribue à la soutenir. Mais un état pareil ne peut pas durer long-temps; il a des bornes dans la multiplication de l'espèce: à son tour cette multiplication crée des intérêts divers, et la complication de ceux-ci exigeant des définitions positives et des garanties pour leur maintien; les magistratures naissent de ces besoins de

la société. Elles lui font trouver en elles des interprètes pour les règles établies et des préposés pour leur exécution ; par elles la raison et la force publique prennent la place de la raison privée qui serait l'arbitraire, ainsi que celle de la force privée qui réduirait tout sous l'empire de la violence. Tels sont l'origine et le but de toutes les magistratures et de toutes les formes de gouvernemens. Leur principe d'existence est dans le pouvoir de la société; leur raison d'existence est dans l'intérêt et le bien-être de la société qui les crée pour elle, et non pour les titulaires... Jusqu'à ce point, toutes les sociétés ont marché du même pas, parce qu'elles avaient toutes un but commun, celui de la recherche de leur plus grand avantage. Il n'est pas un homme revêtu du pouvoir, même absolu, qui ne dise le tenir et ne vouloir l'exercer que dans ce seul but; mais c'est sur la manière d'atteindre celui-ci que l'esprit de l'homme s'est partagé, et que, dans un but uniforme, il a adopté mille variétés dans les moyens de l'atteindre. Monarchie, république, dans l'intention sociale, sont une seule et même chose, c'est-à-dire

un moyen divers de procurer à la société la plus grande somme de bonheur possible. Chaque société a choisi celle des deux formes qui lui a paru la plus propre à la faire jouir de ce bonheur tant désiré : de là cette diversité de gouvernemens qui couvrent la terre, et qui, dans leur contraste, n'ont cependant qu'une même origine et un même objet, le pouvoir et le bonheur social... Les avantages du gouvernement d'un seul ont-ils plus frappé les hommes, et les ont-ils amenés à sacrifier une plus grande partie de leurs droits en vue d'une plus grande somme de repos par un établissement presque général de la monarchie? ou bien celle-ci, née dans l'Orient, berceau de l'humanité, est-elle seulement la continuation de l'état patriarcal, qui, pendant beaucoup de siècles, fut le seul régime de cette contrée classique de l'humanité? On ne peut l'affirmer, quoique les royautés orientales, par leur droit de possession universelle de tout ce qui se trouve dans ces sortes de sociétés, autorisent à le penser; toujours est-il certain que les domaines de la monarchie ont beaucoup surpassé en étendue ceux de la

république : l'Asie tout entière, l'Afrique, moins Carthage, la presque totalité de l'Europe, comptaient et forment encore cette vaste dotation de la monarchie. Quand les Espagnols posèrent le pied en Amérique, ils trouvèrent que l'esprit humain avait travaillé là comme il l'avait fait dans les autres parties du globe, et que, sous des formes plus ou moins sensées, la monarchie y occupait la plus grande partie du sol: Les navigateurs modernes qui explorent les archipels de la mer du Sud, y retrouvent des images de monarchie, qui, dans leurs bizarreries, rappellent les figures grossières des divinités de ces hommes sauvages dont la civilisation est encore en enfance comme le culte, et retrace la faible portée de leur esprit.

L'ordre monarchique paraît être l'état naturel des hommes privés de lumières: des aveugles ont besoin d'être guidés, et parmi eux, celui qui voit est leur guide naturel. Il est *roi*, car *rex* vient de *regere*, conduire; il conduit: donc il règne, donc il est *roi*. De quelques prestiges, de quelques prétextes qu'il se serve pour colorer, pour accroître, pour

affermir son pouvoir, toujours est-il que ce pouvoir vient originairement de là; c'est là sa source, et tant qu'il ne s'en écarte pas, il reste pur. Si l'intérêt et les passions le corrompent; si l'impuissance d'y résister, la crainte et l'adulation le font accepter dans cet état d'envahissement, c'est un mal, c'est une dérogation au principe; il est violé, détourné de l'usage auquel il était destiné, du but auquel il se rapportait, mais il n'en est pas moins certain. Ainsi les royautés orientales, qui sont le tombeau de tous les droits de l'humanité, sont des faits établis par la violence, maintenus par la terreur, et supportés par l'ignorance, au fond de laquelle le pouvoir jaloux a relégué et maintient les peuples. Il perpétue l'aveuglement pour perpétuer le pouvoir; car le jour où l'on verra clair, sera le dernier jour de son existence. Laissons les intérêts rattacher le pouvoir à la voûte des cieux. Quand leur voix se fait entendre, quand leurs interprètes accrédités par eux montrent les signes auxquels leur volonté se fait reconnaître d'une manière certaine, il n'y a plus qu'à obéir, car les cieux sont plus élevés que

l'esprit de l'homme; mais dans leur silence cet esprit jouit de toute sa liberté, et il suffit pour démontrer et rendre palpable la vérité que tout pouvoir exercé sur la société dérive d'elle. Jusqu'ici, hors sur le peuple juif, le ciel ne s'est explitqué sur le gouvernement d'aucun peuple. Comme dans sa vaste enceinte il embrasse toutes les parties de l'univers, il couvre de même de sa protection toutes les sociétés que celui-ci renferme, et l'on ne voit pas que le soleil se soit levé de préférence sur aucune; il les tolère toutes, comme il les éclaire toutes.

La république paraît être l'état naturel des hommes clairvoyans : cet ordre admet l'homme à la participation de la direction de ses affaires propres; la monarchie absolue en est l'exclusion. La nature, en donnant aux hommes tout ce qui leur est nécessaire pour se diriger dans l'ordre moral, a sans doute voulu qu'ils s'occupassent de leurs affaires, car elle n'a rien fait en vain. En pourvoyant l'homme dans l'ordre moral comme elle l'a fait dans l'ordre physique, il est naturel de conclure qu'elle a aussi voulu qu'il appliquât

ses facultés à l'un des ordres comme à l'autre. D'après cela on pourrait dire que la république est de la nature, et que la monarchie n'est que de l'homme. La république est un état de majorité morale pour l'homme; la monarchie est un état de tutelle et de minorité continue pour lui. Les formes de l'une et de l'autre peuvent varier à l'infini; il n'y a pas une république et une monarchie qui ressemble exactement à une autre république et à une autre monarchie : la diversité des esprits a mis entre elles la diversité dont la nature a empreint le visage de l'homme, parmi lesquels il n'en est pas un qui retrace parfaitement celui de l'autre. Dans ces établissemens divers, les hommes ont tendu vers un but uniforme, qui était leur plus grand avantage : seulement, ils se sont séparés sur le choix du chemin le plus sûr pour arriver à ce but.

La civilisation a apporté un changement immense dans l'ordre social, par l'abolition de l'esclavage de la personne : cette abolition a rendu à l'homme la propriété de lui-même que la force lui avait ravie; elle a permis

de prononcer le nom de liberté au milieu de l'humanité, parmi laquelle ce mot n'était une réalité que pour le plus petit nombre, et une insulte ou bien une dérision pour le plus grand; d'où il arrivait que le grand nombre était hors de la cité, et qu'elle n'existait que dans le plus petit. Un dénombrement de l'Attique ne donna que 22,000 citoyens : tout le reste de la population végétait dans l'esclavage, exclu de toute participation à l'administration de la cité. On peut dire de l'Orient, que dans chaque état il n'y a qu'un citoyen, qui est le prince; car tout le reste vivant dans l'esclavage personnel ou politique, il n'y a réellement qu'un seul homme libre, le prince, qui tient tout le reste dans le servage. C'est la corruption de la monarchie; car, à proprement parler, il n'y a de monarchie que là où elle est tempérée. Il ne faut pas argumenter en faveur des institutions par leur durée, non plus que par l'espace qu'elles ont occupé, ou qu'elles occupent encore : rien n'est plus faux qu'une pareille méthode d'appréciation; avec cela on légitimerait toutes les extravagances reli-

gieuses et civiles, tous les cultes et tous les crimes qui ont souillé la terre. Le paganisme a régné cinq mille ans; des religions insensées comptent aussi leur règne par siècles : des gouvernemens inhumains ont couvert et couvrent encore la terre ! Argumentera-t-on de leur durée contre leurs vices intrinsèques? Non, sans doute : un homme de sens aurait horreur de le faire. Il se bornera à dire en gémissant : L'homme est faible, patient; il est souvent opprimé, il supporte le joug qui lui est imposé de longue main, et l'habitude a sur lui le pouvoir d'une seconde nature; mais il n'ira pas au-delà pour justifier des faits qui blessent les principes.

Toutes les institutions sont bonnes, dès qu'elles renferment ce qui les rend capables de remplir leur but, qui est le bien-être de ceux pour lesquels elles sont faites : monarchie, république, élection, hérédité, rois, empereurs, sénats, doges, tout a ses avantages et ses inconvéniens, tout a fait du bien et du mal. La monarchie avec son hérédité donne du repos et de la stabilité dans quelques parties; mais elle fait acheter ces avan-

tages par tous les inconvéniens attachés à la nature de l'homme, à sa jeunesse, à sa vieillesse, à ses passions, à ses infirmités, à sa séparation prolongée d'avec le reste des hommes, qu'on l'accoutume à voir de haut et de loin, principe certain d'insensibilité et d'enflure de cœur; à la force comme à la faiblesse de son esprit, qui tantôt peut trop, et tantôt pas assez. Dans la monarchie, le prince, centre de tout, absorbe, pour ainsi dire, la cité; c'est là que l'on dit : *L'état, c'est moi.* C'est la patrie que l'on aime et que l'on sert en lui; il faut comme passer par lui pour arriver jusqu'à elle : son nom même couvre le sien. Tout honneur, tout éclat, presque toute fortune vient de lui; aussi tout s'abaisse-t-il à ses pieds, et va y ramasser les faveurs. Les affaires se concentrent dans son cabinet, les chars de triomphe ne s'attellent que pour lui seul : lui plaire est la grande étude, et parfois le plus grand mérite; lui déplaire, le plus grand tort et l'écueil le plus redouté. Souvent le successeur ne marche pas dans les voies du prédécesseur, et se plaît à défaire son ouvrage, ce qui prive des avan-

tages de la stabilité que l'ordre monarchique semble promettre : de plus, des liens de famille peuvent commander les intérêts de l'état. Voilà de grands inconvéniens : cependant l'usage général semble les avoir placés au-dessous des avantages que renferme l'ordre monarchique, et une adoption presque universelle semble être le gage de cette préférence (1).

La république élève l'âme, conserve intacte la dignité de l'homme, fait les grands citoyens : Montesquieu lui a donné avec raison la vertu pour principe. Elle impose au citoyen de moindres sacrifices pécuniaires que la monarchie, et lui aide à les mieux porter, parce que l'usage lui en est plus personnel ; elle exige plus de lui dans l'ordre moral, car elle attend tout de lui, et il doit tout faire pour elle. Les grands hommes disparurent de Rome quand toute la puissance

(1) Comme je ne suis qu'un simple publiciste, je me suis abstenu soigneusement de retracer les couleurs dont Samuel peint la royauté pour détourner les Juifs de la demande ardente qu'ils lui en faisaient.

fut tombée aux mains des successeurs de César; ceux-ci ne surent pas même conserver l'ouvrage des premiers, L'empire grec ne compte que Bélisaire : l'humanité défend de citer Théodose, couvert du sang des habitans de Salonique. En Occident, les peuples, plus heureux à mesure qu'ils se sont civilisés, n'ont pas éprouvé de la part de leurs monarchies un souffle aussi desséchant pour leurs vertus : sous mille formes, parmi eux, le génie, les talens, tous les genres de grandeurs ont pu se développer au sein des monarchies modernes. On a refusé aux républiques la faculté de durer, de s'étendre avec solidité, on leur a reproché la turbulence : ces reproches sont-ils fondés, et jusqu'à quel point ? Rome s'est soutenue pendant une longue suite de siècles; Carthage, Athènes, dans les temps anciens, ont égalé en durée un grand nombre de monarchies : souvent celles-ci gardèrent leurs formes, mais elles changèrent de mains, autre genre d'instabilité. Dans les temps modernes, Venise a égalé en durée l'aînée des monarchies européennes, celle de France; Gênes, la Hol-

lande, la Suisse, les républiques anséatiques datent déjà de loin, et la république de Pologne a traversé dix siècles, et en eût compté beaucoup d'autres, sans les violences de ses avides voisins : c'est un état conquis, mais non pas tombé. L'heureuse invention des états fédératifs prévient les inconvéniens de la trop grande étendue des républiques : cette forme dédouble, pour ainsi dire, l'état ; par elle, dans le même état, il y a une république générale et une république particulière. Celle-ci ne tient à l'autre que par des rapports généraux ; les intérêts privés se règlent dans son sein : par là, le lien de l'association perd ce qu'il pourrait avoir de gênant et de lourd ; par là encore, la marche de chaque état, dégagée d'entraves, peut être plus active. Chacun trouve une protection efficace dans l'association fédérale, partage l'honneur du corps fédéral, et, dans cet état de communauté et de dépendance mitigée, il jouit des avantages attachés à la solidité du lien, sans ressentir le poids d'une chaîne. Le temps fera connaître si des républiques ainsi constituées peuvent se flatter d'une

longue vie. On en est encore à l'essai : peut-être, et il faut l'espérer, que le même génie qui a su inventer ce ressort nouveau, saura aussi trouver les moyens de lui conserver son action. Il faut dire de même pour la turbulence reprochée aux républiques; elles étaient turbulentes chez les anciens, pendant que l'esclavage réduisait les citoyens à un petit nombre d'hommes maîtres dans la cité: alors tout se passait entre des égalitaires, disposés à ne se rien céder, et à user des moyens que leur donnaient la fortune et le rang qu'ils occupaient dans la république. Il existait aussi dans ces états un ordre de clientelle très favorable aux ambitions privées; elles n'étaient pas moins secondées par le serment militaire prêté individuellement aux chefs des armées. La civilisation encore en enfance prêtait de grandes facilités aux manœuvres cachées de l'intrigue et de l'ambition. L'abolition de l'esclavage, en appelant un beaucoup plus grand nombre d'hommes sur la place publique, a rendu les brigues politiques plus difficiles, et créé de puissans obstacles aux ambitions particulières : la

presse seule suffirait pour prévenir et déjouer tous leurs projets. Dans les temps modernes, les républiques ont été turbulentes, quand les monarchies l'étaient aussi ; et de part et d'autre, par la même raison, le défaut de civilisation. En y faisant attention, on reconnaîtrait que son action s'est fait ressentir en même temps et au même degré aux unes et aux autres, et que la turbulence républicaine s'est calmée à mesure que la féodalité a disparu. Les excès de la république française régie par des mains féroces, envahie par la populace, furent un combat contre la civilisation, dans lequel cette république a succombé ; et si l'on voulait s'autoriser contre moi de l'exemple du 18 brumaire, il est facile de répondre que l'acte de ce jour ne fut pas une invasion de la république par un homme pour son profit particulier, mais une remise faite d'elle-même par la république dans ses mains, comme dans celles qui seules pouvaient mettre un terme à ses angoisses. De plus, il faudrait rechercher ce qui, dans l'intérieur comme dans l'extérieur de cette république, favorisait ou contrariait son éta-

blissement; discussion tout-à-fait étrangère à la question qui nous occupe, et de laquelle, pour cette raison, nous nous abstiendrons. Revenons à la Grèce. Il s'agit du choix d'une institution pour elle : après avoir établi les principes qui doivent régler ce choix, voyons quelle peut être leur application à la cause actuelle de la Grèce, et, pour cela, recherchons ce qu'est la Grèce, quelle est la guerre qu'elle poursuit, quelle est sa géographie, sa destination, et les circonstances dans lesquelles elle est placée. Il semble voir sortir naturellement le choix de ses institutions de l'ensemble de ces considérations.

1°. Qu'est la Grèce comme population et comme territoire? Un pays peu peuplé encore, coupé par des chaînes de montagnes et des accidens de terrain qui rendent difficiles les communications entre elles. La Grèce, qui forme une péninsule, de plus est insulaire dans un grand nombre de points, tels que les îles si nombreuses de l'Archipel... La Grèce avait reçu de sa configuration son esprit républicain et ses anciennes républiques; des sociétés isolées s'étaient formées, et se

maintenaient dans des positions isolées, et par conséquent indépendantes les unes des autres. Aujourd'hui il s'agit d'autre chose; il faut recréer la nation grecque dans un but européen, celui de donner à l'Europe une barrière dans la partie où elle se trouve le plus faible. C'est ce grand intérêt qu'il ne faut pas perdre de vue, et qui rend indispensable la réunion de tout le territoire grec depuis le Danube jusqu'à la pointe de la Morée... Cette étendue de terre est occupée, surtout vers le nord, par des peuplades diverses, aguerries, peu formées à la discipline civile. Comment maintiendrait-on l'union entre ces populations et ces sections de territoire, sans un lien commun propre à en serrer toutes les parties et à les empêcher de diverger, pour retourner à l'ancienne séparation? Dans ce moment même, on entend parler de Moreotes, de Romeliotes, d'Albanais, de Mainotes, d'Hydriotes, de Spezziottes; on les voit étrangers pour ainsi dire les uns aux autres, toujours au moment de se séparer, tendant chacun à borner leur défense à leur propre territoire, tandis qu'il ne devrait ja-

mais être prononcé qu'un seul nom, celui de la Grèce, ni défendu qu'un seul territoire, celui de la Grèce. . Cette malheureuse division, provenant des choses encore plus que des hommes, a beaucoup nui à la cause de la Grèce : elle a partagé ses forces ; elle en a affaibli, arrêté, suspendu l'emploi, quelquefois dans les momens ou il eût été le plus utile. Cet inconvénient se fera ressentir et s'agrandira, si la Grèce ne se hâte d'y mettre ordre par un établissement qui, rappelant toutes ses forces vers un centre commun, leur donnera une impulsion commune. Cette fatale divergence a ouvert la porte aux intrigues qui ont entretenu les collisions entre les divers gouvernemens qui ont manié dans des sens différens les affaires de ce pays. Il y aurait eu de la honte à attaquer la Grèce de front et à force ouverte : on a caché ce projet sous le voile des intrigues ; on a travaillé à dissoudre ce que l'on n'osait combattre, pour se donner le droit de déclarer ingouvernables ceux que l'on empêchait soi-même de se gouverner. Peut-être que ce genre d'attaques a été le plus funeste de toutes celles que la Grèce

a eues à soutenir, et a amené les scènes dont la Grèce a souffert et dont ses amis ont gémi... Mais qui peut y mettre un terme hors d'un gouvernement central, réuni dans une même main, auprès de laquelle l'intrigue n'aura pas la témérité d'essayer ses trames, car ce serait la provoquer contre elle-même...

2°. La guerre de la Grèce contre les Turcs est une guerre de possession de territoire, une guerre de propriété. Qui restera maître de la Grèce? voilà la question véritable... Mais qui peut la résoudre à l'avantage de la Grèce, sinon un gouvernement qui, embrassant toutes ses parties, les soignera toutes avec la même sollicitude, et ne se laissera pas aller, comme fait tout gouvernement collectif, à sacrifier ses associés pour se conserver lui-même? Or, il est hors de doute que, pour affaiblir la résistance de la Grèce, son ennemi déclaré et ses ennemis cachés n'usent de ce moyen en faisant luire l'espoir de la conservation aux yeux de chacun en particulier pour prix de sa défection. Ne doutons pas qu'il n'ait été dit aux Romeliotes : Abandonnez les Moreotes; et que les mêmes paroles insi-

dieuses et décevantes ne soient aussi prononcées en secret auprès des Moreotes et des Hydriotes. Telle a toujours été et sera toujours la marche de la diplomatie envers les coalitions quelles qu'elles soient ; les voies droites et découvertes ne sont pas son fait. L'Orient surtout excelle dans l'emploi de ce dissolvant, qui convient d'autant plus à ces âmes avilies par une longue servitude, que la perfidie est plus voisine de l'esclavage : tout ce qui est bas et perfide est un fruit naturel de celui-ci... Pour prendre un caractère ferme et décisif, la guerre de la Grèce a donc besoin d'être dirigée par un pouvoir central, inaccessible à toute suggestion d'intérêt privatif, et qui ait un intérêt égal à la conservation de chacune de ses parties.

3°. La destination politique et européenne de la Grèce a été tracée dans cet écrit ; c'est une barrière attendue par l'Europe pour arrêter la Russie vers son midi oriental... Hors de là, cette révolution n'a plus d'intérêt politique et européen ; mais, sous ce rapport, elle en a un immense. Or, même en supposant le succès le plus entier, le plus com-

plet contre les Turcs, la Grèce fractionnée reste étrangère à l'Europe; elle ressemblerait à l'Albanie, à la Servie, dont l'existence ne se fait sentir en aucune manière dans la balance politique. La Grèce serait encore plus inutile que ne l'était l'empire germanique avec ses cent vingt-deux principautés réduites à *trente-deux*, et que n'est encore l'Italie morcelée en sept souverainetés dont quelques-unes ne retracent que des apanages de cadets de familles princières; la division s'établirait immanquablement entre les fractions du territoire grec, qui redeviendrait le théâtre des sanglantes divisions qui, dans d'autres siècles, les armèrent les unes contre les autres, et qui les rendraient un fléau pour cette même Europe pour laquelle la Grèce, constituée convenablement, est un si grand bienfait... Alors ne surviendrait-il pas quelque nouveau Philippe, qui couvrirait d'or la place publique de ces cités discordantes, ouvrant ou fermant avec lui, à son gré, la bouche de leurs orateurs? et finalement, quelque nouvel Alexandre ne viendrait-il pas renverser les remparts des nou-

velles Thèbes, vides du tombeau de Pindare? Il arriverait même que le morcellement de la Grèce ferait tourner à l'avantage de la Russie la force qui devrait être destinée à la contenir. Une monarchie grecque ne sera jamais une auxiliaire de la Russie, pas plus que l'Angleterre ne le sera de la France, et l'Autriche de la Russie : entre ces monarchies, l'intérêt est trop tranché pour que l'une serve jamais à l'autre. Mais qui garantit que, parmi les sections de la Grèce, la Russie ne trouvera pas le moyen de pénétrer et de se faire des alliés? La France en avait bien trouvé dans l'empire germanique, et avait bien su en faire servir une partie contre l'autre; pourquoi la Russie serait-elle moins portée à rechercher les mêmes facilités, et, avec elles, ce qui devait l'exclure du midi oriental de l'Europe ne serait-il pas précisément ce qui le lui livrerait? Rien de pareil n'est à craindre dans l'ordre monarchique, dont une des propriétés est de rendre inaccessible à toute proposition d'où peut suivre un déchet de pouvoir...

4°. L'indépendance n'est jamais absolue...

toujours quelque circonstance, dans l'ordre social, vient en modifier l'essor... Dans sa racine, le droit de se constituer appartient bien à un peuple; mais au-delà du droit radical, il faut considérer l'opportunité de son exercice. S'il ne peut avoir lieu qu'au prix de l'existence, qu'il se garde bien d'en user; et à quoi lui servirait ce funeste emploi? *Prius est* esse, *quam* esse *tale*. Cet axiome s'applique à l'existence des nations comme à celle des individus. Avant tout il leur importe d'*être*: le mode d'existence viendra après. Belle manière de durer, que de commencer par un suicide! Il s'agit maintenant de savoir si, dans les circonstances générales de l'Europe et dans la position particulière de la Grèce, l'établissement d'une république n'équivaudrait point pour elle à un suicide véritable; si son existence, sous cette forme, serait tolérée par ses puissans voisins. Qui sont-ils? La Russie et l'Autriche, c'est-à-dire le corps même de la Sainte-Alliance. L'une a dit à Laybach « *que le signe révolutionnaire avait apparu du côté de l'Orient; et qu'aux souverains seuls appartenait le droit de*

*modifier les institutions des peuples, en ne restant responsables qu'à Dieu seul »*; l'autre n'a pas pu tolérer le parlement de Naples, comme parlant trop haut aux yeux et aux oreilles de ses sujets italiens. Ailleurs, on a fondu les armes à la main sur la révolution d'Espagne : cela ne prépare guère à la tolérance d'une république en Grèce. L'Europe hésite et recule devant la reconnaissance de l'indépendance de l'Amérique, dont la révolution est si bien affermie. On a pu remarquer des hésitations à l'égard de l'ordre constitutionnel, donné au Portugal par les voies que le congrès de Laybach avait indiquées comme les seules légitimes. La légitimité législatrice de l'Europe a reculé, pour ainsi dire, à l'aspect d'elle-même; elle a hésité à la vue de son propre ouvrage, et la survenance d'une grande république surgissant au milieu d'elle, ne la porterait pas à quelque éclat? Je ne puis me résoudre à le croire : l'Autriche a craint pour ses sujets d'Italie le spectacle de Naples, et les comparaisons de son état avec le leur, et elle laisserait établir une république délibérante avec la hauteur

des modes en usage dans ce gouvernement, à la perte de cette Hongrie, qui commence à se rappeler de sa constitution? L'autocratie est un mauvais voisinage pour une république, et quand elle n'existe pas, un pouvoir aussi absolu ne la laisse pas se former paisiblement : pressé entre tant d'inimitiés, le berceau de la Grèce républicaine serait brisé sans ressource comme sans pitié. Si une royauté tombait tout à coup au milieu du républicanisme américain, il est vraisemblable qu'elle y trouverait un accueil très froid; c'est ce qui attend toute république en Europe. L'Amérique tolère le *Brésil-empire*, 1° parce qu'il est sans danger pour elle, dans un pays où il n'existe pas de conformité, ni de tendance vers l'ordre monarchique; 2° parce que le Brésil est un démembrement des colonies de l'Europe, comme l'Amérique l'est elle-même, et qu'à ce titre, il lui est conforme, dans son intérêt capital, qui est le maintien de la séparation avec l'Europe. Si celle-ci attaquait l'Amérique, on verrait le *Brésil-empire* défendre l'Amérique républicaine : ce titre d'empire ne serait pris en

considération qu'après celui d'anti-européenne. Les républiques de l'Amérique feraient de même à l'égard de l'empire du Brésil (1); mais aucune combinaison de cette nature, aucune similitude ne lierait la Grèce républicaine à l'Europe monarchique, et ne lui ferait pardonner cette qualité. Pour juger sainement de ce qu'il y a à faire, il faut se représenter au naturel les dispositions actuelles des gouvernemens des grandes monarchies européennes; ils sont entièrement à ce qu'ils appellent le principe monarchique, sans pouvoir le définir correctement. Depuis 1815, la terreur les assiége, le fantôme démocratique est pour eux comme la goutte ineffaçable du sang d'Hamlet. Les changemens

(1) On en voit la preuve dans la démarche du Brésil d'être admis au congrès de Panama; son titre de monarchie ne l'empêche pas de s'associer aux républiques qui forment ce congrès, et ne les empêche pas à leur tour d'y admettre, dans l'intérêt commun, la séparation avec l'Europe. Les Etats-Unis députent aussi à Panama; il est bien évident que c'est dans le même but.

qui proviennent de la nature des choses, et quelquefois de leurs propres aberrations, ils les appellent esprit démocratique et révolutionnaire ; ne pouvant ou ne voulant pas s'en rendre compte, ils leur opposent une résistance mal dirigée, dont le mauvais succès contribue à les irriter encore. Le mouvement de l'esprit humain allant toujours croissant, les portent tous les jours plus loin de l'ancienneté à laquelle tenaient leurs formes ordinaires et les principes de leur pouvoir ; ils l'appellent oppositeux, parce qu'il ne leur ressemble pas. Les progrès des lumières mettent à jour les vices des anciennes institutions, et leur enlèvent à la fin efficacité et considération. Dans cette position les gouvernemens des grandes monarchies sentant leur ancien terrain ébranlé et comme se dérobant sous eux, ont une aversion extrême pour tout changement fait à grand bruit, et présentant un monde de nouveaux exemples et de nouveaux principes : c'est là l'objet de leur terreur et de leur antipathie. La république française avait donné suffisamment d'embarras, le républicanisme américain, fruit

de leurs erreurs (1), leur présente et tient sans cesse devant leurs yeux un fantôme dont les proportions gigantesques les remplissent de frayeur. Par là on peut juger si une république prendrait bien son temps pour venir se placer au milieu d'eux. Je ne doute pas

---

(1) Ce n'est pas ma faute si la royauté a perdu ses domaines en Amérique, car, dès 1799, dans mon premier ouvrage sur les colonies, je distribuai le territoire américain en autant de monarchies qu'il renferme aujourd'hui de républiques; elles ont suivi exactement les démarcations que j'indiquais pour les monarchies. La besogne était toute faite des mains de la nature, par les grandes barrières qu'elle a élevées dans ces contrées; alors l'établissement monarchique eût été accueilli comme un grand bienfait; car alors, il n'y avait encore qu'un désir, celui de sortir de l'état colonial, et d'exister en état américain : ce passage eût comblé les vœux de l'Amérique, et elle n'eût pas contesté sur le mode de gouvernement qu'on lui aurait proposé ou imposé, en prix de sa libération. Mais avec le temps, tout a changé de face : les monarchies n'ont pas voulu de l'Amérique indépendante; à son tour, elle n'a pas voulu de la monarchie : l'Espagne l'a combattue, elle a rejeté l'Espagne après l'avoir vaincue. On

que si la Grèce s'était ouvertement et persévéramment déclarée pour l'ordre monarchique, cette déclaration n'eût beaucoup tempéré l'animosité dont elle a été l'objet. Ici on est placé entre deux difficultés correspondantes : si les monarchies européennes ne veulent pas de la république grecque, à son tour la Grèce peut-être ne veut pas de la royauté. De part et d'autre, on se fait peur;

---

s'est flatté de mille chimères pour se dispenser d'agir; pendant ce temps, l'Amérique a grandi, elle a pris des forces, elle a acquis des lumières, elle a regardé à ce qui se passait dans les monarchies européennes, et pour s'en préserver, pour s'en séparer plus sûrement, elle s'est faite républicaine. Elle n'a pas voulu laisser subsister la moindre conformité entre elle et ses anciens maîtres; ce résultat était inévitable d'après la ligne de conduite suivie de part et d'autre. Quand, plus tard, on a tenté de la ramener vers l'ordre monarchique, il y avait du temps perdu : l'Amérique avait pris un parti définitif, irrévocable; et ces tentatives ont dû être classées par elle, au nombre de celles qu'essaie l'impuissance, et qui n'obtiennent que les *honneurs attachés aux maiseries*. Eh puis, quand, à force de maladresses, on a tout gâté, on crie à l'esprit révolutionnaire.

et il faut le reconnaître, la royauté européenne n'a pas créé des attraits pour elle, en Grèce. Depuis trente-cinq ans, le culte de la royauté a souffert de grands déchets, sûrement, dans l'affaire de la Grèce et de l'Amérique; les prêtres de cette religion n'ont point travaillé pour elle; ils n'ont point compris ses intérêts véritables. Mais ici, que font les fautes? pourquoi consulterait-on des dégoûts et des ressentiments? Le sceptre ne souffre pas des maladresses de la main qui le manie; il conserve, malgré elles, ses propriétés bienfaisantes: un acte aussi élevé que celui de la constitution d'un peuple est un acte de la raison la plus épurée, guidée seulement par les motifs les plus nobles et les plus hauts, et c'est à eux seuls que la Grèce doit céder: l'Europe et elle doivent y faire un grand acte de raison, l'une en adoptant la Grèce, et la Grèce en adoptant le gouvernement le plus affermi en Europe. Destinée à concourir au même but qu'elle, à entretenir des relations continuelles avec elle, la Grèce doit éviter de se présenter à l'Europe sous une forme propre

à nourrir des défiances et à entretenir des causes d'éloignement. Que la Grèce ne se laisse pas non plus séduire par le spectacle du bonheur de l'Amérique. Si elle était située en Amérique, je lui dirais : Faites comme elle. Mais elle fait partie de l'Europe, je lui dis au même titre : Faites comme fait l'Europe, et ne devenez pas une *anomalie* avec tout ce qui vous entoure. Toute terre n'est pas propre à toute espèce de productions,

*Non omnis fert omnia tellus.*

de même, tout sol n'est pas propre à toute institution : le sol de l'Europe appartient à la monarchie, celui de l'Amérique à la république. Les dynasties, les aristocraties sacerdotales et nobiliaires, filles de nos anciennes institutions, pour long-temps encore, excluent la république de la surface de l'Europe : aussi, parmi les esprits sensés de cette contrée, comme parmi la masse entière de sa population, n'existe-t-il aucune tendance vers la république, aucun vain républicain, mais seulement un peu-

chant vers l'ordre monarchique constitutionnel ; et cette tendance est très prononcée. On peut même dire, en voyant les institutions dont les peuples se contentent, qu'ils ne sont pas fort difficiles. C'est aussi vers l'établissement de l'ordre monarchique constitutionnel que la Grèce doit tendre : désormais ces deux idées sont inséparables. Cet ordre est la pensée et le besoin de l'Europe ; c'est la chose de l'époque, et l'on n'a jamais résisté à une tendance de cette nature. L'ordre constitutionnel prévaudra en Europe, et avant cinquante ans, il sera, malgré toutes les résistances, le régime général de cette contrée. Les choses sont trop avancées pour qu'il en soit autrement. Ce régime renferme tout ce qui suffit à la fois au peuple et au prince. Le peuple y garde sa dignité d'hommes, il ne tombe pas au-dessous de ses lumières propres en restant dans l'état continuel de minorité, mais il en use en les appliquant dans une juste mesure à la direction de ses affaires propres. Il est porté à augmenter ses lumières, pour être en état de mieux diriger ses affaires : il trouve dans cet ordre les moyens

faire redresser ses griefs, de surveiller l'administration, et il y obtient tous ces biens sans troubles et sans secousses. De son côté, le prince, inaccessible à l'injure, jouit de toute la portion du pouvoir qui lui est nécessaire pour la bonne administration de l'état dont il est le chef, et pour ses jouissances personnelles. Que lui manque-t-il? Est-ce donc que, dans un état, tout doit se rapporter à un seul, et que tout n'existe que pour lui? Pour être heureux, faut-il donc, comme dans l'Orient, tenir dans sa main la vie et la fortune de tous? Faut-il, comme dans l'Occident, commander, imposer, faire la loi et l'interpréter seul? Faut-il vivre renfermé dans une sphère dont l'élévation interdit l'approche aux plaintes, et trop souvent à l'acquisition des connaissances indispensables pour bien administrer? Faut-il n'apparaître qu'au milieu des pompes qui éblouissent, ou de cortéges chargés d'armes menaçantes? Il ne faut pas faire des rois de Salente, plus que des despotes dévastateurs tels qu'en a l'Orient; il y a un juste milieu dans tout, et ce juste milieu se trouve dans le gouvernement de ...

sentant. Il peut et doit suffire au bonheur d'un être aussi faible que l'homme de paraître à la tête d'un peuple entier, de concentrer en lui seul tous les rayons de sa majesté, de le représenter aux yeux des autres peuples, de le défendre au dehors, de l'administrer au dedans, de le préserver de la fraude, de la violence, de lui indiquer les lois qu'exigent ses besoins, et de recueillir pour prix de ces travaux des hommages dictés par la reconnaissance, source toujours pure, et par là même plus flatteuse. Si, à tant de biens, vous ajoutez les richesses et les honneurs, il faut plaindre celui qu'ils ne contenteraient pas, et il faudrait encore plaindre la royauté elle-même, si l'accumulation de tant de jouissances ne lui suffisait pas.

L'ordre constitutionnel, le gouvernement représentatif, sagement pondéré, franchement observé, juste dans ses proportions, loyal dans son exécution, a résolu le problème dont le genre humain a cherché si longtemps et si douloureusement la solution : celui d'être gouverné sans perte de la dignité, de la liberté, avec le moindre sacrifice de

*ure et de l'autre.* Jusqu'ici la force l'avait décidée ; la raison reprenant ses droits, à la clarté des nouvelles lumières, a fait apparaître le gouvernement constitutionnel, et l'humanité a respiré ; elle a pu à la fin entrevoir un port, un asile de paix, où, dans une heureuse harmonie, le commandement serait sans rudesse, et l'obéissance sans contrainte ni avilissement, où la loi et la soumission seraient également des actes de raison, et où, suivant l'expression d'un poëte, les peuples seraient

Libres, mais gouvernés ; fortunés, mais soumis.

DELILLE.

O Grecs, achevez votre ouvrage ! les lumières l'ont commencé, l'héroïsme guerrier l'a soutenu ; que les lumières et l'héroïsme civil réunis au premier le complètent et l'achèvent. Fallût-il vous vaincre vous-mêmes, ne balancez pas plus contre vos propres passions que vous n'avez balancé contre vos ennemis ; jugez sans préjugés de votre position, voyez où vous êtes placés, ce qui vous environne, ce que vous avez à en espé-

comme à en craindre. Vous ne devez pas exister pour vous seuls, mais pour l'Europe entière; vous lui appartenez autant qu'à vous-mêmes; elle finira par vous rendre justice, si vous savez vous la rendre à vous-mêmes: ne la tenez pas plus long-temps en suspens sur ce qu'elle doit attendre de vous; prononcez hardiment, fermement, le nom de monarchie : vous verrez combien de haines tomberont à ce seul nom, et combien de vœux s'élèveront pour vous. Remaniez toute votre destinée; elle est attachée à la réunion de toutes vos parties sous un même drapeau; que ce drapeau soit grec, élevé par vos seules mains, c'est le principe de tout, mais qu'il soit monarchique, et que son apparition ne soit plus différée. Si j'étais l'un de vous, il flotterait déjà sur ma demeure, avec lui, je croirais avoir placé au-dessus un *paratonnerre*.

Et vous, qui dirigez les grandes monarchies de l'Europe, souffrez qu'on vous le dise, n'ajoutez pas, dans cette circonstance, aux nombreuses aberrations qui, depuis le congrès de Vienne, ont si laborieusement at-

fecté l'Europe. Ce congrès l'a constituée malencontreusement; la Grèce vous offre une admirable occasion de réparer quelques-unes des lésions que l'Europe en a reçues; ne laissez pas échapper une occasion dont des regrets éternels ne répareraient pas la perte. Il est de ces occasions qui ne se représentent plus, et la révolution de la Grèce est en tête de ces précieuses occurrences. Cessez de prendre, par une déplorable méprise, un don du ciel pour un malheur; il a vu votre embarras à côté de l'Orient, il vous a envoyé la révolution de la Grèce pour vous en tirer: ne repoussez pas la main qui vous offre ce grand bienfait, ne vous méconnaissez pas vous-mêmes dans la Grèce; car c'est bien pour vous qu'elle travaille autant que pour elle-même. Si elle vous implore, à votre tour, vos besoins vous commandent de l'implorer. Dans cette étroite liaison de vos intérêts, qui peut vous empêcher de vous réunir pour marcher d'un même pas vers le même but? Que sont vos autres intérêts auprès de celui-là? et voudriez-vous préférer les idées d'une politique vulgaire à ces hautes pensées qui

sem des lumières, tout la destinée
Consentiriez-vous à ce qu'il pût ét
trîment du genre de l'Europe, quelque
pour toute grande pensée, il n'y a
tourner ces tombeaux sur un roche
Commencez, mais sans perdre un instant
plus, car l'humanité passe avant tout,
commander à ces torrens de sang un
s'arrêter ; que puisqu'une destinée cruelle
condamne encore à couler, du moins que
ce ne soit plus que d'après les règles et
la mesure prescrites par les lois de la guer
et par celle des nations. Si la politique
interdit toute autre intervention, l'humanité
la réclame de votre part, et l'ordonne ; car
avant d'y avoir des Grecs et des Turcs, il
a des hommes, avant qu'il y eût des mon
chies ou des républiques, il y avait des
ciétés humaines ; c'est la base de tout. Les
yeux des hommes polis de l'Europe sont
fatigués de cette continuité de scènes d'horreur,
contemplées avec l'apparence de l'
sensibilité ; ils ne s'expliquent pas la
habité entre les outrages faits à l'humanité,
pour votre intérêt propre, de

[illegible]ens à ces murmures de la conscience [illegible]enre humain.

[illegible]u poste assailli par une opposition sen[illegible], légitime, honorable, et, ce qui [illegible]erme tout, humaine, n'est pas un poste [illegible]été pour ceux qui s'y exposent, aux [illegible]ux où la civilisation exerce un grand empire.

[illegible]e vous dirai de plus, cette grande affaire de la Grèce appartient à l'avenir autant qu'au présent; elle retombe donc dans le domaine de la prévoyance, et prévoir est une partie de votre tâche et doit être une partie de votre talent.... Contemplez le mouvement de la société; elle court d'un pas rapide dans toutes les carrières de la science, de l'industrie et de la richesse; l'homme en demande à tous les élémens. Jadis il ne la recherchait encore que sur un seul, sur la terre : un champ plus vaste s'est ouvert devant lui, c'est la nature tout entière qu'il interroge, et dont il a fait sa tributaire. Voyez les immenses travaux qu'il a exécutés : déjà les produits de ses travaux surchargent le monde, et dépassent ses besoins. Dans la rech[illegible]

d'une condition meilleure, l'homme a donné à son esprit une direction plus élevée, et une culture plus soignée; les générations naissantes s'éclairent et se polissent pour s'associer aux jouissances que l'héritage paternel leur refuse souvent, et que l'éducation peut seule leur faire atteindre. Cette éducation forme aujourd'hui une partie de la fortune des Européens; elle peuple chaque contrée d'hommes qui recherchent l'emploi de leurs talens, et il peut arriver que ceux-ci dépassent l'emploi qu'ils peuvent trouver dans la société. Dans cet état de choses, les talens sont à l'ordre social, ce que les machines sont à la richesse manufacturière, qui n'accroît sa fortune réelle que par l'emploi de ses produits, et qui produit en vain au-delà des besoins de la consommation; cette exubérance de talens et de produits peut devenir un embarras pour la société; l'Angleterre est ébranlée toute les fois que quelque débouché de son industrie se ferme ou s'encombre. Dans cet état, de quel prix n'est pas pour l'Europe l'ouverture d'un placement assuré pour les fruits de son génie et de son industrie, tel

que celui que lui offrira la Grèce (1) vivant à l'européenne, à la place de ces Turcs oisifs et parcimonieux par l'insouciance ignorante, et par tous les mobiles qui rendent l'homme timide dans la production et dans la montre de la richesse. Des milliers de générations attendent que la Grèce soit libre et européenne, pour naître sur ce sol affranchi, et pour offrir à l'Europe un vaste emploi de ses arts et de ses sciences. Voilà des objets

(1) Montesquieu remarque que l'empire grec n'a pu se soutenir que par le commerce dont il était le centre, à cette époque où tout le commerce n'avait lieu que [illegible]s la Méditerranée. En effet, on est étonné, et sans cela la chose serait inexplicable, que l'empire grec, déchiré dans son intérieur, dévasté par les barbares, ait pu fournir aux frais de guerres continuelles, et réunir toutes les richesses dont resplendissaient les palais, les églises et les monastères, tels que celles que les Turcs trouvèrent dans Constantinople. Le commerce suffit à tout cela; hommes [illegible] tout en venait. Il en sera de même de la Grèce [illegible]elle. Sa situation est admirable, entre l'Europe et l'Asie, entre le midi de la Russie et le nord [illegible] Afrique. Que l'on songe donc que les plus hautes destinées attendent le midi de la Russie, que

dignes de fixer toute l'attention de ceux qui dirigent l'Europe ; ils y trouveront la gloire à côté de la prévoyance : et les couronnes tressées des mains de l'humanité ne sont pas les moins glorieuses. Ministres de l'Europe, souffrez nos instances, car elles ont l'humanité pour objet.

Et vous, généreux Européens, qui, de toute part, dès que vous avez été libres de

---

toutes les forces de l'empire se porteront de ce côté, que presque tous les grands cours d'eau de la Russie arrivent à la mer Noire, que les fleuves de l'Allemagne, le Danube, la Sarre, la Drave, que le Dniester, le Pruth, aboutissent au même point ; que la Hongrie et toutes les nations esclavonnes, et sous ce nom je comprends les Croates, Bosniaques, Moldaves, Valaques, Serviens, entretiendront leurs principales relations commerciales avec la Grèce ; et l'on verra de quelle importance, sous ce rapport, la Grèce sera pour l'Europe. A mesure qu'elle se peuplera, qu'elle s'enrichira, elle profitera davantage à l'Europe, dont elle partage les goûts, bien plus que ne le font les nations asiatiques et africaines. Cette importance augmentera encore si, comme il n'y faut pas douter, la communication avec l'Inde s'ouvre

le faire, avez volé au secours de la Grèce, vous qui, diversifiant vos bienfaits, avez fourni des armes à ses défenseurs, et versé du baume sur leurs blessures : dès ce jour, l'humanité vous tient compte de vos nobles et vertueux efforts, de vos touchans sacrifices; plus tard, la politique sera forcée de les reconnaître; et fasse le ciel qu'alors elle n'ait pas à regretter d'en avoir méconnu la

---

par la mer Rouge. Les Anglais travaillent à ouvrir cette route : l'étendue toujours croissante de leurs possessions dans l'Inde doit la leur faire désirer. Les Anglais se sont ménagé, dans la Méditerranée, *des échelles*, par Gibraltar, Malte et Corfou, qui forment autant de dépôts pour leurs marchandises de l'Inde, et comme autant d'anneaux qui unissent leurs possessions de l'Orient avec celles qu'ils ont en Europe. Ce système anglais est complet; il est admirablement bien lié dans toutes ses parties; et par son dernier traité avec l'empire des Birmans, l'Angleterre vient d'ajouter à l'étendue et à la solidité de son empire de l'Orient. Tel est le résultat d'un gouvernement qui procède uniquement d'après l'intérêt national, et un système suivi, indépendant des vicissitudes qui ailleurs perdent tout.

beauté et l'importance ! Ne retirez pas à la Grèce cette main protectrice qui l'a soutenue à défaut de la politique ; le ciel est trop juste pour vous refuser la récompense due à de pareils bienfaits ; il ne veut pas que l'on doute de la vertu, et le salut de la Grèce sera à la fois le monument de sa justice et le gage des succès qui finissent toujours par couronner l'héroïsme du courage et de la sensibilité.

Oui, la Grèce vivra, triomphera, la civilisation l'emportera sur la barbarie, la liberté sur l'esclavage brutal et aveugle, et l'Europe recevra, malgré elle peut-être, un bienfait dont elle n'apprendra l'importance que par la longue suite des avantages dont il renferme le principe. Bienfaiteurs de la Grèce, le jour de son triomphe sera aussi celui du vôtre, sa gloire et la vôtre sont désormais inséparables, et vos noms resteront immortels comme le sien.

Pour vous, qu'une association sacrilége avec les exterminateurs des Grecs, rend complices de leurs forfaits, entendez enfin la voix de l'Europe qui vous poursuit, et

qui vous somme de cesser d'aiguiser les glaives sous lesquels succombe un peuple objet de l'intérêt de l'univers. En vous réunissant à ses bourreaux, en armant leur bras, vous appelez sur votre tête une horreur égale à celle dont ils sont l'objet : faites-vous naturaliser en Turquie, car l'Europe vous renie, vous, renégats de sa civilisation et de sa gloire. Comment n'avez-vous pas aperçu que, dans ce temps d'exhibitions religieuses, vous exposez à la dérision les fauteurs de l'alliance avec les sectateurs du Coran ? comment n'avez-vous pas vu que vous enlevez l'honneur à ces glorieux insignes militaires de la France, si chèrement achetés par elle, et que vous donnez gain de cause à ces détracteurs qui, ne pouvant égaler les exploits de ses nouvelles armées, les ont souvent attribués à des motifs moins nobles que ceux qui leur avaient donné naissance ? Oseriez-vous regarder en face un de vos frères d'armes restés fidèles à l'honneur français ; et comment à leur tour vous envisageraient-ils ? En foulant cette terre d'Égypte, ne la sentez-vous pas frémir sous vos pieds, et n'en ten-

dez-vous pas des voix menaçantes vous poursuivre de leurs reproches, et vous dire que si vos pères y vinrent sans prudence, du moins ils y étaient venus sous l'influence des sentimens qui décorent le plus les hommes, la religion et l'honneur? Vous, à quels titres habitez-vous cette terre où dorment sans remords ces honorables victimes?

Telles sont les réflexions que nous a inspirées cette grande cause de la Grèce (1). Cinq années de massacres alternatifs sans résultats, les Turcs égorgeant les Grecs, les Grecs égorgeant les Turcs, forment un spectacle horrible à contempler et une perspective hideuse pour l'avenir, si cette série de carnage

---

(1) J'aurais pu intituler cet écrit : *Politique de l'Europe par rapport à la Turquie et à l'Orient.* En effet, en contemplant dans son ensemble le tableau de la politique européenne, on reconnaît que du côté de l'*Occident* il existe un ordre certain, arrêté, et reposant sur des bases fixes et convenues : là, il y a quelque chose fait. Au contraire, du côté de l'Orient, tout est à faire : là, il n'y a encore que besoins, mais nul moyen convenu d'y pourvoir.

doit continuer avec la même absence de résultats. Heureusement il s'en présente *un* dont les avantages sont immenses pour l'Europe ; nous l'avons vu, et nous l'indiquons. Nous voudrions rallier autour de cette grande considération toutes les opinions, et, par elle, l'action des pouvoirs européens. Leur malheur et celui de la Grèce, est qu'ils ne s'entendent pas, divisés qu'ils se trouvent être par des intérêts mal compris. Le plan que nous leur présentons leur offre un point de

---

Cette considération m'a frappé depuis long-temps ; aussi, depuis cinq ans, ai-je périodiquement reproduit le même plan : aujourd'hui, la répétition est de rigueur pour le succès de toute idée nouvelle. Bien ignorant des choses de nos jours est celui qui, séduit par la justesse d'une idée, s'imagine que ses propriétés agiront sur les autres comme elle le font sur lui-même, et que, pour la faire accepter, il suffit de la présenter. La diplomatie ne va pas si vite ; c'est un tort à ses yeux que d'avoir raison deux ans avant elle. J'ai eu ce tort relativement à l'Amérique, je suis bien sûr de l'avoir de nouveau dans l'affaire de la Grèce. Cette considération n'a pas dû m'arrêter dans l'exposition d'un plan qui offre enfin, dans cette grande

réunion également utile à tous; que peuvent-ils vouloir de mieux? Qu'ils se persuadent bien que la Grèce est plus nécessaire pour eux et pour l'Europe, qu'eux et l'Europe ne sont nécessaires à la Grèce; que cette occasion, s'ils la laissent échapper, ne se représentera plus. Voilà pour les pouvoirs européens. De son côté, la Grèce doit une satisfaction à l'Europe, celle de lui faire enfin connaître le but auquel elle tend; ce n'est que la moitié de la chose de lui dire:

---

cause, la seule solution qui satisfasse à la fois aux besoins de la Grèce et de l'Europe. Peut-être que cette absence de tout plan a contribué à attiédir les cabinets sur le sort de la Grèce; il fallait leur enlever cette excuse ou ce prétexte. D'un autre côté, il fallait s'assurer que les explosions sentimentales, quelque respectables qu'elles soient, ne suffisent pas pour dérouter la diplomatie: elle est matérialiste de sa nature; elle veut du solide, du positif, ce que l'on peut apprécier en argent ou mesurer avec la toise; elle se pique moins de sentimens que de calculs. Eh bien; en voilà, et de sûrs, et à bon marché; car, à l'exemple du Créateur, l'Europe peut dire: *Que la Grèce se fasse, et la Grèce sera faite.*

*Je veux être libre.* Ce mot même peut prêter pour quelques parties de l'Europe à beaucoup d'ombrages, dans la disposition actuelle des cabinets; car il ne s'agit pas d'engager avec eux une question de droit, mais d'assurer son existence. Le bon esprit de la Grèce doit lui faire sentir que son existence, sous une forme contradictoire à celle des gouvernemens qui l'entourent, ne sera pas tolérée, et que, par conséquent, il ne s'agit pas de se perdre dans de vains systèmes, dont *la mort* serait le résultat, mais que, chez elle, tout doit se rapporter à dégager son établissement d'autant d'obstacles qu'il lui sera possible de le faire, et que le moyen le plus sûr d'obtenir cette sécurité, c'est d'en inspirer aux autres sur ses intentions propres, en se mettant en harmonie avec eux sur les points auxquels ils portent une attention principale, *les institutions*. Que la Grèce, sans balancer ni retarder davantage, proclame donc l'intention de former un gouvernement monarchique : par cette annonce seule, elle dissipera beaucoup d'ombrages; elle soulagera d'un grand fardeau l'esprit de ses vrais amis, qui ne le-

mandent avec anxiété où elle veut arriver; elle fixera les opinions encore incertaines sur la nature et l'objet de sa révolution et de ses travaux; enfin, elle donnera à ses propres forces une plus grande efficacité, en les ralliant autour d'un centre commun, et en les mettant à l'abri de ces rapides et violentes transitions qui, depuis cinq ans, ont fait passer le pouvoir de main en main, et qui, par là même, l'ont affaibli, en lui faisant subir toutes les défiances qu'inspirent ces longues vicissitudes, que l'ambition, surtout à l'aide des armes, peut toujours introduire dans l'état. Pour durer, il faut des principes de stabilité, et la Grèce ne peut en trouver que dans l'ordre monarchique.

Ce n'est point pour procurer la jouissance des grandeurs ni des hommages à un homme, ou bien à une famille; ce n'est pas pour donner à celle-ci la satisfaction d'étendre ses rameaux sur un trône de plus, que l'on peut songer à l'établissement de la royauté en Grèce. Cet établissement est commandé par des motifs plus élevés; c'est pour la Grèce et pour l'Eu-

rope qu'on le demande. Quant au titulaire de cette nouvelle royauté, il faut le plaindre plus que l'envier ; car il s'assiéra sur un trône qui sort du feu d'une révolution, comme l'or sort du creuset, après avoir passé par l'épreuve de la fournaise. Ce roi se trouvera vis-à-vis d'immenses difficultés ; qu'il s'y prépare à l'avance. Il aura de grands devoirs à remplir ; qu'il se fortifie pour en soutenir le fardeau. Il faudra du courage pour oser monter à ce poste ; il faudra du génie pour s'y tenir ; car de long-temps ce poste ne souffrira la médiocrité, et, pour tout dire en un mot, le nouveau souverain de la Grèce est destiné à être à la fois *le martyr de la royauté, de l'Europe et de la Grèce.* En offrant ce trône laborieux, celle-ci pourra proclamer : *Au plus habile et au plus hardi.*

## SUPPLICE CHEZ LES TURCS.

Un homme envoyé en prison, pour des fautes graves, ou quand on veut le faire périr, est placé dans un caveau profond, très petit, et construit de façon que le sol est toujours couvert d'un ou deux pouces d'eau; le criminel est attaché contre une muraille humide par des fers épais qu'on lui met aux pieds, aux mains, aux reins et au cou. Ces chaînes ne pèsent jamais moins de soixante livres. Il est prouvé qu'un prisonnier abandonné dans cette situation, où il lui est impossible de dormir, meurt avant le huitième jour; aussi n'y est-il oublié que lorsqu'il y a été mis par l'effet d'une vengeance, autrement on l'en retire dès le lendemain, pour être jugé. S'il est condamné à mort, il est aussitôt dépouillé de ses habits par les exécuteurs, et celle au moment même de la sentence. On ne lui

que la chemise et les caleçons ; il est conduit de suite au supplice, et, pendant le chemin, il est sans cesse accablé par les passans, ainsi que par les bourreaux, d'invectives et de coups de poing.

Le supplice ordinaire est la potence, pour les Turcs comme pour les rayas. Voici comment on pend un homme sur cette terre de Cannibales : arrivé au lieu du supplice, deux des exécuteurs lui placent le cou au milieu d'une longue corde mise en double ; chacun des bourreaux tient le bout de cette corde, qu'il tord jusqu'à ce que le cou du criminel soit serré. Quand le supplicié a perdu la respiration, on lâche la corde, et on lui fait reprendre connaissance en lui enfonçant entre les côtes les poings fermés, dont le doigt du milieu fait une pointe. On répète ce manége deux fois, et à la troisième, au moment où on l'étrangle encore, un des exécuteurs lui donne un grand coup de pied aux parties viriles, et les lui écrase ensuite dans ses mains. Lorsqu'il est expiré, on le suspend à un arbre voisin. Je ne puis écrire sans frissonner d'horreur que, si le crimi-

cel est un raya, on le laisse pendre à un pied de terre, afin que les chiens puissent dévorer son cadavre (1).

---

(1) Extrait de l'ouvrage de M. Chomette des Fosses, sur la Bosnie.

# APPENDICE.

Puisque le grand évènement du moment est la réformation du militaire turc, il est bon de rappeler ce qu'en disent M. Pouqueville, et M. de Falskenskiold, dans ses Mémoires récemment publiés. Le tableau d'une armée turque, tracé par le premier, dans son assemblage bizarre, représente une espèce de procession de la ligue, moitié armée et moitié religieuse, avec tout le désordre ordinaire dans une populace ameutée: aucun ordre de marche, aucune conformité d'armement, aucune prévoyance administrative, aucun soin de santé; chacun agit, se conduit, se nourrit comme il veut, et devient ce qu'il peut. Aussi, parmi les Turcs, il n'y a pas de retraite calculée, régulière, comme dans les armées européennes; c'est toujours une déroute, une débandade, où reste tout le matériel de l'armée. Quand les Turcs sont battus, ils laissent et abandonnent

tout, camp, artillerie, bagages; chacun s'est sauvé comme il a pu.

Depuis cent quarante ans, les Turcs ne se sont mis en campagne contre les Russes et les Autrichiens que pour se faire battre : le duc de Lorraine, le prince Louis de Baden, le prince Eugène, les ont constamment battus et chassés devant eux. Au siége de Belgrade, tout autre ennemi que les Turcs aurait pris le prince Eugène avec son armée; il ne devait pas en réchapper un seul homme. Si, en 1739 et en 1787, les Turcs eurent quelques avantages sur les Autrichiens, ils les durent aux fautes que firent le maréchal Wallis et l'empereur Joseph. Ceux-ci s'étaient conduits comme l'auraient fait des grands-visirs. Quand le général Laudon revint commander l'armée autrichienne, les choses reprirent leur cours ordinaire, et les Turcs éprouvèrent défaite sur défaite.

M. de Falskenskiold était employé dans les armées russes, commandées par le prince Galitzin et le maréchal Romanzoff; tout le prestige des succès de ces généraux s'évanouit sous la plume de cet officier. Les ar-

mées russes étaient de faibles corps; les plans de campagne étaient mal conçus, les généraux peu habiles, et cependant tout réussissait. L'explication de ces succès était dans l'inconcevable sottise des Turcs, qui, avec une supériorité effrayante de force, ne savaient pas s'en servir, ne tiraient parti ni des avantages du terrain ni du désavantage de l'ennemi, évacuaient les villes fortes, et abandonnaient par centaines les pièces d'une artillerie capable; en d'autres mains, de réduire en poussière les armées devant lesquelles, lâches et ignorans, les soldats turcs ne savaient que fuir. Les Mémoires de M. de Falkenskiold rabaissent même beaucoup la renommée du maréchal Romanzoff, sous le double rapport de son mérite personnel et de la facilité du succès sur des ennemis tels que les Turcs. Quand les généraux russes occupaient seuls la scène dans un fort grand lointain, ils croissaient de toute la distance qui les séparait de nous : alors la renommée s'occupait d'eux seuls, et restait silencieuse sur tout le reste du militaire de l'Europe, qui était inactif; mais quand le temps des

grandes épreuves est arrivé, elle a eu bien d'autres noms à apprendre et à proclamer. Dans leur rapprochement avec les généraux des autres nations, on a pu évaluer le mérite de ces hommes si célèbres, comme celui de leurs troupes.

Il suit également des récits de MM. Pouqueville et Falkenskiold, que la milice turque n'est propre à rien, et qu'elle ne peut devenir bonne à quelque chose que par la refonte complète de toute l'organisation de l'empire ottoman. Tant qu'il restera ce qu'il est, il ne pourra servir à autre chose qu'à ce à quoi il sert aujourd'hui; car il n'aura pas à sa disposition plus de moyens qu'il n'en possède. C'est donc une pensée remplie d'illusions, que celle de vouloir opposer la Turquie à la Russie. Les Turcs sont hors de tout service possible; ces gens-là ne sont plus bons qu'à être chassés, et leur place donnée à qui la remplira mieux qu'eux : la Turquie est tombée encore plus bas que l'Espagne, et c'est tout dire. Ces deux états, pour redevenir des membres de la société européenne moderne, ont besoin d'une refonte totale, et

ne pourront servir qu'après avoir subi cette épreuve. On brûle à Valence comme on décapite à Constantinople, on condamne à mort à Séville comme en Turquie; dans les deux pays, on tue, on assassine, on mendie, on ne paie pas d'impôts, le commerce est abattu, les grands chemins sont impraticables, la misère est partout, l'absence de toute police est égale. Le Grand-Turc aura une armée de 300,000 hommes comme le roi d'Espagne en trouvera une pour expulser la constitution qui a pris poste dans son voisinage. Le Portugal avec ses institutions, est à l'Espagne ce que la Grèce avec sa révolution est à la Turquie. Si l'on veut connaître l'état réel de l'Espagne et les effets du système que son gouvernement a fait prévaloir sur l'ordonnance si sage d'Andujar, il n'y a qu'à lire le résultat du conseil tenu pour savoir si l'on fera la guerre au Portugal et à sa constitution maudite. La bonne volonté ne manquait pas; mais la bonne volonté ne suffit pas plus pour faire la guerre, que *les bonnes intentions et le zèle* pour conduire un état; il faut, de plus, de l'argent pour la première, et

du talent pour le second objet. On dirait que les ministres espagnols jouaient une scène tragi-comique, avec leurs lamentations sur leurs départemens respectifs. En effet, n'est-ce pas une véritable comédie que de s'assembler pour délibérer si l'on fera la guerre, quand le ministre de la guerre, principal acteur dans cette affaire, dit : *Je n'ai pas un soldat de disponible; le peu qui en existe n'est ni payé, ni habillé, ni nourri;* quand le ministre de la marine, à son tour, dit : *Et moi je ne puis pas disposer d'une seule barque; depuis huit mois les fournisseurs-entrepreneurs se sont retirés à défaut de paiement;* et quand le tour de celui qui tient dans sa main le nerf de la guerre, le ministre des finances, est arrivé, on entend sortir de sa bouche ces lugubres paroles : *Je n'ai pas un écu. La misère augmente de jour en jour; l'année présente ne rendra que la moitié des impôts de l'année passée, dans laquelle ils ne furent payés qu'à moitié.* Conçoit-on que des hommes sensés s'assemblent pour délibérer sur une guerre, lorsqu'ils n'ont à leur disposition ni un soldat, ni un vaisseau, ni un

écu ! On ne ferait pas mieux que cela en Turquie. Changez les noms, et voyez auquel des deux pays ce régime convient le mieux. La consolation à tant de maux est une promesse formelle faite à l'Espagne, de la préserver à jamais de ces institutions qui font tant de mal à l'Angleterre, à la France, au royaume des Pays-Bas, et de lui garder soigneusement le précieux régime absolu, descendu du ciel en droite ligne, auquel elle doit le glorieux état où elle est parvenue, et le poids dont elle est dans la balance politique de l'Europe. Tout ceci se réduit à deux mots, qu'il est bien à déplorer que l'on n'ait pas entendus : *Le sort de l'Espagne se balançait entre l'ordonnance d'Andujar et les décrets du port Sainte-Marie; l'aristocratie, en France, jetait feu et flammes contre la première; c'était le système de modération. Les décrets du port Sainte-Marie étaient celui de l'exaltation, celui qui, en France, avait prévalu en* 1815. Le malheur de l'Espagne, et celui de la France, ont voulu que l'exagération ait prévalu. On devait s'y attendre, en remettant la pleine disposition du pouvoir

dans les mêmes mains qui, depuis 1814, en avaient usé de manière à amener la révolution de 1820, et qui avaient gouverné cette révolution avec autant d'habileté qu'elles en avaient montré avec le pouvoir absolu, quand elles le tenaient. Du reste, il n'arrive jamais que ce qui doit arriver; on ne recueille que ce qui a été semé : on a laissé semer de l'anarchie en Espagne, on recueille de l'anarchie avec ses fruits hideux. On ne peut rester lié avec l'Espagne sans frais, on ne peut la laisser à elle-même sans danger, on ne peut ni y rester ni en sortir. L'ordonnance d'Andujar aurait mieux gardé l'Espagne qu'une armée d'occupation, ou plutôt c'était la véritable et efficace armée d'occupation, tout le reste était désastres. On ne serait pas plus embarrassé avec la Turquie, et la civilisation du dix-neuvième siècle n'est pas moins blessée par les scandales de l'Espagne que par les excès brutaux de la Turquie; encore celle-ci fait-elle quelque effort pour aller vers le jour, tandis que l'Espagne s'enfonce dans la nuit. Dans cette lutte hideuse de barbarie, une honteuse palme reste à l'Espagne, bien plus

coupable que la Turquie; car la religion et la civilisation la défendaient mieux contre ces horreurs, que ne le font les attributs correspondans chez sa rivale en *sauvagerie*. Peut-être qu'une bataille rangée eût fait couler moins de sang que n'en ont coûté les supplices, les sévices, les assassinats, les massacres et tous les excès dont l'Espagne est le dégoûtant théâtre depuis les décrets du port Sainte-Marie, et le rejet de l'ordonnance d'Andujar. *Inde mali labes.*

Dans le temps qu'a pris l'impression de cet ouvrage, deux grands évènemens ont eu lieu en Turquie: 1° le congrès d'Akermann, 2° l'incendie de Constantinople. Dans ce congrès, les ministres turcs se sont mis à négocier *à la turque*, comme nous l'avions annoncé dans cet écrit; les délais, les récriminations, les protestations, allaient leur train accoutumé. L'empereur Nicolas ne s'est pas accommodé de ces jongleries diplomatiques, et, plus expéditif, il a fixé un terme pour l'admission ou le rejet de son *ultimatum*; cette diligence a déconcerté le flegmatique divan; cet ultimatum est arrivé sur les cen-

dres toutes chaudes de Constantinople. L'embarras de ces stupides conseillers a été extrême : il faut parler clair, grand supplice pour des Turcs. On va voir le fier Mahmoud baisser le ton ; il ne se défera pas des Russes avec autant de facilité que des janissaires ; il ne jettera pas à la mer, cousus dans des sacs, les bataillons de l'empereur Nicolas (1).

L'incendie de Constantinople présente deux

---

(1) J'avais prévu cet évènement depuis long-temps : il est clairement annoncé dans l'ouvrage intitulé *Vrai système de l'Europe à l'égard de l'Amérique et de la Grèce* (*). Voici ce que j'en disais, page 230.... Le livre est de 1825, au mois de mars, par conséquent antérieur de dix-huit mois à l'évènement.

« On s'est emparé de la conversation de l'impératrice Catherine avec l'empereur Joseph, lorsque ces deux souverains méditaient entre eux le partage de l'empire ottoman. Joseph insistant sur le partage, Catherine répondait toujours, *Que ferons-nous de Constantinople?* En effet c'était le point délicat, et le grand objet de convoitise. Fiez-vous aux Turcs du soin de lever cette difficulté : ces barbares la

(*) Un vol. in-8°, chez Béchet aîné, libraire, quai des Augustins, n° 47. 5 fr.

sujets de réflexion : 1° l'affaiblissement de la puissance ottomane contre la Grèce, 2° l'état affreux d'anarchie de ce pays.

Sous le premier rapport, cet évènement est du plus grand prix pour la Grèce, en enlevant à son ennemi sa principale ressource ; car, comme au temps de l'empire

---

saccageront, la brûleront de leurs propres mains, et fuiront en Asie avec ce qu'ils pourront emporter. Ces peuples ressentent la soif continuelle du pillage, et sont nés pour détruire et pour piller. » Voilà ce que j'écrivais en 1825. L'accomplissement de cette annonce ne s'est pas fait attendre ; et qui peut répondre qu'elle ne sera pas complètement réalisée par d'autres évènemens semblables à celui-là, de manière à ce que le sol même de Constantinople ne présente dans peu de jours que l'image des ruines de Troie, de Carthage et de Missolonghi ? Dans sa justice le ciel punira les destructeurs par la destruction ; la ruine de Constantinople vengera celle de Missolonghi. Mahmoud a été impitoyable envers les Grecs ; les janissaires seront impitoyables envers Mahmoud ; il verra périr sa capitale et son empire ; il périra lui-même. Cela est juste et de bon exemple : quand on lâche des tigres sur les autres, on s'expose à être dévoré par eux.

grec, l'empire turc vit par la capitale; toutes les richesses sont dans son sein : une grande partie de celles-ci ont péri dans cet épouvantable incendie. Il est le résultat de la révolution faite par Mahmoud : voilà son premier fruit en faveur de la Grèce. Quand ce seraient les Grecs qui auraient brûlé Constantinople, ils n'auraient pas mieux fait dans leur propre cause.

2°. La catastrophe de Constantinople prouve jusqu'à l'évidence la folie de faire quelque fond sur un pays dans lequel l'anarchie est arrivée à ce point, et dans lequel le mécontentement se déclare par l'incendie de la capitale. La diplomatie européenne a bien dû s'éclairer à la lueur des flammes qui dévoraient Constantinople, et ses espérances ont dû s'exhaler en fumée, comme les édifices de cette ville infortunée. Le moment de prendre un parti définitif à l'égard de cette Turquie est donc arrivé; aucun ne peut être plus opportun, et, dans l'impossibilité de rien faire avec elle, l'Europe n'a plus qu'à s'occuper de l'établissement de la Grèce, et de sa substitution à ce cadavre hideux, infect et em-

barrassant. L'obstination de la diplomatie européenne à chercher une force, un point d'appui en Turquie, est un phénomène d'aberration ; il vaudrait cent fois mieux en attendre de l'Espagne, toute misérable qu'elle est..... Comment les diplomates renfermés dans Péra, obligés de se garder contre la peste, contre les voleurs et les assassins, ayant devant eux une populace hideuse de misère et de férocité, incapable de rien par son abrutissement et son ignorance, ne crient-ils pas sans cesse à leurs cabinets : *Séparez-vous de ces bêtes féroces, de ces êtres abîmés dans la crapule d'une superstition sanguinaire, dégradés du caractère de l'humanité, n'ayant de l'homme que le visage. Cherchez ailleurs des alliés, des appuis ; parmi eux vous ne trouverez plus que des embarras. Cessez de compter sur leur régénération, elle est impossible... Ce ne sont plus des hommes à changer, mais à chasser ; ne vous tourmentez plus à leur chercher des instituteurs, il n'y a plus à leur trouver que des remplaçans...* Ce discours est désormais le seul sensé qui puisse être tenu à l'égard de la Turquie?

L'expérience de chaque jour prouve qu'avec elle il ne peut plus y avoir que de l'embarras. Je ne crains point d'annoncer que l'année prochaine, du sein de ce foyer de putréfaction, de cette populace affamée, errante parmi les débris de Constantinople, sortira une contagion capable de dépeupler l'Europe : on peut tendre déjà les cordons sanitaires. La Turquie menace l'Europe d'une contagion semblable à celle qui, élancée du sein de l'Asie, au quatorzième siècle, coûta à l'Europe plusieurs millions d'habitans. Alors on aurait dit que l'Asie prenait sur l'Europe sa revanche de tout le mal qu'elle était venue lui faire avec ses croisades, produit de la superstition, et dont la civilisation eût préservé le monde.

Accoutumé à traiter les intérêts politiques de l'Europe, je regarde comme un devoir de la prévenir sur les suites de ce qui se passe en Turquie et en Espagne, et de lui déclarer que si l'on n'y met ordre, ces deux pays, offrant le théâtre d'horribles catastrophes, deviendront, par leur état misérable, des brandons de discorde qui incendieront l'Eu-

rope; on le voit déjà par ce qui se passe entre la Russie, l'Angleterre et la Turquie, comme entre l'Espagne et le Portugal. Une grosse guerre est cachée là-dessous; il faut être aveugle pour ne pas la voir: mais vous verrez que, comme à l'ordinaire, on fera jouer les pompes quand la maison sera brûlée, et puis ces habiles gens diront que c'est *la faute à Rousseau* et *la faute à Voltaire*, et qu'il faut faire des lois contre la liberté de la presse et les formats in-32, en oubliant que c'est celui de presque tous les livres de dévotion.

Deux actes émanés du Grand-Seigneur sont venus dans ces derniers jours prouver l'union indissoluble de la réformation militaire de la Turquie, avec sa réformation sociale. Le Grand-Turc n'a pas d'argent; cela n'est pas plus rare parmi les souverains que parmi les simples particuliers. Il y a en Europe des souverains dont l'état et les finances ne sont guère mieux réglés que celles de la Turquie, et dont la milice n'est guère moins *volontaire* que l'étaient les janissaires. Comment sa hautesse s'y prend-elle pour se pe-

curer de l'argent? le voici : elle a demandé au muphti et aux ulémas de chercher dans l'Alcoran si l'abstinence du vin et la circoncision sont de rigueur ou de précepte; des théologiens peuvent bien être un peu complaisans pour une demande faite le *sabre à la main*, et les docteurs de Constantinople ont répondu que les fidèles croyans pouvaient en toute sûreté de conscience boire du vin, et se tenir exempts de leur ancien mode d'initiation dans l'islamisme; que cela était bon pour les aspirans à la perfection, mais que la masse pouvait s'en passer. En conséquence de cette belle décision, le sultan a fait ouvrir les cabarets, toutefois, en les chargeant d'un bon impôt. Voilà donc une espèce de droits réunis établis à Constantinople; voilà les Turcs, après 1300 ans d'abstinence, remis à l'usage du vin. Libre à eux désormais de faire succéder une ivresse moins lourde à celle que ces idiots se procuraient avec des pilules d'opium. Désormais on pourra prendre le turban sans avoir rien à perdre. Ainsi sont tombés, par suite d'une réformation militaire, deux co-

lonnes de l'ancienne absurdité religieuse en vigueur parmi les mahométans.

La hache est au pied de l'arbre; de toute part il s'en va. Remercions Mahmoud d'avoir levé les scrupules de ses sujets. Puissent tous les mahométans des trois parties du monde se mettre à boire du vin de Champagne et de Bordeaux! Bordeaux et la Champagne s'en trouveraient fort bien, et devraient illuminer en signe de reconnaissance, en l'honneur de Mahmoud et des dociles théologiens de Constantinople. En voilà de fort maniables, et puissent-ils être partout.

Pauvre politique, comme tu est traitée! à peu près comme l'est la morale avec les coups d'état, les jésuites entrés sous pavillon masqué, les attentats de Bemposta, les amnisties d'Espagne, et ce que M. le comte de Montalembert a si bien caractérisé dans la chambre des Pairs.

FIN.

# CONCORDAT

# DE L'AMÉRIQUE

## AVEC ROME.

IMPRIMERIE DE HUZARD-COURCIER,
rue du Jardinet, n° 12.

# CONCORDAT
# DE L'AMÉRIQUE
## AVEC ROME.

PAR M. DE PRADT,
ANCIEN ARCHEVÊQUE DE MALINES.

Le genre humain est en marche,
et rien ne le fera rétrograder.

PARIS,
BÉCHET AINÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
QUAI DES AUGUSTINS, N°. 47.

1827

# DÉDICACE

AU

# CONGRÈS MEXICAIN.

LÉGISLATEURS,

Vous avez donné au Mexique son établissement politique; l'ordre naturel des idées, dans votre position, vous a conduits à rechercher les bases de son établissement religieux. Héritiers de l'Espagne, vous n'avez pas pu vous soustraire à ce travail, car il vous a été plus facile de vous débarrasser de son joug qu'il ne vous le sera de vous délivrer des suites de ses longues erreurs. Le joug le plus ferme et le plus difficile à briser est celui qui est établi sur les croyances. Dans l'ordre religieux, l'Espagne a vicié l'esprit de votre peuple; elle ne l'a fait, pour ainsi dire,

que changer d'idolâtrie, et elle a plongé dans la nuit, ennemie de l'esprit humain, ceux qu'elle avait trouvés adorant le soleil. Séparé de vous par l'Océan, malgré cette distance, j'ai cru vous avoir entendus; et si je n'ai pas eu l'entière satisfaction de vous voir entrer dans la seule route véritable, dès qu'il s'agit de la religion (1), j'ai trouvé de la consolation à imputer à votre prudence des ménagemens pour l'état mo-

(1) *Extrait du discours prononcé par le général* Bolivar, *en donnant la constitution à la république Bolivia.*

« Législateurs, je vais parler d'un article qu'en conscience je devais omettre. Dans une constitution politique, on ne devrait prescrire ni croyance ni profession de foi religieuse ; la religion appartient tout entière à la morale; elle gouverne l'homme dans son intérieur, elle a le siége de son empire dans son cœur; elle seule a le droit de demander des comptes à sa conscience. Les lois, au contraire, se bornent aux choses extérieures; elles se tiennent pour ainsi dire aux portes et hors la maison des citoyens.

ral de votre peuple, et à dire de vous ce que Solon disait aux Athéniens de ses propres lois. Si elles ne sont pas les meilleures possibles, du moins sont-ce

---

» La religion est la loi de la conscience. Toute loi civile sur la religion en ébranle les fondemens; car, en imposant un devoir comme nécessité, la loi fait disparaître le mérite de la foi, qui est la base de la religion.

». Il n'appartient pas au législateur d'établir des préceptes relatifs à la religion; car le législateur doit créer des peines pour l'infraction aux lois, afin qu'on ne les regarde point comme un avis ou un conseil. Lorsqu'il ne peut y avoir ni peine temporelle ni juges pour les appliquer, la loi cesse d'avoir le caractère de loi. »

Voilà l'Amérique dans la bonne route, tout est espoir pour un pays dont les chefs sont capables de reconnaître et de proclamer de pareils principes. Le libérateur américain proclame la même chose que le ministre anglais qui a dit : *Liberté civile et religieuse pour tout l'univers.*

Les grandes âmes s'entendent et se correspondent d'un bout du monde à l'autre. Il n'est pas au pouvoir des petites de les comprendre : ainsi, dans ces derniers temps, on a vu prêter à Bolivar des pensées

celles que vous pouvez le mieux supporter. Gloire soit donc rendue à votre sagesse ! De nouveau, gloire soit encore rendue à vos lumières ! car si

---

ambitieuses qui ne sont jamais approchées de l'esprit de ce grand homme! Parce que d'autres n'ont pas conçu la grandeur du *citoyen*, ils veulent que Bolivar ne place pas la dignité de ce titre au-dessus de tous les autres. Si quelques états américains, sentant le besoin de son appui, le chargent de leur direction d'une manière irrévocable, est-ce pour lui ou bien pour eux qu'il accepte ce surcroît de travail? est-ce pour se satisfaire ou pour les sauver des déchiremens auxquels ils seraient en proie, sans l'intervention d'une main assez puissante et à la fois assez habile pour créer l'ordre et pour le maintenir parmi des peuples étonnés encore de leur nouvelle liberté, et parmi des hommes fiers de leurs services, et portés à vouloir les vendre trop cher à leur patrie? L'élévation de Bolivar n'est en Amérique qu'une barrière contre les ambitions privées. Si la Grèce possédait un grand chef tel que Bolivar, la verrait-on en proie à la discorde et flottante entre des systèmes opposés? Les Espagnols, comme tous les peuples méridionaux, sont jaloux du pouvoir, portés aux complots contre ceux qui l'exercent. Buénos-Ayres, le

l'Europe vous a donné des leçons par ses malheurs, vous allez les lui rendre par vos exemples. Depuis quinze cents ans, un levain de discorde religieuse circule dans les veines de l'Europe, et y entretient une fièvre, dont les éruptions, calmées depuis quelque temps, se renouvellent sous nos yeux. On croyait

---

Chili, le Pérou, ont été le théâtre de ces luttes ambitieuses. Il n'y avait qu'un moyen d'y couper court, c'était d'investir d'une autorité supérieure l'homme qui avait rendu et qui pouvait rendre encore le plus de services à la patrie; et qui, dans cet ordre, pouvait être mis sur la ligne de Bolivar? Son élévation n'a donc rien d'inquiétant pour la liberté; et plus son pouvoir sera grand, plus sa gloire croîtra par l'usage qu'il saura en faire, et qui deviendra le monument le plus éclatant de sa vertu et la réponse la *plus victorieuse* aux reproches et aux conjectures irréfléchies de ceux qui ne savent pas s'élever à la juste appréciation de ce grand citoyen. Voyez sa lettre au vice-président de Colombie, en date du 4 juin 1826. Cette pièce ne nous a été connue qu'après l'impression de cette note.

le volcan éteint, il n'était qu'endormi; dans son silence, il rechargeait ses entrailles de nouveaux élémens d'incendie. Éloignés de ce foyer d'agitations, vous êtes remontés aux principes; dans quelques lignes vous avez renfermé tout ce que, sur ces matières, il importe de savoir et d'avoir. Par vous, les têtes américaines ne seront pas obligées de se charger de l'attirail d'érudition qui a si vainement et si laborieusement surchargé les têtes européennes. Aux vives lumières de la raison, tout cet appareil fantastique s'est dissipé, comme la nuit fuit devant les regards de l'astre du jour. Ces services ne se bornent pas à l'Amérique, ils dépasseront son enceinte; sous la protection irrésistible des progrès de la raison universelle, le code que vous proposez au Mexique deviendra celui de la catholicité; elle s'asseoira sur les larges bases que vous avez posées,

et le temps les dégagera de ce que vos mains prudentes n'ont pu encore en écarter. Habitué depuis plus d'un quart de siècle à la méditation des choses américaines : attentif à suivre leur marche, et, s'il m'est permis de le dire, sentinelle de l'Amérique en Europe, j'aurais cru manquer à un devoir si, dans cette grave circonstance, je n'eusse pas élevé la voix soit pour aller au-devant des inimitiés qui vous poursuivent, car il en est de telles, soit pour vous offrir le tribut de longues études sur ces matières, et celui d'une expérience acquise par de coûteuses épreuves. Vous devez vous y attendre. Les préjugés vont vous accuser, les inimitiés vous inculperont; les prétextes décorés de noms revérés marcheront à la suite de vos accusateurs: vous les mépriserez, vous poursuivrez votre judicieuse carrière; au besoin

vous éclairerez vos ennemis malgré eux, car telle est la vengeance de la lumière; vous resterez catholiques, mais en apprenant au monde comment on peut être à la fois catholique et libre, religieux, mais indépendant d'usages et de prescriptions inapplicables au temps, aux lieux, aux besoins; vous montrerez en vous l'accord du catholicisme, avec cette sainte liberté que le divin fondateur a dit être l'apanage des enfans de Dieu.

Législateurs, recevez des vœux et des hommages dictés par une ardeur toujours croissante pour la prospérité de votre patrie, heureuse de compter des législateurs animés de l'esprit qui a dicté le code religieux que vous lui préparez.

DE PRADT,
ancien archevêque de Malines.

*Paris*, 26 *décembre* 1826.

# AVERTISSEMENT.

Nous croyons faire plaisir au lecteur, en joignant à cet écrit le rapport du ministre mexicain sur l'état des affaires religieuses au Mexique. L'Amérique est encore un pays de découverte relativement à l'Europe; c'est un monde nouveau pour elle. D'immenses relations doivent s'établir entre ces deux contrées : il leur importe donc également de se bien connaître. L'organisation intérieure des nouveaux États américains est entièrement étrangère à l'Europe; c'est encore l'Espagne, et rien que l'Espagne, que l'on y voit; et cependant

l'Espagne n'est plus de rien pour l'Amérique, et l'Amérique ne veut plus être de rien pour l'Espagne. Beaucoup de préjugés sont aussi à dissiper sur l'état intérieur de l'Amérique : dans l'objet auquel il s'applique, le document annexé à cet ouvrage est très propre à produire cet effet. Par exemple, il dissipera l'opinion généralement répandue sur l'excessive richesse du clergé mexicain. On en jugeait par celui de l'Espagne. Il se trouve que sa fortune est fort médiocre, et que les pertes que la révolution du Mexique lui a causées, l'ont placé dans les bornes de la médiocrité qui conviennent si bien à l'ordre religieux.

De même, on pouvait supposer au clergé mexicain de la propension pour l'Espagne ; il se trouve encore que c'est tout le contraire, et que le clergé n'a compté qu'un seul déserteur, l'archevêque de Mexico, qui s'est

évadé de l'Amérique sous des prétextes dépourvus de loyauté, et qui expie dans l'exil irréparable de Madrid, son défaut de patriotisme et de bonne foi.

Le ministère, en montrant l'épiscopat américain réduit à trois têtes, en 1825, et, parmi elles, une de 80 ans, fait pressentir l'extinction de l'épiscopat dans cette contrée, si la cour de Rome ne s'empresse pas de transiger avec le Mexique. Avec l'épiscopat, finira le sacerdoce; et tous ces maux seront la suite du mauvais ordre créé par les concordats adoptés en Europe avec la légèreté la plus irréfléchie. Nos pensées sur l'absolue nécessité d'établir au sein de l'Amérique les moyens d'entretenir son culte, sont entièrement conformes au tableau que le ministre trace des ravages, que le climat exerce sur les ouvriers évangéliques qui reçoivent la dangereuse mission de des-

servir le double littoral de l'Amérique. Ce tableau est la preuve la plus certaine de l'impossibilité de faire cadrer le régime de l'Europe avec les besoins d'un pays qui, en tout, se rapporte si peu à l'Europe.

L'état du monachisme au Mexique montre avec quelle facilité on peut s'en défaire. Quand les sujets manquent au point de réduire le nombre des habitans des cloîtres à trois ou quatre têtes, le monachisme incline vers sa ruine. L'esprit civil et commercial que la révolution développera au Mexique, en donnant aux hommes une autre direction, et à leur temps d'autres occupations, finiront par annuler le monachisme. Il restera concentré dans quelques réunions, dont le petit nombre éloignera tout danger d'une influence quelconque.

Le tableau du matériel et du personnel de l'Église mexicaine suffira pour donner à

tout lecteur les connaissances qu'il peut désirer sur l'état de cette Église. Il serait heureux que les autres états américains nous initiassent de même dans la connaissance de ce qui, dans le même ordre, existe chez eux. Nous avons regardé comme superflu de joindre au rapport du ministre mexicain, l'exposé des motifs de la commission qui a présenté le projet de décret au congrès,

1°. Parce que la première partie de cet exposé est formée de discussions théologiques, étrangères au sujet que nous traitons;

2°. Parce que la seconde partie rentre dans le rapport du ministre. Nous avons pour but de faciliter l'instruction au lecteur, et non de le fatiguer par une *surcharge inutile.*

En voyant les démarches déjà tentées auprès de la cour de Rome par le gouvernement mexicain, on pourra apprécier les

sentimens religieux dont cette initiative est le garant. Après cette preuve, toute accusation contre les intentions du congrès mexicain ne peut plus être que l'œuvre de la mauvaise foi ou de la complicité avec l'Espagne.

# TABLE

## DES MATIÈRES.


| | | Pages |
|---|---|---|
| Dédicace au Congrès mexicain | | j |
| Avertissement | | ix |
| Avant-Propos | | 1 |
| Chapitre premier. | Les schismes et leur diverse nature | 13 |
| Chap. II. | Causes des schismes. | 17 |
| Chap. III. | Schismes des Grecs. | 25 |
| Chap. IV. | Grand schisme d'Occident. | 51 |
| Chap. V. | Schisme d'Angleterre. | 61 |
| Chap. VI. | Observations sur l'historique des schismes | 70 |
| Chap. VII. | Aperçu sur l'état réel de la question entre Rome et l'Amérique | 86 |
| Chap. VIII. | Objet du concordat de l'Amérique; parties contractantes | 100 |
| Chap. IX. | De l'autorité des conciles et de la chancellerie romaine, à l'égard de l'Amérique | 119 |
| Chap. X. | Usages de Rome | 135 |
| Chap. XI. | Nature du schisme de l'Amérique, s'il a lieu. | 145 |

CHAP. XII. Concordats en eux-mêmes et par rapport à l'Amérique. . . . . 153
CHAP. XIII. Projet présenté par la commission établie par le Gouvernement du Mexique, sur ses rapports avec la cour de Rome. . . . . 166
CHAP. XIV. Examen de l'acte du *Mexique* . . 169
CHAP. XV. Droits de l'Amérique en cas de refus d'un concordat. . . . . 257
CHAP. XVI. Patriarchat des Indes. . . . . 266
CHAP. XVII. Du cardinalat pour l'Amérique . . 283
NOTES HISTORIQUES . . . . . 293
RAPPORT du ministre de la justice et des affaires ecclésiastiques de la république mexicaine, sur l'état des relations avec Rome et la situation de l'Église mexicaine . . . . . 295
EXTRAIT du message du directeur du Chili, aux chambres. . . . . 309

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

# AVANT-PROPOS.

Toutes les fois que je me trouve appelé à traiter des questions religieuses, je me sens saisi et comme transporté par l'idée de la grandeur de ces mêmes questions, surtout dans leur application au culte catholique romain. En effet, quelle grande chose, et à laquelle peut-être on n'a pas fait assez d'attention, que ce culte, soit dans son principe, soit dans sa contexture ! Attaché à la voûte des cieux, descendant du haut des âges, attirant vers un centre commun toutes les parties de l'univers, et, par cette gravitation, suivant, dans l'ordre religieux, les admirables lois qui, dans l'ordre physique, enchaînent entre elles toutes les parties du monde et dirigent leurs mouvemens vers le même point ! Au sommet de ce culte, de degré en degré, s'élève un trône pacifique, intermédiaire bienfaisant entre le ciel et la terre, qui, pour faire accepter son encens à la Divinité, vient le dé-

poser au pied de ce trône; prosterné autour de lui, le chrétien semble craindre que ses hommages ne soient repoussés, s'ils étaient offerts par d'autres mains que celles du pontife suprême. Du haut des cieux, le prince des apôtres voit le monde à genoux devant ses successeurs, environnés d'un cortége de peuples que lui-même n'avait pas connus; on dirait que l'homme n'a reculé les limites du monde que pour reculer les limites de l'empire religieux de Rome. Quel culte présenta jamais un ensemble aussi vaste, aussi imposant, un appareil d'organisation qui embrassât à la fois l'Europe et l'Amérique, qui s'étendît à tous les peuples, à tous les climats, et qui réunît toutes ses forces dans un point central, dans un homme dont les bras toucheraient à la fois aux portes de l'orient et à celles du couchant, embrassant ainsi tout l'espace qui s'étend d'un pôle à l'autre; monarque dont le pouvoir dépasse tout ce qui appartint jamais à aucun homme et à aucun empire? Aussi, comme cette organisation colossale rapetisse tous les autres cultes! qu'ils sont maigres en comparaison de celui-là! Quand

un poëte célèbre (1) a voulu rehausser la grandeur de Rome sacerdotale, en la montrant assise sur les débris de Rome conquérante, les brillantes couleurs de son pinceau n'ont reproduit qu'une partie du tableau ; car qu'était l'empire romain du paganisme auprès de celui de Rome du catholicisme, soit pour l'étendue du territoire, soit pour le nombre des sujets? Rome des Césars était-elle contemporaine de l'Amérique? connaissait-elle les archipels des deux Indes? s'était-elle enfoncée dans les profondeurs de l'Asie et de l'Afrique, dans les déserts de la Sarmatie? Qu'était pour elle cette Irlande, qui suit avec tant de ferveur les drapeaux de Rome papale? Alors la France, l'Allemagne encore sauvages, l'Espagne et le nord de l'Europe possédaient-ils les millions d'hommes qui les peuplent au-

(1) Sur les débris sanglans de Bellone et de Mars,
Un pontife est assis au trône des Césars :
Des prêtres fortunés foulent, d'un pied tranquille,
Les tombeaux des Catons et la cendre d'Émile;
Le trône est sur l'autel, et l'absolu pouvoir
Met dans les mêmes mains le sceptre et l'encensoir.

VOLTAIRE, *Henriade*.

jourd'hui au profit de Rome? L'empire de l'ancienne Rome se bornait à l'extérieur, et, pour ainsi dire, à l'enveloppe de l'homme; ses sujets étaient ses captifs : Rome religieuse règne sur l'intérieur de l'homme; son empire est le glaive à deux tranchans qui arrive jusqu'à la division de l'âme. L'empire de l'ancienne Rome était maintenu par la crainte qu'inspirait la vue d'une épée toujours menaçante; celui de Rome religieuse vient de la persuasion et se maintient par la confiance : le catholicisme romain porte donc avec lui un principe de grandeur et de force inconnu à tous les autres cultes, et qui, concentré dans un seul point, montre, pour la seconde fois depuis la création, l'univers aux pieds de Rome.

Mais comme, dans cet univers, rien ne peut se soustraire aux lois de la nature, comme aucune institution ne peut échapper aux conséquences des principes de sa propre formation, le pouvoir dont nous venons de tracer quelques traits ne peut se soustraire davantage aux effets de sa propre grandeur et aux conditions de sa nature propre. Ce culte a le

monde pour théâtre : il aura donc à subir les lois de l'étendue ; il comprend les hommes de tous les temps, de tous les climats, de tous les lieux : il aura donc à traiter avec les hommes de tous les âges, suivant les degrés de lumières qu'ils leur auront apportés, suivant les différens tempéramens que les climats leur auront faits, suivant les diverses institutions qui les régissent. Ainsi de grandes lois de circonspection et de prudence se trouveront à côté de grands moyens de puissance, et en tempéreront les effets. On dirait que le ciel a proscrit l'absolu jusque dans ce qui l'intéresse lui-même. Les avertissemens de la sagesse doivent donc être toujours présens pour modérer et amortir les excitations que le pouvoir n'est que trop porté à se faire à lui-même, et dont les aiguillons sont cachés dans ses propres élémens. Quand on a reçu la faculté d'embrasser le monde, on a reçu avec elle le commandement de marcher avec lui pour ne pas s'en séparer ; une dépendance mutuelle règne entre ces pouvoirs, et le mot *union* est caché sous celui d'*empire*. Tels sont les rapports sous lesquels nous envisageons Rome

comme centre de l'unité catholique. A l'ouverture de l'assemblée du clergé, de 1682 (1), Bossuet a fait sur cette unité, qu'il croyait

(1) Le sermon de Bossuet, à l'ouverture de l'assemblée du clergé, ressemble à tous ceux de cet illustre orateur; il y règne un grand désaccord entre les parties : quelques traits sublimes brillent et frappent dans un chaos d'idées irrégulières et souvent exprimées d'une manière bizarre. Le cardinal Maury a dit que c'était le plus haut degré auquel l'éloquence humaine peut s'élever. On reconnaît dans ce jugement l'esprit exagérateur de cet écrivain, toujours dépourvu de goût et trop souvent de jugement, occupé d'exalter Bossuet et d'abaisser Massillon. Dans le sermon sur l'unité, Bossuet tire ses preuves d'un ordre purement idéal, tout de sa création, et qui, par conséquent, n'a pas de valeur intrinsèque : la logique et la théologie ne s'en accommoderaient pas. On ne cesse de représenter Bossuet comme le drapeau des *Gallicans*; mais ce sermon est un monument d'*ultramontanisme*. Bossuet élève le pape à une hauteur qu'aucun ultramontain n'a osé lui assigner; car il dit de lui qu'*il est un autre Moïse, un autre David, un autre Jésus-Christ*. Le voilà l'égal de Dieu même. Il paraît aussi n'avoir pas bien conçu la nature du pouvoir; car il dit au

menacée, et bien à tort, un grand sermon théologique, qu'il ne répéterait pas aujourd'hui, et qu'aujourd'hui non plus on ne com-

---

pape : *Vous pouvez tout, mais suivant les lois ; vous avez tout pouvoir, mais il ne convient pas toujours de l'exercer.* Étrange confusion ! car qu'est le pouvoir qui ne fait pas la loi, et qui est borné par les convenances. L'exécution des lois que l'on n'a pas faites n'est pas un pouvoir, mais une commission. L'adulation la plus outrée et la plus fatigante par sa prolongation, à l'égard des rois de France, dégrade ce discours. Dans les temples, l'encens ne doit être offert qu'à la Divinité, et celui que l'usage a permis d'y brûler pour les hommes ne peut raisonnablement consister que dans quelques grains : tout le reste est une profanation. C'est encore dans ce discours que l'orateur fait l'appel le plus formel et le plus menaçant au mélange du spirituel avec le temporel ; car c'est là que l'on trouve le fameux *Gladium gladio copulemus.* C'est là que l'on dit : *Ne craignez rien, saints évêques ; ceux qui mépriseraient vos paroles sentiront la force des bras qui les y soumettront.* Voilà les dragonades et les persécutions proclamées du haut de la chaire. La fin de ce discours est fort belle ; elle offre une profession d'attachement de l'église de France à Rome, exprimée

prendrait pas. Accoutumé, dans les questions religieuses, à tout rapporter à la partie théologique et dogmatique, cet orateur n'a envisagé

---

dans des termes magnifiques, et digne de la péroraison qui termine l'oraison funèbre du prince de Condé. Il est étonnant que Bossuet, vivant à la cour de Louis XIV, voyant cette cour régie par madame de Maintenon, remplie de dévots, de prêtres, de jésuites, telle que le cardinal de Beausset l'a dépeinte dans la vie de Fénelon, ait pu croire à un schisme : il n'en existait pas un seul élément ; il y avait bien plus à craindre trop de soumission ; et la lettre explicative de Louis XIV, et celle bien humble des trente-deux évêques, en sont la preuve. Bossuet lui-même n'a-t-il pas répudié les quatre propositions, lorsqu'il a dit : *Abeat ergo quò voluerit ista declaratio ?* D'ailleurs, que renferment donc de si important les quatre propositions ? La première a seule quelque importance : encore doit-on admirer qu'on ait pu penser avoir besoin de déclarer que Jésus-Christ n'avait donné l'autorité à saint Pierre et à ses successeurs que sur les choses spirituelles. Ne dirait-on pas que cette reconnaissance est une grâce accordée au pouvoir civil, et que les rois avaient besoin d'être déclarés indépendans du Pape ? Les trois autres propositions sont de nulle importance ; et la dernière,

tte grande question de l'autorité centrale du catholicisme à Rome, que sous les rapports catholiquement consciencieux; telle était la limite de sa position personnelle, et celle de son temps : mais le temps a marché, et avec lui la limite a reculé. C'est là où je prends la

---

n'osant pas trancher la question de l'infaillibilité du Pape, est rédigée d'une manière ambiguë et par là même plus favorable que contraire aux prétentions de Rome.

Napoléon sentait le vide de ces propositions : à force d'en entendre parler dans le cours de ses débats avec le Pape, il voulut les connaître; et après les avoir attentivement examinées : *Il n'y a rien là-dedans,* nous dit-il; *je croyais Bossuet plus fort.* L'insignifiance des raisons alléguées de toutes parts dans ces contestations l'avait frappé, et ne lui avait pas inspiré une grande considération pour les sujets qui les causaient. Dans ces derniers temps, il a paru une déclaration *signée* par tout l'épiscopat français, relative au premier article de la déclaration de 1682. Cet acte, isolé de tout précédent, de tout motif apparent qui le nécessitât, fait hors d'une assemblée régulière, telle qu'elles avaient lieu parmi le clergé de France, a surpris et n'a pu servir à rien, tant la doctrine contraire est loin de tous les esprits.... Qui

question. Il ne s'agit pas de savoir s'il est bien ou mal d'adhérer à Rome ou de s'en séparer : cela ne peut pas faire le sujet d'une discussion entre catholiques, et ma plume se refuserait à un pareil examen ; mais il faut rechercher comment cette union peut être maintenue, et comment elle peut être rom-

---

oserait la soutenir, ou même en laisser percer le désir? Quand les choses sont aussi avancées, à quoi bon y revenir avec solennité? Aussi cet acte n'a-t-il été d'aucun effet, à peine aperçu; et la couronne est et restera inaccessible à toute prétention étrangère, par elle-même, par l'appui de toute la France, et non par la vertu de cette reconnaissance. Il semblait entendre la France dire aux déclarans : Gardez votre déclaration; je sais cela aussi bien que vous, et sans avoir besoin de votre déclaration. La France n'accusait pas son clergé de croire le contraire, et il n'avait pas besoin d'éloigner de lui ces soupçons que personne n'avait conçus et ne pouvait concevoir. S'il a eu en vue de répondre à des accusations d'ultramontanisme, il s'est trompé sur la nature de celles-ci. Je n'ai pas à les discuter; mais il est évident qu'elles ne pouvaient tomber sur l'opinion proscrite par le premier article de la déclaration de 1682, et qui rendait celle de 1826 tout-à-fait inutile.

puis, quelles sont les conditions de son maintien et les causes de sa rupture. Envisagée dans cet ordre d'idées, cette discussion rentre dans le domaine des questions que l'on appelle libres, et à bon droit, car elles ne comprennent que l'examen de faits matériels, et d'actes humains d'après le jeu ordinaire des passions, et les divers degrés d'habileté ou d'aberration qui les ont dirigés : tout ceci est de la compétence de l'historien et du moraliste, et nous n'en réclamons pas d'autre. Nous avons préludé à son exercice dans plusieurs écrits, et surtout dans l'ouvrage intitulé *Congrès de Panama* (1), en faisant pressentir à Rome la gravité et la nouveauté de la position dans laquelle la révolution de l'Amérique allait la placer. A peine finissions-nous de tracer dans cet écrit l'imminence de ce grand différend, que le Mexique a publié le programme des conditions auxquelles il entendait traiter avec Rome. Dès lors, nous avons dû changer, dans une discussion régulière, les indications qui jusque là nous pa-

(1) Un volume in-8°, chez Béchet aîné.

raissaient suffire ; et ce travail, en s'étendant, nous a mis à portée de développer des idées que nous croyons également dans l'intérêt du catholicisme, de Rome et de l'Amérique : notre travail n'a pas d'autre objet.

# CONCORDAT

DE

# L'AMÉRIQUE.

## CHAPITRE PREMIER.

*Les schismes, et leur diverse nature.*

Le mot schisme, qui, dans son acception ordinaire, veut dire séparation, division entre des choses unies précédemment, dans son application aux matières religieuses veut dire séparation entre les membres du même culte, et, parmi les chrétiens, il signifie séparation avec les catholiques et leur chef, qui est le Pape, comme chef de l'unité catholique. Par le schisme, cette unité est rompue, et le principe comme la reconnais-

sance de l'autorité transporté ailleurs. Ainsi, parmi les Juifs, après la séparation des tribus, quand les unes sacrifièrent à Jérusalem, et les autres à Samarie, il y eut schisme dans Israël ; l'ordre religieux fut scindé en deux parties comme l'ordre politique : il y eut un royaume d'Israël et un temple à Samarie, comme un royaume de Juda et un temple à Jérusalem. Mais là, comme ailleurs, ce sont ceux qui se séparent, les *cadets* de la famille, qui sont appelés schismatiques ; aussi les Samaritains furent-ils les schismatiques chez les Juifs. Le mahométisme a eu son schisme, par sa division entre les sectes d'Aly et d'Abubèkre. Là encore, comme ailleurs, on se hait, on se renvoie les injures d'usage entre les cultes séparés. Le schisme peut être de trois espèces.

1°. Accompagné et suite de scission dans la croyance religieuse. Ainsi l'hérésie étant toujours suivie du retranchement de l'église, il y a schisme par là même qu'il y a condamnation d'hérésie ; mais comme le principal emporte l'accessoire, dans ce cas, les dissidens retiennent le nom d'hérétiques.

2°. Le schisme provient de la soustraction à l'obéissance de Rome, comme centre de l'unité, ainsi que cela eut lieu pour le schisme des Grecs, qui en ont retenu le nom de schismatiques, parce que la séparation était ce qui dominait dans leur querelle avec Rome; tandis que les protestans, et les autres opposans aux dogmes catholiques, sont appelés hérétiques, parce que leur séparation a été la suite de l'erreur dans la doctrine, tandis que les Grecs ont erré dans la doctrine pour avoir et pour maintenir des motifs de séparation.

3°. Le schisme peut être étranger à la croyance établie entre les sectateurs de la même doctrine, mais non de la même personne : c'est ce qui a eu lieu pour le grand schisme d'Occident. La chrétienté ne se divisa pas sur la foi, mais sur les chefs; dans les autres schismes, la séparation provenait de la division sur les choses, et alors il était réel. A l'époque du grand schisme d'Occident, la séparation porta sur la reconnaissance de la légitimité du chef de l'Église, et alors elle fut personnelle. Aussi, quand

cette légitimité eut été fixée et reconnue d'un commun accord, tout dans l'Église reprit son cours ordinaire, et il n'y eut pas d'erreur à condamner ni à corriger, mais seulement une personne à montrer.... : c'est ce qui eut lieu après le concile de Constance. Le schisme disparut, quand, assemblée en grand conseil, usant de son pouvoir suprême comme l'a toute société dans les cas extrêmes, l'Église eut prononcé cette parole devant laquelle toute résistance doit céder, parole supérieure à toute autre : *Mon chef est tel.... celui qui n'est pas avec lui est contre moi ; celui qui ne recueille pas avec lui dissipe.*

# CHAPITRE II.

*Causes des schismes.*

Il faut le reconnaître, l'ancien monde religieux, sous les rapports de la paix et de l'absence de troubles provenant du culte, fut plus heureux que ne l'a été le nouveau monde religieux. Depuis sa formation, celui-ci a présenté un théâtre habituel de contentions et de querelles presque inconnues à celui-là; surtout, il fut exempt de ces déchiremens violens qui n'ont pas cessé de diviser la famille chrétienne. On ne voit pas que les prêtres de la Grèce aient disputé avec ceux de Rome, qu'ils se soient anathématisés mutuellement; on ne voit pas davantage les druides et les prêtres d'Égypte se condamner entre eux ou travailler à s'enlever leurs sectateurs : il semble que, satisfaits des effets du culte sur le moral de l'homme, ils atta-

chèrent peu d'importance au mode qui les produisait. Cette tolérance éclairée renfermait une grande leçon, dont il est bien à regretter que l'on ait si peu profité. Si l'esprit guerrier et politique des anciens fut aussi ardent, aussi turbulent que celui des âges qui ont suivi, leur esprit religieux fut incomparablement plus pacifique. Le culte de ce temps, quoique presque entièrement uniforme chez la plupart des peuples, n'admettait ni centre commun, ni dépendance hiérarchique, comme le fait le culte chrétien, qui s'est ainsi donné un principe de division qui ne se trouvait pas dans les élémens des autres cultes. Ceux-ci étaient plus lâches, si l'on peut parler ainsi, ne tenant pas ensemble par un lien commun qui en serre toutes les parties, et qui rappelle sans cesse vers le centre celles qui tendraient à s'en écarter. C'est une des beautés du catholicisme, faisceau indissoluble, mais c'est aussi un de ses écueils; car tout a sa compensation, et l'or même n'est pas sans alliage; ni le diamant sans quelque point propre à affaiblir son éclat. Il en est ainsi de l'adhérence requise entre toutes les par-

ties du catholicisme ; s'étendant à toutes les parties de l'univers, il a dû subir tous les inconvéniens attachés à l'espace et à la diffusion. L'espace ne fait rien à la croyance, on peut croire la même chose dans les lieux qui n'ont pas de rapport entre eux ; *la foi* ne connaît ni lointain ni proximité : mais l'espace est de grande conséquence par rapport à l'administration journalière ; celle-ci a besoin d'un entretien de chaque heure, et c'est là que l'on retrouve les effets inévitables de la distance. C'est ainsi que, dans l'ordre politique, les provinces rapprochées du centre du gouvernement sentent bien moins le poids de la chaîne, que ne peuvent le faire celles qui communiquent avec lui de fort loin. Le voisinage est très favorable à la soumission, l'éloignement l'est à l'indépendance ; les hommes souffrent d'aller chercher loin, et là où on les ignore, ce qu'ils peuvent trouver auprès d'eux et là où on les connaît (1). Aussi presque toutes les ten-

(1) Voyez ce qui vient de se passer dans la république de Colombia : n'est-ce pas à titre d'éloigne-

tatives d'indépendance ont-elles été motivées sur les gênes produites par l'éloignement, et réalisées par les facilités qu'il offre de se soustraire à une autorité lointaine. L'histoire est le monument de la vérité de ce que j'avance; et le grand exemple des deux Amériques, également heureuses dans leur rupture avec les métropoles d'Europe, fournit le complément de cette démonstration. Si la Grèce était loin de Constantinople, depuis long-temps elle serait libre; et la Vendée, séparée par de grands espaces de la Conven-

---

ment du siége du gouvernement que le général Paëz a demandé la séparation de Vénezuela d'avec le royaume de la Nouvelle-Grenade, où siége le gouvernement central? Encore un peu de temps, et l'on verra si les États-Unis ne se désuniront pas et ne se formeront pas en trois parties: 1° toute l'ancienne fédération; 2° la Louisiane; 3° la vaste étendue qui règne depuis les monts Alléghanis jusqu'à la rivière Colombia, espace immense qui ne peut convenablement être administré par le gouvernement siégeant à Washington. En Turquie, ne sont-ce pas les pachas de Damas, de Bagdad et d'Égypte qui se soulèvent le plus souvent contre la Porte, et qui affectent l'indépendance?

tion, ne fût pas tombée sous son joug. Les germes de l'indépendance ne croissent pas sous les yeux ni dans le voisinage de l'autorité, comme loin de ses regards et de sa main. En parcourant l'histoire, on voit que le plus grand schisme connu, celui des Grecs, s'est effectué de cette manière. Quand l'empire passa à Constantinople, le chef du culte de la cité impériale ne tarda pas à supporter impatiemment le joug de Rome, et finalement à le rejeter. Pour y parvenir, par un mélange profane du spirituel avec le temporel, maladie de l'esprit humain depuis quinze cents ans, les patriarches de Constantinople prétendirent que la hiérarchie ecclésiastique suivait les degrés de la hiérarchie politique, et que, puisque le pouvoir de l'empire avait passé de Rome dans leur ville, le pouvoir ecclésiastique l'y avait suivi. Ainsi ils ne craignirent pas d'attacher le pouvoir spirituel à la suite du pouvoir politique, de le subordonner à ses démarches, à ses destinées, et du plus indépendant des pouvoirs, de faire le serviteur d'un autre pouvoir, se régissant par d'autres lois que lui, s'exerçant

sur d'autres objets, et tendant à un autre but. D'un autre côté, chose particulière au catholicisme, le pouvoir de son chef, par diverses causes, étant monté à un degré d'où il dominait tous les autres pouvoirs existans sur la terre, le penchant inné dans l'homme vers le pouvoir ne pouvant manquer de s'accroître, et s'accroissant par le fait, d'après les degrés de ce même pouvoir, une ambition très ardente a dû s'allumer parmi ceux qui pouvaient y atteindre, comme un violent désir de le conserver après l'avoir acquis; c'est ce que retrace toute l'histoire des papes, monument le plus saillant de l'ambition humaine, et ce qui éclata de la manière la plus violente par le grand schisme d'Occident. On y vit des compétiteurs acharnés ne pas balancer entre le déchirement de l'Église et le sacrifice du poste auquel des suffrages équivoques les avaient appelés: et ce ne fut pas l'affaire d'un jour; mais, pendant cinquante ans, l'Église donna au monde le spectacle de sa famille divisée par les mains qui devaient la tenir réunie, et de l'incertitude du point où se trouvait le centre de l'unité catholique. Cela ne fait rien

au fond du christianisme, parce qu'il ne vient pas des hommes; mais il est administré par les hommes, et c'est là que leurs passions trouvent place et se font ressentir. Les hommes en masse ne se séparent point des attributs de l'humanité; soumettre ses passions à la règle du devoir est le partage de quelques-uns seulement; ce sont les privilégiés de l'espèce; le reste, quelque poste qu'il occupe, quelque habit qu'il porte, marche dans la voie commune; c'est la loi égale de l'autel, du trône et de toute condition. L'ambition sépara la Grèce de Rome; la luxure hâta la séparation avec l'Angleterre et la consomma; les excès de Rome séparèrent d'elle le Nord et une partie de l'Allemagne. Dans ces occasions, l'humanité avec ses passions agit suivant les influences et la facilité des temps; dans ces occasions, tout n'appartient pas aux acteurs apparens et locaux; souvent le mal vient de plus loin: le temps a créé des rapports nouveaux; à leur tour, ceux-ci ont créé de nouvelles sensations, de nouveaux besoins, de nouvelles forces et de nouvelles lumières. Ces progrès renferment beaucoup d'exigences;

s'ils échappent à des yeux distraits, s'ils sont insuffisamment observés par des yeux faibles ou fascinés, de grands malheurs peuvent suivre ; car plus d'un chemin, comme on l'a vu, peut mener à l'indépendance dans l'ordre politique, et au schisme dans l'ordre religieux. Nous allons le montrer dans un exposé succinct des schismes qui ont scindé le catholicisme. Le temps présent fort occupé, et beaucoup trop, de discussions religieuses, de plus, la nature même de la question que nous traitons, nous persuadent que cet exposé, borné à ce que tout homme, quelque peu instruit, peut désirer de connaître sur ces matières, trouve ici sa place naturelle. Peut-être aussi n'est-il pas sans utilité de montrer, par une série de faits de l'ordre le plus élevé, que les clameurs qui s'élèvent à l'aspect du moindre changement dans un ordre établi, quel qu'il soit, ne répondent point à la gravité de pareilles questions, et que presque toujours il faut chercher les causes de ces innovations loin de celles que l'on assigne vulgairement. L'exposé suivant en sera la preuve.

# CHAPITRE III.

## *Schisme des Grecs.*

Michel III régnait à Constantinople (1): nommer un empereur grec, c'est presque personnifier l'idiotisme mêlé à la débauche et à la plus honteuse superstition. De loin en

(1) Je préviens que, dans tout ce qui concerne le schisme des Grecs, j'ai suivi, pour guide unique, M. le Beau, auteur de l'*Histoire du Bas-Empire*. C'est un auteur grave, religieux, et très à l'abri de tout soupçon de philosophie : loin de là, sa foi pourrait souvent être taxée de crédulité et de simplicité. Son témoignage et ses jugemens, dans presque toutes les occasions, sont donc irrécusables. Je procéderai de même à mesure que je traiterai des autres schismes, ayant soin de ne m'appuyer que sur les récits et les jugemens des auteurs le plus en recommandation parmi les hommes religieux et monarchiques; c'est le moyen de se mettre au-dessus de

loin, quelques vertus, quelques talens, quelque énergie, éclatèrent sur ce trône; c'étaient les restes des grandeurs romaines, qui, semblables aux flambeaux expirans, jetaient par intervalles une dernière lueur avant de s'éteindre, et qui brillaient encore d'un éclat passager au moment de retomber dans une nuit éternelle. Michel prêtait son nom aux actes et aux annales de l'Empire; pour le pouvoir réel, il l'avait cédé à un courtisan nommé Bardas, se réservant pour lui-même les grossières satisfactions des sens, dont le pouvoir suprême fournit toujours les moyens abondans et faciles, en faisant taire à la fois les remords chez ceux qui s'y livrent, et les ré-

---

toute contestation, et je n'en veux d'aucune espèce. Quant aux hommes de mauvaise humeur, qui cherchent querelle à tout, et qui, à défaut de faits, s'en prennent aux intentions secrètes, usurpant en cela le pouvoir de celui qui a dit *qu'il lui appartenait de sonder les cœurs et les reins*, libre à eux de se livrer à leur art conjectural. Je les préviens que je n'entends m'occuper d'eux ni de leurs conjectures, en quoi que ce soit : c'est le seul parti qu'il y ait à prendre en pareil cas.

proches chez ceux qui en souffrent (1). Cet indigne favori, livré, à l'exemple du maître, aux plus criminelles débauches, crut avoir

(1) Jamais la puissance souveraine n'avait été plus horriblement avilie. Un empereur de seize ans, né avec les inclinations les plus basses, devenu son maître au moment où les passions se déchaînaient avec violence, se livra sans réserve aux excès de la dissolution la plus outrée : les repas prolongés jusqu'à l'ivresse, les intrigues scandaleuses, les entretiens licencieux, les courses du cirque, étaient les occupations les plus sérieuses ; ses jeux étaient des farces impies, dans lesquelles une bouffonnerie sacrilége contrefaisait nos plus augustes mystères. Lorsque le patriarche, à la tête de son clergé, faisait des processions, l'empereur, au milieu de ses compagnons de débauche, allait à sa rencontre, montés sur des ânes, jouant des instrumens, chantant des chansons infâmes sur le ton des psaumes, et insultant à la piété des fidèles par des gestes obscènes. Michel n'épargna pas même sa mère. Dans une de ces scènes, elle s'enfuit en frémissant d'horreur, au milieu des éclats de rire de son fils et de ses courtisans ; alors, se retournant vers Michel : « Tremble, dit-elle, fils » impie et dénaturé : Dieu t'a livré à ton sens ré» prouvé ; il étendra un jour son bras pour te punir, »

le droit de braver les hommes et Dieu même ; mais celui-ci avait un fidèle ministre dans Ignace, patriarche de Constantinople,

---

L'occupation la moins criminelle du jeune empereur était les courses du cirque : confondu avec les cochers et portant la livrée de la faction bleue, il disputait d'égal à égal une indécente victoire. Il était si passionné pour ce divertissement, qu'il en faisait l'affaire la plus importante de son empire. Un courrier envoyé par le gouverneur de Bithynie, vint annoncer au premier secrétaire d'état que l'émir de Mélitine, à la tête d'une armée, avait traversé l'Asie, et qu'il était à Malagines. Le ministre ayant aussitôt conduit le courrier à l'empereur, fut terrassé par un coup d'œil terrible. « De quoi t'avises-tu, misérable! lui dit Michel, de venir m'interrompre dans un moment si critique? Ne vois-tu pas qu'il s'agit actuellement pour moi de prendre la droite sur ce cocher, et que c'est de là que dépend le succès de ma course! » Son impiété bizarre et peu d'accord avec elle-même, mêlait la religion à ses jeux ; il allait recevoir le prix dans l'église de Blaguernes, où la statue de la sainte Vierge, magnifiquement parée, lui mettait une couronne sur la tête. Non content de se déshonorer lui-même, il forçait les premiers officiers de l'empire de prendre les livrées du cirque et de courir avec lui.

Cette ville eut alors dans son patriarche, un autre Ambroise, qui repoussa ce criminel public, comme le pasteur de Milan avait repoussé l'assassin de Thessalonique. Théodore

---

Un jour, tombé de son char, il pensa périr au milieu du cirque. Quelquefois, traversant les rues de Constantinople à cheval, avec son infâme cortége de libertins, il descendait dans la cabane d'une pauvre femme ou d'un artisan, prenait tout ce qui s'y trouvait de vin et de viande, apprêtait lui-même le repas, dressait la table, et prenant place avec la famille, buvait et mangeait avec excès; puis il s'en retournait ivre. Il voulait être parrain de tous les enfans des cochers, et le moindre présent qu'il leur faisait à cette occasion était de 50 livres d'or; souvent il en donnait quatre fois autant. Une brutalité de Théophile fut récompensée de 100 livres d'or. Pour fournir à ces folles largesses, il fouilla dans le trésor des églises, il pilla les autels, fondit les statues d'or et d'argent, et même les vases sacrés; toutes ces richesses étant bientôt épuisées, il ne lui restait de ressources que dans ces ouvrages d'or si renommés, précieux monumens de la magnificence de son père: il s'en trouva le poids de 20,000 livres. Peu de temps avant sa mort, il ordonna de les convertir en espèces, et de fondre tout l'or et tout l'ar-

s'était humilié sous la main du ministre de son Dieu, le courtisan s'en prit à Dieu même pour se venger de son ministre; il jura sa perte, et, s'embarrassant fort peu des suites

---

gent de la garde-robe impériale. Lorsqu'il mourut, il en avait dissipé la plus grande partie; et quelques jours de plus auraient consumé le reste.

Pour comble de malheur, sans être naturellement cruel, il le devenait dans l'ivresse. Ses repas finissaient le plus souvent par quelque sanglante tragédie : plein de vin, mais altéré de sang, passant tout à coup d'une joie tumultueuse aux accès d'une sombre fureur, sans aucune raison, même sans aucun prétexte, il ordonnait de trancher la tête, de crever les yeux, de couper les pieds et les mains, de brûler vif. . . Quels temps! quelles mœurs! Et tout cela se commettait dans ces temps qu'on rappelle sans cesse comme ceux de la première ferveur des siècles chrétiens! Les hommes de 93, et le glorieux sultan Mahmoud semblent s'être formés à l'école de l'empereur Michel. Guère s'en faut que l'Espagne d'aujourd'hui n'équivale à Constantinople de ce temps. Heureusement la civilisation a paru; elle a rendu les *Nérons* et les *Michels* impossibles : ils ne peuvent exister que là où elle est inconnue; ils ne trouvent place que dans son absence. Et puis vantez, appelez le pouvoir absolu, et déclamez contre la civilisation.

que ne pouvait manquer d'avoir la violation des lois de l'Église, et l'interruption de la légitimité de son gouvernement, il ne songea qu'à chasser le pasteur intrépide qui formait l'obstacle à ses passions ; et pour se procurer un instrument docile, il fit placer sur le siége de Constantinople le célèbre Photius. Avec lui, la dissension avec Rome monta sur le siége, et d'un sujet équivoque, fit un rival déclaré. Voici sous quels traits le peint l'auteur de l'histoire du Bas-Empire, vol. 15, p. 67... « Il ne manquait à Photius que la pro- » bité pour être le plus grand personnage de » son siècle. Né dans une famille illustre, beau- » frère d'Irène, sœur de l'impératrice Théo- » dora, il avait reçu l'éducation la plus bril- » lante ; riche, en état de se procurer un grand » nombre de livres, avide de connaissances » et de gloire, son génie facile, pénétrant, la- » borieux, avait embrassé toutes les sciences » divines et humaines ; les deux ouvrages » qui nous restent de lui donnent la plus » haute idée de l'étendue de son savoir. Celui » qui porte le nom de Bibliothèque suppose » une lecture immense, et montre un juge-

» ment exquis; le Monocanon, qui est une » concordance du droit canonique et du droit » civil, prouve qu'il était parfaitement ins- » truit des lois de l'Église et de celles de l'État. » Successeur de Basile dans la charge de grand » écuyer, il remplissait en même temps celle » de premier sécrétaire de l'empereur. » Certes, voilà un instrument bien propre à tous les usages que le crime voudra en faire. Le patriarche légitime, Ignace, refusant de remettre son siége, fut chassé. Bardas, effrayé des suites d'un schisme entre les évêques de l'empire, s'adressa à chacun d'eux en particulier, pour l'engager à reconnaître le successeur d'Ignace; et pour se concilier plus sûrement leurs suffrages, il promit individuellement à chacun d'être le successeur de ce prélat... Ici, je laisse parler l'auteur de l'Histoire du Bas-Empire, p. 69. vol. 15. « *A ce prix*, pas un » seul ne *refusa son consentement*; mais » comme il était impossible de tenir à la fois » parole à tous, joignant l'artifice le plus gros- » sier au motif de la plus vile séduction, Bar- » das avait pris la précaution de dire secrè- » tement à chacun : *L'empereur vous tiendra...*

» *parole; mais pour mériter son estime, et* » *pour éviter en même temps un soupçon, il* » *faut, lorsqu'il vous offrira le patriarchat,* » *faire d'abord semblant de le refuser par* » *modestie.* Ils approuvèrent et suivirent ce » conseil; mais ils en furent les dupes, car on » les prit au mot, et Photius, choisi par l'em- » pereur, passa dans six jours de l'état de » laïc à celui de patriarche de Constantinople » et de pasteur de la seconde église du monde » chrétien. »

On goûte quelque plaisir, tout en l'abhorrant, à voir la perfidie punir ainsi la cupidité. Un meilleur ordre a banni parmi nous ces brusques transitions de l'état de laïc aux degrés les plus élevés du sacerdoce. Là, commencent la discorde et les déchiremens; on prélude par des divisions intestines à la scission avec Rome. Comme il arrive toujours en pareil cas, les uns adhèrent à Ignace, et les autres à Photius; on se divise, on s'anathématise mutuellement: mais Photius, appuyé sur la puissance du prince, dépose Ignace et ses adhérens, les fait jeter dans les prisons, et reléguer dans des monastères, autres pri-

sons de ces temps déplorables. Mais ces succès, pour ainsi dire, n'étaient rien sans l'approbation du *grand juge* de l'Église, le Pape. Nicolas occupait alors le siége de Rome, pontife juste et prudent : Photius arriva à lui en rampant, par les voies de l'adulation et du mensonge. Pour ne rien hasarder dans une matière aussi grave, le Pape envoya des légats à Constantinople; ceux-ci eurent pendant huit mois à subir toutes les épreuves auxquelles le crime et la tyrannie peuvent mettre des hommes, et, chose inouïe dans nos mœurs modernes, ils passèrent huit mois entre les sollicitations, les promesses et les menaces, séparés entre eux et gardés à vue. Voilà comme on négociait alors. Enfin, ils se rendirent; et dans le concile que Photius assembla à Constantinople, et qui, comme celui de Nicée, fut composé de trois cent dix-huit évêques, Ignace fut déposé. Les légats souscrivirent à cet acte, et Photius fut reconnu pour patriarche légitime. Ressentant vivement la violation de la justice et des lois de l'Église, le Pape blâma la prévarication de ses légats, et refusa son approbation aux actes de ce concile,

et à la reconnaissance de la promotion de Photius. Il usa de tous les moyens que lui fournissait sa dignité suprême pour faire rétablir le patriarche légitime et pour éloigner Photius : mais cet homme ne s'était pas avancé jusque là pour reculer ; il n'était pas de ceux qui reviennent sur leurs pas : aussi fit-il refuser l'entrée de l'empire aux légats que le Pape voulait faire arriver à Constantinople ; et, non content de cette mesure prohibitive, il s'éleva à l'audacieuse pensée de déposer le Pape lui-même. Profitant de l'étendue de ses connaissances dans l'histoire et dans le droit ecclésiastique, il osa fabriquer les actes d'un concile qu'il supposait avoir été tenu, et les remplit avec la régularité la plus parfaite. D'après cette supposition, Nicolas avait été juridiquement condamné et déposé par le concile ; il adressa ces actes aux évêques. Il fallait du temps à ceux-ci pour que de pareils artifices pussent venir à la pensée et obtenir le moindre succès. Photius appuya la supposition de son concile par l'envoi d'une lettre circulaire à toutes les églises d'Orient, lettre qui était un manifeste véritable contre l'Église latine,

les usages et l'emploi de cette partie du symbole qui reconnaît dans le Saint-Esprit la procession du Père et du Fils, ce qui est connu généralement sous la formule *Filioque procedit* : de là date vraiment le schisme des Grecs. Cela se passait dans l'année 888.... Photius chassé par l'empereur Basile, rétabli par le même prince après la mort d'Ignace, déposé de nouveau sous l'empereur Léon, fut mourir dans un monastère en 891. Les germes d'ambition et de supériorité étaient comme innés dans l'Église de Constantinople. On voit qu'au huitième concile le patriarche signa les actes avant le Pape. En 1014, le patriarche Eustache intrigua auprès du Pape pour se faire déclarer patriarche œcuménique de l'Orient; et s'il ne réussit pas, il faut l'attribuer aux vigoureuses remontrances du clergé de France... Le patriarchat de Constantinople tenait une si grande place dans l'empire, son pouvoir avoisinait tellement celui même du trône, qu'il devenait facilement l'objet de l'ambition, lors même que ce qu'il possédait, semblât devoir suffire à sa satisfaction. Ainsi, sous l'empereur Basile II, on

vit l'eunuque Jean, favori du prince, et, comme il arrivait aux favoris de ces temps, imités par ceux des nôtres, maître de l'empire, ne pas se tenir satisfait de l'élévation du poste qu'il occupait, mais aspirer à monter encore plus haut, en s'élevant sur la chaire patriarchale de la capitale de l'empire... Les choses entre Rome et Constantinople s'étaient maintenues dans un état d'harmonie passive plutôt qu'active, depuis le dernier concile de Constantinople; mais le schisme définitif, la séparation irréparable ne pouvait pas tarder; les élémens en existaient dans la grandeur réciproque des deux siéges, trop élevés chacun pour reconnaître un supérieur : la rivalité était dans les choses, comment les hommes rivaux n'auraient-ils pas fini par se trouver?... Écoutons l'historien *du Bas-Empire*, vol. XVII, page 121.

« Ce fut dans ce temps qu'éclata cette » scission funeste qui divise encore l'Église » grecque d'avec la latine. L'ambition des » patriarches de Constantinople en avait dès » long-temps jeté les premières semences; » évêques de la ville impériale, ils préten-

» dirent que la majesté séculière, en chan-
» geant de résidence, entraînait avec elle la
» hiérarchie ecclésiastique, et que la capitale
» de l'empire devait être celle du monde
» chrétien. Enivrés de cette présomption, ils
» s'élevèrent d'abord à la dignité patriar-
» chale, ils prirent l'essor au-dessus des
» autres patriarches de l'Orient (1). Enfin,
» parvenus au second rang, ils portèrent la
» hardiesse jusqu'à disputer le premier à
» l'Église romaine, en usurpant le titre de
» patriarche œcuménique. Cependant, depuis
» Photius, qui avait porté la fierté plus haut
» qu'aucun de ses prédécesseurs, l'Église de

(1) L'église d'Orient comptait cinq patriarches : ceux d'Antioche, de Nicée, de Jérusalem, d'Alexandrie et de Constantinople.

Les patriarches de Constantinople prenaient dans leurs actes le titre de patriarches œcuméniques de l'Orient; mais l'Église d'Occident n'y avait jamais consenti. Eustache renouvela ses sollicitations auprès du Pape; il les appuya du crédit de l'empereur et d'une recommandation encore plus puissante, celle de l'or. Ce métal corrupteur disposait de tout à Rome en ce temps-là; il faisait même les Papes.

» Constantinople, sous une suite de dix-sept » évêques, était demeurée unie à l'Église de » Rome. Mais Michel Cérulaire, encore plus » fougueux, quoique moins habile que Pho- » tius, résolut de rompre avec l'Église latine : » il se fit appuyer de deux personnages de » grande autorité parmi les Grecs, Léon, » archevêque d'Achrides, et Nicétas-Stétat, » moine de Stude. Jamais schisme n'eut de » prétextes plus légers, ni de suites plus » étendues. Les Grecs reprochaient aux Latins » de consacrer avec du pain azyme, de man- » ger des viandes suffoquées, de jeûner les » samedis de carême, et de ne pas chanter » l'*alleluia* pendant ce temps. Les Grecs s'éle-

---

Jean XIX, qui était parvenu par cette voie à la papauté, ne se rendit difficile que sur la somme. Tout était convenu, on n'était plus embarrassé que sur les moyens de cacher la simonie; mais le secret transpira. Toute l'Italie en fut indignée; le scandale souleva le clergé de France. Il écrivit au Pape avec force, quoique avec respect; il lui représenta le déshonneur qui en reviendrait au saint siége. La cour de Rome n'osant braver le murmure universel, renvoya sans succès les députés de Constantinople.

» vaient aussi contre la loi du célibat imposé » aux prêtres, auxquels ils permettaient de » vivre avec les femmes qu'ils avaient épou- » sées avant leur ordination. L'introduction » du *Filioque* fut donnée comme une hérésie; » l'Église de Rome fut condamnée, comme » entièrement corrompue dans la doctrine, » dans la discipline et dans les mœurs. Céru- » laire défendit de communiquer avec Rome; » il ferma les églises latines, et s'empara des » monastères qui refusaient de se soumettre » à sa décision; il excommunia ceux qui » adhéraient au Pape, et poussa le fanatisme » jusqu'à rebaptiser ceux qui l'avaient été » par les prêtres latins. »

Ainsi fut complété l'ouvrage commencé par Photius : le fanatisme religieux finit ce que la politique ambitieuse avait entamé. Cela se passa, en 1053, sous l'empereur Constantin Monomaque. Dès lors, l'insolence et l'orgueil de Cérulaire ne connurent plus de bornes; il osa dire à l'empereur : *Je vous ai donné la couronne, je saurai bien vous l'ôter.* Il prit la chaussure de pourpre, réservée aux empereurs, en disant que *s'il y avait*

*quelque distinction à faire entre le sacerdoce et l'empire, elle devait être à l'avantage du sacerdoce.* L'empereur Isaac, ne pouvant plus le supporter, l'exila, et sa mort arriva à propos pour prévenir sa déposition.

Il est bien facile d'imaginer que les papes mirent beaucoup de soins à ramener les dissidens; les tentatives se renouvelèrent pendant plusieurs siècles. Dès que le schisme éclata, le pape Léon IX envoya des légats à Constantinople; mais l'artificieux Cérulaire, à force de prétextes et de menées astucieuses, sut rendre leur mission inutile. En 1093, il s'établit entre le pape Urbain et l'empereur Alexis, des négociations pour la réunion des deux Églises, que traversa le schisme causé dans Rome même par l'anti-pape Gerbert. Depuis ce temps; sous différens papes et différens empereurs, on compta plus de dix tentatives de réunion; quelques-unes eurent du succès, mais le schisme était tellement dans la nature des choses et dans l'esprit des Grecs, qu'après beaucoup d'efforts, on retombait au même point de division. Princes, patriarches, peuple; après avoir goûté des

douceurs de l'indépendance, ne pouvaient plus revenir et rester sous le joug : chaque nouvelle réunion amenait une nouvelle séparation; et lorsque Constantinople eut des empereurs latins, et par eux une nouvelle Église latine, le schisme se réfugia dans la partie de l'empire qui était située en Asie; elle resta tout entière grecque de domination et de religion. Le schisme soutint l'empereur grec contre l'empereur latin, et finit par lui donner les moyens d'en triompher, tant il était profondément entré dans les esprits. Après la victoire, le schisme, comme il ne pouvait manquer d'arriver, prit une nouvelle force; il annula les effets du retour de quelques empereurs vers l'Église de Rome; il réduisit à peu de chose l'effet des conciles de Latran et de Florence. Dans ce dernier, la réunion avait été proclamée avec une solennité qui autorisait à croire à l'extinction éternelle du schisme; mais ce dernier effort, aussi infructueux que les autres, ne fit pour ainsi dire que glisser sur un peuple qui avait une pente décidée vers la séparation. Aussi, d'âge en âge, de généra-

tion en génération, s'est-elle affermie d'une manière irremédiable, et a-t-elle formé cette grande Église grecque qui, comprenant l'immense empire de la Russie, une partie de la Pologne, de la Hongrie, de la Bosnie, de l'Esclavonie, la totalité de la Valachie, de la Moldavie, de la Grèce, de l'Archipel, et s'étendant à un grand nombre d'habitans de l'Asie et de l'Afrique, couvre un espace beaucoup plus étendu que ne le sont les domaines que Rome compte en Europe, en Asie et en Afrique; car c'est l'Amérique qui fournit le plus vaste territoire au catholicisme : il est fort restreint en Europe, nul en Afrique, et borné à quelques points du littoral de l'Asie.

Il est rare que les grands changemens dans les États ne soient pas consolidés par les fautes que le défaut de lumières, ou les vices de leur caractère propre font commettre à des hommes qui se laissent entraîner par un zèle sans discernement et sans raison, et qui, au nom de ce zèle, croient pouvoir tout oser, s'imaginant que les autres partagent toutes leurs affections, se soumettront sans peine

au joug qu'on leur imposera au nom de ce zèle, et que la force suppléera à la persuasion, ou, ce qui est encore bien pire, suffira pour la créer. Le monde est plein des exemples de ces tristes méprises, et de leurs funestes résultats ; la Grèce n'est pas le seul théâtre de ces aberrations, et ce qui se passa alors à Constantinople a été répété dans d'autres lieux. L'empire avait changé de maîtres dans son siége principal ; les croisés, las de la perfide hospitalité des Grecs, et de ne trouver à Constantinople qu'une *hôtellerie*, s'en étaient emparés ; Lascaris avait fui en Asie, et y avait transporté le siége de l'empire grec ; celui de l'empire latin était fixé à Constantinople, et la Grèce européenne obéissait à l'empereur latin, tandis que la Grèce asiatique reconnaissait exclusivement l'empereur grec. Il y avait deux patriarches, comme deux empereurs ; le schisme avait passé le Bosphore, et s'était réfugié en Asie. Il semble que cette position commandait beaucoup d'égards et de circonspection dans la conduite à tenir envers un peuple doublement conquis, en religion comme en politique, beaucoup plus

nombreux que les vainqueurs, et pouvant être aidé dans sa résistance par les compétiteurs armés de ses nouveaux maîtres; tout faisait donc une loi de la plus grande modération : par un hasard remarquable, et pour ainsi dire contraire à ce que l'on devait naturellement attendre, le prince se trouva très modéré, pendant que le clergé montrait la plus ardente exaltation. Henri régnait alors à Constantinople, prince modéré, et qui paraît avoir bien compris sa position; mais, assis sur le trône des empereurs grecs, il y trouva ce qui n'a pas cessé d'y troubler ceux-ci, des obstacles de tout genre que le clergé rétabli lui fit éprouver. Ici, j'ai de nouveau recours au récit de l'historien du Bas-Empire, vol. XXI, p. 216 et suivantes : car, dans tout ceci, je ne veux mettre rien du mien. « On voit par les » lettres du pape Innocent, que Henri avait » beaucoup de peine à contenir les prélats la- » tins, dont il avait soin de remplir les siéges » des métropoles. Les troubles de l'empire » ayant en partie effacé les limites des dio- » cèses, les évêques ne cessèrent d'entre- » prendre les uns sur les autres; et plusieurs

» d'entre eux, dans l'aigreur de leur zèle, em-
» ployaient les vexations pour traîner les Grecs
» à la communion de l'Église romaine, au lieu
» de les y ramener par les instructions, le bon
» exemple et la douceur attrayante de la cha-
» rité. Henri réunissait peu à peu les esprits
» par la douceur de son gouvernement et par
» les grâces qu'il savait distribuer à propos,
» et déjà plusieurs Grecs avaient abjuré le
» schisme, lorsqu'un prélat dur et superbe
» vint jeter le trouble dans les esprits, et ren-
» verser, par la violence, l'ouvrage qu'il pré-
» tendait avancer. Pour régler les différends
» qui, dans une église naissante, s'élevaient
» fréquemment entre les ecclésiastiques et les
» séculiers, le cardinal Pélage fut envoyé à
» Constantinople, en qualité de légat. Pélage,
» pour se relever aux yeux des Grecs, affecta
» un faste qui, dès son entrée, révolta les
» Grecs qu'il voulait éblouir. Pour montrer
» qu'il représentait le souverain pontife, non-
» seulement toute sa personne était revêtue
» d'écarlate, mais les habits de ses domes-
» tiques, les housses, les harnais, les brides
» de ses chevaux brillaient de cette éclatante

» couleur; ce qui frappait d'autant plus les
» Grecs, que la couleur d'écarlate était ré-
» servée à l'empereur. C'était l'annonce de la
» conduite hautaine que Pélage allait tenir.
» Il débuta par des menaces contre tous ceux
» qui oseraient refuser obéissance à l'Église
» romaine, et se montra armé de tous les
» foudres qu'allume un zèle fougueux et
» précipité. Les moines furent jetés dans les
» cachots, les prêtres chargés de fers, les
» églises interdites et fermées. Il fallait, sous
» peine de mort, reconnaître le pape pour
» chef de l'église universelle, et faire men-
» tion de lui au saint sacrifice. Ce procédé
» tyrannique qui employait, pour établir la
» vérité, les armes qui ne conviennent qu'au
» mensonge, mit en alarmes tous les Grecs
» de Constantinople. Le prince lui-même
» semblait favoriser la conduite du légat, en
» prêtant son pouvoir pour l'exécution de ses
» ordres sanguinaires. Cependant les princi-
» paux d'entre les Grecs, qui avaient éprouvé
» plus d'une fois la bonté naturelle de l'empe-
» reur, vinrent se jeter à ses pieds : *Seigneur,*
» lui dirent-ils, *en nous soumettant à votre*

» *majesté, nous vous avons rendu maître de*
» *nos corps ; mais nous n'avons pu vous*
» *donner l'empire sur nos âmes, ni sur les*
» *choses spirituelles ; elles sont dans la main*
» *de Dieu. Nous avons changé d'empereur,*
» *mais non pas de nation ni de patriarche.*
» *Nous sommes obligés de marcher sous vos*
» *enseignes, dans les guerres qu'il vous plaît*
» *d'entreprendre, mais il ne nous est pas*
» *permis de renoncer à nos lois religieuses.*
» *Délivrez-nous donc des maux dont on nous*
» *afflige, ou permettez-nous d'aller chercher*
» *un asile dans les lieux où notre Eglise est*
» *en liberté.* L'empereur, père de tous ses
» sujets, à quelque église qu'ils fussent atta-
» chés, voulait qu'ils fussent également heu-
» reux sous son règne, comme il en voulait
» être également servi. Il se repentit de sa
» condescendance ; et, en dépit du légat, il
» fit rouvrir les églises, tirer des fers et des
» prisons les prêtres et les moines, et calma
» l'orage dont Constantinople était agité.
» Mais, dès les premières menaces de persé-
» cution, un grand nombre de prêtres et de
» moines ayant pris l'alarme, s'étaient réfu-

» giés auprès de Lascaris, qui donna retraite » aux moines dans les monastères de sa do- » mination, et plaça les prêtres, les uns dans » le clergé de l'église patriarchale de Nicée, » les autres dans d'autres églises, où ils » trouvèrent la subsistance et la liberté (1). » Voilà comme, en tout pays, procèdent les hommes à zèle plein de feu, mais dépourvu de lumières. Quand ils ont tout gâté avec leur zèle, ils viennent ensuite se parer de leurs bonnes intentions. Malheureux ! qui, par leur maladresse incorrigible, ont perdu

(1) En 1215 fut célébré le quatrième concile de Latran : c'est le douzième des conciles généraux. Quatre cent deux évêques, huit cents, tant abbés que prieurs y assistèrent; les ambassadeurs de l'empereur latin de Constantinople y tenaient un rang distingué. Le pape Innocent, de sa propre autorité; cassa les élections antérieures des patriarches de Constantinople, et en nomma un que l'empereur Henri accepta. Le siége de Constantinople fut déclaré le premier du monde chrétien après celui de Rome. On fit dans ce concile plusieurs dispositions pour effacer les traces du schisme, et on régla tout ce qui concernait les Grecs unis à Rome.

plus de princes et de royaumes, que tout leur zèle n'en servira jusqu'à la consommation des siècles; vrais instrumens de dommages pour les hommes et pour les choses.

# CHAPITRE IV.

## *Grand schime d'Occident.*

En 1303, le Pape Boniface VIII, trop connu par ses débats avec le roi de France Philippe-le-Bel, avait terminé son orageuse carrière. C'est sous ce Pape, un des moins édifians des successeurs qu'ait eu saint Pierre, qu'eut lieu un des établissemens les plus édifians du culte catholique, celui des *jubilés*. Benoît XI lui succéda, mais n'occupa le siége que pendant neuf mois; après lui vint Jean de Gaud, archevêque de Bordeaux : là, commence la dynastie, si l'on peut parler ainsi, des Papes français, et leur séjour à Avignon; il dura soixante-douze ans. C'est ce Pape qui, s'unissant à Philippe, détruisit l'ordre des Templiers, par un de ces affreux coups d'état que la politique frappe en s'enveloppant de ténèbres. Le voile qui couvre celui-ci n'est

pas encore levé, et les auteurs en ont emporté avec eux l'horrible secret, comme Catherine de Médicis et Charles IX ont aussi emporté celui de la Saint-Barthélemy. Paris vit alors brûler à petit feu quarante-cinq chevaliers, sans compter le grand-maître, Jacques de Molay. Ces temps de dévotion admettaient ces horribles pratiques, comme le fait encore la bigote Espagne; les temps de civilisation les ont bannies à jamais, et en ont fait des objets d'horreur.

Cette transmigration des Papes à Avignon a été ressentie par Rome, comme celle de Babylone le fut par les juifs, et la conformité de leur durée réciproque a servi de texte aux lamentations des Romains. Le passage des empereurs à Constantinople avait fait perdre à Rome son importance politique; le séjour des Papes lui servait de dédommagement, et son importance religieuse remplaçait celle qu'elle avait perdue. Traitant d'égal à égal, et souvent en maître, avec tous les princes, le Pape avait fixé dans Rome le siége d'une domination qui y attirait, avec les hommages de l'univers, les tributs de la piété qui la

nourrissait elle-même : pour avoir toute sa hauteur, le pouvoir papal semblait avoir besoin du piédestal du Capitole ; la religion commandait avec plus d'empire du haut des monumens de la cité qui était en possession de dominer le monde. Partout ailleurs ce grand pouvoir souffrait une éclipse : pour avoir tout son éclat, il lui fallait Rome ; aussi les Romains et les hommes éclairés de la cour romaine, les amis de ses grandeurs, ne cessaient-ils de soupirer après le retour aux lieux qui seuls convenaient aux Papes. A leurs yeux, et avec raison, Rome était la terre natale, le sol indispensable de la papauté : la papauté était pour eux comme ces plantes qui ne prospèrent que dans un seul terrain, et languissent dans tous les autres. Enfin ce retour si long-temps désiré eut lieu en 1377 ; mais là devaient commencer de nouveaux déchiremens, et les précautions prises pour prévenir une nouvelle absence de Rome furent précisément ce qui amena le schisme qui, pendant quarante ans, divisa la chrétienté et exposa Rome à perdre la moitié des domaines qui lui restent, et dont quelques-

uns forment encore sa plus brillante dotation. Après un séjour de soixante-douze années à Avignon, Grégoire XI, excité par les révélations de sainte Brigitte de Suède, et de sainte Catherine de Sienne, reporta le siége à Rome en 1077. Après sa mort, les Romains craignant que les cardinaux n'élussent pour pape quelqu'un de ceux de leur ordre qui étaient restés à Avignon, et que le saint-siége n'y fût encore transporté, se rendirent les maîtres du conclave, et menacèrent ceux qui y étaient enfermés, de les faire périr par le fer et par le feu, s'ils n'élisaient un Pape romain ou italien. Les cardinaux, effrayés par les clameurs de ce peuple en fureur, convinrent entre eux que celui qu'ils nommeraient ne serait pas réputé légitime Pape, et qu'ils feraient une autre nomination quand ils seraient en liberté. Sous cette convention, ils nommèrent Barthélemy Prignani, Napolitain, archevêque de Bari, qui prit le nom d'Urbain VI. Ce prélat ayant été couronné et reconnu dans Rome, et étant bien persuadé, en son particulier, qu'il était Pape légitime, la chose serait demeurée là, si son orgueilleuse

sévérité et ses manières dures et piquantes n'eussent soulevé tous les cardinaux contre lui. Alors, se souvenant de leur convention, ils prirent occasion des grandes chaleurs pour sortir l'un après l'autre de la ville de Rome; et quand ils furent à Fondi, sous la protection du comte de cette ville, et de Jeanne reine de Naples, ils élurent pour Pape Robert, frère de Pierre, comte de Genève, qui prit le nom de Clément VII. De là s'ensuivit un schisme dans l'Église, qui dura quarante ans; car Clément n'ayant pu venir à bout de détrôner Urbain, se retira à Avignon, et il y eut en même temps deux Papes, l'un à Rome, et l'autre à Avignon, qui eurent chacun des successeurs jusqu'au temps du concile de Pise, ou plutôt jusqu'au concile de Constance qui termina tout-à-fait ce schisme, comme nous le marquerons en son lieu. La France, après plusieurs assemblées, adhéra à Clément VII, et entraîna avec elle la Castille et l'Écosse. Le comte de Savoie et la reine de Naples suivirent le même parti. Pierre, roi d'Aragon, demeura neutre; tout le reste de la chrétienté obéit à Urbain. Au reste, chacun des conten-

dans eut pour lui de grands personnages, des saints, et des raisons si fortes, qu'on ne put jamais terminer ce différend que par la déposition de l'un et de l'autre pontife.

Il était réservé au concile de Constance, 1414, de mettre fin à ce schisme ; il tint quarante-cinq sessions, et dura trois ans et demi. Dans la quatrième et cinquième session, il rendit le décret célèbre qui déclare que « *ledit concile, légitimement assemblé au nom du Saint-Esprit, faisant un concile général qui représente l'Église militante, a reçu immédiatement de Jésus-Christ une puissance à laquelle toute personne, de quelque état et dignité que ce soit, même papale, est obligée d'obéir, dans ce qui appartient à la foi, à l'extirpation du présent schisme, et à la réformation de l'Église dans son chef et dans ses membres* » : décret adopté par l'assemblée du clergé de France de 1682.

« Après la déposition de Jean et la renonciation volontaire de Grégoire, qui, par cet acte de soumission, mérita d'être honoré du titre de doyen du sacré collége, et légat perpétuel du saint-siége dans la marche d'An-

cône, les pères du concile élurent unanimement Othon Colonne, qui prit le nom de Martin V. Jean XXIII demeura sous la garde de l'électeur palatin, et ne fut relâché qu'après trois années de captivité. L'inflexible Pierre de Lune, cantonné dans l'Aragon, conserva jusqu'au tombeau le vain titre de Pape; désavoué de la chrétienté, il mourut en 1424. Deux cardinaux, seuls restes de son parti, lui donnèrent pour successeur Gilles Munion, chanoine de Barcelonne, qui prit le nom de Clément VIII, et ne donna sa démission qu'en 1429, époque de la fin du grand schisme d'Occident, après plus de cinquante années de troubles, de scandales et de crimes... » (*Extrait de l'Histoire de France par Villaret*, t. XIII, p. 323—24.)

Je crois faire plaisir au lecteur, et une chose utile pour lui, en complétant ce qui est relatif à ce schisme, par l'exposé succinct de ce qui se passa alors entre le pape et le concile de Bâle, qui suivit immédiatement celui de Constance. Celui-ci avait placé l'autorité des conciles généraux au-dessus de celle des papes. Depuis cette époque, dit Pasquier, il

n'est rien que les Papes aient tant craint que les conciles généraux. Dès les premières sessions du concile, la supériorité des conciles généraux sur le Pape fut déclarée et constatée. Dès lors la division la plus vive éclata entre cette assemblée et le Pape Eugène. Le Pape avait ordonné la dissolution du concile; il répondit en sommant le Pape de révoquer son décret, et de comparaître en personne ou par des légats. *Le concile constata en même temps la supériorité des conciles œcuméniques, comme procédant immédiatement de Jésus-Christ, autorité à laquelle les Papes étaient obligés de se soumettre.* On fulminait à Rome, tandis qu'on déclarait à Bâle que tout ce qu'Eugène faisait, serait regardé comme nul. La querelle se ralentissait et se renouvelait par intervalles. Eugène fut cité au concile; on nomma des commissaires pour procéder contre lui; on réforma l'abus des excommunications, interdits, et appels à Rome; on fit des règlemens pour la liberté des élections; on abrogea les annates et les grâces expectatives; on fixa le nombre des cardinaux. Le Pape, par deux bulles, cassa le concile et

le transféra à Ferrare; il envoya ses légats à Charles VII. Le concile fit de même : ses premiers décrets servirent de base à la célèbre *pragmatique-sanction*, ouvrage de l'assemblée convoquée et tenue à Bourges en 1437, et décrétée par elle, en présence des légats mêmes du Pape, témoins chagrins et tristes de l'apposition de cette barrière aux excès du pouvoir de Rome. Comme, dans le temps actuel, on ramène souvent l'attention sur les libertés de l'Église gallicane, on nous pardonnera de joindre ici un exposé des articles principaux de cette loi célèbre. Elle porte que le concile est supérieur au Pape; que, suivant les anciens usages, on procèdera par voie d'élection à pourvoir aux siéges vacans et aux autres dignités ecclésiastiques; que toutes les réserves de nomination à des bénéfices quelconques seront abolies; que les évêques et les collateurs ordinaires seront maintenus dans leur droit de nommer; qu'il n'y aura plus d'évocations à Rome, et que le Pape sera obligé de désigner en France des juges *in partibus;* enfin on abolit les annates et les rétributions en cour de Rome. Cette pragmatique fut enre-

gistrée au parlement, le 3 juillet 1439; elle resta loi de l'État jusqu'à son abolition sous Louis XI. La politique intéressée de ce prince délivra Rome d'une barrière qui lui était importune; elle amena le concordat de François Ier, et la perte de cette ennemie du despotisme romain remplit le Pape de joie, au point de lui faire verser des larmes, et célébrer son triomphe en faisant traîner dans les rues de Rome des feuilles sur lesquelles elle était écrite. (*Extrait de Villaret*, t. XV, pag. 236 et suiv.)

# CHAPITRE V.

## *Schisme d'Angleterre.*

La dissolution du mariage de Henri VIII avec Catherine d'Aragon, mariée en premières noces à Arthus, frère aîné de Henri, en a été la cause occasionnelle, bien plutôt que la cause réelle : celle-ci se trouva à la fois à Rome et en Angleterre. A Rome, par le mélange du spirituel avec le temporel, qui faisait que, depuis plusieurs pontificats, les affaires de l'Église étaient mêlées avec celles de la politique, et en dépendaient. Les Jules II, les Alexandre VI, les Léon X, étaient plutôt des princes de la politique, que des chefs et des princes d'un ordre religieux. Alors l'Italie était le centre de la politique de l'Europe ; les Papes étaient les souverains les plus apparens de cette contrée : malheureusement pour elle et pour eux, la

France et l'Espagne en avaient fait le théâtre de leurs débats; et quand l'Empire fut échu à Charles-Quint, l'Allemagne vint se joindre à ces deux premiers combattans. Il faut y joindre les Médicis, qui, pour assurer leur domination dans Florence, cherchaient à s'appuyer de l'autorité que donnait le siége de Rome, alors l'autorité la plus étendue de l'Europe, car elle touchait à toutes ses parties. Ces misérables intérêts remplirent l'Italie et l'Europe de sang et de désordres. Léon X et Clément VII de la maison de Médicis occupèrent ce grand siége à peu de distance l'un de l'autre. Le dernier avait été captif de Charles-Quint; il lui en était resté une impression de terreur qui avait brisé son courage. Pour son malheur, il avait en tête trois princes puissans, absolus dans leurs volontés, ennemis les uns des autres, passant sans cesse de l'alliance à l'inimitié, de l'union avec l'un à la réunion avec son ennemi : froissé entre eux, ne pouvant plaire à l'un sans se commettre avec l'autre, Clément éprouvait une gêne cruelle et continue; et, pour comble d'embarras, l'élévation de sa famille lui tenait

tellement à cœur, que, comme dit Hume (1), « *la crainte de perdre l'Angleterre et de fortifier le parti des luthériens par une acquisition si considérable, faisait peu d'impression sur son esprit, en comparaison de l'intérêt de sa propre sûreté, et du désir de maintenir Médicis à la tête du gouvernement de Florence.* C'est dans cette circonstance que survint l'affaire du mariage de Henri VIII. Elle mit en présence l'homme le plus emporté de son siècle, et l'homme le plus timide; le prince le plus indépendant, qui était Henri dans son île, et le souverain le plus dépendant, qui était le Pape, enfermé en Italie, entre Charles-Quint et François Ier, et, par-dessus tout, occupé principalement de la consolidation de sa famille. Aussi sa conduite se composa-t-elle d'évasions, de tergiversations, de promesses, de commissions retirées presque aussitôt que données. Le succès ne pouvait guère s'obtenir avec une pareille di-

(1) *Histoire d'Angleterre*, par Hume, t. II, p. 181, maison Tudor.

» rection à l'égard d'un prince dont une pas-
» sion violente redoublait l'emportement et
» la violence naturelle ; et quand l'union de
» François avec Clément eut porté celui-ci
» à des mesures de conciliation, un incident
» vint détruire l'effet de ces dispositions, et
» rendit le mal incurable (1) : on pourrait

---

(1) François Ier s'était entremis pour rapprocher Clément et Henri : il avait toujours observé qu'il restait à Henri des préjugés en faveur du saint-siége, et que ce prince n'était pas tranquille sur les suites d'une innovation si violente. Il voyait clairement l'intérêt qu'avait le Pape à conserver l'obéissance de l'Angleterre ; il se flattait que ces divers motifs seconderaient sa bonne volonté, et faciliteraient le succès de ses soins. François obtint d'abord la parole du Pape que, si le roi envoyait un procureur à Rome et soumettait ainsi sa cause au saint-siége, il nommerait des commissaires qui s'assembleraient à Cambrai où l'on instruirait le procès, et qu'il prononcerait immédiatement ensuite la sentence de divorce qu'on souhaitait de lui. Du Bellay, évêque de Paris, fut dépêché à Londres, et il tira parole du roi de laisser juger cette question au consistoire romain, pourvu que les cardinaux de la faction impériale en fussent exclus. Le prélat porta cette promesse ver-

» dire qu'il ne fit que le proclamer, car la » séparation se faisait tous les jours. Le » schisme de l'Angleterre est contemporain » de la réformation. L'Angleterre avait en- » core plus souffert que l'Allemagne des exac-

---

bale à Rome, et le pape offrit d'acquiescer à tout ce que le roi désirait, s'il voulait signer cet accord aux conditions dont on convenait de part et d'autre. Un jour fut marqué pour le retour des courriers. Tout le monde regardait cette affaire, qui avait paru annoncer une rupture violente entre l'Église romaine et l'Angleterre, comme à la veille d'une conclusion pacifique; mais souvent les plus grandes affaires dépendent des événemens les plus frivoles. Le courrier qui portait la promesse écrite du roi fut retenu au-delà du jour indiqué. Pendant cet intervalle, on apprit à Rome qu'on avait publié en Angleterre un libelle contre cette cour, et qu'on y avait joué une farce en présence du roi, où le Pape et les cardinaux étaient tournés en ridicule. Le chef et les princes de l'Église, également indignés à ce récit, entrèrent dans le consistoire, où, par une sentence précipitée, le mariage de Henri et de Catherine fut jugé indissoluble, et le roi déclaré excommunié s'il refusait d'adhérer au jugement. Deux jours après qu'elle fut rendue, le courrier arriva. Clément, qui était sorti

» tions de Rome; elle était soumise au *denier* » *de saint Pierre* : Rome avait déclaré l'Ir- » lande fief de saint Pierre, qui, sans doute, » ne se souciait guère d'avoir des suzerainetés » en Irlande ni ailleurs. L'Angleterre était » couverte de monastères et d'établissemens » ecclésiastiques, fort gênans sous beaucoup » de rapports pour les habitans du pays, par » l'extension de la main-morte, par les exemp- » tions du service militaire, des impôts, de » la justice commune, et des charges publi- » ques. La gravité de ces inconvéniens se fai- » sait ressentir vivement en Angleterre : chez » elle, la réforme avait préludé au schisme; » car, pendant que Henri négociait pour la » cassation de son mariage, le parlement » portait un grand nombre de lois contre » les abus résultant de l'ordre religieux : il » restreignait la juridiction ecclésiastique; il

---

de sa prudence accoutumée, quoiqu'il se repentît de sa précipitation, sentit qu'il n'était plus possible de se rétracter et de remettre l'affaire sur le même pied où elle était auparavant. (Hume, vol. XI, p. 180.)

» poursuivait les redevances payées ordinai-
» rement à Rome, et Henri n'était pas encore
» frappé des foudres de l'Église, qu'il s'était
» déclaré, dès l'année 1531, protecteur et
» chef suprême du clergé et de l'Église d'An-
» gleterre, et qu'il s'était fait reconnaître en
» cette qualité, par la convocation du clergé.
» Dès 1529, la chambre des communes avait
» fait passer plusieurs bills pour restreindre
» les impositions levées par le clergé, pour
» régler les frais mortuaires, pour réprimer
» les exactions pratiquées dans la vérifica-
» tion des testamens, contre la non-résidence
» et la pluralité des bénéfices, contre les
» fermes tenues par des ecclésiastiques; cette
» chambre joignit à ces lois les déclamations
» contre la dissolution des prêtres, leur ambi-
» tion, leur avarice et leurs usurpations sur les
» laïques (1). Le peuple avait été préparé par
» degrés à cette grande révolution : chacune
» des sessions précédentes avait retranché
» quelque chose de la puissance et du revenu

(1) Hume, p. 182, 183. — 140, 141.

» du souverain pontife, et l'on avait pris soin
» depuis plusieurs années d'instruire la na-
» tion qu'un concile général était fort supé-
» rieur au Pape : un évêque prêchait même
» alors tous les dimanches à la croix Saint-
» Paul, que le Pape n'avait aucune autorité
» hors de son propre diocèse. Alors, toutes
» impositions de la chambre apostolique,
» toutes provisions et dispenses furent abo-
» lies; le roi réserva à lui seul le droit de
» retirer et de gouverner les abbayes; les
» peines contre les hérétiques furent modé-
» rées : il fut déclaré que parler contre l'au-
» torité du Pape, n'était point une hérésie;
» que les évêques ne seraient plus nommés
» qu'en vertu d'un congé d'élire, émané de
» la couronne, sans que désormais il fût be-
» soin d'aucun recours à Rome pour le *pal-*
» *lium*, les provisions ou les bulles. Les an-
» nates furent abolies, et la soumission du
» clergé au roi fut érigée en loi de l'État.
» Par là, le clergé reconnut que les convoca-
» tions ne devaient se faire que par l'autorité
» du roi; il promit de ne dresser aucun nou-
» veau canon sans le consentement du roi;

» il convint de faire examiner les anciens par
» trente-deux commissaires, et d'abroger ceux
» qui seraient préjudiciables à la prérogative
» royale ; de plus, le droit d'appel du tri-
» bunal des évêques au roi et à la chancel-
» lerie fut accordé. »

# CHAPITRE VI.

*Observations sur l'historique des schismes.*

Les schismes dont nous venons de tracer le tableau, présentent tous les caractères que nous avons indiqués comme étant les causes les plus propres à les produire, et qui, par le fait, les ont régulièrement produits. On y retrouve les effets de la rivalité du pouvoir, de l'ambition personnelle, de la politique, avec ceux des distances locales. Ces schismes sont évidemment empreints de ces trois causes, comme nous allons le démontrer.

Le passage des empereurs à Constantinople a fait la grandeur des Papes; plus rapprochés des maîtres de l'empire, ils fussent restés sujets, simples évêques de Rome, et dépourvus du prestige de la souveraineté; il n'y aurait pas eu de triple couronne, ni l'enivrement qu'elle a produit, grand malheur

pour la religion et pour l'humanité. Dans l'absence des empereurs, les Papes furent facilement les premiers de Rome délaissée par ses maîtres. Ces temps étaient voisins de l'institution du christianisme ; c'est toujours le moment de la ferveur; aussi la religion avait-elle alors une très grande force, et par conséquent ses chefs devaient-ils être très forts. Les Papes étaient les chefs de cette religion, ils avaient donc toute sa force : de grandes vertus étaient leur apanage habituel ; de grands talens éclataient à côté d'elles, et rehaussaient leur siége. La réunion de ces deux choses, les plus fortes de toutes celles qui existent sur la terre, ne pouvait manquer d'investir les Papes de ces âges d'une immense considération qui devenait celle de leur siége. Ils étaient l'admiration des peuples chrétiens; ils étaient les protecteurs directs des peuples de l'Italie. Alors les barbares inondaient l'Europe, et la couvraient de désolation; les empereurs, assez occupés de se défendre en Grèce et dans l'Orient, avaient cessé de s'occuper de l'Italie ; sa défense échut donc aux Papes, qui, à défaut d'épée, la protégèrent par l'empire de

la religion : saint Léon arrêta Attila et comme il n'est rien de plus naturel que de reconnaître la domination de ceux dont on a reçu et dont on attend l'assistance, les peuples d'Italie furent très portés à reconnaître des souverains dans les pontifes dont ils avaient reçu et dont ils attendaient le secours protecteur. Là, commencent à se faire sentir les effets des distances. On se sépare facilement de ce qui est loin, et Rome l'était beaucoup de Constantinople. Mais tandis que, par un double effet contradictoire, l'éloignement des empereurs rapetissait Rome, et grandissait les Papes, la présence des souverains à Constantinople grandissait cette ville et son siége : l'empire s'étendant beaucoup en Orient, les rapports de celui-ci avec Rome étaient beaucoup moins faciles qu'avec Constantinople. Le centre des affaires civiles devait attirer les affaires religieuses qui, dans ce temps, occupaient une si grande place dans le gouvernement des États; car depuis Constantin, l'histoire de l'Empire, et alors c'était le monde connu, est partagée entre les affaires de la religion et les invasions des barbares. Ce sont

les deux traits dominans de l'histoire, depuis le premier jusqu'au dernier des empereurs d'Orient; le catholicisme y périt en même temps que l'empire; les patriarches et les sultans travaillèrent à la fois à détruire cet empire, et ils y réussirent également. Dès les premiers jours de l'établissement de l'empire à Constantinople, on sent un fond de rivalité s'établir entre le siége de cette ville et celui de Rome; dès lors, les patriarches, enorgueillis du titre de leur ville, prennent pour texte de leurs prétentions leur résidence dans le siége de l'empire, en concluant que la dignité sacerdotale a suivi la dignité impériale. L'Évangile ne leur avait point appris cela, car il n'enseigne pas que le sacerdoce tire son efficacité de l'empire séculier, et Jésus-Christ n'a jamais argüé de son séjour dans la ville d'Hérode ou de Pilate. Bientôt les patriarches de Constantinople veulent traiter d'égal à égal avec les Papes; dans quelques conciles, qui étaient les grandes choses de ce temps, dans la signature des actes, ils parvinrent à précéder les Papes. Ils s'arrogent le titre de patriarches œcumé-

niques; impatiens non pas d'un joug trop léger pour être onéreux, mais d'une égalité qui pesait à leur orgueil, de degré en degré, ils arrivent à effectuer une séparation long-temps méditée, et qui enlève à Rome tout l'Orient. Ce dénouement était inévitable; Constantinople était trop forte pour rester toujours sujette de Rome. Les devoirs, même religieux, sont, comme les autres devoirs, sujets à devenir le jouet des passions; car, en religion comme en tout, ce sont des hommes qui agissent souvent moins d'après les devoirs que d'après les passions, et celles-ci ne balancent guère à sacrifier les devoirs à leur satisfaction. D'un autre côté, la fermeté continue avec laquelle l'Orient a constament adhéré à Constantinople, montre clairement l'influence des distances, et combien les hommes aiment à s'affranchir d'une domination lointaine, à laquelle, dans mille circonstances, il faut recourir, ce qui ne peut se faire sans de graves incommodités, et sans inspirer à la longue le désir de s'en affranchir, désir qui se résout en indépendance, quand on en a les moyens.

Les causes réelles du schisme des Grecs sont là ; car il n'a pas de raison suffisante dans les motifs purement religieux et dogmatiques : sous ce rapport, les différends étaient trop minces pour n'être pas faciles à arranger ; mais c'est cet accord que précisément les patriarches ne voulaient pas, car en les rapprochant de Rome, il les replaçait au second rang, et ils ne pouvaient souffrir que le premier (1). Aussi voit-on dans l'histoire que toutes les tentatives de rapprochement, et elles ont été nombreuses, sont venues du côté de Rome, et ont toujours échoué à Constantinople, parce que la réunion ramenait la sujétion, c'est-à-dire la chose la plus opposée aux intentions des patriarches; ces tentatives honorent le zèle religieux

(1) On compte quinze principales tentatives de réunion, sans y comprendre un grand nombre d'autres démarches qui avaient la réunion pour objet. Les Papes sont revenus à ces essais avec une grande persévérance ; ils ont tenu des conciles, ils ont proclamé des réunions : vains efforts ! la nature des choses était contre eux, et il n'y a pas de succès à espérer en luttant contre elle.

de Rome, mais elles prouvent que Rome ne comprenait pas suffisamment la nature de l'opposition qu'elle éprouvait. Ce qui arriva à cette époque est fort curieux à observer, et renferme de grandes leçons. L'indépendance politique s'associa à l'indépendance religieuse et en tira de grands secours. Dans le principe du schisme, quelques empereurs et une partie du peuple s'en effrayèrent, s'y opposèrent même; mais la lutte dura peu : revenus bientôt à sentir, comme le reste de l'empire, les douceurs de l'indépendance, princes et peuples s'attachèrent également à la séparation avec Rome; et quand les Latins se furent emparés de Constantinople, l'empire suivit le schisme, en tira la force, reconquit par lui et avec lui Constantinople, y effaça les traces du retour à Rome, et a maintenu la séparation dans tout l'Orient, sans espoir d'un nouveau retour, malgré les conciles tenus dans l'Occident, et les apparentes réunions qui y ont été proclamées, et qui n'ont eu ni étendue ni durée. Désormais l'empire des Papes sur ces contrées est borné à quelques démonstrations cérémonielles destinées à marquer leur

suprématie sur l'Église grecque, triste dédommagement d'une perte irréparable (1). Les tentatives de réunion étaient contre la nature des choses, et contrariaient le sentiment des peuples sur les moyens de satisfaire à leurs besoins. En effet, comment faire entendre aux peuples qui couvrent la vaste étendue de la Russie et de l'Orient, depuis le Bosphore jusqu'au fond de la Syrie, qu'ils ont intérêt à recourir à Rome, pour desservir leurs besoins spirituels? Les distances, les mœurs, le langage, le gouvernement, y forment autant d'obstacles, et suffisent pour rendre inutile toute tentative contraire.

*Radix malorum omnium cupiditas:* le sage l'a dit fort sagement: La cupidité est la racine de tous les maux. Mais quelle est cette cupidité, source de tant de désordres? N'est-ce pas cette passion, vrai protée parmi les vices,

(1) Quand le Pape pontifie, on chante devant lui l'épître et l'évangile en grec, après les épître et évangile latins, pour montrer sa supériorité sur les deux Églises.

qui, sous mille formes diverses, fait l'avare, l'ambitieux du pouvoir, l'orgueilleux avide d'honneurs, et qui, allumant dans l'homme une soif inextinguible de fortune et de dignités, le presse, le précipite vers tous les objets et dans toutes les carrières où il aperçoit les moyens de satisfaire sa cupidité ? Si cette passion est déjà si forte par elle-même, à quel degré ne doit-elle pas s'enflammer par la vue des attrayantes amorces que l'irréflexion lui présente ! Vous créez des postes dont l'éclat éblouit, dont le pouvoir enivre, dont l'élévation enfle le cœur et trouble la raison ; jamais l'art magique n'a créé plus de prestiges ; et vous comptez qu'on les contemplera avec indifférence, ou qu'on les remettra avec résignation ! Ah ! les choses ne se passent point ainsi dans l'humanité. Vous supposez le monde un théâtre de vertus, et vous oubliez que la rareté est un des attributs de la vertu. Les plus minces intérêts, les plus petites propriétés s'y défendent avec acharnement, depuis la vigne de Naboth jusqu'au trône le plus éclatant ; en tout et partout, c'est à qui parviendra, à qui conservera ce

qu'il a acquis, ce qu'il tient, à quelque titre que ce soit : et des postes tels qu'il n'en existe point dans l'univers ne seraient pas convoités, ou seraient remis au seul nom du devoir ! Non, il ne faut pas attendre cela de la part des hommes ; ils ne sont pas de mesure avec de pareilles épreuves. Quand vous les y trouvez faibles, ne vous plaignez pas d'eux, mais de vous-mêmes, pour les avoir exposés à une tentation plus forte qu'eux ; et lorsqu'elle tombe sur des objets sacrés, avant de compter sur l'empire de la religion, calculez les faiblesses du cœur humain : on les retrouve dans les ministres de l'ancienne loi, comme dans ceux de la nouvelle. La grande prêtrise des Juifs fut recherchée dans la même mesure et par les mêmes moyens que l'a été souvent la dignité papale ; les successeurs d'Aaron n'ont pas été plus désintéressés que ceux de saint Pierre. De part et d'autre, ils étaient hommes, ils ont agi en hommes. Lorsque, par un enchaînement de circonstances propres au temps, l'autorité des Papes fut devenue la principale de toutes celles qui existaient en Europe ; lorsque, dans l'enivre-

ment de ce pouvoir, des pontifes romains ont pu, avec un trop déplorable succès, imprimer la poussière de leurs pieds sur le bandeau des rois; lorsque le monde tremblait au bruit de leurs foudres, et livrait ses richesses à leurs exacteurs, un rang à part dans l'univers, et qui en rendait maître, a dû allumer une immense cupidité d'y arriver, d'y rester, de l'acquérir et de le conserver. Les compétitions entre les Papes représentaient les guerres entre les aspirans à l'empire; c'étaient les guerres civiles religieuses, à la place des guerres civiles politiques : de là sont venus les schismes produits par les prétentions de ceux qui faisaient valoir des droits à l'occupation de ce grand poste de la papauté, leur obstination à les défendre, au risque de scinder l'Église, comme cela eut lieu à l'époque du grand schisme d'Occident. On y vit la chrétienté divisée entre d'opiniâtres compétiteurs, bien plus disposés à laisser périr l'Église qu'à sacrifier leurs prétentions. Sans le salutaire remède appliqué par la toute-puissante intervention du concile de Constance, agissant au nom de l'Église

universelle, déployant dans ces momens suprêmes son irrésistible autorité, l'occident de l'Europe ne compterait-il pas aujourd'hui deux Églises? Cela est fort probable d'après ce qui se passait alors; et à qui cette grande calamité eût-elle dû être imputée en partie, sinon à ceux qui avaient fait la papauté trop grande?

Le schisme d'Angleterre appartient bien plus à l'ordre politique qu'à l'ordre religieux. Dans le dogme et dans la liturgie, l'Église d'Angleterre est, de toutes les Églises dissidentes, celle qui se rapproche le plus ou qui s'éloigne le moins de Rome : la hiérarchie, dans tous ses degrés, lui est commune avec Rome, moins le dernier degré, qui est le Pape; elle a des archevêques, des évêques, des chapitres, des curés; son organisation retrace celle qui régit toute la catholicité. Le schisme fut un acte d'indépendance de Rome, et semble s'être borné à ce qui l'assure. Le schisme était tellement dirigé contre un pouvoir étranger, que les rois d'Angleterre ont conservé précieusement toute la partie de l'ancien ordre qui importait à leur pouvoir;

ainsi ils ont gardé l'épiscopat comme moyen d'influence politique. Il avait été aboli par la république; la royauté se hâta de le rétablir. Charles II, en signant le bill de sa réintégration dans la chambre des pairs, dit : *Je n'ai jamais signé un bill avec plus de plaisir;* ce qui veut dire : Je n'ai jamais travaillé plus efficacement pour mon pouvoir. Le banc des évêques dans la chambre haute est comme acquis à la couronne, et vote toujours avec elle. Sous Charles II et Jacques II, les évêques avec le clergé anglican et les grandes universités d'Oxford et de Cambridge se déclarèrent formellement pour le pouvoir absolu et de droit divin, ce qui les fit tomber dans une embarrassante contradiction, lorsque, les pressant avec leurs propres armes, Jacques II les somma de lui obéir au nom de ce droit divin dont ils le gratifiaient. Au fond, le schisme n'était pas dans quelques points de doctrine particuliers à l'Angleterre; son principe résidait dans sa politique, qui lui faisait ressentir les inconvéniens d'une autorité éloignée, et dans les exactions devenues intolérables de la part des agens de

Rome ; car l'Angleterre était encore plus vexée que la France elle-même, quelque grandes que fussent les souffrances de celle-ci, telles que nous les font connaître les remontrances des parlemens ; exactions qui étaient telles, qu'aujourd'hui l'on ne peut s'en faire l'idée. Henri VIII avait l'air d'être né pour faire le schisme ; c'était le meilleur instrument de séparation avec Rome qui pût se rencontrer : impétueux, violent, sans mesure, incapable de souffrir une opposition à ses volontés déréglées, tel que le dépeint le cardinal Wolsey qui devait le connaître, comment pouvait-il sympathiser avec un pouvoir qui ne procède qu'à l'aide du temps, qui marche avec poids et mesure, qui use d'évasions, de réticences et d'ajournemens ? Avec un pareil homme, placé au milieu des orages que suscitait la réformation en Allemagne, soutenu par les dispositions qui éclataient dans la nation anglaise, celle-ci ne pouvait guère rester soumise à Rome. Aussi, après l'avoir défendue contre Luther, Henri rompit-il avec elle, et sans adopter les dogmes des protestans, il en adopta l'indépendance avec

Rome. Il montra par là comment on peut s'en séparer dans la dépendance, en ne s'en séparant que très peu dans l'ordre religieux. Henri VIII fit chez lui ce qu'il voyait faire dans un grand nombre de lieux : la Suède, le Danemarck, la Prusse, les villes anséatiques, tout le nord de l'Allemagne, la Hollande, la Suisse, échappaient en même temps à Rome. Partout où l'on voulait de la liberté, on se séparait d'elle : le schisme était la voie et le sceau de l'indépendance. L'Angleterre suivit le torrent qui entraînait l'Europe loin de Rome : l'affaire du mariage d'Henri VIII ne fut qu'un incident de cette grande cause, qui au fond était déjà jugée. La preuve que le schisme résidait dans les choses et non dans un incident personnel à Henri VIII, c'est que tous les efforts de Marie, sa fille, en faveur de Rome, tout le sang qu'elle répandit pour elle, furent perdus; qu'Élizabeth dut surtout l'affection des Anglais au soin qu'elle eut de maintenir la séparation avec Rome; que les Stuarts furent chassés pour avoir montré trop de propension à revenir à elle, et que, pour fortifier le schisme en lui donnant le rem-

part d'un double intérêt, les Anglais ont confondu l'Église avec l'État, et adopté dans leurs actes la formule *Curch and Stat*, l'Église et l'État se soutenant mutuellement contre Rome. Le schisme a tué les Stuarts; c'est lui qui les a détrônés irréparablement.

# CHAPITRE VII.

*Aperçu sur l'état réel de la question entre Rome et l'Amérique.*

De quoi s'agit-il ici? De la chose à la fois la plus grande et la plus légitime, on pourrait dire la plus naturelle; mais aussi avec elle, quel spectacle immense vient frapper nos yeux? D'un côté, un pontife dispensateur des moyens d'un culte qui couvre l'univers; de l'autre, un monde entier qui sortant, pour ainsi dire, de son enceinte, signale son entrée dans la vie sociale en s'avançant respectueusement vers le siége sur lequel, dans un autre hémisphère, s'élève le chef de ce culte universel, et qui vient lui demander de l'aider dans le pieux dessein de rester attaché à ce culte, à son siége propre, à lui-même, en se bornant à le supplier de régler les exigences de cette concession, sur les élémens qui

entrent dans la composition de sa nouvelle existence. Voilà ce que, du premier coup d'œil, un observateur découvre dans un concordat entre l'Amérique et Rome; c'est aussi ce que révèle la prodigieuse différence de cet acte avec ceux de la même nature que les états de l'Europe passent avec cette cour. Il y a entre les concordats de l'Europe et celui de l'Amérique, une distance égale à celle qui sépare l'Amérique de l'Europe. Un caractère particulier de l'accord demandé à Rome, est de s'étendre à la fois à tout le continent américain, au lieu qu'en Europe, chaque état traite particulièrement, et pour lui seul, comme sans participation des principes adoptés par d'autres états, tandis qu'en Amérique, il y a conformité de principes, de vues et d'actions. Le Mexique a ouvert la carrière, dans laquelle le Pérou ne peut manquer de le suivre; Buénos-Ayres, le Chili, la Colombie, la république du Centre ne se diviseront ni de principes ni de langage. L'application de ces principes se fera *sur plusieurs*, il est vrai, mais le plan sera *un*; l'Amérique *jettera en bronze*, ce qu'en Europe on fait

pièce à pièce ; elle sera homogène dans ses résolutions et dans ses actes envers Rome, comme elle l'est dans son ordre politique ; elle traitera avec Rome comme avec l'Espagne, uniforme en religion comme en liberté. Si c'est un admirable spectacle que celui qu'offrent les peuples divers de l'Amérique entrant à la fois dans la grande famille des sociétés humaines, ce n'en est pas un moins frappant que celui de leur introduction simultanée dans la famille catholique, qu'ils viennent grossir d'un si grand nombre de membres. Ainsi par les rapports religieux, l'Amérique conserve avec l'Europe un lien dont elle est à jamais affranchie sous les rapports humains : devenue sœur de l'Europe dans l'ordre politique, elle veut l'être encore dans l'ordre religieux. Il est beau pour la religion de former ce lien et comme le point de contact entre les deux mondes, et de servir de médiateur entre eux. Quand, par toute l'Europe, il n'est question que de richesses, de fortune, que de l'utilité, ou plutôt que des profits à attendre de l'Amérique, il est réservé à la religion agissant dans une région plus haute,

de réunir les deux hémisphères par quelque chose plus relevé, d'un intérêt plus noble, exempt des contestations dont abondent les rapports purement matériels, tels qu'ils appartiennent aux choses d'ici bas. Mais aussi combien de lumières, d'égards et de ménagement n'exige pas la direction d'actes qui touchent à des intérêts si élevés! Ici tout est immense et neuf; de plus, il faut s'y attendre, tout sera définitif, tout sera irréparable, si l'on vient à s'égarer. Voilà ce qu'il faut bien poser en principe de conduite à cet égard : on ne revient pas à deux fois avec un monde que l'on a manqué; quand il ne peut pas s'arranger avec autrui, il s'arrange tout seul, et pour lui seul; alors l'animosité remplace l'amitié déçue dans son espoir. Un ordre nouveau ne cède pas facilement à un ordre ancien, surtout quand celui-ci présente quelques chances de retour vers la servitude abolie : de grandes républiques vouées à une liberté raisonnée et systématique ne se laissent pas manier ni diriger par les motifs ni par les mains qui peuvent agir puissamment sur les monarchies dynastiques, dévotieuses, et

quelquefois abandonnées à des guides donnés par la faveur ou l'intrigue, ou bien encore, haletant, comme on l'a vu tant de fois, après les grands honneurs de Rome. On ne trouvera rien de tout cela en Amérique, mais à la place, seront des hommes affermis à la fois dans les principes religieux et sociaux, indifférens aux dignités romaines, voulant à la fois la religion et la liberté, entendant bien les faire marcher de front, et en aide l'une de l'autre, sans collision, sans déchet mutuel comme sans asservissement de l'une à l'autre; connaissant leurs devoirs aussi bien que leurs besoins, et demandant avec justice les moyens de satisfaire facilement aux uns et aux autres; car voilà la limite de l'ambition de l'Amérique. Elle ne crée pas de doctrines nouvelles; le dogme reste en dehors de la question; dans toute sa pureté et dans toute son étendue; là, l'Amérique ne connaît que les hommages et la soumission. Quel langage peut être plus catholique et plus convenant que le sien? Elle dit à Rome: J'ai mis en tête de tous mes codes la profession de mon attachement à votre culte, je lui ai

donné non-seulement la préférence, mais l'empire exclusif dans ma vaste enceinte; mes intentions ne peuvent donc vous paraître douteuses. Mais un culte chargé de rites exige un entretien journalier et facile; cet entretien aurait trop à souffrir de la loi qui créerait le besoin d'un recours fréquent dans des lieux si lointains. Voyez les distances qui nous séparent, et tout ce que la nature a mis d'espèces de séparations entre les régions que vous habitez et les miennes; ne jugez pas ma position par celle des peuples qui vous avoisinent : qu'ai-je de commun avec ceux qui vivent à vos portes? Aidez-moi dans la recherche des moyens propres à consolider un lien que, sans cela, son étendue seule expose à une rupture inévitable. Voyez si dans tous vos domaines il en est qui égale ou qui surpasse celui dont je vous dote; je veux vous le garder, mais que ce ne soit pas au prix de gênes qui deviendraient intolérables. Ainsi parle l'Amérique; langage chrétien autant que respectueux, éclairé autant que légitime, et réunissant tout ce qui peut agir sur des esprits raisonnables et amis du bien.

Que reprocher en effet à des hommes qui se bornent à dire : Nous sommes catholiques romains ; nous voulons rester tels ; mais nous ne voulons pas rester sous la charge intolérable d'un recours continuel à Rome, et pour cela, instruits des principes de la catholicité, nous demandons à Rome de s'unir à nous pour fonder une Église catholique américaine. Soyons tous enfans de la même Église ; mais que les Américains le soient en Amérique, comme les Européens le sont en Europe. L'édifice de l'Église repose sur la pierre, il est vrai, mais cette pierre ne compose pas elle seule tout l'édifice. Les proportions de celui-ci peuvent varier, son administration n'a pas toujours été la même ; la vocation à le peupler s'étend à tous, le fondateur y a appelé l'univers, et l'univers ne peut pas être administré par un seul, ni dans un seul point. Quand cette loi fut donnée, l'univers presque entier ignorait l'Amérique ; elle n'était encore découverte qu'à l'œil de celui qui voit tout, parce qu'il a tout créé. Mais enfin le voile qui couvrait l'Amérique a été levé ; le hasard des découvertes l'a donnée au culte

catholique : si d'autres avaient précédé l'Espagne, peut-être, comme l'Amérique du nord, l'Amérique entière eût appartenu à d'autres qu'à Rome. Nous bénissons le sort qui nous a doté du culte que nous professons; nous y tenons avec fermeté : mais nous tenons aussi a la facilité de l'exercer ; nous voulons y trouver cette douceur que le maître a dit être le caractère de son joug, et non pas un esclavage hérissé de gênes et de dommages. Voilà les principes d'où part l'Amérique (1); principes avoués par la raison, légalisés par le besoin, vraie source du droit, et par les intérêts réciproques de l'Amérique et de Rome. Et que l'on ne s'abuse pas dans cette solennelle occasion. L'Amérique procède par de grandes combinaisons, par des voies larges et par des lignes droites; sa position ne lui en permet pas d'autres; elle s'établit, non point fortuitement et pièce à pièce, comme ont fait presque tous les états de l'Europe, produits du temps, d'accroissemens succes-

(1) L'énoncé de certaines questions suffit seul pour les décider.

sifs, d'essais, des législations irrégulières, et de plus, infectées des vices d'une origine barbare; au lieu qu'en Amérique tout est fait d'un seul jet : séparation de la métropole, mode de gouvernement, civilisation, langage, tout se tient, tout est semblable, tout se fait à la fois. Il en résulte une force immense par son unité. En Europe, on peut avoir affaire à des états disparates ou ennemis entre eux; en Amérique, on se retrouve vis-à-vis d'une masse homogène, compacte, dans laquelle aucune déliaison ne se laisse apercevoir; un monde entier pense, parle et agit comme un seul homme. Cela est tout neuf parmi les hommes, et n'a pas encore paru sous le soleil; aussi cela rend-il nulles et inapplicables les anciennes pratiques faites pour un ordre de choses qui n'a rien de commun avec celui-là.

Des circonstances particulières à l'Amérique viennent encore renforcer cette position; et comment ne pas en tenir compte, puisqu'on traite avec elle? Naguère l'Amérique était une simple colonie; elle obéissait à autrui, elle servait autrui : aujourd'hui elle forme un grand nombre d'états indépendans.

Pour elle, il n'est plus de métropoles, plus de maîtres, plus de législateurs étrangers : chez elle désormais tout viendra d'elle et se rapportera à elle. Mais plus ses liens avec l'Europe ont été récemment rompus, plus les empreintes en sont fraîches, plus tout ce qui en rappelle le souvenir, ou peut servir à le renouer, doit lui inspirer d'ombrages. Le siége du chef de la religion, sous quelques rapports, la fait encore de l'Europe : il y a là pour elle quelque chose dont les états de l'Europe sont exempts. Le fond de la pensée de l'Amérique, par la nature des choses, est d'être de l'Europe le moins possible : ainsi, en politique, font les Américains du nord. De plus, l'Amérique doit pourvoir à une existence définitive dans toutes ses parties, et ce besoin n'admet ni incomplet ni retard. L'Amérique, et avec raison, ne veut pas de lacune dans sa formation : celle qui proviendrait de l'ordre religieux serait pour elle d'une nature très inquiétante, car cet ordre est celui qui domine chez son ennemi capital, l'Espagne. Qui peut répondre à l'Amérique que celle-ci ne cherchera pas à se servir de ce levier pour la troubler?

Au temps actuel, on fait, dans les états d'Europe, un grand usage de la religion; et ce redoublement d'action religieuse devient pour l'Amérique un avertissement de redoubler d'attention sur le parti que l'on peut en tirer contre elle. Ici se présentent de puissantes considérations, puisées dans l'organisation même du culte catholique. C'est une grande chose que ce culte : le but auquel il se rapporte est si précieux, qu'il lui fait pardonner ses exigences et ses gênes; car il faut bien admettre les compensations. Depuis sa fondation, il a absorbé la majeure partie de l'histoire, et une grande partie du sol même sur lequel il s'exerce. Maître de la vie humaine, saisissant l'homme dans son berceau, et ne le lâchant plus qu'à la descente de la tombe, s'appropriant une partie de son temps, commandant sur la table et la couche de l'homme, frappant d'un caractère sacré et exclusif la terre qui le défraie, marquant d'un signe ineffaçable le ministre qui le dessert, et le retirant, pour ainsi dire, à l'humanité et à la société, possédant la meilleure partie de l'homme, l'âme, avec le pouvoir d'y infiltrer

des doctrines, des persuasions et des répugnances invincibles, exercé par des mains indépendantes, s'élevant par une chaîne interrompue de degrés en degrés, jusqu'à un faîte soutenu par les hommages de l'univers : un tel culte est, *dans l'ordre purement humain, et par rapport aux gouvernemens*, une chose d'un grand poids, et c'est le ressentiment de ce poids qui en a détaché un grand nombre, et qui les a empêchés d'y revenir. Dans le fait, les États non catholiques jouissent d'une liberté et d'une facilité dans leur marche dont sont privés les États catholiques. Par le catholicisme, les États se sont comme doublés; il y a eu un État dans l'État; les délimitations réciproques ont échappé à toute la sagacité et à toutes les recherches des investigateurs. Cette double existence dans le même État a allumé plus de querelles que la politique n'en a causé; car une maison habitée, sans partage fixe, par deux propriétaires indépendans, n'a pu être un séjour de paix : aussi la confusion y règne-t-elle encore, et chacun serait bien embarrassé de dire précisément où commence et où finit sa propriété.

Toute religion ayant pour objet les rapports de l'homme à Dieu, ayant son domaine en haut comme son origine, par sa nature est indépendante : le catholicisme, qui, de tous les cultes, est celui qui a donné à ces rapports le plus de dignité et les meilleures définitions, doit aussi porter plus haut que tous les autres cultes, l'indépendance de ses ministres. Les mains qui ouvrent et qui ferment les cieux, ne peuvent être liées sur la terre, ni par ses habitans. Propriétaire d'une juridiction invisible et inamovible, chacun de ses ministres est indépendant; et la collection de ces indépendances individuelles d'un même ordre, d'une même tendance et d'un même esprit, forme au sein de chaque État une masse compacte d'indépendance, qui s'étend non-seulement aux fonctions qui émanent du caractère sacré, mais encore à l'occupation des postes possédés inamoviblement. De plus, cette milice a des chefs qui reçoivent directement leur mission d'une puissance étrangère; et celle-ci jouit au plus haut degré de l'indépendance, car elle joint l'éclat de la souveraineté à l'élévation et aux prestiges du pontificat

suprême d'un sacerdoce, racine des autres sacerdoces, autorité qui a ses lois propres, qui les fait seule pour elle-même, qui ne rend compte à personne, et qui exerce la surveillance et le protectorat sur toute la corporation. Tel est l'ordre du catholicisme; telle est son action dans les États qui l'admettent : la concordance des deux pouvoirs a été pour eux une espèce de pierre philosophale, à la recherche de laquelle on s'est vainement fatigué. De doctes écrits sur ces questions surchargent les rayons des bibliothèques, sans que jusqu'ici on en ait retiré de grands fruits. C'est à cela que l'Amérique catholique doit pourvoir, et c'est ce dont nous allons nous occuper aux chapitres suivans.

# CHAPITRE VIII.

*Objet du concordat de l'Amérique; parties contractantes.*

L'objet est l'exercice du culte catholique romain en Amérique; les parties sont : 1°. une immense région, un monde entier; 2°. le chef de ce culte. Quelle est la position respective des parties? L'une réside en Europe, dans le centre de cette contrée; l'autre au-delà des mers, la vaste enveloppe de l'Océan de toute part la borde et la renferme. Que demande l'Amérique à Rome? Les moyens d'entretenir son culte régulièrement et facilement. Cette demande est-elle religieuse, juste et modérée? Voyez... Existe-t-il entre Rome et l'Amérique quelque point de contact, quelque sujet, même possible, de contestation dans l'ordre temporel, tel qu'on en a vu souvent entre cette cour et les États européens; con-

testations politiques qui ont donné naissance à plusieurs concordats? Assurément non.... Louis XI sacrifia la pragmatique sanction à la condescendance de Rome pour ses prétentions sur le royaume de Naples; François Ier subit le concordat de Léon X, pour se tirer du mauvais pas dans lequel il s'était engagé en Italie : dans ces deux cas, le spirituel a payé pour le temporel. Quelquefois les rois de France faisaient saisir Avignon, soit pour intimider Rome, soit par représailles des griefs qu'ils avaient contre eux. Naples refusait la haquenée et faisait main-basse sur Bénévent, toutes les fois qu'il était mécontent de Rome; à son tour Rome recourait à la spiritualité pour se venger des torts qu'elle disait avoir reçus dans la temporalité, et refusait l'institution canonique aux évêques nommés par les souverains avec lesquels elle était en discord. C'était un grand désordre, et malheureusement trop fréquent. Nous nous abstenons de remonter aux âges antérieurs, aux époques où l'ignorance générale permettait à la seule puissance qui eût alors quelques lumières, des prétentions, enfans de l'enivrement du pou-

voir; ils sont loin, ces temps d'orgueil et de scandales, qui ont laissé des souvenirs dont la religion se ressent encore, puisqu'ils lui ont enlevé la moitié de l'Europe : alors Rome dominait l'univers par la crédulité, et avec cette arme sacrée, elle traitait les rois tremblans comme leurs peuples, ainsi que Rome avait traité les rois abattus par ses armes. Depuis ce temps, ramenée par la civilisation générale à un rôle moins transcendant, et par là même plus conforme à la nature de son pouvoir, Rome n'a pourtant pas cessé d'agir dans l'ordre politique; elle s'en était fait le centre, et, depuis le règne de Charles VIII jusqu'à celui de Louis XIV, il n'est pas une page de l'histoire dans laquelle on ne trouve Rome mêlée au mouvement politique de l'Europe, et voulant diriger là où elle ne pouvait plus dominer. Louis XIV fit ce qu'il put; et en cela il fut éclairé, quoique violent dans la forme, pour apprendre à Rome à se tenir renfermée dans ses remparts sacrés, en abandonnant le soin des affaires du monde à ceux que la nature des choses appelle à les gouverner. Depuis ce temps, l'Espagne et le Portugal sont à peu

près restés seuls sous la domination de Rome; et la raison gémissait que des souverains fussent obligés de postuler à Rome la permission de lever un décime sur leur clergé, ou de vendre un arpent de ses terres. Les clefs du trésor de l'Espagne se trouvaient ainsi attachées aux clefs de saint Pierre, et le prince des apôtres, sûrement fort étonné de sa puissance inattendue, partageait avec des princes le droit d'imposer leurs sujets. Mais rien de ces antiques difformités n'existe entre Rome et l'Amérique; c'est un pays tout neuf pour Rome; il n'a avec cette ville ni point de contact politique, ni corrélation quelconque hors de la spiritualité. L'Amérique du sud est aussi étrangère à Rome, que de son côté l'est l'Amérique du nord, de laquelle on peut dire avec vérité qu'elle ignore Rome, comme elle est ignorée d'elle; par conséquent, dans le concordat demandé, et dans les relations à venir, Rome et l'Amérique ne se touchent que dans les régions spirituelles, le terrain leur manquera également partout ailleurs. Ceci met une grande et heureuse différence entre l'Amérique et l'Europe à

l'égard de Rome; et cette absence de tout intérêt politique permet à leurs relations de conserver le caractère qui leur est propre, la spiritualité, tandis qu'en Europe elles ont presque toujours été mêlées de temporalité, et par conséquent détournées de leur état naturel; au lieu qu'ici, l'Amérique est aussi indépendante de Rome, que Rome l'est de l'Amérique. Elles ne se rencontrent que dans les espaces du ciel; dans tout autre, elles restent étrangères l'une à l'autre.

Je me suis appesanti sur cet article, parce que ce principe est essentiel à fixer. L'objet du concordat étant bien déterminé, voyons maintenant quel est son sujet; c'est l'*Amérique*... A ce nom, l'espace dans son immensité, et le temps dans sa marche progressive, se présentent à mes yeux; je vois de plus un éloignement prodigieux de Rome, et des incommodités fort grandes pour parvenir jusqu'à elle. Cet éloignement se double par la configuration de l'Amérique, dont une moitié regarde l'Asie, et dont l'autre est tournée vers l'Europe; par cette configuration, il y a deux fois plus loin de *Lima* et de *Guyaguil*

à Rome, que de *Carracar* à cette même ville. L'étendue de l'Amérique surpasse celle de l'Europe; dans certaines parties, ses terres ont une profondeur immense. Comment sortir de ces lieux reculés pour venir sans cesse à Rome? La nature a formé par les fleuves et par les montagnes des barrières insurmontables entre les diverses parties de l'Amérique. Les monts et les fleuves de l'Europe sont d'humbles collines et de maigres filets d'eau, en comparaison de ces chaînes de montagnes et de ces mers qui en tout sens traversent ou baignent l'Amérique; comment entretenir des communications lointaines à travers tant d'obstacles? En Europe, le passage des Alpes, avec tous les moyens créés par la civilisation, paraît une grande affaire, c'est une incommodité sensible; que sera-ce pour ceux qui auront à franchir les *Cordillières et l'Océan*, à venir de l'intérieur des terres américaines et des bords de l'Amazone? Mais cette Amérique déjà si vaste sous les rapports de l'espace ne s'agrandit-elle pas encore sous ceux de la fécondité, mère de la population? Ce serait une grande erreur, une étrange méprise, que

de juger l'Amérique à venir par l'Amérique telle qu'elle est aujourd'hui, par l'Amérique de notre âge. Elle ne fait que de naître à l'habitation des hommes; à peine est-elle née à la civilisation; mais voilà que déjà elle y entre à pleines voiles, forte de tous les moyens que celle-ci lui fournit pour se développer et pour prendre des accroissemens. N'en doutons point, ils seront immenses, incalculables, au-dessus de toutes les prévisions humaines. En effet, quelle terre renferme des principes de fécondité pareils, ou même approchans de ceux que possède l'Amérique? Nil, père nourricier de l'Égypte; Éridan, orgueil de l'Italie; Gange, dont les eaux sacrées épurent (1) et fécondent l'Inde; Sicile, mère de ces moissons que refusaient à Rome

(1) On sait que les Indiens se lavent dans le Gange pour se purifier de leurs souillures. Se baigner dans le Gange est, pour un Indien, ce qu'aller à *la Mecque* est pour un Mahométan. Dans l'Inde, on meurt une queue de vache à la main; et, en Espagne, dans un habit de cordelier.

*O vanas hominum mentes! ô pectora cæca!*

tes terres changées en jardins par les maîtres voluptueux du monde, vous n'êtes que de faibles courans d'eau, que des plages sans fruits et sans verdure, auprès de ce que renferme le sol vierge de l'Amérique, sous l'œil d'un soleil vivifiant, avec la profondeur de ses terres et la fraîcheur renaissante qu'entretiennent les mers qui baignent son sein (1).

---

(1) Voyez ce que M. le baron de Humboldt dit du produit des terres au Mexique. Ses calculs montrent leur grande supériorité sur celles de l'Europe : cependant les terres du Mexique, qui est un haut plateau dépourvu d'eau, sont elles-mêmes bien inférieures à celles de l'Amérique méridionale, et surtout à celles des régions équinoxiales. La grande fertilité des terres se trouve toujours sur les bords des rivières et de la mer : plus les cours d'eau sont grands, plus les terres sont fertiles. L'Amérique du sud, dans sa plus grande étendue, présente des plaines immenses, arrosées par des milliers de rivières dont le plus grand nombre sont d'un fort grand volume. Ces plaines inhabitées, encore incultes, fournissent à la subsistance de millions d'animaux. Quand la culture se sera emparée de ce sol vierge et inépuisable, fécondé à la fois par l'humidité et par le soleil des tropiques, il en sor-

Quelle imagination peut suffire à représenter la richesse des productions que créeront ces puissantes influences ? Quel chiffre pourra marquer le nombre des hommes qui s'accumuleront dans ces régions sans bornes, comme sans crainte de fléchir sous le poids des besoins des habitans, ainsi qu'on le voit à la Chine et dans l'Indostan, sur lesquels, comme l'épée de Damoclès, la famine est toujours suspendue, et menace du tombeau une partie des habitans. Oui, les siècles à venir seront témoins de ces prodiges; et, à l'égard de l'Amérique de ces temps, l'Europe paraîtra peuplée comme la Russie l'est à l'égard de l'Europe de nos jours. Or, voilà l'Amérique pour laquelle un concordat est

---

tira des récoltes d'un produit qui nous paraîtrait fabuleux; et il est hors de doute que, dans cinquante ans, *l'Amérique présentera le blé à l'Europe, à moins de 5 francs l'hectolitre*. Une grande révolution dans la culture et dans la fortune de l'Europe se prépare, et c'est l'établissement de la civilisation en Amérique qui en sera la cause. J'en avertis, et je fais des vœux pour que cet avertissement soit mieux entendu que ne l'ont été beaucoup d'autres.

à faire : celui-ci s'étendra donc à un espace immense et à un nombre infini d'hommes. Comptez-les par les étoiles du firmament et par les grains de sable des bords de l'Océan (1). C'est à cela qu'il s'agit de pourvoir, de manière à n'être pas obligé de revenir sur le passé, et de remettre l'ouvrage sur l'enclume à chaque défectuosité qui s'y fera ressentir:

---

(1) Franklin avait calculé que la population de l'Amérique du nord, dans quatre-vingts ans, devait s'élever à 120,000,000 d'hommes. Ses calculs n'embrassaient pas la Louisiane, les Florides, et les nouveaux États de l'Union. En population comme en commerce, le dernier million coûte moins à gagner que le premier écu et le premier homme. Quand les États-Unis auront 100,000,000 d'habitans, la population croissant dans une proportion géométrique, les derniers accroissemens dépasseront les premiers à l'infini. Dans ces contrées, il y a place pour tout. L'augmentation de la population, dans l'Amérique du sud, suivra un cours encore plus rapide, en raison de l'étendue, de la fertilité du sol, de la beauté du climat, et de l'abondance comme du volume des rivières; car c'est toujours près d'elles que se montrent le plus de richesses et de population.

l'Amérique doit trouver en elle-même les moyens de les redresser. En effet, comment supporter un joug tel que celui qui ferait la loi d'aller, du sein de ces terres américaines que nous ne contemplons sur la carte de géographie que d'un œil étonné, faire remonter à Rome le ressort religieux chaque fois qu'il serait faussé ou arrêté dans quelqu'une de ses parties? *C'est comme si un habitant de Paris plaçait son horloger à Pékin.* Il est de ces choses dont la simple exposition renferme la réfutation et la critique; et certes, celle qui nous occupe est bien de ce nombre. De plus, si l'Amérique est assujettie à l'intolérable obligation de recourir à Rome, n'a-t-elle pas un surcroît de douleurs à subir, par la manière dont les affaires s'y traitent? Là, c'est le temps qui les fait : le principe invariable de Rome est l'immobilité; elle n'avance ni ne recule. Rome ne recule pas : telle est sa devise; c'était aussi celle des soldats romains. Ce système est sa nécessité : il n'est pas fait exprès par elle, mais par la nature des choses; car une puissance d'opinion ne recule pas sans tomber; elle ne recule pas devant l'un, sans

devoir en faire autant devant tous les autres. Mais ce qui est praticable envers l'Europe, l'est-il de même à l'égard de l'Amérique? Elle était espagnole de domination et de mœurs; Madrid était le seul canal par lequel elle communiquait avec Rome : la voilà républicaine, partagée entre un grand nombre d'États traitant chacun par leurs organes propres, et prenant des accroissemens journaliers qui en renouvelleront la face. Avec le temps, Rome comptera plus de ministres américains dans ses murs, qu'elle n'en compte d'européens, comme on le verra encore dans les cours qui vont se trouver remplies de représentans de l'Amérique. Dans ce nouveau mouvement d'un monde agissant sur Rome d'une manière encore inconnue d'elle, comment persévèrera-t-elle dans cette immobilité systématique, dans cette fixité répulsive, avec lesquelles elle se défend et se soutient en Europe, accoutumée au joug de ses pratiques? Mais ne voit-on pas tout de suite les résultats de l'emploi de cette force d'inertie, et ce qui adviendra des dégoûts qu'elle ne peut manquer de produire? car on

ne veut pas des autorités pour empêcher, mais pour aider et faciliter, pour marcher, et non pas pour paralyser ; et l'autorité qui se renfermerait dans un rôle stationnaire, et qui commettrait au temps le soin d'épuiser les affaires (1), ne tarderait-elle pas à se faire délaisser, comme antipathique à sa destination élémentaire. Quand une partie profite de certains avantages inhérens à une position qu'elle a faite pour elle-même, dans la vue d'amener une autre partie à se soumettre par le sentiment des incommodités attachées au maintien de ces mêmes avantages, alors la partie souffrante est libérée à l'égard de la partie tortionnaire, et qui abuse de sa position. Ainsi, au

(1) Dans le cours de la négociation de Savonne, entre les cardinaux conseillers de Pie VI et les envoyés du concile de Paris, le cardinal de Bayanne, qui jouait une espèce de rôle *de conciliateur*, nous disait sans cesse : *Vous en avez plus obtenu dans un jour, que vous n'en obtiendriez à Rome dans un an.* Ses collègues répondaient à nos instances pour terminer : *La furia francese.* Si on les eût laissés faire, la restauration les aurait trouvés délibérant encore sur ce qui leur était proposé depuis trois ans.

cas où Rome prétendrait assujettir la lointaine Amérique à n'avoir de concordat, d'évêques, et d'autres moyens d'entretenir son culte, qu'à des conditions très onéreuses pour elle, l'excès des exigences suffirait pour rendre à l'Amérique l'exercice de sa liberté propre, et pour légitimer son emploi. Alors, tous ses devoirs seraient remplis, et ce serait à Rome à remplir les siens; l'empire ne lui a pas été donné pour elle seule, ni pour un exercice de fantaisie, mais pour subvenir abondamment et facilement aux besoins de la société à laquelle elle préside : après cela, si elle tonne, fulmine, ses foudres iront se perdre dans l'espace qui sépare l'Amérique d'elle; quelquefois des espaces moins étendus ont suffi pour les dissiper, et finalement des foudres qui n'atteignent que ceux qui en ont peur, ne sont pas fort redoutables.

Nous voyons en Europe que depuis *douze années* la Suisse n'a pu parvenir à cimenter un concordat avec Rome; l'accord du royaume des Pays-Bas avec elle, n'a pas été plus vite. Des envoyés de l'Amérique se sont déjà présentés aux portes de Rome, et n'ont rien ob-

tenu. Si les États d'Europe si voisins de Rome, ont à subir une attente si prolongée et souvent si dommageable, si leurs négociateurs souffrent beaucoup des déplacemens auxquels ils sont assujettis, que sera-ce pour l'Amérique, si l'application des mêmes lenteurs lui est faite, s'il faut venir à Rome de Lima, de Mexico, du Chili, à travers les mers, sous d'autres lieux, au milieu d'autres hommes et d'autres mœurs? Eh quoi! la religion ne peut-elle être exercée sans ces effroyables surcharges? On ne pourra pas être catholique en Amérique, sans une dépendance continuelle de Rome, et calculée dans l'intérêt de son pouvoir! Qu'en penserions-nous, si ce joug pesait sur nous, si, au lieu d'être Européens, nous étions Américains, si du haut des *Cordillières* ou des bords de l'*Amazone*, nous avions à demander à Rome nos pasteurs et nos dispenses? En cela, notre rigorisme tient à notre voisinage de Rome; et, à la place des Américains, nous sentirions, penserions et agirions comme les Américains sentent, pensent et auront le bon esprit d'agir.

Rome est bien le centre de la catholicité,

cela est vrai ; mais c'est de la catholicité *possible*, et non pas effective. Elle est catholique, c'est-à-dire universelle par la vocation que tous ont reçue pour y entrer, et par la facilité qu'ils ont de le faire. Rome est un temple toujours ouvert à qui veut s'unir à elle ; elle invite, attend et reçoit, mais elle ne possède pas l'universalité des habitans du globe. Celui-ci compte 670,000,000 d'hommes, 400,000,000 sont encore idolâtres ; belle étoffe pour les missions, et mieux placées là qu'en Europe. La catholicité ne s'étend qu'à 120,000,000 d'hommes. Si ce nombre de sujets donne déjà tant d'occupations à Rome, s'il lui rend si nécessaires les ajournemens, les hésitations, qu'adviendrait-il si la catholicité s'étendait à toute la population du globe? Quoi ! des milliards d'hommes viendraient de toutes les parties de l'univers se rattacher à un seul anneau placé au centre de l'Europe, vers lequel on n'arrive qu'avec de grandes incommodités ! Dix villes comme Rome ne suffiraient pas à cette clientèle ; Rome des Papes l'emporterait sur Rome des Césars, et il faudrait plus de congrégations et de scribes

des chancelleries, que Rome ne compta de sénateurs et d'agens dans le cabinet des empereurs. Que deviendrait le pouvoir de tous les princes temporels bornés de toute part vis-à-vis de cette monarchie universelle et consciencieuse? L'empire de Rome, sous ces deux formes, a tenu à deux choses, 1°. au petit nombre des sujets, 2°. au bonheur de sa position. Elle est centrale en Europe, rapprochée du littoral nord de l'Afrique et du littoral oriental de l'Asie. Cette situation était admirable pour l'ancienne Rome; elle a aussi parfaitement servi Rome moderne, tant que la population européenne n'était encore très nombreuse que dans son voisinage. Alors elle pivotait pour ainsi dire autour de Rome; mais à mesure que cette population a pris de l'accroissement, et s'est éloignée, ses liens avec Rome se sont relâchés; ils ont fini par se rompre, et il ne lui reste guère de fidèles que dans les contrées qui l'avoisinent. La souveraineté des deux Rome n'a pu durer au loin; tel est l'effet de la loi de nature, cette loi qui attache la force d'un lien au rapprochement et sa faiblesse

à l'éloignement. Rome gouverne par des vicaires apostoliques quelques points isolés de l'Asie méridionale et de l'archipel américain, ainsi que la petite catholicité de l'Amérique du nord; encore ces points, quoique peu exigeans, en raison de leur petite population, sont-ils bien pauvrement desservis, et manquent-ils souvent de chef religieux. Que serait-ce si la Chine entière et le populeux Indostan étaient catholiques, s'il fallait envoyer des évêques suivre les tartares errans dans les solitudes de l'Asie, et s'il fallait que ceux-ci attendissent les consistoires et les préconisations? Combien de milliers d'évêques faudrait-il chaque année, combien de millions de dispenses et d'actes de la daterie et de la pénitencerie? Faites l'application de cela à l'Amérique, et voyez si rien de ce qui subsiste entre Rome et l'Europe peut raisonnablement lui être imposé, avec les immenses différences qui en font des mondes étrangers l'un à l'autre. Le concordat de l'Amérique doit donc être un concordat américain, réglé sur tous les accidens propres à l'Amérique, et calculé d'après sa distance de

l'Europe, sa configuration, sa population à venir, et l'immense intérêt qu'a le catholicisme à ne pas laisser tomber de sa couronne celui de ses fleurons qui est destiné à avoir le plus d'éclat.

# CHAPITRE VIII.

*De l'autorité des Conciles et de la Chancellerie romaine, à l'égard de l'Amérique.*

Le temps, dans sa marche continue, le monde, dans les changemens successifs qu'il subit, peuvent donner à tout ce qu'ils atteignent ou renferment une face nouvelle, créer de nouveaux rapports, et finir par effacer jusqu'aux traces d'une antiquité dont toute l'existence se composait d'élémens différens, ou détruits par le cours des âges. Théâtre mobile de ces vicissitudes, la terre ressemble à un tableau, qui, en se déroulant, présente une longue suite de scènes diverses; au fond de ces vicissitudes, résident de profondes et salutaires révélations, pour qui sait les y chercher. Ainsi les lois, les mœurs, les goûts, les jouissances des âges déjà éloignés, ne se rapportent plus à ceux

de notre temps; ils sont sans application, et comme sans saveur pour nous. Ce qui est vrai pour l'ordre civil et politique, l'est aussi pour l'ordre religieux administratif. Le culte, qui, dans le fond, ne doit affecter que l'intérieur, dans son exercice affecte aussi l'extérieur; car il ne peut se passer de moyens d'action, soit dans l'ordre moral, qui a besoin de ministres et de lois pour régir ceux-ci, soit dans l'ordre matériel, qui ne peut se passer non plus de temples et d'autres objets indispensables pour l'exercice du culte. Il faut donc distinguer, dans le culte, ce qui est du dogme d'avec ce qui est simplement d'administration ou de discipline. Ce sont des choses fort distinctes, et qu'il faut bien se garder de confondre.

Quel que soit le nombre des sectateurs d'un culte, quels que soient l'espace qu'il occupe et les distances qui séparent ses adhérens, le dogme ne peut différer ni entre les lieux ni entre les hommes : autrement, ils ne seraient pas de la même religion. La croyance n'impose pas plus de gênes dans un lieu que dans un autre lieu, au loin qu'auprès, dans le grand

nombre que dans le petit, dans un climat plutôt que dans un autre climat; car la croyance tient à une action morale, à une opération de l'esprit, dans laquelle l'action de l'un est entièrement séparée de celle de l'autre, échappe non-seulement à sa dépendance, mais encore à sa vue, et n'impose pas de devoirs à celui-ci en raison de la persuasion de celui-là. Ainsi les croyances de Paris et de Rome laissent à Lima, à Mexico, la pleine et entière indépendance de leurs croyances; la différence ou la ressemblance de ces persuasions viennent du choix libre et spontané que chacune a cru devoir en faire. Mais il est loin d'en être de même pour l'administration d'un culte semblable, commun entre deux parties; car l'administration du culte admis à Mexico, par exemple, peut dépendre de ce qui fait loi à Rome et à Madrid, et de ce qui a été fait par ces deux cités et pour elles. Là, il y a des liens, et une sujétion dont le culte, comme croyance, est affranchi.

Faisons l'application de ces principes à la question qui nous occupe.

La même foi doit unir tous les catholiques.

Sortir du dogme reçu par la catholicité, c'est sortir de l'Église catholique et passer à un autre culte. Comme toute société bien organisée, et je n'en connais pas de mieux ordonnée dans son ensemble que la société catholique, l'Église doit posséder une juridiction supérieure, un tribunal qui juge en en dernier ressort; et ce tribunal indispensable se trouve dans le sein même de l'Église: ce sont les conciles généraux. Là apparaît, dans toute sa solennité le grand conseil de la catholicité, réunissant en lui tous les pouvoirs de celle-ci, représentant toutes ses parties et toutes ses pensées, dépositaire des promesses de durée faites par son fondateur, interprète suprême, définitif et irréfragable des divins oracles. L'adulation a attribué aux Papes le privilége surnaturel de l'infaillibilité, l'ambition a accepté ce titre flatteur; par la nature des choses, il ne peut appartenir qu'à l'Église réunie en assemblée générale. Dites, à qui l'infaillibilité sied-elle mieux, à la société tout entière, ou bien à un de ses membres, tout élevé que soit le poste qu'il occupe? C'est faire de l'Église une monarchie

de l'Orient, et elle est une monarchie tempérée, et la plus tempérée de toutes les monarchies : car les rois n'ont pas de supérieurs, pas de juges, point de déposition à craindre; au lieu que les conciles généraux exercent leur supériorité sur les Papes, en les jugeant et les déposant, comme le montre l'histoire de l'Église, tandis que les Papes n'ont pas cassé les conciles généraux. Plusieurs Papes sont tombés; les conciles généraux sont restés debout, comme cette pierre angulaire sur laquelle l'Église même a été fondée : base solide, et qu'un être faible et borné, tel qu'est l'homme, est impuissant à fournir. Dans l'ordre des pouvoirs religieux, la juridiction s'arrête et finit au concile général : là est la borne, la dernière limite. Le pouvoir papal peut être dépassé, il l'est par le concile : le pouvoir de celui-ci, dépassant tous les autres, ne peut être surpassé par aucun autre; il les domine tous. Aussi son autorité en matière de foi fait-elle le dogme, et le fixe : il faut le suivre ou sortir de l'Église. L'anathème, le glaive qui en retranche, est attaché à chacune des décisions doctrinales des conciles généraux; et,

dans cette sphère, leur parole, les oracles qu'ils prononcent, comme celle du divin maître, ne souffrent pas le retranchement d'un *iota*. Mais cette autorité jusque là si puissante, rivale de celle du ciel même, s'arrête à ce point : la liberté renaît quand il s'agit de discipline, d'usages ou d'administration. C'est assez de gênes pour l'homme que celles de la croyance : pour sa conduite, il faut plus de liberté et des liens plus relâchés; c'est ce que l'Église a encore fort bien entendu, et, pour satisfaire à tout, elle a mis sur le niveau des dogmes, quant à la nécessité de l'observance, la discipline générale, en abandonnant à chaque Église ses usages particuliers. Ainsi le concile de Latran a rendu de nécessité de salut la communion pascale et la confession annuelle; ainsi la communion sous une seule espèce a été prescrite aux catholiques; ainsi il est de foi qu'il y a dans l'Église un centre d'unité, que ce centre est le siége de saint Pierre; qu'à lui appartient un degré supérieur d'honneurs et de juridiction. Mais la forme et les degrés de cette juridiction n'ont pas été réglés et définis par les conciles généraux; ils ont varié

sur ses degrés du pouvoir et sur ses formes : ainsi, pendant quinze cents ans, les évêques ont été institués canoniquemment, sans le concours direct des Papes. L'épiscopat se rattachait à lui par un simple acte de respect dont la forme a varié, dont les trois ou quatre premiers siècles n'ont pas conservé une tradition certaine et uniforme; et l'on ne voit pas que l'épiscopat se soit soutenu, par là, ni avec moins de légitimité ni avec moins de sainteté, car ces temps sont ceux des beaux âges de l'Église.

Les distinctions sur l'autorité des conciles ne suffisent pas pour compléter la vaste théorie qui embrasse la totalité de cette question. L'homme est le sujet des religions, mais il en est aussi l'objet; il ne les fait point, mais elles sont faites pour être pratiquées par lui. Il faut donc qu'elles soient à son usage, c'est-à-dire praticables; car que serait une religion impraticable? Comment, du lieu d'où découle tout don parfait, du sein de la lumière, de la bonté infinie, de l'inépuisable charité, descendraient des exigences impraticables, des gênes écrasantes pour la faible

humanité, dans l'exercice de tout ce qu'il y a de plus nécessaire et de ce qui doit être le plus doux, l'hommage de l'homme à la Divinité? Le supposer, c'est outrager le ciel: il y a plus, un pareil culte se détruirait lui-même, et commettrait, s'il est permis d'ainsi parler, un véritable suicide. Voyez si l'Église aurait pu se soutenir avec la discipline des premiers temps : les haires, les cilices, les jeûnes, les flagellations ne sont pas les élémens ordinaires des sociétés ; aussi se sont-ils retirés et relégués dans les couvens, et le monde ne peut pas se régir comme un couvent.

Les sociétés ont bien le pouvoir de décerner sur elles-mêmes et pour elles-mêmes; mais elles le font d'après ce qu'elles voient, ce qu'elles connaissent, et les besoins qui les portent à prendre ces résolutions; mais, lorsque des changemens inattendus, très vastes, impossibles à prévoir comme à empêcher, ont lieu, c'est à la sagesse des sociétés à pourvoir à cette nouvelle situation. Alors elles ne font qu'une application différente du même pouvoir dirigé vers le même but, le plus grand avantage de la société.

On ne peut errer en partant de ce principe.

Les conciles n'ont pas fait la Géographie, ils n'ont pas découvert l'Amérique, ils n'ont pas prévu sa révolution. Il faut le reconnaître, depuis le schisme des Grecs, les conciles sont, *de fait*, des conciles purement européens; ils ne présentent plus cette réunion des évêques des trois parties du monde alors connu, qui paraissaient dans les anciens conciles : on n'y voit plus que des évêques européens. A Constance, à Trente, l'épiscopat européen a seul paru : encore, peut-on dire, tout vénérable qu'il soit, le concile *de Trente*, vers la fin, ressemblait à un concile italien. Les autres prélats fatigués d'une longue absence de la patrie et de leurs siéges, s'étaient retirés; les Italiens, familiarisés avec le climat, les mœurs, le langage de l'Italie, entretenus, pour la plupart, par la cour de Rome, étaient restés presque seuls. C'est ce que voulait Rome. Si ce concile a fait les règlemens pour l'institution canonique, s'il a attribué au Pape ce qui, pendant quinze siècles, a appartenu aux Églises dans chaque contrée, sans s'arrêter à la nature de ce règlement, et ce n'est

pas ici le lieu de son examen, quoique de discipline générale, ce règlement est-il obligatoire pour l'Amérique, c'est-à-dire, lui est-il applicable ? car, suivant la justice et la raison, ce qui est impraticable, par là même n'oblige pas. Il faut donc, dans cette question, revenir à l'examen de la possibilité, et la décider par elle. Dans les affaires civiles, beaucoup de choses se décident par une enquête *de commodo et incommodo*. Ici, elle n'est pas moins nécessaire, et ne serait pas moins décisive. Il en est de même pour les formalités en usage à Rome, et qui sont fort onéreuses pour ceux qui ont à traiter dans cette cour. Qui a fait les règles de chancellerie romaine? avec le concours des intéressés ou bien sans eux? Ce que d'autres ont établi, est-il obligatoire, et jusqu'à quel point? Quand de très grands changemens surviennent, les formalités ne doivent-elles pas se modifier d'après eux? Alors, à qui est-ce à céder, à elles, ou bien à eux? Les formalités ne sont-elles pas abrogées par la survenance de ces changemens, comme, pour les lois civiles ou politiques, l'abrogation est de droit

après les changemens qui rendent les lois inexécutables.

Dans la cause actuelle, il faut donc rechercher si les règlemens du concile de Trente et les formalités romaines sont applicables à l'Amérique, telle qu'elle existe aujourd'hui, et telle que le temps la fera... Or, qu'était l'Amérique à l'époque du concile de Trente? qui stipulait pour elle? qui la connaissait, et par qui était-elle habitée? Si la Chine et l'Indostan s'attachaient tout à coup à l'Église catholique, le concile de Trente, dans cette partie de la discipline, devrait-il leur être appliqué, indépendamment de toutes les circonstances personnelles qui en commanderaient la modification? Si ce concile, éclairé de l'esprit d'en haut, comme il l'a été, eût connu, eût prévu ces changemens, il eût décerné ce qui était devenu nécessaire, il eût fait pour l'Amérique ce qui était bon pour l'Amérique, comme il a fait pour l'Europe ce qui convenait à l'Europe et satisfaisait à ses besoins. Raisonner ainsi, c'est rendre hommage à la sagesse prévoyante de l'Église; et, loin d'affaiblir l'autorité de Rome,

c'est la fortifier par la jonction de toute la force que la raison porte avec elle, et, en dernier résultat, c'est la raison qui gouverne le monde.

A l'époque du concile de *Trente*, une faible lueur éclairait encore l'Amérique; elle n'apparaissait qu'à moitié sur la scène du monde : le jour n'était pas levé entièrement sur elle. Le roi d'Espagne seul était son représentant en Europe; à Lima, à Mexico, il était une espèce de vice-roi du Pape. Le concile a fait des règlemens disciplinaires pour ce qu'il voyait et ce qu'il connaissait; son intention n'a pu tomber que sur ce qui tombait sous ses yeux : avec d'autres connaissances, il eût fait autrement. Le même raisonnement s'applique à la cour de Rome; elle n'a connu que le roi d'Espagne maître de l'Amérique, stipulant pour elle en Europe. L'Amérique alors était un mineur, au nom duquel stipulait un tuteur, dont les contrats étaient obligatoires pour son pupille; mais la minorité de l'Amérique a pris fin, elle est majeure et virile; elle était sujette, elle est reine; elle était monarchique, elle

est république; elle était sous la main d'un maître unique, elle est partagée en sept grandes républiques, qui ne reconnaissent plus d'autres autorités que celles qui émanent d'elles et qui résident sur leur propre sol. Comment appliquer ou maintenir l'ancien ordre de choses religieux à un ordre si différent? alors l'un avait été fait pour l'autre; mais quand l'un est si complètement changé, par quel prestige pourrait-on maintenir l'autre? N'est-ce pas là un de ces cas de force majeure qui annulent toutes les lois faites en dehors de ces nouvelles circonstances, en les laissant sans application possible et sans la faculté d'application? A quoi servent les lois, à quoi répondent-elles? Les lois ne sont pas faites pour empêcher l'action, mais pour la régulariser; et quand elles ne sont plus que des empêchemens, la raison, tribunal supérieur et définitif dans l'humanité, les déclare nulles; car elle n'admet ni ce qui nuit, mais ce qui sert; ni ce qui a cessé de servir, mais ce qui est propre à servir encore. A l'aide de cette raison, et sous ses auspices, jetons un coup d'œil sur ce qui

se passe à Rome. Elle procède avec une extrême lenteur ; les Papes sont, en général, choisis parmi des hommes avancés en âge : on ne voit guère de Léon X occupant à 25 ans la chaire pontificale. Les préconisations épiscopales sont faites à des époques réglées : elles sont précédées d'un grand nombre de formalités ; celles-ci se renouvellent à chaque mutation de siége, et le même prélat peut y être assujetti plusieurs fois. Avec l'accroissement de sa population, l'Amérique ne peut manquer d'établir un nombre très considérable de siéges épiscopaux. De là, le besoin d'un très grand nombre de Bulles : voici ce qui va s'ensuivre. Des évêques sont nommés en Amérique, ils s'adressent à Rome ; le Pape est malade, il est mort.... le conclave tient six mois, un an. De leur côté, les évêques sont choisis parmi des hommes âgés. L'Amérique est un climat meurtrier dans un grand nombre de ses parties : l'évêque nommé meurt pendant le temps du conclave, dans l'intervalle d'un consistoire au consistoire suivant ; pendant qu'on préconise à Rome cet évêque, on l'enterre en Amérique : tout est à

recommencer. Il en est de même encore de la translation d'un siége à un autre : en Europe, cet ordre de choses est gênant; pour l'Amérique, il serait intolérable. Donc il ne peut exister, donc, si l'on veut le maintenir, la raison ordonne de s'en affranchir.

Ainsi disparaissent devant l'ordre rationnel bien entendu, une multitude de difficultés que l'on rencontre, ou que l'intérêt place dans les affaires; cet ordre rationnel agit dans les questions religieuses avec la même efficacité qu'il le fait dans toutes les autres. La vérité, cherchée de bonne foi, et présentée au tribunal de la raison, y jouit de tous ses priviléges. Jusqu'ici on a obéi à l'usage pernicieux de faire de ces questions une affaire de polémique obscure, assommante par un entassement scientifique de tout ce que recèle le sein poudreux des livres. Eh, de grâce, à quoi servent tous ces livres, que prouvent-ils, à quoi se rapportent-ils ? Comme quelques mots de raison dispensent de leur prolixe ennui, et décident bien plus sûrement ! Par exemple, livrez cette question à la discussion des docteurs : vous allez voir quels

flots d'érudition et de citations vont couler; mais après eux, quels débats, quelle incertitude, et quelles ténèbres! Rapportez cette même question dans le domaine rationnel: vous y trouverez, au lieu d'un fatras d'érudition, trois idées simples, telles que celles du temps, de l'éloignement et de l'espace, auxquels il faut ajouter la révolution de l'Amérique; et, à l'aide de ces seuls mots, vous arriverez, sans fatigue et sans obscurité, à une solution claire, pleine et décisive : la clarté restera dans l'esprit, avec la conviction, sa *compagne inséparable;* c'est ce qui a lieu à l'égard de la question que nous venons de traiter.

# CHAPITRE X.

AVERTISSEMENT.

Les deux chapitres suivans sont les appendices de celui qui précède.

## *Usages de Rome.*

L'ancienne Rome commandait; ses paroles étaient hautes et fières, son langage était celui du pouvoir; toujours elle s'exprimait comme si elle vendait le champ d'Annibal; le fond de sa langue semblait lui avoir été enseigné par le poëte qui lui avait dit :

*Tu regere imperio populos, Romane, memento;*
*Hæ tibi erunt artes.*

Pendant un long cours de siècles, Rome religieuse n'a pas parlé avec moins de hauteur et d'empire; que dis-je? qu'étaient les paroles de l'ancienne Rome en comparaison de

celles de la nouvelle ? la première renversait les trônes à la pointe de l'épée, la seconde les ébranlait d'un seul mot. Celle-là exerçait son empire sur les peuples par des conquêtes chèrement achetées ; celle-ci, par la vertu de quelques paroles et formules. Le sénat préparait par de longues intrigues la séparation des sujets avec les princes; le Vatican effrayait les peuples du contact même des souverains, et les retranchait de la société dont ils étaient les chefs ; et, pour tout combler, cet empire parallèle de la nouvelle Rome avec celui de l'ancienne, l'a surpassé en durée comme en étendue. Jamais Rome ne porta la domination au point de déclarer des contrées entières acquises à son domaine ou tributaires de son trésor, au nom d'une des divinités réunies dans son Capitole, comme Rome papale a déclaré l'Irlande domaine de saint Pierre, et l'Angleterre tributaire de ce même apôtre. Mais d'autres temps sont venus, et avec eux la nécessité de changer de langage ; la raison universelle, dans ses progrès journaliers, n'en admettait plus d'autre. Ainsi à un langage hautain, dominateur, Rome, ramenée par

les progrès de cette raison dans ses limites naturelles, d'où elle n'aurait jamais dû sortir, a substitué un langage abondant en paroles affectueuses, cérémonieuses ; toujours elle dit que ses entrailles sont émues, que ses bras sont ouverts, que le sein de ses miséricordes et de sa mansuétude attend ceux qui veulent s'y jeter. Les bénédictions coulent de sa bouche; la paternité n'a rien de plus tendre, la bienveillance ne connaît pas de plus vifs empressemens. Mais quand il faut venir à la conclusion, c'est autre chose : là se trouve la barrière des longueurs interminables; là, sont des séries de filières formalistes qu'il faut épuiser, et des cohortes d'agens dont l'instruction, l'occupation et la fortune roulent et portent sur la connaissance et l'observation de ces formalités. Voilà ce qui attend à Rome ceux qui ont à traiter avec elle ; c'est le pays de la terre dans lequel l'on peut être à la fois le plus caressé, le plus complimenté et le moins avancé. Cela est dans la nature du pouvoir de Rome ; aussi ne faut-il pas lui en faire un crime, car ce serait lui demander raison d'être ce qu'elle est. Comme son pouvoir

manque de force, elle y supplée par la forme, et revêt de belles couleurs l'exiguité du pouvoir réel. Séparez Rome de ces formes, que lui restera-t-il de pouvoir effectif? Voyez ce qu'elle est pour les religionnaires qui ont cessé de la suivre. De plus, Rome étant beaucoup mieux pourvue de richesses spirituelles que de richesses temporelles, ses agens étant très nombreux et peu accommodés des biens de la fortune, il s'ensuit que leur entretien porte sur l'observance et la multiplicité des formalités. Une partie de Rome vit de la chancellerie ecclésiastique et des étrangers attirés à Rome par les affaires religieuses. A proprement parler, Rome fut long-temps le greffe religieux de l'univers. L'histoire apprend quel était le nombre ou plutôt l'armée de ces agens qui, sous mille titres, exploitaient l'Europe au profit de Rome. C'était dans ce trésor que les Papes, depuis le neuvième siècle jusqu'au dix-septième, puisaient les moyens de guerre et d'autres actes de souveraineté qu'ils ont exercés pendant ce temps; c'est ce qui pourvoyait au luxe de la cour romaine et à celui des monumens que les

Papes ont élevés. Cette charge devenue intolérable révolta l'Allemagne, l'Angleterre et le nord de l'Europe (1). Quoique mieux défendue, la France a aussi souffert beaucoup de ces exactions, et les registres des parlemens sont pleins de doléances sur l'épuisement qu'elles causaient au royaume. Mais si, d'un côté, Rome est descendue de ces hauteurs d'où elle parlait si fièrement au monde, d'un autre côté, toujours fidèle à l'esprit inné dans le berceau du peuple-roi, elle a gravé en tête de ses actes le mot *grâce*. Avec Rome tout est concession, octroi; elle accorde, mais elle ne doit pas; à son égard, on est toujours impétrant à titre gratuit; à ses yeux, on ne se présente qu'en état de postulation. Les actes indispensables de la juridiction sont intitulés *grâces;* le plus solennel et le plus né-

(1) On peut appliquer à ces temps désastreux, qui heureusement sont loin de nous, ce que dit le paysan du Danube :

Rien ne suffit aux gens qui nous viennent de Rome:
La terre et le travail de l'homme
Font pour les assouvir des efforts superflus.

cessaire de tous, l'institution épiscopale, n'a pas échappé à ce caractère, et les successeurs des apôtres lisent en tête de leur titre épiscopal, qu'ils sont évêques par la grâce de Rome. Aux lieux où, par un abus inexplicable, les princes ont besoin du consentement de Rome pour percevoir des tributs sur les propriétés du clergé, ou pour disposer de quelques-unes de leurs parties, la permission d'y toucher porte le même intitulé, signe de domination d'un côté et de dépendance de l'autre. Comment tout cet appareil, à la fois cérémonieux et impérieux, toujours consommateur du temps, pourrait-il s'arranger avec le nouvel ordre de l'Amérique? On peut le concevoir pour l'Amérique encore espagnole; mais, pour l'Amérique libre et indépendante, il y a d'autres calculs à faire. L'Amérique espagnole était régie par les lois et les usages de l'Espagne; celle-ci avait porté en Amérique ce qui existait chez elle. La direction de l'Amérique n'appartenait pas à elle-même, elle la recevait d'ailleurs; sa population était faible, elle sera innombrable : rien ne se rapporte donc, dans son état nouveau,

à son état ancien. Ses relations avec Rome se ressentirent donc de ce renouvellement intégral de son existence; et ici la question rentre de nouveau dans l'ordre rationnel, et se résout dans ces mots bien simples : *Un peuple républicain, américain, libre, innombrable, peut-il être régi comme un peuple peu nombreux et sujet du roi d'Espagne?* On ne verra pas les républiques américaines s'adresser à Rome pour légaliser la demande de quelques décimes sur le clergé, comme cela a lieu à l'égard des rois d'Espagne, qui, en cela, ressemblent aux anciens rois nécessiteux de l'Angleterre, que l'histoire nous présente, pendant plusieurs siècles, postulant un certain nombre de subsides auprès des parlemens, que, très souvent, ils trouvaient aussi revêches sur le fait de l'argent, qu'ils étaient accommodans, et, pour ainsi dire, coulans, sur les points les plus graves de la législation générale (1).

---

(1) Hume, avec sa sagacité ordinaire, a fort bien rendu compte de ce contraste. Aujourd'hui, c'est tout le contraire : l'Angleterre accorde les *milliards*

La civilisation épurant tout, ramenant tout à sa nature véritable, a introduit un meilleur ordre de choses qui, à la fois, assure le service de l'État et sauve l'honneur de la couronne; elle agira de même sur l'Amérique,

---

presque sans y regarder; elle opposerait la plus ferme résistance à la plus légère violation de ses libertés, surtout à celle de la presse. Ce changement est l'œuvre de la civilisation : elle a appris aux hommes que les principes sociaux valent mieux que l'argent, et que les peuples ne peuvent plus défendre leur bourse quand ils ont laissé mettre la main sur leurs libertés. Un peuple libre par les vrais principes sociaux, reste toujours maître de son trésor, au lieu qu'un peuple qui ne jouit que d'une liberté concédée ou mal combinée, quand il a lâché la clef de son trésor, court grand risque de ne pouvoir jamais la reprendre. Voyez ce qui est arrivé dans tous les États de l'Europe depuis l'année 1500. La perte des libertés publiques date, pour tous, à peu près de cette époque, et peut être rapportée à l'abolition des franchises espagnoles par Charles-Quint, après la guerre des communes de Castille. Chose remarquable : la Russie n'a été autocratisée que depuis ce temps ; car alors les czars disaient dans leurs édits, *du consentement des boyards,* comme les autres rois

et rendra les usages de Rome, importés chez elle par l'Espagne, tout-à-fait sans signification dans sa nouvelle existence. Cet antique répertoire pourra rester encore quelque temps un objet de vénération, et comme un culte, pour les Espagnols d'Europe, mais il ne sera plus rien pour les Américains. Déjà même Rome a pu pressentir le sort qui, avec le temps, attend son empire en Espagne; elle n'a pas dû oublier les *d'Aranda*, les *Campomanès*, les *Florida Bianca*. Ils peuvent avoir des successeurs. Si Rome montre tant d'éloignement pour les institutions à donner à l'Espagne, il est naturel de penser qu'elle les juge incompatibles avec son empire sur cette contrée, et que c'est ce qui lui inspire tant d'aver-

---

de l'Europe disaient de leur côté, *du consentement de nos barons, prélats*. Madame de Staël a eu raison de dire *que ce n'était pas la liberté qui était nouvelle en Europe, mais le despotisme*. Il est évident pour qui a lu l'histoire de l'Europe, que la liberté y est l'aînée du despotisme. La civilisation travaille à rétablir l'ordre dans cette famille troublée, en remettant chaque chose à sa place.

sion pour elles. Mais la révolution, redoutée en Espagne, est accomplie en Amérique. Il faut dès aujourd'hui faire avec elle ce qu'avec le temps il faudra bien faire avec l'Espagne : dans ce cas, la sagesse appelle à la bonne grâce de ce que la force des choses saurait bien faire toute seule.

# CHAPITRE XI.

*Nature du schisme de l'Amérique, s'il a lieu.*

L'HISTORIQUE des schismes, tel qu'il est retracé dans le commencement de cet ouvrage, montre le triste tableau des passions humaines, et celui des intérêts qui les font naître et qui les fomentent, se servant alternativement de prétextes tirés de l'ordre religieux, ou brisant avec violence les liens formés ou imposés par la religion. Ici, c'est l'ambition du pouvoir, l'orgueil impatient de la dépendance; là, c'est la mauvaise foi s'appropriant des avantages empruntés aux apparences pour revêtir des couleurs honorables de la légitimité des contrats frauduleux; ailleurs, c'est la luxure qui rompt avec emportement les liens d'une union antique et incontestée. A ces traits, on reconnaît les trois schismes, 1° celui des Grecs, 2° le grand schisme d'Oc-

cident, 3° le schisme d'Angleterre. L'impatience du joug fit le premier schisme. L'intérêt personnel fit le second, pendant lequel on vit les chefs d'un culte de pureté et de désintéressement, les vicaires de celui qui se révèle aux petits et qui se cache aux superbes, les représentans de celui qui a dit que son royaume n'est pas de ce monde, se disputer avec acharnement le suprême pontificat, pour s'approprier la fortune et les honneurs, dont alors il était la source, mutilant ainsi de leurs propres mains la barque de Pierre, et l'exposant à s'engloutir dans les flots soulevés par eux-mêmes. La fougue des passions, la trempe irascible d'un esprit incapable de souffrir aucune contradiction fit le troisième schisme. Absolu dans toutes ses volontés, impétueux dans toutes ses résolutions, Henri, aiguillonné par le feu d'une ardente passion, n'était pas homme à déposer aux pieds de la religion les terribles attributs d'un caractère indompté; pour se satisfaire, il ne se fût pas borné à rompre avec Rome, il l'aurait incendiée de ses propres mains; il aurait jeté au feu l'évangile et ses ministres. Dans ces actes

funestes à l'Église, je ne découvre que le jeu des passions humaines; et si les auteurs de ces trois schismes attaquaient ou partageaient Rome au contraire dans la cause de l'Amérique, il n'y a que recherche des moyens de consolider l'empire légitime et nécessaire de Rome. Ici, il n'y a rien du dogme ou de la discipline, comme dans le schisme des Grecs, qui rejettent le dogme catholique sur la double procession du Saint-Esprit, celle qui vient à la fois du Père et du Fils, et qui, de plus, diffèrent des Latins sur un assez grand nombre de rites. Dans la cause de l'Amérique, il ne se trouve non plus aucune partie des discussions dogmatiques sur les bornes de la consanguinité prohibitive du mariage, qui entraîna la rupture de l'Angleterre, question qui fit de part et d'autre invoquer le Lévitique et beaucoup d'autres autorités. Le schisme anglais a fini par former une Église anglicane, par placer à sa tête le chef de l'état, fût-ce une femme, par détourner quelques-uns des sacremens admis par elle du sens reconnu pour eux par l'Église, vers un sens purement arbitraire et hypothétique, tel que la con-

fession et la communion, qui, dans l'Église anglicane, ne sont que de simples cérémonies symboliques, sans principes, sans effets, et entièrement de la création de leurs inventeurs, qui auraient pu en imaginer d'autres, tout aussi bien que celles auxquelles ils se sont arrêtés, en donnant un démenti à toute l'antiquité et à la longue et imposante autorité de la tradition; car telle est la position des anglicans et des autres cultes dissidens. Tous les protestans, à quelque degré d'éloignement qu'ils soient placés de l'Église romaine, auraient pu faire toute autre chose que ce qu'ils ont fait et au même titre. S'ils se sont arrêtés au point auquel on les voit, c'est qu'ils l'ont bien voulu; car une fois séparés du tronc, et livrés *au sens privé, aux interprétations personnelles, sans centre d'autorité*, il n'y avait plus pour eux de point d'arrêt nécessaire : la preuve est qu'ils diffèrent beaucoup entre eux, tandis qu'entre catholiques il n'y a pas et il ne peut se rencontrer aucune dissidence. L'homogénéité est un des avantages et une des beautés du catholicisme; avec lui tout est clair, précis; on voit depuis le premier anneau de la chaîne

jusqu'au dernier. Mais quel spectacle différent de celui que nous venons de montrer, offre l'Amérique ! Ici, plus de doctrines contre des doctrines, plus d'ambition personnelle contre une autre ambition, plus de passion attendant le moment de se satisfaire ; point d'animosité contre Rome, car il n'en existe aucun motif : au contraire, c'est un monde entier s'avançant respectueusement vers Rome, et implorant d'elle les moyens de cimenter les liens qui les unissent. Que peut-on désirer à la fois de plus légitime et de plus juste, de plus dégagé de toute apparence d'hostilité ? Quel langage peut être tout ensemble plus raisonnable et plus convenant que celui que tient l'Amérique lorsqu'elle dit à Rome : Considérez les distances qui nous séparent et les incommodités qui en sont les suites inévitables : comment les concilier avec les besoins d'une communication journalière, résultant d'un grand nombre de causes ? Considérez la population dont je porte les germes dans mon sein : voyez s'il est quelque moyen pour que, de toutes les parties de ma vaste enceinte, elle ait sans cesse à se retourner vers Rome,

et à y chercher les services qu'exige son culte. Trop de choses menacent la durée de notre union ; un cable, fût-il de fer, en se prolongeant fléchit dans son centre ; il finit par rompre. Regardez à la longueur des liens qui m'enchaînent à vous : loin de songer à les briser, loin de nourrir des pensées de scission, je viens au contraire m'adresser à vous-même pour vous demander de les resserrer ; je viens vous demander de m'apprendre à le faire. Ne repoussez pas un vœu aussi légitime, ne m'opposez pas une antiquité et des usages qui ne sont pas faits pour moi. Si vous rejetez une requête aussi juste, le ciel, qui voit tout, saura à qui il doit imputer le dommage ; et l'encens offert par mes mains seules, à défaut des vôtres, purifié par mes intentions, s'élèvera vers lui avec légitimité, et sera reçu avec bonté. Ainsi pense et s'exprime l'Amérique, à part de toute idée théologique et doctrinale, comme de toute vue de changement dans le matériel ou dans le personnel du culte. Elle veut celui-ci tel qu'elle l'a reçu de l'Espagne, et certes dans cet état il y a de quoi satisfaire les plus difficiles ; mais elle le

veut praticable et sans la surcharge d'entraves intolérables. Comme on voit, ici s'ouvre une nouvelle ère dans la manière de traiter certaines questions religieuses; ce ne sont plus l'érudition et les livres qui en décident, c'est la raison dans son langage simple et clair, et plus persuasif à mesure qu'il est plus clair. A ce tribunal nouvellement introduit dans l'humanité, tout s'épure, tout s'éclaircit; on lit du premier coup d'œil au fond des questions, et l'on arrive sans efforts à la conviction par une route directe et dégagée d'obstacles. Tels sont les effets inséparables de la civilisation, qui, dans ses progrès journaliers, remet tout à sa place. L'esprit humain est son agent; c'est lui qui sous mille noms et sous mille formes diverses fait et dirige tout; il s'attache aux questions religieuses comme aux autres; il fera que si un schisme pouvait éclater entre Rome et l'Amérique, s'il était rendu inévitable, ce schisme, au lieu d'être théologique comme tous ceux qui l'ont précédé, serait rationnel; qu'au lieu de sortir de l'arène habituelle des disputes doctrinales, il serait transporté rationnellement dans l'ordre philo-

sophique, celui de la raison, et qu'après avoir entendu l'Amérique, lorsqu'elle aura épuisé toutes les voies de conciliation, dire à Rome comme elle l'a fait à l'Espagne, Vous êtes trop loin de moi, on entendrait le monde entier dire de son côté, Elle a raison; et l'on n'appelle pas de ces sortes d'arrêts.

# CHAPITRE XII.

*Concordats en eux-mêmes et par rapport à l'Amérique.*

Ce titre pacifique semble avoir été imaginé pour un ministère de paix, et pour un culte dans lequel l'esprit de charité tient une si grande place. Les idées que ce titre réveille s'adaptent merveilleusement à un ordre qui a pour but des intérêts étrangers à ceux de la terre, et placés dans une région supérieure à celle dans laquelle s'agitent des intérêts purement humains.

Le principe et le but des concordats sont donc exclusivement de l'ordre religieux : par leur nature, le temporel ne peut y entrer pour rien. A la vérité, les concordats peuvent statuer sur des choses de l'ordre temporel, mais dans un but purement religieux.

Ainsi ils peuvent statuer sur des propriétés affectées au culte, sur leur application, leur administration, les personnes destinées à l'exercice du culte, leurs qualités, et les conditions de leur admission à ce ministère. De même encore, les concordats peuvent régler le personnel et le matériel du culte, sans cependant sortir de la sphère de la spiritualité; car c'est à elle que se rapportent ces règlemens extérieurs; et c'est dans ce sens qu'on a pu appeler les princes *évêques du dehors*, car ils agissent au dehors, quoiqu'il valût beaucoup mieux qu'ils n'intervinssent point du tout pour une chose qui, de sa nature et par sa destination, agit au dedans, et qui, pour le faire, ne peut se passer de moyens extérieurs.

Les concordats étant donc des actes exclusivement religieux, pour ne pas sortir de leur nature, ne doivent admettre aucun mélange de temporalité. Ainsi, Rome ayant un domaine temporel, les concordats ne doivent pas se ressentir des actes qui peuvent affecter cette temporalité, ni être entravés dans leur exécution par les effets, et comme

par le contre-coup de ces actes. C'est agir contre la nature des choses, que d'appeler le spirituel en aide au temporel; car chacun d'eux doit se soutenir par ses moyens propres, et s'y borner. Ainsi, lorsque les Papes refusaient des bulles aux évêques nommés par les princes avec lesquels ils avaient des différends dans l'ordre temporel, ils sortaient évidemment de la sphère de leur juridiction, en invoquant le spirituel pour le redressement de griefs purement temporels; deux choses distinctes de leur nature, et qui ne doivent jamais être confondues. La prolongation du refus des institutions épiscopales, fondé sur les motifs temporels, et maintenu par ce moyen, était une mesure violente, torsionnaire, puisée hors de la nature des choses, soutenue avec une arme étrangère à la partie que l'on combattait, et qui décelait une intention d'amener le prince à la soumission, par la crainte des mécontentemens qu'entraînent les souffrances de l'ordre religieux. Il y a là quelque reste de l'esprit des excommunications avec lesquelles le clergé, dans d'autres temps, maîtrisait les princes

par la crainte d'être abandonnés par des peuples crédules. Assurément cette intention est contraire à l'esprit de charité qui doit éclater surtout dans la dispensation du ministère religieux; il est contraire au précepte de soumission dont l'Église est la propagatrice si ardente, en provoquant le mécontentement des sujets contre le prince. De plus, cette pratique est contraire à l'accomplissement des devoirs dont les Papes sont tenus dans l'ordre dont ils sont les chefs, comme elle blesse la justice à l'égard des Églises et des membres de l'ordre religieux.

1°. Les Papes n'existent point pour eux-mêmes, mais pour la société catholique; leur souveraineté repose sur les mêmes principes que toutes les autres, et ces principes sont que la souveraineté existe pour la société, et non point la société pour ses chefs. Si les sociétés pouvaient aller sans chefs, elles n'en auraient point; mais comme elles ne peuvent pas être acéphales : les chefs ont aussi l'obligation de pourvoir à leurs besoins; c'est la condition de leur existence. Un juge qui ne voudrait pas juger, un général qui ne

voudrait pas donner d'ordres, un prince qui suspendrait toute la marche de l'État, manqueraient au principe de leur institution : de même un Pape qui refuse à l'épiscopat les moyens légitimes d'entretien fausse l'ordre pour lequel il est établi ; il suspend le gouvernement de l'Église, que son devoir et sa destination sont d'entretenir ; il le fait dépendre de choses qui lui sont entièrement étrangères. Ainsi, que faisaient à l'épiscopat, source et moyen principal de l'exercice du culte catholique, les querelles de Rome avec Naples pour la principauté de Bénévent, et pour le refus de la haquenée ? Le concordat avec Naples portait-il : *Les institutions canoniques seront refusées toutes les fois que Naples refusera la haquenée ?* A quelle risée n'eût pas exposé ce simple énoncé, qui cependant n'est que la traduction fidèle et abrégée de ce qui se passait alors entre Naples et Rome ! Aussi a-t-on vu presque toutes les églises de Naples veuves de leurs pasteurs, par suite de ces judicieuses pratiques, et les bulles partir pour Naples quand la haquenée s'acheminait de Naples vers Rome. De bonne

foi, un pareil ordre est-il supportable? N'est-il pas repoussé par la raison, même la moins étendue et la moins exigeante? N'a-t-on pas vu, en raison de ces mêmes principes, le royaume de Portugal tout entier réduit à un seul évêque, celui d'*Elras*, vieillard de quatre-vingt-dix ans? La totalité de l'épiscopat portugais reposait sur cette tête courbée vers la tombe, et n'était plus exercé que par ces mains défaillantes : encore un coup de la faux de la mort, et Rome avait aboli l'épiscopat en Portugal. Ce n'est pas pour cela qu'elle est à la tête de la catholicité; Rome, à force de refuser l'institution épiscopale, arrivait à créer le presbytéranisme. A son tour, la France n'a-t-elle pas vu sous les deux mains les plus puissantes et les plus fermes qui l'aient gouvernée, le cours des institutions canoniques interrompu pendant une longue suite d'années? On sait assez que Louis XIV avec toute sa puissance, et du haut de sa gloire, fut obligé de descendre à des explications qui sentent l'excuse, et de renoncer à l'exécution de ses propres édits. On vit les évêques qui avaient fait partie de l'assemblée de 1682, pour obtenir

les bulles, signer, chacun en son nom, une lettre commune de repentance, et Rome faire trophée de sa victoire et de la lettre de Louis XIV (1). Napoléon plus ferme amena Rome à une réciprocité de procédés, sans laquelle il n'y a pas de concordat qui ne renferme une lésion manifeste pour les princes, et dont l'absence avait vicié et vicie encore tous les concordats (2).

---

(1) *Voyez* les Opuscules de Fleury, publiés par l'abbé Émery. Louis XIV s'engagea, par une lettre au Pape, de ne pas presser l'exécution des édits qui prescrivaient l'enseignement des quatre propositions. Les évêques nommés, au nombre de trente-deux, écrivirent au Pape en ces termes : *Ad pedes sanctitatis vestræ provoluti; profitemur et declaramus nos vehementer, quidem, et supra omne id quod dici potest, ex corde dolere de rebus gestis in prædictis conciliis, quæ sanctitati vestræ summopere displicuerunt.* Il est difficile de se rétracter plus formellement. Bossuet lui-même a rejeté la déclaration de 1682, en disant d'elle : *Abeat ergo quò voluerit ista declaratio.* Il n'a rien manqué au triomphe de Rome, et à l'humiliation du clergé, dans la personne des évêques nommés.

(2) Il est bien à remarquer que, dans tous les

Les concordats étant des actes destinés au culte de celui qui est la source de toute justice, doivent être dictés et exécutés d'après cet esprit d'équité qui devrait se retrouver

---

concordats passés depuis 1814, il n'ait pas été question de cette réciprocité : le temps viendra où l'on s'en repentira. Napoléon avait travaillé pour tous les États autant que pour la France. On a fait beaucoup de bruit de ce qui s'est passé à Savonne, à Paris et à Fontainebleau ; et le tout consistait dans un seul article qui attribuait au métropolitain, aidé des suffragans, la confirmation de l'évêque, lorsque le Pape n'aurait pas institué dans les six mois, sans alléguer des empêchemens canoniques. Rien en soi-même n'était plus raisonnable, ni plus religieux : c'était moins que la discipline des premiers siècles de l'Église, qui attribuait la confirmation de plein droit au métropolitain. C'était une précieuse conquête faite pour la tranquillité des États, et que quelque jour on regrettera d'avoir négligée.

J'ai rendu compte, dans *les Quatre Concordats* (*), de la présentation de la lettre de Louis XIV, à Napoléon, par le Pape Pie VII, et de la brûlure qui en fut faite par Napoléon.

(*) Quatre volumes in-8°, chez Bëchet aîné, libraire, quai des Augustins, n° 47.

dans l'ordre religieux s'il était banni du reste de la terre. Or, comment la justice trouverait-elle place dans un ordre sans réciprocité, celui dans lequel une partie est liée, et l'autre ne l'est pas? Ainsi dans tous les concordats connus jusqu'ici, le prince doit nommer dans l'espace de six mois : ce terme passé, le Pape nomme; mais aucun terme n'est fixé pour l'institution. Le Pape peut la différer arbitrairement; il n'est pas tenu de faire connaître les motifs du retard. Toutes les conditions canoniques peuvent être accomplies par l'évêque nommé; Rome ne lui oppose l'absence d'aucune : pendant dix ans, vingt ans, elle continuera de se taire; il pourra mourir en attendant qu'il plaise au Pape de s'expliquer. Rome restera en silence, se défendant par la force d'inertie, laissant tomber à côté d'elle les débris des Églises, les larmes et les expressions de la douleur de ses victimes. Dans aucun concordat, jusqu'à celui de Fontainebleau, 25 janvier 1813, aucun remède n'a été préparé contre un abus de pouvoir dont la seule exposition soulève toutes les puissances de l'esprit et du cœur. Comment

la main qui s'approche le plus près du régulateur de toute justice, le poids du sanctuaire, peut-elle faire ainsi pencher cette redoutable balance? En effet, voyez ce qui se passe dans cet ordre, et quels sont ses fruits; s'ils sont doux pour Rome, elle les rend bien amers pour ceux sur lesquels il tombe. Il est injuste et souverainement injuste de rendre responsables d'une querelle les choses et les hommes qui n'y ont aucune part. Ainsi dans les suspensions d'institution, un diocèse, c'est-à-dire la collection d'un troupeau catholique, manque de son pasteur, pour une querelle dont ni cette Église ni ses membres n'ont aucune connaissance. Qu'avaient de commun entre eux la saisie d'Avignon et le refus des bulles pour un évêché de Basse-Bretagne? Il fallait que *Quimper-Corentin* répondît à Rome de ce qui se faisait à Versailles? L'évêque nommé est le sujet du prince, et non pas son juge; le prince agit avec des moyens temporels et dans un but temporel; l'évêque est destiné à un ordre tout spirituel: comment peut-il être responsable pour le prince, comment peut-il compenser par le spirituel le dommage

allégué dans le temporel? Mais voici ce qui met le comble à tout. Très souvent les évêques nommés abandonnent un poste ecclésiastique; ils le perdent par la disposition qui en est faite sur leur démission: ainsi un chanoine, un curé, quitte son poste pour devenir évêque; il se démet; on nomme à sa place; on lui refuse des bulles; il ne peut rentrer dans son ancien poste, il ne peut atteindre le nouveau, il reste entre les deux, sans jouir ni de l'un ni de l'autre. Un évêque transféré d'un siége à un autre est dans le même cas. Il se démet de son siége, il est pourvu à celui-ci; les contestations s'ouvrent entre Rome et le prince; l'evêque peut passer sa vie dans le dépouillement pour une querelle dont il n'a peut-être jamais entendu parler. Il se trouve vis-à-vis d'une autorité qui se fait de bronze à son égard, tandis qu'elle devrait lui tenir lieu de défenseur. Il mourra hors de son ancien siége et à côté du nouveau, qu'il n'atteindra de sa vie. Et l'on appelle cela un ordre religieux. Je m'arrête. La raison de l'univers fera justice d'une pareille iniquité, sur laquelle on ne daigne seulement pas jeter un regard. Dans

tout ce que j'ai lu et entendu, je n'en ai pas trouvé une trace, tant l'usage a la funeste propriété d'émousser la sensibilité et le sens moral des hommes (1).

---

(1) C'est précisément ce qui est arrivé aux évêques nommés par Napoléon, depuis 1808 jusqu'en 1814. Presque tous avaient quitté des postes ecclésiastiques : ils les ont perdus, et n'ont pu s'asseoir sur ceux auxquels ils avaient sacrifié leurs places. Le Pape, en querelle avec Napoléon, donnait des bulles, mais dans une forme inadmissible, qui supposait qu'il nommait *proprio motu*. Cette forme empirait la condition de l'évêque ainsi institué, car elle lui conférait un titre dont il ne pouvait faire usage, et annulait son ancien titre. *J'ai subi cette épreuve dans toute son étendue.* Le Pape rectifia mes bulles à Savone : les brouilleries recommencèrent, les bulles ne purent être délivrées. Le concordat de Fontainebleau aplanit toutes les difficultés : quatre jours après, le Pape n'en voulut plus. Les événemens amenèrent le 31 mars, et les évêques nommés, bien dépouillés de leurs premiers postes, bien privés des seconds, devinrent ce qu'ils purent. Que faire aussi avec des hommes qui se conduisent ainsi, qui changent du soir au lendemain, et qui imposent à leurs collègues dans l'épiscopat de si indignes vexations, au nom de la religion ?

Ceci se passa en Europe. Elle est sous l'empire de l'usage, elle y a vieilli, elle s'est laissé façonner aux pratiques de Rome, elle a bu long-temps et à longs traits dans la coupe de ses outrages; mais la jeune Amérique n'y trempera pas ses lèvres; avec elle, il faudra revenir à la justice, à la réciprocité, source de toute équité; il faudra que tout soit clair, propre à l'objet que l'on aura en vue et conforme dans les moyens et dans le but. Voilà le seul concordat que l'Amérique pourra admettre, Rome doit s'y préparer; et l'on en a la garantie dans l'acte proposé par le Mexique, comme un signal élevé aux yeux de toute l'Amérique, et dont l'examen va faire l'objet du reste de cet ouvrage.

# CHAPITRE XIII.

*Projet présenté par la Commission établie par le gouvernement du Mexique, sur les rapports avec la cour de Rome.*

ART. Ier. La religion de la république est la religion catholique, apostolique et romaine. La nation la protège par ses lois : elle interdit l'exercice de toute autre.

II. La république mexicaine emploiera tous les moyens de communication nécessaires pour conserver et resserrer les liens d'union avec le pontife romain, qu'elle reconnaît comme le chef de l'Église universelle.

III. La république est soumise aux décrets des conciles œcuméniques pour le dogme, mais elle est libre d'accepter leurs décisions pour la discipline.

IV. Le congrès général du Mexique est

investi exclusivement des pouvoirs pour régler l'exercice du patronage dans toute la Confédération.

V. Le même congrès se réserve le droit de régler et de fixer les revenus ecclésiastiques.

VI. L'évêque métropolitain de Mexico érigera, réunira, démembrera, organisera les diocèses, conformément aux démarcations civiles fixées par le congrès général.

VII. Le même métropolitain, ou, à son défaut, le plus ancien des autres évêques, confirmera l'élection des évêques suffragans : ceux-ci confirmeront le métropolitain. Dans l'un et dans l'autre cas, il en sera donné avis à Sa Sainteté.

VIII. Toutes les affaires ecclésiastiques seront terminées définitivement dans la république, conformément à l'ordre prescrit par les canons et les lois.

IX. Les étrangers n'exerceront dans la république, en vertu de commission, aucun acte de juridiction ecclésiastique.

X. Les communautés religieuses de l'un et de l'autre sexe suivront exactement les règles de leurs instituts respectifs, en ce qui

ne sera pas contraire aux lois de la république et aux canons; elles seront soumises au métropolitain, dans tous les cas pour lesquels on avait recours à des autorités hors de la république.

XI. Le métropolitain aura les pouvoirs nécessaires, avec faculté de les déléguer aux ordinaires, pour procéder à la sécularisation des réguliers de l'un et de l'autre sexe, qui la solliciteront.

XII. On demandera au pontife romain la convocation d'un concile général.

XIII. La république enverra tous les ans au pontife romain cent mille pesos, comme oblation volontaire, pour subvenir aux besoins du saint-siége.

XIV. Des négociations seront ouvertes avec les autres républiques américaines pour se concerter sur les mesures relatives aux affaires ecclésiastiques, afin qu'on puisse, le plus tôt possible, présenter à Sa Sainteté un plan uniforme.

XV. Le gouvernement pourvoira séparément aux articles sur lesquels on n'aura pas obtenu l'uniformité désirée.

# CHAPITRE XIV.

*Examen de l'acte du Mexique.*

Depuis que, faussant leur nature véritable et celle des choses, les gouvernemens politiques ont eu le malheur de se mêler de l'ordre religieux et de prétendre le régir; depuis que les princes se sont laissé appeler évêques du dehors, nouveaux Sysiphes, on les a vus s'épuiser en efforts aussi vains que laborieux, pour reporter au haut de la montagne le rocher qui n'a pas cessé de rouler de nouveau sur eux, forcés qu'ils sont de recommencer chaque jour ce triste et infructueux travail. Depuis Constantin cela dure, et durera tant qu'on ne remontera pas à la source du mal, le mélange du spirituel avec le temporel (1); tant que ceux-ci ne seront pas sé-

(1) J'ai développé cette vérité élémentaire de l'ordre social, dans l'ouvrage intitulé *les Quatre*

parés de la manière la plus complète, la plus absolue; tant que chacun ne demeurera pas le maître de son culte, et du choix des moyens propres à remplir les devoirs qu'il y croit attachés. L'antiquité n'a pas connu ce labeur au même degré; il s'en faut de beaucoup : il était réservé aux peuples qui occupent la terre depuis l'époque de *Constantin*.

Jusqu'ici, la raison, qui devrait gouverner,

---

*Concordats*. C'était, pour ainsi dire, *un premier jet*, le résultat d'une vive impression produite par l'aspect inattendu de cette vérité. J'écrivais alors plus par instinct que par méditation; mais le temps m'a mis à portée de réfléchir, de comparer, de suivre le mouvement du monde placé sous l'influence de ce désastreux mélange; et plus je l'ai observé, plus ce qui n'était d'abord qu'une espèce d'illumination qui avait fortement frappé mon esprit, est devenu, par la réflexion, une démonstration géométrique. En fouillant tous les détours de cette question, j'ai fini par trouver, au moyen du tableau religieux des divers peuples, que ceux parmi lesquels on ne se mêle pas du culte, bien plus, où il est proscrit, sont précisément ceux qui l'observent avec le plus de régularité. S'il fut jamais peine perdue, soins employés à contre-temps, ce sont donc ceux que l'on donne

partout, n'a encore exercé son empire sur cet article qu'aux États-Unis. Là, dans l'ordre politique et administratif, le mot religion, comme *rapport à l'Etat*, n'a pas seulement été prononcé, et l'État n'en va pas moins bien. L'État ne paie aucun culte, les tolère tous, les laisse faire, ne demande à qui que ce soit à quel culte il appartient, ni ce qu'il y fait. Au lieu de cela, l'État donne à ses affaires

---

au culte. Laissez-le faire; tout seul, il a fait et fera mieux que vous. Les hommes se passeraient de pain plutôt que de culte. Croyez-vous qu'ils aient besoin de vous pour faire du pain? Tenez-vous donc tranquilles, employez votre temps à autre chose, comme on fait aux États-Unis, où l'on se trouve fort bien de ne pas se mêler du culte. Ce n'est que dans une tête telle que celle de F. de La Mennais qu'il peut tomber d'écrire sur *l'indifférence en matière religieuse*; il devait intituler cette belle production, *Lettre d'un oisif à des oisifs*. Je mourrai content, avec la satisfaction d'avoir payé ma dette à l'humanité, si je puis me flatter d'avoir contribué en quelque chose à sortir de ce labyrinthe dans lequel le monde s'égare si péniblement depuis quinze cents ans.

le temps que les occupations religieuses prennent ailleurs; et, de son côté, la religion ne recevant que des hommages volontaires, vivant dans les cœurs, et absente de la législation, règne sans troubles sur un peuple sans hypocrisie. Les États-Unis ont résolu le grand problème de la place que la religion doit tenir dans l'État, et de la conduite de l'État envers la religion. Le peuple le plus religieux et le plus moral est né de l'absolue liberté religieuse. O pouvoir d'une idée juste! celle de la liberté des cultes a suffi pour bannir d'une immense société l'hypocrisie et les troubles. En Europe, en Asie, en Afrique, on s'est égorgé pendant quinze cents ans pour le culte; aux États-Unis, le nom n'en existe pas dans l'ordre politique, l'État s'est fié à la conscience de chacun du soin de remplir ses devoirs envers le ciel, il n'a pas tenté de pénétrer dans le sanctuaire de la conscience d'aucun de ses membres; l'État est récompensé de ses lumières et de sa justice, par la vertu des citoyens et par le calme dont il jouit : en matière de conduite religieuse, les États-Unis présentent l'image d'*un oasis de*

*raison*, au milieu d'un monde d'aberrations et de malheurs. Une scène toute contraire s'est ouverte dans l'Amérique du sud. Avec une population et une éducation espagnoles, il était inévitable qu'elle ne se trouvât profondément impliquée dans le mélange du spirituel avec le temporel. L'Espagne n'a pas gardé pour elle-même les superstitions dont elle a surchargé son culte : tout l'attirail superstitieux, intolérant et monacal qui le défigure en Europe, a passé avec elle en Amérique. Les gens qui brûlent les juifs et les hérétiques d'Europe, qui expulsent les Maures, pères de leur richesse agricole, ont fait les catéchismes de l'Amérique, et cela suffit pour indiquer ce que l'on y trouve.

Le fanatisme est l'importation à laquelle l'Espagne s'entend le mieux; elle colonise le fanatisme, le monachisme et l'intolérance, comme son propre sang, partout où elle aborde.

Les nouvelles républiques de l'Amérique succèdent au sceptre de l'Espagne; elles ont été imbues de la doctrine et des pratiques de l'Espagne : si le peuple espagnol, malgré

qu'il vive en Europe, est cependant imbibé de préjugés et frappé d'ignorance de manière à ressembler à des Turcs plutôt qu'à des Européens, que doit-ce être au sein de l'Amérique, loin des lumières de l'Europe, et sous des instituteurs tels que les rebuts des couvens d'Espagne? car c'étaient ces hommes qui servaient de précepteurs à l'Amérique; par conséquent les superstitions religieuses doivent avoir jeté de profondes racines en Amérique. Voilà la position dans laquelle les républiques américaines se trouvent vis-à-vis de leur culte; elles ont changé leur état politique, mais elles veulent conserver leur ordre religieux; elles le veulent avec sincérité, mais avec lumières, c'est-à-dire en cherchant ce qui convient à leur nouvelle formation et à leur état à venir, comme ce qui est compatible avec la conservation du lien nécessaire avec le chef de leur culte. L'Amérique voit et ne peut pas ne pas voir que l'ancien mode de son administration religieuse n'est plus compatible avec son état actuel; que loin de profiter au culte, il lui nuirait; que loin de le maintenir parmi elle, il l'exposerait à y

périr. Elle veut travailler dans l'intérêt du culte autant que dans le sien propre; mais ce travail est destiné à mettre en harmonie deux choses, le culte et ce que l'Amérique doit à sa sûreté et à la prudence. L'objet capital de la sollicitude des républiques américaines est et sera encore long-temps l'attention à écarter d'elles toute influence de la part de l'Europe, et surtout de la part de l'Espagne; l'Amérique sait qu'elle n'est que *tolérée*; les ombrages de son côté sont donc dans la nature des choses. Cette sollicitude forme le pivot de sa conduite, elle roule sur lui et avec raison, car ce point touche à son principe d'existence. Si le culte offre quelque moyen à cette influence espagnole, n'est-il pas naturel que l'Amérique prenne ses précautions pour s'en préserver; et qu'elle cherche des garanties contre des dommages si graves? En quoi, dans cet ordre religieux, ces garanties peuvent-elles consister? Dans la séparation religieuse avec tout ce qui peut la rapprocher de l'Espagne, en ce qui ne touche ni le dogme ni la discipline essentielle et générale. En effet, qui peut garantir à l'Amérique que l'Espagne très

écoutée à Rome n'y profite pas contre elle de la faveur dont elle y jouit, et ne lui suscite dans cette cour des embarras renaissans? Qui lui répond que les agens de Rome chez elle ne soient pas les agens de l'Espagne, et que les prêtres américains allant à Rome et en revenant, n'aient pas cédé à des suggestions ennemies, de la part de tant d'hommes intéressés à les faire agir? L'Angleterre n'a-t-elle pas pendant cent vingt ans été tourmentée par des missionnaires de cette espèce? Dans ce moment même, peut-elle se défendre tout-à-fait du prosélytisme catholique et jésuitique? Malgré la domination anglaise appesantie sur elle, l'Irlande ne ressemble-t-elle pas plutôt, d'après ses relations avec Rome, à une province de l'Espagne, qu'à un membre de l'empire britannique? Ces larges et justes considérations n'ont pas dû échapper à l'Amérique; elles la tiennent avertie de pourvoir à sa sûreté, d'autant plus menacée, que les traits de cette nature arrivent à travers les airs, sans pouvoir être aperçus, et qu'ils sont lancés par des mains invincibles. De plus, les gouvernemens américains ont à travailler

sur un peuple façonné religieusement par des mains espagnoles; ils sont avertis par cela même du besoin d'user de ménagemens et de ne pas choquer des esprits prévenus sur un point aussi délicat. L'histoire leur apprend à éviter cet écueil, surtout parmi les Américains ci-devant Espagnols; les lumières n'y sont encore que l'apanage du petit nombre, le peuple y est le sujet né des superstitions. Il faut donc ménager ces esprits faibles, tout proportionner à leur portée, et ne pas s'exposer à les détacher de l'ordre politique par des appréhensions pour l'ordre religieux. On doit éviter que l'attachement au culte espagnol ne fasse regretter le sceptre de l'Espagne et qu'on ne l'invoque pour ramener le culte donné par elle. Il ne faut pas douter que les gouvernemens américains n'aient les yeux ouverts sur ces deux importantes considérations, comme sur tout ce qui pourrait faire qu'on se servît contre eux du levier religieux pour ébranler l'ordre politique. L'Amérique a procédé régulièrement et d'après la nature des choses; elle a fondé l'ordre politique, elle complète son organisation par l'établissement de l'ordre

religieux : aucune marche ne peut être plus régulière. Ce qui se fait au Mexique sera répété dans toute l'Amérique; car il s'agit d'un besoin qui se fait ressentir également à toutes ses parties. Le signal donné par le Mexique sera aperçu par l'Amérique entière; on ne voudra pas seulement un concordat mexicain, mais un concordat américain, et on pourra l'appeler, dans cette vaste étendue, le concordat œcuménique de l'Amérique.

Passons à l'examen de l'acte du Mexique.

Avant tout il faut considérer deux choses : 1° cet acte n'est encore qu'un projet, un plan présenté par une commission, et par là même susceptible d'amendement et de correction; 2° il faut distinguer entre les considérans qui se font lire au-devant du dispositif des lois, et ce dispositif lui-même : les premiers n'ont qu'un caractère privé; le caractère légal appartient seul au second : dans les premiers, c'est l'homme qui parle; dans le second, c'est la loi. Les dissertations théologiques, les rappels des assemblées tenues en Europe, dont on trouve la mention dans l'acte du Mexique, ne font rien à la question; cela

appartient à l'esprit privé des rédacteurs de l'acte. On eût mieux aimé ne pas rencontrer dans ce considérant les rappels du concile de Pitoye, et de la constitution civile du clergé décrétée par l'assemblée constituante; tout cela est de l'*Europe* et ne fait rien à l'Amérique; elle a mieux à faire et à dire que cela; elle possède dans son arsenal propre des armes d'une trempe plus forte et mieux appropriées aux temps, comme à ses besoins propres; et ces armes sont la raison et la nature même des choses; avec cette égide elle peut se passer de toute autre protection et se suffire à elle-même.

Avant d'entrer dans l'examen de l'acte mexicain, je ne balance pas à déclarer, et je me dois à moi-même de dire que cet examen ne m'a pas indiqué dans un seul mot une lésion ou bien une intention hostile contre l'ordre essentiel du culte catholique; s'il m'en eût apparu un seul indice, cet écrit n'eût jamais été composé.

ARTICLE PREMIER.

« La religion de la république est la reli-

» gion catholique, apostolique et romaine. » La nation la protège par ses lois : elle in- » terdit l'exercice de toute autre. »

Si la religion catholique pouvait être atteinte par cet article, sûrement ce ne serait point par sa parcimonie, ni par son défaut de largesse envers elle, mais bien plutôt par une générosité imprudente; car, voilà que, par cet article, cette religion est déclarée non-seulement dominer, mais encore exclure les autres. Et quand je déclare cette concession plus fâcheuse qu'utile pour le catholicisme américain, l'expérience a déjà justifié cet aperçu; car cette condition n'a pas tardé à être reconnue impraticable, et à devenir une source de troubles et de dommages pour la république de Colombie. Le Mexique a dû faire les mêmes pas rétrogrades, tant cette exclusion est contraire à la nature des choses. L'Amérique menacée par l'Europe, manquant de toute espèce de moyens pour exploiter son sol, et surtout ses mines, n'a trouvé de protecteurs et de ressources que parmi les Anglais et les Américains du nord;

elle a donc fortement invité les hommes de ces deux pays à venir s'établir chez elle : mais si l'Amérique espagnole est catholique, les Américains du nord et les Anglais ne le sont pas; si l'Amérique est intolérante, exclusive, les Américains-nord et les Anglais sont tolérans; si les catholiques tiennent à leur culte et veulent l'exercer, les dissidens tiennent aussi au leur, et veulent pouvoir, de leur côté, jouir des bienfaits de leur culte. La condition doit être égale pour tous, c'est la base de toute justice : aussi, après un très court espace de temps, à la suite de l'établissement de cet exclusif, les inconvéniens s'en sont-ils fait tellement ressentir, qu'on a été obligé d'y renoncer et d'admettre une tolérance en faveur des étrangers, mais si mal combinée, si mal protégée, si mal vue par ces hommes fanatiques que l'Espagne a façonnés à sa manière, que les étrangers, exposés à toutes sortes de vexations, ont été obligés de recourir à l'autorité publique pour réclamer l'exécution sincère de l'ordonnance de tolérance, et de menacer de laisser, en s'éloignant, ce pays aux suites funestes de

son ignorance fanatique (1). Cette condition d'exclusion attribuée au culte catholique est impolitique, car elle peut éloigner

(1) D'après les nouvelles de Bogota, on croit que les prêtres ont été les instigateurs d'un complot contre les étrangers.

Les derniers tremblemens de terre leur avaient donné l'occasion d'exciter le bas peuple contre les francs-maçons et les étrangers, en attribuant ces calamités à leur présence, et on craignait une attaque générale qui, heureusement, a été prévenue par les mesures du gouvernement; mais les mêmes préjugés existent toujours, et il n'est pas d'outrages auxquels les étrangers ne soient exposés, comme le prouve une représentation faite au colonel Campbell par les Anglais qui résident à Monpox. Ils lui exposent qu'ils ont toujours lieu de se plaindre de l'intolérance du clergé de cette ville, et que, dans la nuit du 28 juillet, M. Richardson Galt a été attaqué par deux soldats armés, par ordre du P. Salvador Barrasa, parce qu'il ne s'était pas agenouillé au moment du passage du Saint-Sacrement; que la lettre du colonel Campbell, du 8 novembre, leur avait annoncé que le gouvernement avait adressé des circulaires aux différentes autorités de la Colombie, afin qu'on n'exigeât plus des étrangers de la foi protestante l'agenouillement dans les rues ou places

des républiques américaines les hommes qui leur sont le plus nécessaires. De plus, cette condition renferme un détestable enseigne-

---

publiques; mais qu'ils ont appris de l'ancien juge politique que ces circulaires étaient diamétralement opposées à la teneur de la lettre, ce dont il fallait s'assurer. Ils terminent de la manière suivante :

« Les soussignés demandent que l'art. 12 du traité de Colombie soit publiquement interprété, et que la liberté de conscience soit clairement définie : par ce moyen, on évitera beaucoup de contestations; et les Anglais connaîtront, d'une manière positive, l'étendue de la liberté religieuse dont ils peuvent jouir en vertu du traité, en échange des amples droits accordés par le même traité au peuple colombien. La conduite des soussignés est régulière : ils respectent les lois et la constitution colombienne; ils ont contribué et contribuent encore aux dépenses des fêtes religieuses des églises de cette ville (Monpox); mais ils ne peuvent se soumettre à la violation des rites de leur propre religion, en détruisant ainsi la liberté de conscience, spécialement indiquée par le traité; en conséquence, ils réclament humblement votre protection, en faveur de leurs droits et de leurs priviléges. »

Cet exposé porte la date du 22 juillet 1826.

ment; car enfin, dès qu'il ne s'agit que d'être le plus fort pour exclure les autres cultes, à leur tour ceux-ci en feront autant là où ils seront en force, et les dissidens excluront les catholiques, comme les catholiques excluent les dissidens. L'intolérance espagnole absout l'intolérance anglaise envers les sectes séparées du culte anglican, déclaré religion de l'état, ainsi que le maintien des rigueurs dont l'Angleterre a frappé la population irlandaise, en raison de sa dissidence religieuse. Ici se présente une observation très grave. Le culte catholique s'est toujours gouverné sans prévoyance : on n'y a regardé ni devant soi, ni à côté de soi. Accoutumé à dominer, à être le maître sous des princes catholiques, habitué par là au mélange du spirituel avec le temporel, par lequel il comptait sur l'appui du bras séculier, ce culte a toujours procédé comme s'il existait seul au monde, comme s'il devait en rester le seul maître; il a eu l'air de ne pas soupçonner les lois de la réciprocité, et qu'il fût une loi du talion. Habitué à lancer l'anathème et les feux du ciel sur tout ce qui n'est pas lui, il a puisé dans le prin-

cipe d'exclusion de croyance celui de l'exclusion de l'existence; il a dit, comme font les hommes d'aujourd'hui, que lui seul étant la vérité, il ne pouvait tolérer ce qui était l'erreur. De plus, le grand état temporel dont le clergé a joui, a fortifié chez lui cette disposition à exclure toute autre religion : comme il occupait le monde de lui, il a voulu occuper seul le monde.

Au reste, quelle que soit la source de cette disposition à exclure, l'acte du Mexique n'en renferme pas moins cette exclusion, et l'établissement de celle-ci fournit la preuve de la ferme adhésion du Mexique au culte catholique. C'est une présomption très favorable pour les intentions qui ont dicté les autres articles de cet acte. En effet, qu'exiger de plus, ou que craindre de la part d'hommes qui, non contens d'admettre la domination, portent les concessions jusqu'à l'exclusion, même à leur propre dommage? Les intentions du Mexique sont donc éminemment catholiques; on pourrait même dire qu'elles sont *ultra-catholiques*, car le culte catholique n'avait pas besoin de cette concession; elle lui sera

plus nuisible qu'utile. Quels qu'en soient les résultats, ce que le temps seul peut montrer, toujours est-il certain que le premier article de l'acte mexicain dépose hautement en faveur des sentimens catholiques du Mexique. Voilà ce qui est incontestable, et la base de laquelle il faut partir. Les plus difficiles doivent être contens, et les plus zélés ne feraient pas mieux.

ART. II.

« La république mexicaine emploiera tous » les moyens de communication nécessaires » pour conserver et resserrer les liens d'u- » nion avec le pontife romain, qu'elle recon- » naît pour le chef de l'Église universelle. »

Cet article est à la fois un acte de raison et de catholicité.

Quand on veut les choses, on veut aussi leurs conséquences nécessaires : les vouloir autrement, est les vouloir hypocritement. Cette duplicité ne peut pas entacher l'acte que nous analysons ; car la franchise et l'ouverture y sont marquées à un haut degré. Après avoir ac-

cordé au culte catholique l'exclusion de tous ceux qui lui sont étrangers, l'ordre naturel des idées conduisait à reconnaître le chef de ce culte et à déclarer la nature des rapports que l'on entendait entretenir avec lui; c'est ce qu'a fait le Mexique : il a commencé par le culte lui-même, c'était la base de tout; il a passé à déclarer quel est celui qu'il en reconnaît comme le chef; puis il proclame sa ferme volonté de lui rester attaché. Rien n'est à la fois plus logique et plus catholique; l'ordre catholique ne peut acquérir rien de mieux : tout se trouve dans cet article, et Rome doit en être satisfaite, comme le catholicisme; tous les deux y rencontrent des avantages égaux.

ART. III.

« La république est soumise aux décrets » des conciles œcuméniques pour le dogme, » mais elle est libre d'accepter leurs déci- » sions pour la discipline. »

La catholicité tout entière ne dit et ne fait pas autrement : chaque état, chaque Église, après avoir reçu, avec la soumission

de la foi, les décrets dogmatiques des conciles généraux, conserve ses usages et ses règles propres; en matière de discipline, les conciles ne décrètent que *salvo jure Ecclesiarum.* Quelques états, tels que l'Espagne, se soumettent sans réserve au code disciplinaire des conciles; mais c'est par un acte de leur propre et libre volonté, aucune loi canonique ne les y oblige. Il faut expliquer le principe de cette soumission : c'est l'œuvre de Philippe II, acte politique et nullement religieux. Dans ces temps malheureux, Rome était une puissance encore plus politique que religieuse : les rois d'Espagne avaient de grands intérêts en Italie ; ils ménageaient les Papes. On voit dans l'histoire de Philippe II à quel degré ce prince portait le culte de Rome; les mêmes ménagemens faisaient le pivot de la politique de Henri IV, et sûrement on ne confondra pas ce prince avec Philippe; son ennemi capital. Philippe combattait ses sujets révoltés des Pays-Bas, échappés au catholicisme. L'Amérique était récemment et incomplètement découverte; Philippe recherchait en France les éventua-

lités dont sa ténébreuse politique aimait à semer les germes. Les querelles religieuses étaient la grande affaire de ces temps d'ignorance. Un levier général et uniforme était indispensable pour remuer tant de choses : Philippe le plaça dans la religion, qui lui offrit, par son uniformité et par la vive affection que lui portaient les catholiques de ce temps, un moyen sûr et facile d'agir fortement au milieu de tant de difficultés ; et, pour cela, il soumit ses états à ce que les Papes désiraient le plus, l'acceptation des décrets disciplinaires, dont plusieurs étaient tout à leur avantage. L'histoire retrace tout ce que Rome tenta pour faire recevoir en France la discipline du concile de Trente, et la résistance que les rois, le clergé et les parlemens y opposèrent.

Ce que la France fit alors, le Mexique le fait aujourd'hui : il se soumet dans l'ordre dogmatique ; il garde sa liberté dans l'ordre disciplinaire, ainsi qu'on le fait en France et dans d'autres états de l'Allemagne, qui, par leur posifion plus rapprochée de Rome, ont moins besoin que le Mexique de s'affranchir

des gênes que quelques articles de cette discipline l'exposent à ressentir. C'est là toute son ambition, comme ce sera celle de l'Amérique tout entière. Il serait injuste et déraisonnable d'argumenter de ce que le Mexique n'a pas fait de distinction entre la discipline générale et la discipline particulière à chaque Église : la raison en est bien simple, c'est qu'elle n'est nullement nécessaire. En effet, à quoi bon la mentionner ? L'acte du Mexique n'y touche en rien; et pouvait-on exiger de lui qu'il dît : *Je garderai les lois de discipline générale qui prescrivent la communion paschale, la confession annuelle, les jeûnes et les abstinences reçues dans toute l'Église, les rites généraux des sacremens, des ordinations, l'âge requis pour l'épiscopat et les ordres sacrés ?* Et pourquoi cette absence de mention ? La raison en est encore fort simple : c'est que la pratique n'en est pas plus onéreuse en Amérique qu'en Europe. Supposons, au contraire, qu'elle renfermât en Amérique de grandes gênes dont elle est exempte en Europe; dans ce cas, le Mexique eût réglé son projet d'après ces gênes, et il eût été bien

fondé à en demander le redressement, et à les redresser lui-même en cas de refus; car personne n'est tenu à supporter des gênes intolérables. Cet article est donc irréprochable, et il l'est d'autant plus, qu'il n'exprime pas l'intention de se soustraire généralement à ces décrets, mais seulement la faculté d'accepter ceux qu'il jugera convenable d'adopter : c'est une réserve qu'il se fait, et non pas une exclusion qu'il prononce.

ART. IV.

« Le congrès général du Mexique est in-
» vesti exclusivement du pouvoir pour régler
» l'exercice du patronage dans toute la con-
» fédération. »

Cet article est de pure police intérieure et relative à l'organisation future du clergé, telle que la nomination aux évêchés, aux canonicats, aux cures, la circonscription des diocèses et paroisses; ce règlement est la suite nécessaire du changement opéré dans le gouvernement du Mexique. Le roi d'Espagne nommait aux évêchés et à d'autres dignités

ecclésiastiques; le patronage suivait l'ordre de la souveraineté et quelquefois l'ancien ordre seigneurial, comme cela avait lieu en France avant la révolution. Le congrès mexicain est à la place du roi d'Espagne, il est souverain au Mexique; à nul autre qu'à lui ne peut appartenir le droit attaché à la souveraineté; le congrès s'en est déclaré investi. Mais le changement dans l'organisation religieuse extérieure doit suivre le changement opéré et consolidé dans l'ordre du gouvernement; il faut bien les mettre en harmonie, car sans cela comment pourraient-ils subsister parallèlement avec l'accord et le calme que chacun dans sa partie est fait pour entretenir? C'est ainsi qu'on procéda en France à l'époque de la révolution. La nouvelle organisation de l'état amena la réorganisation du clergé; celui-ci ne pouvait pas être maintenu sous le nouveau mode politique par les lois qui l'avaient régi dans l'ancien. Le nombre des ministres du culte fut ramené à ce que les besoins exigeaient; les bénéfices sans offices furent supprimés, le patronage disparut. Si le patronage des premiers postes

de l'Église fut réservé au souverain, tous les autres postes furent pourvus d'après l'ordre naturel, qui veut que les supérieurs puissent choisir ceux qui doivent partager avec eux le fardeau de l'administration, comme connaissant mieux l'aptitude des sujets, et étant plus intéressés à la bonté des choix. Cet ordre est excellent; il suffit à tout, et en se l'appropriant, le Mexique fera une chose qui entre profondément dans les intérêts de la religion. Cette chose est si bonne, qu'elle a survécu à la révolution; et que partout cette méthode a été conservée: La France n'y a pas touché dans ses derniers concordats, la Bavière et la Prusse l'ont suivie; c'est que partout on a senti également ses avantages. Quand le Mexique a dit que le congrès est investi du droit exclusif de régler le patronage ecclésiastique, il a voulu dire seulement qu'à lui seul appartenait le droit de conclure le concordat qui réglerait ce patronage; c'est ainsi qu'en France, François Ier se donna le droit de faire le concordat avec Léon X, mais ne prétendit pas pour cela avoir celui de le faire tout seul. Il en a été de même en 1802. Le gouverne-

ment consulaire ne se déclara pas seul compétent pour faire le concordat de cette époque, mais seulement qu'il était en France seul compétent pour en traiter avec qui de droit. C'est là ce que veut uniquement le Mexique : le congrès fera traiter avec Rome par ses délégués, mais il ne fera pas le concordat à lui seul. Son bon esprit lui fera adopter l'ordre qui se généralise en Europe, par lequel les postes supérieurs, tels que les évêchés, sont pourvus par le souverain, qui, vu l'importance de ces places, est seul en état de bien juger de ce qui leur convient. Si les souverains d'Europe sont si jaloux de cette prérogative, et à bon droit, pourquoi, en Amérique, le souverain, quelque nom qu'il porte, ne le serait-il pas? En Amérique, comme en Europe, les évêques ont besoin, pour le bon ordre, de choisir leurs coopérateurs : reçus d'une main étrangère, ceux-ci toucheraient à l'indépendance; et le supérieur a peu d'empire sur celui qui ne tient rien de lui et qui n'en craint rien.

L'Amérique évitera cet écueil; elle est avertie par la salutaire réforme de la France;

elle saura prendre les moyens d'entretenir dans tous les rangs de la hiérarchie la subordination nécessaire pour le bon ordre du culte. Le ministère ecclésiastique est, il est vrai, un ministère de douceur; il doit descendre avec légèreté de degré en degré; mais le faire descendre sans forces, serait l'annuler, et le rendre inutile et incapable des fruits qu'il doit porter.

ART. V.

« Le même congrès se réserve le droit de » régler et de fixer les revenus ecclésias- » tiques. »

Cet article est la suite du précédent. Ce ne serait rien que de régler l'ordre ecclésiastique, si l'on ne pourvoyait à son entretien: ainsi a-t-il été fait dans tous les concordats passés avec Rome depuis 1802. La France, la Bavière, la Prusse, ont déterminé la nature et la quotité des moyens consacrés à l'entretien du clergé. Dans ces actes, Rome a mis un soin très louable à assurer la subsistance du clergé. Le souverain est le juge

naturel sur cet article ; lui seul peut assigner les justes proportions de cette nature de traitemens avec l'état général du pays dans lequel vivent les ministres du culte, pour que leur état ne blesse point par les deux contraires, la pauvreté et le luxe ; car l'état du prêtre est un état de modération. Le ministère ecclésiastique doit être maintenu en équilibre avec toutes les autres parties de l'État. Dès que l'on a eu le malheur de sortir de la ligne indiquée par la nature des choses, celle de ne s'occuper du culte en aucune manière, comme cela a lieu aux États-Unis avec tant de succès, comme on le voyait en Hollande, en Saxe, en Angleterre, en Irlande, partout enfin où le culte catholique était prohibé, dès que le culte, disons-nous, est devenu une affaire d'État, et vit de l'État, inscrit sur le trésor public, l'État doit veiller à ce que le culte qui, chez lui, paraît en tête de tout, ne soit pas dégradé par l'exiguïté du traitement ni par son excès, et qu'il ne devienne point, pour les autres services publics, un objet de comparaisons jalouses et affligeantes. Tout, à cet égard, doit donc être fait dans

de justes proportions, dont l'État seul est le juge. Le prêtre, que sa profession sépare de la société, auquel elle interdit toutes les professions qui profitent au reste des citoyens, doit trouver dans son état suffisance et certitude : autrement le service serait abandonné, ou relégué dans les classes les moins capables de le remplir honorablement et de lui faire rendre l'honneur qui lui est dû. Par la destruction des anciennes sources de l'opulence du clergé, il s'est fait une révolution véritable, mais salutaire, dans l'ordre ecclésiastique. Il subsistait en grande partie des fruits de la terre ; ses domaines étaient fort amples, et l'ensemble formait une masse de richesses qui avait donné naissance à beaucoup de difformités parmi le clergé, et allumé beaucoup de haines jalouses contre lui : la terre a été affranchie de ce tribut, et les propriétés du clergé ont été mises à l'encan ; dès lors, le culte a dû être compris parmi les charges publiques, puisqu'il rendait un service public. Ce changement de situation a excité de vifs regrets parmi le clergé ; il a de la peine à se faire à l'idée d'être obligé de recevoir au lieu de

percevoir; il regarde comme au-dessous de son ministère d'être ce qu'il appelle salarié. Les salaires de l'État auraient-ils donc quelque chose de dégradant? A ce compte, les listes civiles seraient incompatibles avec l'honneur du trône, et une nation se dégraderait elle-même en les assignant à ses chefs. Le magistrat, le guerrier, auraient-ils à rougir du prix attaché à leurs veilles et à leur sang? Il faudrait pour chaque profession sociale une dotation territoriale et des agens propres pour l'administrer. Le territoire d'un pays deviendrait ainsi l'apanage de ses services propres : il n'y suffirait pas, et les objets de ces services, les citoyens, passeraient à l'état de colons des professions qu'ils admettraient pour leur utilité propre.

En concluant un concordat avec Rome, le Mexique, et, à son exemple, l'Amérique entière, s'occuperont, ainsi qu'on l'a pratiqué en Europe, de la subsistance du clergé américain. D'après l'esprit de sagesse, de convenances et de lumières qui éclate dans ce pays, il ne faut pas douter que les choses n'y soient réglées comme l'exigent les besoins

du culte, l'honneur de ses ministres, la nécessité de ne pas éloigner de ce ministère les classes élevées de la société, sans tomber dans les excès qui ont valu au clergé de l'Europe tant de haines et tant de reproches. Le clergé se plaint à tort du retranchement de son opulence et de la perte de ses biens; il y a plus gagné que perdu : le retour à la modestie sera sa sauvegarde, et le culte profitera de ce que personnellement aura perdu le prêtre.

ART. VI.

« L'évêque métropolitain de Mexico érigera, réunira, démembrera, organisera les » diocèses, conformément aux démarcations » civiles fixées par le congrès. »

La France, la Belgique, ainsi qu'une partie de l'Allemagne, ont changé les démarcations ecclésiastiques, en même temps qu'elles changeaient leurs démarcations civiles et administratives. Dans ces contrées, on a généralement fait suivre les démarcations ecclésiastiques par les démarcations administratives, *et vice*

*versâ*. On a senti l'avantage de donner à chaque division territoriale une organisation complète : le principe était sain ; Rome s'est prêtée à son application avec une louable facilité. L'introduction de cet ordre en France date de l'assemblée constituante ; il est au nombre des bienfaits qu'elle a faits à la France et au monde entier, bienfaits qui ne seront bien appréciés que lorsque le temps aura généralisé et fécondé les germes qu'elle a semés, et lorsque ceux qu'elle a blessés n'étant plus, les clameurs qui s'élèvent encore contre elle, auront cessé. Dans cette partie, l'ouvrage de 1790 valait mieux que celui de 1802, par lequel il avait été dérogé au principe général de l'organisation complète dans chaque département. Le concordat de 1817 s'est presque entièrement rapproché du système de 1789, et il eût encore mieux valu, s'il s'y fût attaché complètement. Par l'article 6, le Mexique l'a adopté, et il est bien à croire que ce système deviendra celui de l'Amérique entière ; car il est aussi bon pour elle que pour le Mexique, et qu'il l'est pour l'Europe, tant ce principe est bien adapté au

bon ordre des sociétés, j'entends de celles qui veulent absolument se mêler du culte.

D'après cet article, c'est l'archevêque de Mexico qui est investi du pouvoir de procéder à l'organisation du clergé mexicain.

Il y a dans cette attribution quelque chose qui sent le patriarchat ; cette seule apparence suffit pour motiver l'explication suivante : le Mexique a-t-il entendu investir l'évêque de Mexico de la susdite faculté, et en faire par sa seule désignation, par son autorité propre, l'apanage du siége de Mexico, ou bien le Mexique a-t-il voulu seulement que ce droit fût la conséquence du concordat qu'il se proposait de régler avec le chef de l'Église ? Voilà ce qu'il faut bien entendre. La première supposition présente une invasion évidente sur les droits du sacerdoce. En effet, en vertu de quel droit l'autorité temporelle s'arrogerait-elle la faculté de créer une autorité spirituelle, et d'attribuer à qui que ce soit un pouvoir sur les choses spirituelles qui n'ont aucune connexité avec elle, ni dans leur principe, ni dans leurs moyens, ni dans leur destination ? Qu'y a-t-il de commun entre

ces deux autorités? Si l'autorité ecclésiastique ne peut pas dire à l'autorité temporelle, Il y aura tel nombre de districts et de départemens, et ce seront tels agens qui les administreront, à son tour comment l'autorité temporelle peut-elle dire à l'autorité spirituelle, Vous n'aurez que tant de diocèses, ce sera tel agent civil qui les délimitera, et qui suivra les délimitations territoriales qu'il m'a plu d'assigner? Qui ne voit là-dedans la violation la plus évidente de l'indépendance mutuelle des deux pouvoirs, et les suites du mélange du spirituel avec le temporel qui se représente sans cesse? Dès que l'on fait d'un culte une chose de l'État, l'État veut le régler et dit au culte, Vous êtes de l'État, je vous paie en raison des services que j'attends de vous; j'ai droit sur tout ce qui est de l'État; obéissez. Quand Constantin eut fait un culte de l'État, son fils Constance dit aux évêques : L'autorité de l'Église, c'est moi; obéissez, ou partez pour l'Arabie déserte. Les suites du mélange des deux autorités ne se firent pas attendre plus long-temps que cela. Mais quand l'État parle ainsi, à son tour le culte répond : Je

suis de l'État et dans l'État, il est vrai, sous les rapports temporels, mais je suis du ciel sous les rapports spirituels, et par conséquent indépendant; venez me chercher dans les régions invisibles où s'exerce mon empire. Un diocèse, chose temporelle sous un rapport, sous son rapport essentiel qui est le culte, est une chose spirituelle dépendant uniquement du spirituel, pour lequel seul le diocèse est fait. Si parce qu'il est dans l'État, ce diocèse est obligé de suivre les délimitations civiles, il perd son caractère de spiritualité; c'est le magistrat civil qui le règle, c'est lui qui est le spirituel; l'indépendance de celui-ci est perdue; sous mille prétextes, tirés de l'ordre politique, on portera la main sur l'encensoir : les prétextes ne manquent jamais; en bonne logique; que répondre à cela? Telle fut la grande faute de l'assemblée constituante (1), faute qui eut des suites si funestes.

(1) Tout ce que l'assemblée constituante avait fait jusque là à l'égard du clergé était parfaitement sain : la suppression des dîmes, des grandes propriétés, du monachisme, des bénéfices sans offices,

Alors on établit trois principes également fautifs; 1° que le droit de limiter et de supprimer les juridictions ecclésiastiques appar-

---

peuplant le monde d'oisifs, des courses à Rome, de la résignation, de la permutation, de la prévention, du dévolut avide enfin, de toute la matière bénéficiale; la réduction des offices au service indispensable, tels que ceux d'évêques, de chanoines et de curés; tout cet abattis de l'ancien échafaudage était, disons-nous, parfaitement conforme à l'esprit et à l'utilité de la religion; mais il fallait s'arrêter là. On toucha à la conscience; le temporel voulut commander au spirituel; des administrateurs civils dirent: Vous êtes de tel diocèse, de telle paroisse; vous avez ou vous n'avez plus de pouvoirs, là où l'on n'en avait pas, et là où l'on en avait. Alors tout fut perdu; et il s'établit un combat d'aveugles entre des gens masqués; car, de part et d'autre, on n'entendait pas la question, et l'assemblée comme les prêtres parlaient de religion, soit pour l'épurer, soit pour la défendre, tandis que réellement il ne s'agissait des deux côtés que de défendre ou de renverser la révolution. Les prêtres ayant montré une extrême opposition contre elle, l'assemblée leur chercha querelle, et voulut s'en débarrasser; elle les mit à l'épreuve *du serment, et la majorité* du clergé se déclara pour elle. Malheureusement cette besogne

tenait au pouvoir civil; 2° que les titulaires étaient tenus de s'y conformer, et que leur juridiction suivait les effets des actes de l'ordre civil; 3° que la discipline existante était suffisamment remplacée par le rappel d'une discipline antérieure. Toute cette théorie portait également à faux; elle soumettait évidemment la juridiction spirituelle à l'autorité

---

fut remise dans les mains d'hommes pleins de doctrine et de vertus, mais qui, sortant d'une longue oppression, portèrent dans cette affaire, et par là la gâtèrent, l'esprit de secte, levain funeste qui n'est propre qu'à tout aigrir. Avec ses vives et hautes lumières, il appartenait à l'assemblée constituante de se dégager des liens de la routine; elle les rompit sur tant d'autres choses qui demandaient moins cet affranchissement. Elle eût mis le comble à sa gloire, à son immense renommée, si d'emblée elle eût proclamé la tolérance universelle, et la séparation complète du temporel avec le spirituel en laissant à chacun le soin de s'arranger avec sa conscience et d'en faire les frais. Il y aurait eu de moins une hideuse et absurde persécution, et il n'y aurait pas eu une *messe* de moins en France, peut-être même y en aurait-il eu davantage et de plus édifiantes. Napoléon a frappé sur le même écueil. Il appartenait à un

temporelle, à toutes ses variations, et même à ses caprices; par elle, les pouvoirs canoniques grandissaient, diminuaient, finissaient même, à la voix de l'autorité temporelle; les titulaires canoniques conservaient, acquéraient, perdaient la juridiction et leurs postes sans leur intervention, sans jugement préalable. Pourrait-on ouvrir une porte plus large

génie comme le sien de franchir toutes les ornières dans lesquelles les gouvernemens s'égaraient depuis si long-temps : eh bien ! il s'y est plongé. Avec son concordat, son sacre, son concile, ses disputes de Savone, son avorton de traité de Fontainebleau, il s'est créé, en pure perte, des tourmens qu'un seul mot, celui de tolérance, lui aurait épargnés; il aurait servi de fanal au monde entier. Les prêtres lui ont donné plus d'embarras que les bataillons autrichiens de Wagram et d'Austerlitz; il ignorait qu'on se défait d'une armée plus tôt que des querelles religieuses.

Dans des écrits venus de Sainte-Hélène, on fait dire à Napoléon qu'il n'a jamais dit : *Le concordat est la plus grande faute de mon règne*. J'atteste le contraire, *et pour cause*. On fait raisonner longuement Napoléon sur ces matières. J'atteste encore qu'il n'y a pas un mot de vrai dans tout cela.

à l'arbitraire? En effet, dans ce cas, un pouvoir temporel, pour se défaire d'un évêque qui lui déplairait n'importe par quelle raison, n'aurait qu'à toucher à un seul point de l'organisation territoriale d'un département. L'histoire est remplie d'exemples de pareils détours employés pour écarter des évêques qui incommodaient, ou dont on était mécontent. Les juridictions auraient à suivre les évènemens de la politique; car un traité politique démembrant un département, ferait que la juridiction s'arrêterait à la nouvelle frontière, et que celui qui hier était évêque de tel lieu, ne le serait plus le lendemain, par l'effet de ce traité : certes, l'absurdité était palpable comme l'injustice. L'autorité civile peut bien, dans certains cas convenus entre les parties, désigner un individu pour remplir un poste spirituel; mais là finit son droit, là sa juridiction est épuisée; mais la nature des fonctions attachées à ce culte ne permet pas à l'autorité temporelle de l'en faire descendre, comme elle a pu l'y élever, parce qu'il y a acquis un caractère intérieur que le temporel ne peut ni abolir chez lui ni transporter à

un autre. Il y a sophisme dérisoire à dire que la suppression du diocèse matériel entraîne la suppression de la juridiction spirituelle qui s'étendait sur lui; car cette juridiction ne tombe pas sur le matériel du diocèse, mais sur le spirituel, c'est-à-dire les âmes, et l'association religieuse en vue de laquelle le diocèse matériel existe; et cette association n'a rien à démêler avec l'autorité temporelle, non plus qu'avec ses œuvres, telles qu'est la circonscription territoriale d'un département, soit qu'il conserve ce nom, soit qu'il s'appelle diocèse. Le retour non autorisé spirituellement vers l'ancienne discipline, quelle que soit son excellence, n'est pas plus légitime. Les lois n'obligent point par les degrés de leur bonté relative, mais par leur qualité de lois; le contraire bouleverserait tout, chacun se rendant le juge de la loi, voulant faire prévaloir la sienne comme meilleure, et finalement il n'y aurait plus de lois. Or, les sociétés vivent de fixité et de précision, il leur faut des lois stables et bien définies. Les lois s'abrogent par les moyens semblables à ceux qui les ont établies; une partie ne peut

pas en décider seule, car elle ne les a pas faites seule. Nul n'est juge dans sa propre cause, et l'on se fait tel quand on décide seul, par un acte de sa volonté propre, sans le consentement de sa partie. Quand donc l'assemblée constituante disait : *Je remonte à la primitive Église, sa discipline était excellente; donc.....* Qu'aurait-elle eu à répondre, si on lui eût répliqué : *Puisque vous faites choix de la primitive Église, ne trouvez pas mauvais que nous donnions la préférence aux capitulaires de Charlemagne, et à la pragmatique de saint Louis, qui sont aussi de fort bonnes choses?* Si cette assemblée ne se fût pas contentée de cette réponse, à quel titre eût-elle pu exiger que l'on se contentât de la sienne? Pour régulariser le retour à la discipline antérieure, celle qui avait été abrogée par une loi subséquente, il faut donc que les deux autorités qui avaient concouru pour l'abolition et pour l'établissement des deux lois concourent de nouveau à l'abolition de la dernière loi, et au retour de l'ancienne; alors tout se passe dans l'ordre reconnu entre les hommes pour former des contrats obli-

gatoires, parce que de cette forme résultent des conventions libres, seuls principes qui lient les hommes.

C'est sûrement ce que le Mexique a eu en vue dans l'article que nous examinons. Il n'a pas voulu dire, on ne peut le supposer, que le congrès, de sa pleine autorité, déléguait à l'évêque de Mexico le pouvoir spirituel de désorganiser et de réorganiser tout le clergé du Mexique; on ne peut croire qu'il ait supposé ce prélat capable de se charger d'une pareille mission; mais interprétant tout comme on doit le faire entre des hommes raisonnables, on doit conclure qu'après le consentement demandé à Rome, l'évêque de Mexico resterait chargé de cette organisation. L'article VI renferme seulement une désignation de l'autorité qui en restera chargée, et non pas un établissement ordonné par la seule autorité temporelle du Mexique. Celui-ci est averti par les suites qu'eurent les décrets inconsidérés de l'assemblée constituante, et leur exécution violente. C'est là de ces fautes qui ne se font pas deux fois; et dont le bon esprit qui règne en Amérique préservera le Mexique,

comme tous les autres gouvernemens américains.

ART. VII.

« Le même métropolitain, ou à son défaut le plus ancien des autres évêques, confirmera l'élection des évêques suffragans; ceux-ci confirmeront le métropolitain : dans l'un et dans l'autre cas, il en sera donné avis à Sa Sainteté. »

Cet article présente, au premier coup d'œil deux choses fort remarquables : 1° le rétablissement de l'ancienne discipline par le retour aux élections des évêques; 2° l'abandon de la nomination aux évêchés par le souverain. Aucun souverain de l'Europe, soit prince, soit république, n'en a encore fait autant, et le sacrifice de cette grande prérogative donne une haute idée des sentimens religieux de ceux qui l'ont embrassé en vue du bien; il répond à toutes les allégations que l'on pourrait faire contre la pureté de leurs intentions. Il est vraiment singulier que ce soit le nouveau monde qui, en renouvelant tout dans

l'ordre politique, montre à l'Europe l'exemple de remonter à l'antiquité dans l'ordre religieux; c'est au siége et au sein de toutes les nouveautés que l'on remonte ainsi à ce qui fut dans le principe. Voilà l'article le plus important de tout ce projet; c'est celui auquel Rome tiendra le plus. Ceci a besoin d'explications.

Lorsque, dans son concordat avec François Ier, devenu le modèle de tous les autres, Rome s'attribua le droit de confirmer les évêques en dépouillant les Églises du droit dont elles jouissaient depuis la fondation, cette cour savait ce qu'elle faisait beaucoup mieux que le prince imprudent avec lequel elle traitait; elle avait mesuré toute l'étendue de la prérogative dont elle entrait en possession; car elle lui soumettait à la fois les autels et les trônes, le spirituel et le temporel. Rome avait mesuré l'empire du culte sur les peuples, et la réaction de cet empire sur les souverains; en se rendant maîtresse de la source de l'entretien de ce culte, qui est l'épiscopat, elle se rendait donc à la fois maîtresse de l'épiscopat et des princes. C'est ce qu'elle avait bien

aperçu, et ce dont les co-signataires inconsidérés des concordats ne s'étaient pas doutés. En effet, le Pape étant le maître de l'épiscopat par le droit de confirmation, les évêques nommés n'ayant aucun moyen de faire marcher Rome, le culte peut se trouver interrompu dans son ressort principal, quand le renouvellement du sacerdoce est arrêté; et quand la suspension se prolonge, les incommodités se font ressentir aux peuples; et comme ils ont bien le droit d'exiger que le culte, leur premier besoin, que le culte dont ils font les frais soit desservi, la privation les porte à un mécontentement très légitime; et Rome a calculé sur l'effet des craintes que ces mécontentemens inspireraient aux princes, et s'est bien promis de s'en servir pour les amener à ses fins, c'est-à-dire à ses pieds. Voilà le tableau que l'histoire présente uniformément depuis le concordat de François Ier; il est le monument de la justesse des calculs de Rome, commandant par eux à l'épiscopat et aux princes. La force qu'elle a puisée dans cet ordre de choses est telle, qu'avec cette arme elle a affronté Louis XIV et Napoléon; elle

ne pouvait pas s'adresser plus haut qu'elle l'a fait en bravant ces deux potentats. Avec cette arme, elle triompha du premier, embarrassé d'une cour pleine de jésuites. Assiégé par les doléances de trente-deux évêques sans siéges, étourdi par les clameurs de leurs familles fatiguées de cette longue attente, Louis céda à tous ces ennuis. Avec le second, Rome avait trouvé un adversaire plus ferme, et affranchi des entraves qui avaient fait broncher Louis XIV. Napoléon, averti du principe du mal, chercha le remède, le trouva, et le fit accepter. Voici ce mal et ce remède. Je demande attention sur cet article, parce qu'on ne lui en a donné aucune jusqu'ici, et parce que tout le désordre est venu de cette inadvertance.

D'après les concordats, les princes sont tenus de nommer dans les six mois qui suivent la vacance d'un siége; ils ont terme, et le Pape n'en a pas pour instituer; de plus, au bout des six mois, le Pape peut nommer. Il y a une double inégalité, 1° par l'absence de terme pour le Pape; 2° parce que le prince ne peut pas instituer, tandis que le Pape peut

nommer : le contrat est donc inégal, et soutenu par des moyens étrangers les uns aux autres, le temporel d'un côté, et le spirituel de l'autre; on retrouve partout cet affreux mélange. Aux États-Unis, il est inconnu, aussi voyez comme on y est tranquille. Mais ce qui surpasse tout, et cimente l'empire de Rome d'une manière irrésistible, c'est que, dans aucun cas, elle n'est tenue d'expliquer les motifs de son retard. Les *nommés* ont beau réunir toutes les conditions canoniques, Rome a beau ne leur rien reprocher, les Églises ont beau se plaindre, il n'existe aucun moyen légal de faire expliquer Rome; elle s'enveloppe de silence; l'ordre établi lui permet d'y rester; elle attend dans ce poste de sûreté son triomphe de la lassitude des princes, des peuples et des nommés; et quand tout s'est soumis, elle *institue*, et fait de ce triomphe le principe d'un nouveau succès. Naples et le Portugal ont eu à sentir tout le poids des avantages que cet ordre de choses donne à Rome; elle voulut en faire l'application à Napoléon; mais là, elle avait touché *le roc*. La main de celui-ci, guidée par la prévoyance,

fit évanouir en fumée le trophée dont Rome aimait à se parer (1); de plus, Napoléon demanda le redressement d'un article qui blessait trop évidemment la justice pour être maintenu. Mais ce n'était encore que la moitié de l'ouvrage; il restait à pourvoir aux refus persévérans et non motivés, ainsi qu'à une

(1) J'ai rapporté, dans *les Quatre Concordats*, la manière dont Napoléon s'y prit pour brûler la lettre de Louis XIV. Cette destruction fut la faute de Pie VII. Le Pape l'avait portée avec lui à Paris; il la montra à Napoléon. Comme, dans ce temps, on vivait bien avec Rome, Napoléon y fit peu d'attention: si le Pape l'eût gardée pour lui, jamais Napoléon ne s'en fût occupé. Les débats s'étant ouverts entre le Pape et Napoléon, et le premier ayant envoyé de Savone des brefs propres à exciter des troubles en France, la lettre de Louis XIV revint en mémoire à Napoléon, et elle fut l'holocauste de la querelle. Il est à remarquer que c'est Napoléon qui a fait tomber des titres du roi d'Angleterre, *celui de roi de France*, et qui a arraché des mains du Pape le trophée dont Rome se parait avec la lettre de Louis XIV.

Ce n'est pas avoir manqué de sollicitude pour l'honneur du trône français.

évasion dont Rome s'était avisée pour échapper au reproche de manquer à son devoir, en refusant les institutions dont le défaut faisait souffrir les Églises et interrompait la cours du sacerdoce. Pour se donner de favorables apparences, Rome instituait, mais elle s'écartait de la forme convenue, et rendait les bulles inacceptables, ce qui était la même chose que de n'en pas donner, ou même quelque chose de pire; car le silence vaut mieux que les voies détournées. Les accords faits à Savone et à Fontainebleau (1) effacèrent ces diffor-

(1) Ces deux actes, quant à l'institution, sont de même nature. A Fontainebleau, on ne fit que revêtir d'une sanction plus solennelle ce qui avait été convenu à Savone. Dans cette ville, le Pape avait rectifié les bulles données dans une forme vicieuse. Il avait accepté l'article *unique* du concile que nous lui avions présenté; ainsi on était d'accord sur le principe et sur l'exécution. Ce principe fut proclamé à Fontainebleau, le Pape en reconnaissait la justice et la nécessité. Il ne fallait pas être théologien, mais il suffisait d'être logicien pour sentir l'inégalité du contrat entre le Pape et le prince, et pour accorder la réciprocité. On a beaucoup calomnié ces actes, on

mités, et ramenèrent dans l'institution épiscopale l'ordre et la régularité qui auraient toujours dû la régir. Par là, le monde n'aurait plus été sujet à revoir ces scandales de royaumes entiers sans évêques, pour venger de misérables intérêts temporels; les Églises de France auraient été pourvues de pasteurs, même quand les rois auraient fait saisir Avignon; et les Églises de Naples n'auraient pas été condamnées à un pénible veuvage, parce que *la haquenée* était refusée. Voilà le dé-

---

a tout dénaturé : le temps de la vérité est venu, et la voilà tout entière.

La nouvelle rupture avec le Pape, à la suite du concordat de Fontainebleau, vint des cardinaux *noirs*, rappelés auprès du Pape. Napoléon, charmé de toucher au terme de ces fastidieux débats, pressa le ministre des cultes de rappeler les cardinaux : ses instances avaient le caractère habituel d'impétuosité qu'il portait dans ses résolutions. Le lendemain de la signature du concordat, il demanda au ministre s'il avait expédié des courriers pour le rappel, et, sur sa réponse affirmative, il lui dit : Vous verrez que nous nous sommes trop pressés. En effet, les cardinaux arrivèrent, et le Pape changea.

sordre dans lequel on avait vécu, et que Pie VII se prêta à effacer. Gloire lui en soit rendue, et qu'elle soit partagée entre lui et Napoléon ; car, par cet heureux accord, tous les deux avaient contribué à faire disparaître de l'Église une des choses qui offensaient le plus les regards de la raison ; ils avaient consolidé l'épiscopat, ils avaient assuré le service indéfectible des Églises, ils avaient préservé les *nommés* de ces iniques dépouillemens dont la conduite de Rome les rendait les tristes victimes : on peut dire que jamais plus de biens ne furent faits à la fois. Ces actes ont été beaucoup calomniés, comme l'est tout ce qui tombe dans le domaine des passions. Fasse le ciel que de nouveaux malheurs ne leur servent pas de justification, et ne forcent pas d'y revenir, ce qui, d'après le temps actuel, ne sera pas fort aisé. Le Mexique a pris le bon parti pour n'être pas atteint par le même mal. Quand l'institution sera donnée par les métropolitains et par les comprovinciaux, les retards et les refus d'institutions ne seront plus possibles. L'ancienne Église ne les connut pas ; ils sont nés avec les

concordats, et le Mexique, en statuant avec Rome le retour à l'ancienne discipline, montrera un zèle éclairé et une soumission égale pour le bien et pour l'autorité de l'Église. Celle-ci n'a pas besoin de querelles, mais de l'entretien du sacerdoce; et celui-ci, pour être entretenu, doit être mis hors de tous les débats produits par les intérêts humains.

ART. VIII.

« Toutes les affaires ecclésiastiques seront » terminées définitivement dans la républi- » que, conformément à l'ordre présent par » les canons et les lois. »

Le but de cet article est évident, ainsi que les motifs qui l'ont dicté. Il a pour objet de prévenir les recours et les évocations à Rome; en cela, le Mexique ne veut ni plus ni moins que ce qui se pratique dans plusieurs états de l'Europe, et notamment en France; dont une partie des libertés consiste en ce que les affaires ecclésiastiques ne soient point portées à Rome, mais soient décidées en France, avec l'assistance d'un commissaire

du Pape, pour les cas dans lesquels ce mode de procéder est admis (1). Le mauvais exemple est contagieux; l'absence des principes agit dans l'ordre ecclésiastique, comme il le fait dans l'ordre civil.

Ainsi quand les rois évoquaient les affaires à leur conseil, de leur côté les Papes les évoquaient à Rome; de part et d'autre le cours de la justice était interrompu. Les hommes frappés par ces interdits, distraits des juges placés à portée d'eux, souffraient par cette privation une espèce de déni de justice; car parmi eux, combien s'en trouvait-il qui fussent en position de supporter les frais des déplacemens, et de la poursuite des affaires,

(1) Le clergé de France reprocha à Fénelon de s'être fait juger à Rome, dans l'affaire de son livre des *Maximes des Saints*, et c'était avec raison. La règle est que l'affaire soit instruite et jugée en France par qui de droit, concurremment avec un commissaire du Pape. Celui-ci même était de trop, mais il fallait suivre la règle. Avec Rome, il faut regarder à ce que l'on fait, crainte que les faits ne soient érigés en droits; car presque tous les droits de Rome ne viennent que des faits.

tels que les exigent les appels dans les lieux éloignés d'eux ? Cette méthode offrait à la fois de grands moyens au despotime, et inspirait de grandes terreurs aux faibles. En effet, comment lutter contre le prince ou l'homme accrédité qui peut se faire écouter aux lieux où la plupart des hommes n'entretiennent pas de relations, et ne peuvent ou n'osent se présenter, en raison de l'infériorité de leur fortune ou de leur position sociale? Combien de coupables ont cherché un asile dans la sollicitation de ces évocations protectrices? Combien de droits ont reculé devant cette barrière, épouvantés par l'aspect de l'inégalité de la fortune et du pouvoir? Les évocations étaient le tombeau de la justice; cette vérité était tellement sentie, que les cours de justice élevaient sans cesse la voix contre les évocations, décorées du titre de bien public, ou de l'appareil de la grandeur. Les rois avaient l'air de se grandir en faisant un partage dans l'administration de la justice, et c'était sur ses ruines que cette méthode les élevait. Enfin un meilleur ordre est venu, et c'est encore à l'assemblée constituante, ce fidèle interprète

de la civilisation, qu'il était réservé d'effacer cette difformité et de la bannir des sociétés. Ce vice odieux et absurde n'a pas pu soutenir ses regards, plus que ne l'ont fait les autres abus qui sont tombés à sa voix. Un mot d'elle, interprète de la raison publique, a réalisé ce que des siècles de remontrances parlementaires n'avaient pu faire. Ce qui se pratiquait dans les états temporels, Rome se l'était approprié et en usait largement à la charge de l'Europe entière. L'histoire apprend qu'il fut un temps où Rome attirait à elle tous les plaideurs et tout l'or de l'Europe : la présence des premiers, attestant son pouvoir, flattait son orgueil; l'affluence du second soutenait sa domination temporelle. Les armes et les intrigues politiques de Rome étaient payées par les déplacemens et les tarifs imposés à la chrétienté. Enfin celle-ci se lassa de ces vexations. Si, comme le dit Montesquieu, les peuples du Bas-Empire se jetèrent dans les bras des Mahométans pour se rédimer du fisc de Constantinople, l'Allemagne et le nord de l'Europe se jetèrent dans ceux de Luther et de Calvin, pour s'affranchir des exacteurs de

Rome; c'est son fisc qui a étendu et consolidé le protestantisme. On fût revenu des débats théologiques enfantés par les premiers, mais on ne voulut plus revenir aux rapines de Rome, et l'on fut protestant pour n'être plus mandé à comparaître à Rome, et pour n'avoir plus à lui céder sa fortune. Comme on voit, dans des ordres différens, les mêmes causes ramènent les mêmes effets, et toute vexation prolongée finit par avoir son salaire.

Dans la question qui nous occupe relativement au Mexique et à l'Amérique, en écartant pour un moment la considération de la justice, n'est-il pas indispensable de tenir compte des incommodités relatives que l'Amérique et l'Europe peuvent ressentir chacune de leur côté, de la nécessité de recourir à Rome? Ici revient la puissante considération des distances; elle se représente souvent dans cette question. Ce qui est de peu d'importance pour un habitant de Naples et de Turin, qui vit à la portée de Rome, est considéré tout autrement au-delà des Alpes; l'incommodité s'accroît progressivement à mesure que l'on s'éloigne de Rome; elle est à

son comble, quand on arrive en Amérique, comme quand on arriverait à la Chine. Voilà ce qui a motivé l'article VIII. Le Mexique a vu le mal ; il a voulu en affranchir ses habitans : quoi de plus juste et de plus humain tout-à-la-fois? Quel souverain n'en ferait pas autant dans l'intérêt de ses peuples? On verra si le Brésil ne suit pas la même voie, quoique sous un gouvernement monarchique. Il était du devoir du Mexique de préserver ses habitans des souffrances que l'oubli de cette mesure pouvait leur occasioner. En effet, conçoit-on une destinée plus dure que celle d'hommes condamnés à se transporter à Rome du fond de l'Amérique, et d'y passer un long cours de temps dans l'état de solliciteur (car, à Rome, c'est le temps qui fait les affaires), et de séjourner, en épuisant leur fortune et peut-être leur vie, sous d'autres cieux, au milieu d'hommes inconnus et qui n'ont à leur égard d'autre intérêt que celui de montrer leur pouvoir, ou de profiter de leur lucrative présence? En effet, Rome vit des étrangers attirés par la curiosité ou par les affaires. Demandez quel est l'Européen qui

voudrait être astreint à subir la même chose à Lima, ou bien à Buénos-Ayres? Pourquoi donc en faire la loi aux habitans de l'Amérique, et exiger d'eux qu'ils se transportent à Rome, quand, de son côté, on trouverait affreux d'avoir à se transporter en Amérique? A quel titre ce qui paraîtrait intolérable d'un côté serait-il requis de l'autre? La réciprocité n'est-elle pas la base des transactions entre les hommes, et pourquoi l'Amérique serait-elle exclue de la jouissance de cette loi commune de l'humanité?

A ces considérations tirées du droit, s'en joint une autre provenant de l'intérêt que chaque état a à soigner sa fortune. En tout pays, l'écoulement des capitaux est un objet d'attention principale pour le gouvernement; tout ce qu'ils perdent par cette voie, sans moyens de récupération, tels que les offre le commerce dans ses oscillations alternatives, est fort dommageable pour eux, et fort regretté par eux: de plus, le mal ne s'accroît-il pas, lorsque cet écoulement tient à des causes qui échappent à toute surveillance, et passe par des voies secrètes et confidentielles? Hors

de la taxe des bulles, le pouvoir politique n'a aucun moyen d'atteindre ni de surveiller les taxes imposées par Rome, d'en connaître la nature, l'emploi ; ni même de les empêcher avec les facilités qu'offrent les relations commerciales établies dans toutes les parties du monde, et favorisées par des moyens qui échappent à toute surveillance. Quelle autorité peut dire à Rome : Vous vous bornerez à tel taux ? Qui peut s'interposer entre elle et l'homme crédule qui croit devoir une rançon ? Multipliez ces taxes par le nombre des habitans que promettent à l'Amérique son soleil, son sol et sa civilisation, et vous verrez quels fleuves d'or et d'argent vont couler vers Rome, et quelle déperdition éprouvera l'Amérique. Une partie de ses mines ne sera plus exploitée que pour Rome. Appliquez à l'Europe, au monde entier, s'il était catholique, ce que nous disons de l'Amérique, et voilà Rome le plus riche, et par conséquent le plus puissant empire de l'univers, c'est-à-dire son maître, en pouvant ajouter le poids de l'or à celui de l'autorité du ciel. La puissance ne se compose

pas autrement, et c'est à la modestie de la fortune de Rome que l'on doit la modération de ses prétentions actuelles. Mettez à sa disposition le budjet de l'Angleterre, et vous verrez ce que les couronnes seront auprès de la tiare, et si la barque de Pierre n'égale pas en force la flotte anglaise. Pour les états, tout pouvoir gît dans le budjet. Voyez ce que faisait Rome quand elle était riche! C'est donc avec une raison profonde que, dans les intérêts de la religion, comme dans celui des peuples, le Mexique statue et que l'Amérique statuera que toutes les affaires ecclésiastiques se décideront en Amérique; et c'est après avoir bien pesé ces considérations, que je proclame cette mesure éminemment favorable aux intérêts bien entendus de la religion; car il est évident que tout ce qui est propre à alléger le joug de Rome, à rendre facile l'exercice du culte romain, est très conforme au bien-être de ce culte, à son affermissement; et qu'au contraire les gênes, les incommodités, en ajoutant au poids du joug, au ressentiment de son fardeau, dans un temps de lumières, où le monde est rempli

d'hommes qui savent reconnaître la nature véritable des choses, et les conséquences qu'elles portent avec elles, sont ce qui peut menacer davantage la durée d'un pareil joug, et animer les esprits à conspirer pour s'en défaire.

ART. IX.

« Les étrangers n'exerceront dans la répu- » blique, en vertu de commission, aucune » juridiction ecclésiastique. »

Le souverain doit défendre le territoire de toute action étrangère; il lui doit la protection de son indépendance. Dans l'ordre temporel, toute intervention de pouvoir étranger est soigneusement écartée : pourquoi n'en serait-il pas de même pour les pouvoirs ecclésiastiques étrangers? Les agens étrangers qui exercent par la nature de leurs fonctions quelque juridiction, pour l'exercer ont besoin de s'adresser au souverain, et d'obtenir son *exequatur*; le bon ordre des sociétés le veut ainsi, et ne permet pas que des étrangers puissent exercer une juridiction im-

portée et inconnue, au milieu d'une société dont ils ne font point partie. En France, les légats, nonces, et autres agens de Rome, ne pouvaient entrer en fonctions qu'au préalable leurs pouvoirs n'eussent été vérifiés, et que d'autres formalités précautionnelles n'eussent été remplies par eux. La sagesse des parlemens l'avait ainsi voulu. Il s'agissait de se mettre à l'abri de ces envois d'hommes attitrés par Rome, qui, aux âges passés, étaient venus ériger des tribunaux au sein des principautés temporelles, et qui, les foudres spirituelles à la main, par la crédule frayeur des peuples, forçaient des souverains à comparaître et à subir leurs arrêts. Alors Rome, changeant de mode d'administration, n'avait pas changé d'esprit : toujours elle tendait à l'empire; et, sous un nom comme sous un autre, dans un but ou dans un autre, elle revenait à gouverner le monde avec des proconsuls. Avec le *temps*, l'Europe, en s'éclairant, s'est affranchie de cette servitude humiliante et subversive des droits des sociétés. Tout est rentré dans l'ordre; et ce que les agens de Rome peuvent exercer de juridic-

tion est légalisé à l'avance par le maître du territoire sur lequel elle doit tomber. Instruite par les malheurs qui ont pesé longtemps sur l'Europe, l'Amérique a pris le parti le plus expéditif, et par là même le meilleur, celui de refuser toute juridiction aux étrangers : elle veut avec raison que, pour le spirituel comme pour le temporel, l'état trouve tout dans son sein; et, dans le fait, on ne voit pas pourquoi le spirituel y serait insuffisant, dans le temps que le temporel y suffirait. Cette inégalité ne peut provenir que d'un vice dans l'ordre primitif de l'état, et les états qui se constituent doivent prendre tous les moyens pour s'en préserver. Cet article est d'une grande prévoyance à l'égard de l'Amérique, et d'un très bon exemple pour l'Europe : aujourd'hui les grandes leçons viennent de l'Amérique, et le concordat qu'elle propose est, pour l'Europe, un grand enseignement ; car ce concordat présente, renfermé en quelques lignes, tout ce qui, pendant des siècles, a si laborieusement occupé le monde, et rempli si infructueusement, ou plutôt si malencontreusement,

tant de bibliothèques. Les hommes s'instruisent par l'exemple des autres hommes ; l'inimitié qui règne entre eux fait aussi un aiguillon pour fuir leur imitation. L'Amérique voit l'Espagne fort exposée aux suites de la juridiction des envoyés de Rome ; son aversion pour l'Espagne la porte à s'éloigner encore d'elle sur ce point ; car il n'y a qu'à observer la marche de l'Amérique pour y reconnaître quelque chose d'antipathique en tous points avec l'Espagne.

ART. X.

« Les communautés religieuses de l'un et » de l'autre sexe suivront exactement les » règles de leurs instituts respectifs, en ce » qui ne sera pas contraire aux lois de la ré» publique et aux canons ; elles seront sou» mises au métropolitain dans tous les cas » pour lesquels on avait recours à des auto» rités hors de la république. »

Cet article X, 1° admet les communautés religieuses ; 2° il les astreint à l'exacte observance de leur institut ; 3° il les soumet à l'au-

torité locale. Les deux premières parties de cet article sont éminemment religieuses ; en cela, le Mexique a dépassé les pays de l'Europe qui se piquent le plus de catholicité, dans lesquels on n'a pas admis le monachisme ; elles exigent l'exacte observation des règles ; cela est aussi judicieux que religieux, car on n'a pas des communautés pour ne pas suivre les règles ; et le Mexique a bien senti que, dans l'état du monde, le monachisme ne pouvait plus se soutenir que par une régularité qui le mettrait au-dessus de tout reproche.

La troisième disposition de cet article prohibe la soumission à des supérieurs étrangers, et soumet les communautés religieuses au métropolitain. Ici revient la défense du territoire contre l'autorité étrangère. En effet, parmi les ordres religieux, quelques-uns ont des supérieurs habitant hors du territoire où se trouvent ces communautés ; c'est même l'état général des ordres monastiques, qui presque tous ont leur chef domicilié à Rome, sous le titre de *général*. Cela est singulier et gênant même en Europe ; mais que serait-ce pour l'Amérique ? L'état, en admettant le mo-

nachisme, ne doit-il pas pourvoir à deux choses : 1° à l'affranchissement d'un joug et d'un assujettissement trop lourd pour des établissemens qui, quoique admis en vue de la religion, ne sont pas moins formés par des hommes qui, en leur qualité d'enfans du sol commun, ont droit à sa protection; quelque soumis à leurs chefs que soient en général les religieux, cet esprit d'obéissance n'efface pas les incommodités que ne peut manquer de leur faire ressentir l'éloignement de leurs chefs, tel que celui qui sépare les habitans de l'Amérique et ceux de Rome. En effet, quel moyen ont-ils de maintenir les relations avec des chefs si lointains? En quoi ceux-ci peuvent-ils connaître et soigner leurs besoins? Dans ce lointain, ils sont pour eux comme s'ils n'étaient pas. Le Mexique a porté dans leur établissement une sollicitude plus éclairée; il a voulu que les hommes séparés du monde n'eussent pas à souffrir du besoin continuel de recourir à des hommes séparés d'eux par l'Océan et par des milliers de lieues de distance.

2°. En pourvoyant au bien-être des com-

munautés religieuses, le Mexique n'a pas pu oublier les intérêts de sa propre sûreté ; et le monachisme, avec ses chefs en Europe et ses communautés en Amérique, présente l'image bizarre d'un corps dont la tête est dans un monde et les membres dans un autre monde. Or, tel est l'état du monachisme américain, à l'égard de ses généraux d'ordres résidant à Rome. L'état n'est-il pas autorisé à se garder de l'influence d'une autorité qu'il ne connaît pas, qu'il ne peut pas surveiller, sur laquelle il n'a aucune prise ; autorité qui agit par des moyens invisibles, hors de tout contrôle, et sur des hommes dévoués par état à une obéissance passive ? Le monachisme soustrait ainsi une partie des citoyens à l'action de l'état, et crée des indépendances dans son sein ; les hommes qui font vœu d'obéissance à un étranger à la fois font vœu de scission avec l'état. Le Mexique, bien avisé, a opposé une clause préventive à tous ces désordres. Si le monachisme se refusait à l'accepter, par là même il se déclarerait incompatible avec l'état, il accepterait son arrêt de proscription : une institution incompatible avec la société

ne peut y être tolérée. C'est, avec beaucoup d'autres raisons encore, ce qui doit faire fermer les portes de l'Amérique au jésuitisme : son chef est à Rome; il est absolu; sous lui, dans chaque degré, sont d'autres chefs absolus; ce premier chef couronne le faîte de cet édifice de despotisme. Le jésuitisme commande et ne donne pas de garanties; ses lois sont occultes, ses ressorts ont une action invisible. Il pénètre le corps social comme certains agens physiques pénètrent les corps animés, et y circulent par mille canaux imperceptibles; il tombe d'un poids irrésistible sur ceux qui lui sont liés. L'Amérique, aspirant à s'assurer les bienfaits dont les travaux de l'esprit humain ont enrichi les sociétés, ne peut point, sans se démentir elle-même, admettre un pareil dissolvant de l'ordre social; on la verrait, en cas de conflit avec ses jésuites, obligée d'aller plaider à Rome, ou pactiser avec un général de moines; spectacle hideux, et dont il faut espérer que les regards du monde ne seront pas offensés. Le monachisme, dans l'ordre humain, est un produit de l'ancienne incivilisation; celle-ci entrete-

nait les sociétés dans la misère qui suit toujours la paresse et l'ignorance. Il n'y a pas long-temps que l'on a découvert l'importance du travail, et son influence épurative sur la société. Dans l'état de langueur où l'ignorance et la misère des sociétés tenaient l'esprit humain, le monachisme était une grande affaire; des hommes désœuvrés et ignorans se faisaient moines, les guerres continuelles recrutaient les couvens, et amenaient des habitans autour de leur enceinte respectée. La gloire de ces tristes temps était de fonder un monastère. Mais les sociétés humaines ont changé de face; elles ont passé à des occupations plus nombreuses, plus variées, plus substantielles. Tout a pris un cours qui éloigne des cloîtres. Ils ont disparu de Londres, et cette ville est la capitale de l'Europe commerciale, industrielle et opulente; ils ont pullulé à Madrid, et tout y croupit dans la misère et dans l'ignorance. L'Amérique a cédé à des vues de prudence en conservant le monachisme, mais ce n'est pas pour lui-même qu'elle l'a fait. Ses racines étaient trop profondes pour pouvoir être arrachées tout-à-coup : mais, dans l'impossibilité d'ex-

tirper cette plante parasite dans l'ordre des sociétés modernes, l'Amérique a su du moins apporter quelques correctifs à une chose très vicieuse en elle-même ; et ses soins, guidés par ses lumières, ont porté sur l'article capital de l'indépendance absolue de toute autorité étrangère à la république. Pour le moment, il n'y avait que cela à faire, et le Mexique, en le faisant, a montré sa sagesse avec son désir de ne pas entamer trop avant l'ordre ecclésiastique.

ART. XI.

« Le métropolitain aura les pouvoirs né-
» cessaires, avec la faculté de les déléguer
» aux ordinaires, pour procéder à la sécula-
» risation des réguliers de l'un et de l'autre
» sexe qui la solliciteront. »

Cet article est la suite du précédent : dès que le métropolitain remplace les supérieurs européens, dont l'action est interdite en Amérique, il doit pouvoir tout ce que ceux-ci pouvaient, car il en tient la place. Il faut bien que les religieux qui ont des motifs

pour désirer la sécularisation sachent à qui s'adresser, et puisqu'ils ne peuvent plus recourir à Rome, il faut qu'ils puissent le faire en Amérique. C'est un moyen facile et doux que le Mexique leur offre, dans une position dont ces religieux sont seuls appelés à juger devant leur conscience; le rôle de l'autorité civile, en pareil cas, se borne à fournir les moyens d'obéir aux prescriptions de cette conscience. Le Mexique l'a fait, et par là il a rempli un devoir aussi humain que religieux.

ART. XII.

« On demandera au pontife romain la » convocation d'un concile général. »

Voilà une proposition à laquelle on ne s'attendait guère, et le temps des conciles paraissait passé. Celui dont Napoléon s'avisa en 1811 ne semblait pas avoir préparé les esprits à en demander d'autres, et son succès était peu encourageant. Le vœu d'un concile semble réservé aux époques dans lesquelles l'Église est menacée de quelque grand dan-

ger : alors elle rassemble toutes ses forces éparses, pour faire face à l'ennemi ; elle recueille en un seul faisceau tout le poids de son autorité, pour donner plus de solennité à ses oracles, pour les graver plus profondément dans l'esprit des fidèles, pour réprimer plus sûrement l'esprit d'erreur et de sédition. Tel a été, de tout temps, dans ces circonstances suprêmes, l'esprit de l'Église. La divinité de Jésus-Christ est attaquée : l'Église se rassemble à Nicée. Mille ans après, la réformation remet en question les points essentiels de la doctrine catholique, et sape les fondemens de l'autorité de l'Église : ses dangers appellent à *Trente* toute la catholicité. On avait vu d'autres circonstances également graves faire recourir à un remède semblable. Il faut donc des maux extrêmes pour faire recourir à ce remède extrême. Heureusement, rien de pareil ne menace l'Église : le dogme est fixé, les hérésies ne sont plus à craindre, ni à l'ordre du jour du monde actuel. Le concile de *Trente, qu'on pourrait appeler la grande charte de la catholicité*, a défini la doctrine d'une manière si positive, qu'on ne

voit guère plus jour à créer des doctrines anti-catholiques; d'ailleurs, l'esprit humain a pris une autre direction. Les hérésies étaient le produit combiné de l'ignorance, du désœuvrement des cloîtres, et de l'attention tournée, dans ces temps, uniquement vers les questions religieuses. Alors on n'avait guère autre chose à faire : d'autres occupations ont entraîné les esprits vers d'autres objets, et il est bien probable que, si l'Église pouvait être encore attaquée, ce ne serait plus dans le dogme; de ce côté, les épreuves sont épuisées. Ce serait sur un autre terrain, que, pourvus d'armes d'une trempe fort différente, les combattans se rencontreraient, et plutôt dans l'arène ouverte par Rousseau, que dans celle où parurent les hérésiarques doctrinaires. C'est là qu'il faut attendre les nouveaux athlètes. La fixité actuelle du dogme exclut donc le besoin de la convocation d'un concile. L'intérêt du maintien de la discipline générale ne le demande pas davantage, car elle est fixée comme le dogme; et dans ce que demande le Mexique, cette discipline n'est pas plus compromise que ne l'est le dogme

lui-même. Le changement demandé dans le mode de l'institution canonique ne le motive pas davantage ; car Léon X et François I^er^ ne crurent pas devoir recourir à un concile pour changer cette partie de la discipline qui régissait l'Église depuis sa fondation, et Pie VII n'a pas invoqué l'autorité d'un concile pour cimenter les accords faits à Savone et à Fontainebleau. Pourquoi donc l'Amérique, placée dans des circonstances plus impérieuses que celles qui ont motivé ces deux premiers actes, aurait-elle besoin d'une autorisation dont en Europe on a bien su se passer ? Il est évident qu'elle demande au-delà des dispositions de l'esprit du temps et de ses besoins propres.

Mais il est des considérations bien plus puissantes, et la pensée de la difficulté de la tenue d'un concile ne s'élève-t-elle pas dès l'abord dans les esprits ? En effet, l'histoire apprend que si les conciles généraux sont les plus grands actes du catholicisme, ils en sont aussi les plus difficiles. L'histoire atteste combien il faut de temps pour faire décider leur tenue, le lieu de l'assemblée, les matières que l'on y traitera, l'ordre des délibérations,

celui des préséances (1), et mille autres choses qui entrent nécessairement dans la formation de ces grands actes. Il fallut un long temps pour amener la cour de Rome à faire tenir le concile de *Trente*, et régler les préliminaires de son ouverture. Depuis le concile

(1) Il faut lire, dans l'*Histoire du concile de Trente*, les tentatives de toute espèce, les subterfuges de tout genre dont Vargas, ambassadeur d'Espagne, usa pour usurper la préséance sur les ambassadeurs de France. Il fit suer les légats pour cette importante affaire, plus que Luther et Calvin ne firent travailler les théologiens. La lecture de ces débats ridicules en eux-mêmes, scandaleux par le lieu qu'on en faisait le théâtre, donne une étrange idée des acteurs de ce temps. Alors, le beau idéal de la diplomatie était de ne jamais démordre quand il s'agissait *du roi mon maître*. C'est aussi dans ce temps lumineux que, lorsqu'on avait été battu à la guerre, et qu'on était ruiné, pour montrer le bon état de ses affaires, on envoyait un ambassadeur se ruiner par un faste éclatant; et que, pour avoir l'air de n'avoir pas signé un traité déplorable, on exilait les négociateurs.

Ce régime est encore l'objet de certaines admirations.

de Constance, Rome, avertie par l'usage qu'il fit de son autorité, a toujours craint par-dessus tout les conciles, et a cherché à en écarter jusqu'à l'idée : elle ne serait pas moins difficultueuse pour celui qu'on lui demande, et dans dix ans il ne serait pas encore ouvert; il faudrait le consentement de tous les princes et gouvernemens de la chrétienté. Lorsque les empereurs étaient les seuls maîtres du monde catholique, la concentration de ce pouvoir rendait facile la convocation des conciles; une seule volonté suffisait : mais dans l'état de division en un grand nombre de souverainetés dans lesquelles l'Europe est partagée, l'action de plusieurs volontés étant nécessaire, et leur accord étant fort difficile, la convocation d'un concile général serait sujette à mille obstacles qui ne se rencontraient point sous le sceptre unique des empereurs. Si un concile général paraissait dans notre temps un vrai phénomène par sa seule tenue, il le serait en réalité par la victoire remportée sur les difficultés qui s'opposent à sa réunion. C'est l'unité de l'empire grec qui a donné lieu à tant de conciles, par la facilité qu'il y

avait à les tenir. L'histoire de ces tristes temps apprend encore que le trésor public était obéré par les frais des déplacemens de cette multitude d'évêques passant sans cesse d'Orient en Occident, et d'Occident en Orient. Alors les moyens de transport, fruits de la civilisation, n'existaient pas, et il arrivait que pour assister à ces assemblées, les évêques cessaient de résider auprès de leurs troupeaux. Tous les évêques ayant, par *leur caractère*, le droit d'assister au concile général, en quel nombre s'y trouveraient-ils? Le prince, comme fit Henri II, tenterait-il de rappeler les évêques de ses états? Mais à quel titre le prince peut-il empêcher un évêque de remplir une fonction de son caractère, à laquelle il est appelé par l'autorité légitime? Les actes du concile ne seraient-ils pas viciés par ce retrait violent de ceux qui, de droit divin, ont qualité et droit d'y prendre part? Cette question, comme beaucoup d'autres, n'a pas encore été soulevée, et mérite bien de l'être. En parlant de convocation de concile, a-t-on demandé combien de temps il durerait, le lieu dans lequel il se tiendrait? Inévitablement, ce se-

rait en Europe. Voilà donc le petit nombre d'évêques qui desservent l'Amérique attirés en Europe, laissant sans pasteurs cette immense contrée, et pour combien de temps? Le concile de *Trente* dura vingt-cinq ans. Dès lors tout évêque américain, passant en Europe pour venir au concile, devrait commencer par dire un éternel adieu à son troupeau; il faudrait bien plaindre les hommes transplantés de si loin, sur des terres où tout serait étranger pour eux, et finirait par leur être fatal. C'est beaucoup, c'est tout au plus si l'Amérique est susceptible d'un concile américain; à plus forte raison, ne l'est-elle pas d'un concile œcuménique : elle n'est pas faite pour les conciles de cette espèce, qui sont des conciles européens; et cette question présente une vue plus étendue sur la nature du gouvernement du catholicisme, celle de l'étendue dont il est susceptible : question neuve, vaste, et dans le fond de laquelle on trouverait beaucoup de choses qui n'ont pas encore été aperçues. Ainsi s'élargit l'esprit de l'homme avec l'horizon qui se découvre devant lui, ainsi se changent les rapports des

choses avec la survenance d'autres choses inconnues à l'époque dans laquelle ces premiers rapports s'étaient formés. En administration religieuse, comme en politique, en commerce, en richesses, l'Amérique libre donnera une nouvelle face à l'univers.

ART. XIII.

« La république enverra, tous les ans, au » pontife romain, comme oblation volon» taire, la somme de cent mille pesos (1), » pour subvenir aux dépenses du saint-siége. »

Le saint-siége n'a pas besoin de dons ; il a des revenus fort amples. Les états romains fournissent un produit annuel de 22,000,000 fr. ; cela suffit bien pour les dépenses du saint-siége, cour modeste suivant l'esprit de son état, affranchie des charges qui pèsent sur les puissances temporelles, telles que celles de l'entretien des armées et des flottes. Quand les Papes sauront administrer, ils seront plus riches qu'ils n'ont besoin de l'être. L'admi-

(1) Cinq cent mille francs.

nistration française établie à Rome pendant six ans, a montré le parti que l'on peut tirer de l'état romain, comme de tous ceux de l'Italie. Les princes de ce pays ont retrouvé leurs affaires fort bien arrangées par ces *usurpateurs*, contre lesquels ils ont tant crié quand ils les ont vus de l'autre côté des Alpes, appelant quelquefois usurpateurs ceux qu'ils avaient provoqués, et qui les avaient chassés l'épée à la main. Il est tel prince en Europe qui ferait bien d'implorer, pour quelque temps, un usurpateur, afin de l'aider à remettre ses affaires. Quand des princes ont fait à Rome les dotations territoriales qui composent ses états, l'intention n'était pas de donner des moyens de luxe et de pouvoir au chef du culte dont le fondateur est né, a vécu, est mort pauvre, se révélant aux petits et se cachant aux grands; mais cette intention des donateurs était de subvenir aux dépenses qu'entraîne nécessairement avec elle la direction d'un culte répandu dans le monde entier. Cette diffusion doit occasioner des frais, il est juste d'y pourvoir, mais il faut s'arrêter là; et dans ce que Rome possède, il y a

suffisance pour tous les frais que les besoins spirituels de la catholicité peuvent causer. Cette catholicité ne doit pas de luxe au saint-siége ni aux prélats romains ; et il est bien évident que le don du Mexique n'aurait pas d'autre effet, et ne s'appliquerait à rien qui soit véritablement utile.

Lorsque Napoléon, par le concordat de Fontainebleau, assigna au Pape un revenu de 2,000,000 de francs payables sur le trésor de la France, il ne faisait que traiter le Pape comme on a traité les Églises qui ont perdu leurs propriétés pendant la révolution. On a substitué à celles-ci des salaires qui leur servent de remplacemens ; car il n'y a que deux manières de vivre : comme propriétaire, ou comme salarié ; en possédant, ou bien en étant payé par ceux qui possèdent. Le saint-siége ayant cessé de posséder, dut recevoir une autre dotation. Mais Rome a récupéré ses propriétés ; elle ne peut être à la fois propriétaire et salariée : il y aurait un double emploi. Napoléon jouissait des revenus de Rome, il était juste qu'il fît trouver une compensation à l'ancien maître de Rome.

Mais le Mexique, non plus qu'aucune partie de l'Amérique, n'a rien pris à Rome ; par conséquent rien ne lui est dû de leur part. En vain dira-t-on qu'il s'agit d'une offrande volontaire : il est facile de répondre, 1° qu'elle n'a pas d'objet, puisque le but est rempli sans elle ; 2° qu'il y a quelque chose d'inconvenant dans le rapprochement des deux mots *religion* et *argent* ; cela implique plus ou moins, et fait naître involontairement quelque idée de simonie. Le nom de la religion est si grand par lui-même, que, dès qu'il paraît, il occupe toute la place, et repousse de son voisinage tous les noms qui ne sont point purs comme le sien, surtout celui d'*argent*. Si la rencontre de ce mot est désagréable en toute affaire, il est révoltant quand il s'agit de religion. Cet article prête à de nouvelles observations. Le tribut du Mexique ne servira-t-il pas d'exemple et de prétexte pour en offrir et pour en demander d'autres ? Dans le premier cas, le Mexique impose l'Amérique, et fournit à Rome une raison pour former des demandes auxquelles elle ne pensait pas. On verrait en Amérique,

de la part de l'Amérique, ce qui ne se pratique pas même dans les petits cantons de la Suisse : ce serait manquer à la dignité, ce bien précieux pour les nations, et dont le besoin s'agrandit d'après le rang qu'elles occupent dans le monde. Pourquoi, d'ailleurs, en vue de quel bien réel, faire couler dans Rome les millions auxquels s'élèveraient les tributs des six grandes républiques américaines? Le Brésil, la Havane, auront-ils aussi à envoyer des millions à Rome? Pourquoi pas, si l'Amérique le fait? Croit-on qu'à Rome l'on ne trouvera pas cet argent-là aussi bon que celui qui viendrait de l'autre côté, et quelque *anti-Vespasien* trouverait-il qu'il sent plus mauvais que l'autre? Haïti n'a pas payé la rançon de sa liberté; il a dédommagé des propriétaires évincés; il a acheté le sol.... L'Amérique n'a pas évincé le Pape, elle n'a donc rien à lui donner. L'Amérique ne possède pas les bords du Tibre, comme les noirs occupent les plaines fécondes de Saint-Domingue : elle ne doit donc rien à Rome; et n'a rien de mieux à faire que de garder son argent. D'ailleurs, dans l'état actuel du

monde, il faut bien regarder à tout ce qui a l'air de tribut, de rançon payée en vue d'émancipation. On entend parler de sommes à payer par l'Amérique, pour sa *manumission* par l'Espagne : ces idées peuvent bien naître dans la tête d'Européens fiscaux et intéressés à l'importation chez eux de cette richesse, quelle qu'en soit la source ; mais l'Amérique a d'autres calculs à faire ; elle a déjà déclaré à l'Espagne que sa liberté n'était pas à vendre, et que sa rançon était à la pointe de son épée, et non pas dans son trésor. L'Amérique répondrait à l'Espagne, qui lui demanderait cette rançon de sa liberté :

Elle n'est pas d'un prix qui soit en ta puissance.

Elle fera de même à l'égard de Rome ; elle fera tout dans l'ordre du respect et de la soumission religieuse, mais elle ne fera rien dans celui où l'argent entre pour quelque chose.

ART. XIV.

« Des négociations seront ouvertes avec » les autres républiques américaines pour se » concerter sur les mesures relatives aux af-

» faires ecclésiastiques, afin qu'on puisse le » plus tôt possible présenter un plan uni- » forme à Sa Sainteté. »

Cet article est un appel à l'homogénéité de l'Amérique; par lui, le Mexique dit à l'Amérique : Nous sommes du même sang, du même culte, de la même date de liberté, du même mode de gouvernement, du même monde; soyons aussi semblables et homogènes à l'égard de Rome. Cimentons ensemble le traité qui règlera nos rapports avec elle : comme il n'y a qu'une Rome, qu'il n'y ait aussi qu'une Amérique. Empêchons, prévenons par notre union que l'on ne fasse autrement au Chili, au Pérou, qu'au Mexique et à Colombie; ôtons cette arme aux esprits chagrins, aux conspirateurs contre nos libertés. L'Europe, par ses longs malheurs, nous apprend ce que peuvent contenir de funeste les exigences tirées de la diversité des usages religieux, combien l'on a été habile à s'en servir pour forger des armes contre des peuples crédules : la crédulité est morte dans l'Amérique, elle mourra bientôt dans l'univers, ou ne se re-

trouvera plus qu'en Espagne, c'est son dernier refuge, et l'Espagne est notre ennemie, elle peut passer par Rome pour revenir en Amérique : fermons-lui cette dernière porte.

Cet article renferme une invitation à l'Amérique pour agir en corps, et porter un vœu commun à Rome ; c'est ce que nous avons annoncé au commencement de cet ouvrage, c'est ce qui est commandé par toutes les circonstances de l'Amérique. Cela abrégera beaucoup le travail et pour elle et pour Rome, et par là convient également à toutes les deux. Il faut croire que l'aspect des vœux de l'Amérique réunis dans un seul faisceau parlera aux yeux de Rome plus hautement que ne le ferait celui de vœux séparés, et qu'à côté de la soumission la plus flatteuse pour elle, Rome apercevra les dangers de se commettre avec une coalition aussi imposante. Comme on voit dans cet article, il n'est nullement question, de la part du Mexique, de s'attribuer le droit de régler, par sa propre autorité, l'ordre ecclésiastique mexicain : loin de là, on s'y borne à demander le concours de Rome, afin de légitimer par lui tout ce

qui se fera. Ce n'est pas un vote d'exclusion; au contraire, c'est une demande de concours : l'article et l'acte sont donc parfaitement réguliers.

ART. XV.

« Le gouvernement pourvoira séparément » aux articles sur lesquels on n'aura pas ob- » tenu l'autorisation demandée. »

Cet article est de droit naturel; il pourvoit au déni de justice. Le culte a des besoins journaliers; son entretien doit donc être certain, et ne peut être entravé. Cependant il arrive quelquefois que Rome n'en tient compte, qu'elle se renferme dans la force d'inertie, et laisse aller le culte, comme il peut. C'est ce qui a lieu lorsqu'elle refuse les bulles aux évêques quand elle laisse passer un long cours d'années, sans qu'on puisse parvenir à faire un concordat, comme on le voit à l'égard de la Suisse et du royaume des Pays-Bas. A ce train, vu le nombre et la distance, l'Amérique pourrait bien avoir un concordat dans cent ans; mais avec cette procrastination anti-re-

ligieuse, que deviendra le culte ? Qui donnera des évêques, qui ordonnera les prêtres, qui les disciplinera, qui sera préposé pour enseigner et corriger les peuples ? Le Mexique a vu le mal et a indiqué le remède ; par là, il est rentré dans l'exercice du droit qu'a tout homme de pourvoir à ses propres besoins, quand ceux qui en ont la charge se refusent à le faire. Est-on donc tenu de se voir périr, et d'attendre la mort dans une immobilité stupide, lorsque l'autorité sommeille, afin de se dispenser d'agir ? Les suicides religieux sont aussi criminels que les suicides physiques, et le Mexique en eût commis un véritable, en négligeant les précautions indiquées dans l'article XIV.

# CHAPITRE XV.

*Droits de l'Amérique en cas de refus d'un concordat.*

Un vif sentiment de déplaisir m'attendait sur le bord de cette question; il me semble y trouver du doute sur le pouvoir de la religion auprès de son premier ministre, et sur celui de la raison, sur celui dont il a été dit : *Labia enim sacerdotis custodiunt sapientiam, et legem requirent ex ore ejus.* Cependant, comme il n'y a rien dont le monde n'offre l'exemple, comme la prévoyance est une partie nécessaire de la conduite des affaires, il faut faire céder les répugnances les plus légitimes, et supposer pour un moment, comme existant en réalité, ce que l'on détourne de tous ses vœux. Voici la question, telle qu'elle se présente à mes yeux, et dans l'ordre naturel des idées.

Dans le cas où Rome refuserait à l'Amérique un concordat tel que ses besoins l'exigent, après en avoir délibéré avec cette cour, soit que le refus soit direct, ou indirect par l'imposition de conditions onéreuses, ou bien encore par des retards affectés et dommageables, dans ce cas, quel est le droit de l'Amérique?

La réponse paraît fort facile; elle est puisée dans le droit naturel; il dit *qu'à l'impossible nul n'est tenu, et que l'on n'est pas tenu davantage de se charger de conditions onéreuses.* Dans ce monde, tout a son terme et sa mesure, et ces deux choses se trouvent au point auquel une partie, dans son intérêt privé, tend à abuser; cette intention manifestée rétablit l'autre partie dans la jouissance de ses droits. Quand il s'agit de traité avec un supérieur quelconque qui se prévaut de certains avantages pour imposer des conditions trop dures, comme il arrive lorsque Rome se tait et ne donne pas de bulles, l'intention manifestée par le fait de lui refuser la soumission de droit suffit à l'accomplissement du devoir, car aucun être n'est tenu de se sacrifier pour un autre, dans

l'avantage propre de celui-ci. Avant tout, le devoir commande des représentations; mais quand, malgré leur justice, elles sont repoussées par des exigences torsionnaires, le désir manifesté activement de remplir le devoir suffit pour son accomplissement; il dégage la partie repoussée de toute autre obligation; elle est autorisée à passer outre, en disant *videat Deus et requirat*. Supposons donc que ce cas malheureux vienne à se présenter entre Rome et l'Amérique, alors que doit faire celle-ci, et quel est son droit? Nous le déclarons hautement et avec pleine et entière conviction, *passer outre*, persévérer dans l'union avec Rome, en lui donnant, à chaque occasion qui y prêtera, des marques de respect, de son adhésion à elle, et de la reconnaissance de sa suprématie; tenir toutes ses portes ouvertes au rapprochement, et attendre sur ce terrain vraiment religieux qu'il plaise au ciel de disposer en sa faveur le cœur de Rome, comme de lui faire sentir qu'un continent tout entier vaut bien la peine qu'on fasse quelque chose pour lui. Henri IV disait (et ce mot sentait un peu son huguenot) *que*

*Paris valait bien une messe* (1). L'Amérique vaut bien quelques concessions.

Dans le cas que nous analysons, l'Amérique serait fondée à choisir entre les diverses disciplines qui ont été reçues dans l'Église, ou bien à s'en créer une pour elle-même. Si l'Amérique juge convenable de remonter à la discipline primitive, celle qui a régi l'Église pendant les quinze premiers siècles, comme cette discipline a découlé des temps apostoliques jusqu'à cette époque, elle est irréprochable en elle-même; et, après avoir fait la gloire de l'Église pendant un si long cours de temps, comment ferait-elle de l'irréligion en

(1) Rousseau a dit que ce propos méritait de le lui faire perdre. En effet, il est peu respectueux pour la messe. Le Tellier, archevêque de Reims, assistant à la réception de Jacques II à la cour de Louis XIV, laissa échapper ces irrespectueuses paroles : *Voilà un homme qui a donné trois royaumes pour une messe.* Paroles inconvenantes, s'il en fut jamais. Il paraît que cet archevêque avait donné la messe pour les trois royaumes, et peut-être même pour un seul ; et qui sait à quoi il n'en eût pas fait le sacrifice? *Il n'y a que le premier pas qui coûte.*

Amérique? A qui Rome persuadera-t-elle que l'on cesse d'être catholique en l'étant comme on l'était au temps des apôtres, et qu'il n'y a de moyens de rester dans la catholicité qu'en restant sous son joug arbitraire? Qui espérera-t-elle intéresser à ses prétentions et à leur maintien? A qui fera-t-elle entendre qu'elle est autorisée à forcer l'Amérique à lui demander une institution particulière pour chaque vacance de siége, comme pour une foule de besoins spirituels, lorsque, pour arriver jusqu'à elle, il faut franchir trois ou quatre mille lieues, et subir des incommodités de toute nature? Il est dans cette question un principe qui domine tout, le besoin de la conservation. Ici, il ne s'agit pas de dogme, mais de discipline, c'est-à-dire de mode d'administration; or, les hommes ne sont pas faits pour l'administration, mais l'administration est faite pour les hommes. Le besoin de la conservation est tellement supérieur à tout, même dans l'ordre religieux, que, dans certains cas, on a vu l'autorité de l'Église remise tout entière dans des mains qui n'avaient aucun droit de l'exercer par elles-mêmes; ainsi quel-

ques cardinaux ; pour mettre fin au grand schisme d'Occident, se réunirent pour déposer les prétendans à la papauté, et convoquèrent le concile de Pise. *Il est de principe dans l'Église, parce qu'elle ne doit pas périr, que tous ses pouvoirs se retrouveraient concentrés sur la tête du dernier catholique vivant, fût-ce une femme.* Ce principe est à la fois la nécessité et le palladium de toute société, dont le premier intérêt est de vivre. L'Amérique procédera donc très régulièrement en s'en faisant l'application à elle-même, dans l'intention de conserver chez elle le culte catholique. L'Amérique n'est pas tenue non plus d'attendre qu'il plaise à Rome de mettre un terme aux délais qu'elle a l'habitude d'apporter à tout. Ces vieux usages ne sont plus applicables aux temps présens, et Rome a plus à perdre à les laisser négliger par les autres, qu'à les supprimer elle-même. Si, pour pallier ses torts, Rome offre des vicaires apostoliques (1), cette proposition doit en-

(1) L'Amérique a déjà l'avant-goût de ce qu'elle doit attendre des vicaires apostoliques. Le Chili a

gager l'Amérique à redoubler d'attention. L'Amérique n'est point un petit canton de l'Europe ou de l'Asie, un îlot, que l'on gouverne avec des envoyés temporaires; c'est une contrée, un monde entier qui ne peut pas être mis au régime de la Hollande ou de la Martinique. L'Amérique a le droit de vouloir être gouvernée par ses propres enfans, et non

---

été obligé de renvoyer celui qu'il avait reçu : cet homme s'était fait l'agent de l'Espagne dans ce pays, bien plus que celui de la religion. Avec ces hommes, c'est toujours la même marche : la religion est le prétexte et le moyen ; la politique et la domination sont le but véritable. Au Mexique, à Colombie, d'autres envoyés de cette espèce ont aussi donné des sujets de mécontentement.

L'article suivant, inséré dans les papiers publics du 15 novembre 1826, fournit l'exemple de ce qu'au sein de l'Europe, et sous ses yeux, se permettent des vicaires apostoliques. Que sera-ce en Amérique, loin des regards du monde, des reproches de Rome, et parmi des peuples ignorans et crédules !

Lucerne, 8 novembre 1826.

« Le gouvernement de Lucerne a nommé, le 3 de ce mois, M. N. Fali, de Zürich, ministre de l'Église réformée qui sera ouverte à Lucerne. Il est actuelle-

point par des étrangers qu'elle ne connaît pas, qui ne la connaissent point, qui n'ont point les mêmes intérêts qu'elle, sur lesquels elle n'a pas de juridiction, dont l'envoi, le changement, l'âge, le caractère, peuvent renfermer mille inconvéniens pour elle. Ces vicaires ressembleraient aux vice-rois par les-

---

ment pasteur de l'Église protestante à Vienne en Autriche, et il ne tardera pas à se rendre à sa nouvelle destination. On avait cru que l'esprit d'opposition qu'on avait d'abord remarqué chez le clergé catholique, au sujet de cette institution, se serait insensiblement apaisé ; mais, dans une nouvelle assemblée, l'intolérance s'est manifestée avec plus d'ardeur que jamais. Le lendemain même de la nomination du pasteur réformé, M. le provicaire apostolique a remis à M. l'avoyer en charge une espèce de protestation faite au nom du clergé et de la religion, dans l'imminent péril qui les menace. On contestait même au gouvernement la compétence de ses résolutions, et on réclamait la décision du conseil souverain. Le gouvernement, scandalisé de cette démarche, ne s'en est occupé que pour l'improuver hautement, et pour inviter le rédacteur de cette pièce et ses commettans à ne pas franchir les limites de leur état, et à s'occuper plutôt d'en remplir les devoirs. »

quels les rois d'Espagne administraient l'Amérique, et qui, passagers sur cette terre, n'y prenaient aucun intérêt, n'aspiraient qu'au retour en Europe, après un séjour lucratif, et qui ont si bien gouverné ce pays, qu'il a dû combattre pour s'en débarrasser. Le souvenir des vice-rois espagnols est lui seul capable de rendre impossible en Amérique l'admission des vicaires de Rome.

En persévérant dans la marche religieuse, raisonnée et mesurée, dont le projet du Mexique donne l'esquisse, l'Amérique peut se présenter devant Rome, pour la solliciter d'admettre ses légitimes demandes; et si elle ne peut les faire adopter, la religion et la raison s'accordent à la déclarer irréprochable. Alors, sous l'œil d'un Dieu juste appréciateur de la vérité, l'Amérique peut continuer sa course, et attendre, dans le calme de la bonne conscience, que l'esprit d'en haut ramène Rome à ce qu'exigent *la religion* et la raison(1).

(1) Cette doctrine est conforme à celle que le clergé de France et d'Italie, réuni en 1811, professait en ces termes :

# CHAPITRE XVI.

## *Patriarchat des Indes.*

Un instinct de vérité circule au milieu des hommes, et souvent il leur fait exprimer, sous des formes vicieuses, des idées justes en elles-mêmes, mais gâtées par l'application

---

« C'est ainsi que la nécessité, qui est la loi su-
» prême, l'emporte sur toutes les lois positives,
» quand, pour de grands maux, comme dit saint
» Augustin, il faut chercher de grands remèdes;
» quand il faut arracher tout un peuple à la mort.
» C'est ainsi que saint Cyprien justifie le Pape saint
» Corneille. On l'accusait de faiblesse. Il a cédé, dit
» saint Cyprien, à la nécessité; à cette nécessité des
» temps, à cette force des circonstances que Dieu
» permet et que l'homme ne commande pas. »

Plus loin : « Les vœux de l'Église de France seraient
« comblés, si elle pouvait obtenir l'assentiment de
» notre saint père le Pape. On se fera du moins un

qu'ils en font. Ainsi il existe dans le public un sentiment vague de l'impossibilité de faire régir et administrer convenablement l'Amérique par Rome, située à plusieurs milliers de lieues d'elle. La carte de géographie sert d'indicateur pour cette vérité, et dispense des théologiens. Chacun mesure, sans s'en rendre un compte raisonné, le pouvoir que les localités et les distances exercent dans cette question, et la différence qu'elles mettent entre les relations de l'Amérique et celles de l'Europe avec Rome. C'est sûrement à cette

---

» devoir de la solliciter dans les formes les plus res-
» pectueuses; et, s'il est refusé, on protestera que
» c'est avec la plus vive douleur que l'Église de
» France voit se rompre un des liens qui l'attachent
» au saint-siége; qu'elle ne se départira jamais de
» l'obéissance et de la soumission que lui doivent
» toutes les Églises particulières; qu'elle désire ar-
» demment que des circonstances plus heureuses lui
» permettent de revenir à cette forme d'institution
» qui multiplie ses rapports avec le chef de l'Église,
» et dont elle ne s'écarte en ce moment que parce
» qu'elle est forcée par la nécessité de pourvoir à sa
» propre conservation. »

sensation juste en elle-même, mais encore mal définie, qu'il faut attribuer à ce que l'on entend dire vulgairement, qu'on créera un patriarche des Indes. Les hommes sont naturellement portés à juger par analogie ; cela épargne de la peine à leur esprit, et ils sont en général fort avares de cette espèce de travail. Ainsi, comme on est accoutumé à voir en Espagne, comme en Portugal, des patriarches des Indes, sans prendre la peine de se demander ce qu'ils sont, on conclut qu'il faut un patriarche des Indes, et beaucoup de personnes s'imaginent avoir tout terminé avec bonheur, au moyen de cette belle décision ; elle ne leur a pas coûté de grands frais d'invention ni d'examen. Nous serons moins accommodans, et nous allons exposer les observations qu'un examen sérieux nous a suggérées.

1°. Quelle doit être l'intention catholique du concordat de l'Amérique avec Rome? Celle de maintenir l'union avec le centre de la catholicité. La création d'un patriarche des Indes est-elle le moyen d'atteindre ou de manquer ce but? Il est facile d'en juger d'a-

près les observations suivantes : l'amour de l'indépendance et du pouvoir, l'impatience de l'égalité pénible à l'orgueil, ne sont-ils pas naturels à l'homme ? Plus le pouvoir est grand, plus il invite à s'en servir pour se rendre indépendant? Sa grandeur ne renferme-t-elle pas les aiguillons qui rendent impatient du joug ? Si de ces motifs puisés dans la nature de l'homme, nous passons au témoignage de l'histoire, qu'y trouverons-nous? Quand nous montre-t-elle restant réunis deux pouvoirs à peu près parallèles ? En politique ; lorsque l'empire romain se partagea sur deux têtes, les *Césars* voulurent tout de suite devenir des *Augustes*, et les collègues se changèrent en rivaux impitoyables, acharnés à s'entre-détruire. En religion, lorsque les évêques de Constantinople, fiers d'occuper le siége de la ville impériale, et de se placer au niveau et quelquefois au-dessus du trône des maîtres du monde, eurent senti leurs forces, ces prélats se jouèrent de la suprématie lointaine de l'évêque de Rome ; ils voulurent être les premiers dans l'Église, parce que leur ville était la première dans

l'empire; ils frémissaient d'être subordonnés à l'évêque de la seconde ville, et qui, à ce titre, leur paraissait devoir n'occuper que le second rang, et marcher après eux.

Eh bien! voilà ce qui arrivera du patriarchat des Indes. Ce poste sera fort grand, fort important, surtout fort éloigné de Rome: celui qui l'occupera voudra donc être indépendant. On s'accoutumera à se passer de Rome; on trouvera fort doux de rencontrer sous sa main tout ce dont on aura besoin dans l'ordre religieux, et de n'avoir pas à le demander à un autre hémisphère: on aura donc le schisme de l'Amérique, comme on a eu celui des Grecs; et l'on aura à alléguer des motifs beaucoup plus pressans, car la Grèce n'était pas aussi loin de Rome, ni aussi vaste, ni aussi peuplée que l'est et que le sera l'Amérique. Ainsi, faire un patriarche en Amérique, c'est faire un Pape en Amérique; de manière à ce qu'il y ait deux Papes, l'un de l'ancien monde, et l'autre du nouveau. A coup sûr, ce n'est point là ce que l'on cherche dans cet arrangement, et cependant c'est ce qui en résultera infailliblement.

2°. Qui nommerait ce patriarche, ou plutôt ce Pape? Serait-ce un congrès américain réuni à cet effet, ou bien chaque gouvernement, d'après un ordre établi parmi ceux de l'Amérique? Où ce patriarche siégerait-il? Serait-ce dans un lieu déterminé pour cela, comme Rome l'est pour le séjour des Papes; ou bien serait-ce alternativement sur le territoire de chaque république? Dans les deux cas, il faut tenir également compte de la configuration de l'Amérique, qui s'oppose de son côté à cette fixation et à cet alternat. En effet, comment communiquer de Lima à Caraccas, du Chili au Mexique, sans les plus graves incommodités?

Les habitans des bords de l'Amazone et ceux des Andes n'auront pas, pour aller vers ces villes, les facilités dont on jouit en Europe pour se transporter en Italie et à Rome. En cas d'alternat, que deviendraient, à chaque mutation et déplacement, tous les objets et les agens indispensables pour une administration aussi vaste que le sera celle du culte de toute l'Amérique? Il faudrait que les archives, les bureaux et les employés émigras-

sent à la suite de chaque nouveau patriarche. Plus on creuse ce système, plus on le trouve impraticable. Dans son principe, il est anti-catholique ; dans l'exécution, il est hors de toute application. L'Amérique ne s'y arrêtera donc pas : du premier pas, elle a touché au but, celui de demander l'établissement auprès de tous les gouvernemens américains, des moyens d'entretenir leur culte ; elle n'a besoin que de cela seul, et tout le reste ne peut que lui nuire. Aussi n'en a-t-elle pas eu la pensée, et en cela elle s'est montrée à la fois fidèle à la raison et à l'ordre catholique (1).

« Vaste et superbe Amérique ! poursuis ta

(1) Au temps où j'écrivais sur l'Amérique, des hommes de bon goût s'imaginaient me réfuter puissamment, en disant que je voulais être archevêque de Mexico, et même patriarche des Indes. Ce sont sûrement de très beaux postes, et fort au-dessus de mes mérites ; mais la publication d'une seule idée utile aux sociétés humaines me paraît préférable à tous les évêchés et archevêchés de la terre. J'ai eu de tout cela, et je sais à quoi m'en tenir. Un bon livre vaut bien des mandemens pour les jésuites, ou contre les arrêts des cours royales.

judicieuse carrière : la religion et la raison y applaudissent également. Continue d'être catholique, mais refuse ta tête au joug que l'on paraît vouloir t'imposer. L'Évangile a dit que la liberté appartenait aux enfans de Dieu : ne te dessaisis pas de ce noble apanage. Si le monde l'a laissé perdre trop long-temps, garde-le pour toi, apprends à le reconquérir. Tu commences à accomplir ta destinée, qui t'a faite pour renouveler la face de l'univers, en lui montrant réuni dans quelques lignes tout ce qu'il faut pour l'exercice raisonnable et suffisant du culte : en quelques mots, tu as plus dit que tout ce que renferment, sur les mêmes questions, tant de bibliothèques, mères de tant de débats sanglans ou ridicules. Préserve-toi des contentions religieuses qui ont été le fléau du monde et qui menacent d'y rentrer. Jette un coup d'œil sur ce qui, dans ce moment, se passe à cet égard dans la triste Europe (1). Vois les divers cultes tra-

(1) Berlin, 5 novembre. (*Constitutionnel*, 14 novembre.)

« Les intrigues du prosélytisme deviennent de jour en jour plus actives ici, et ses progrès sont si

vailler, sous une inspiration funeste, à se débaucher mutuellement leurs sectateurs;

---

rapides, qu'il faut toute l'énergie de notre ministre du culte, M. le baron d'Altenstein, pour contenir ses envahissemens. Une des plus importantes acquisitions faites récemment est celle de M. Beckendorf, directeur de la section des études au département, présidé par M. d'Altenstein. Quoique sa conversion n'ait pas encore été déclarée solennellement, son retour à l'Église catholique passe pourtant pour une chose qui n'est plus douteuse. La religion protestante étant en Prusse la religion de l'État, on pense que M. Beckendorf donnera sa démission d'un poste qui comprend l'instruction religieuse aussi bien que l'instruction profane. Par la nature des fonctions qu'occupe M. Beckendorf, la démarche qu'il vient de faire ne choque pas moins les protestans en Prusse, que les catholiques en France seraient scandalisés si M. l'évêque d'Hermopolis embrassait le luthéranisme.

» Mais ce n'est pas seulement en Prusse que le gouvernement est obligé d'être continuellement sur ses gardes contre les menées des sectaires, et de mettre un frein au zèle de leurs missionnaires. Dans le royaume de Hanovre, on vient de publier une ordonnance qui rappelle les dispositions des anciens arrêts rendus contre les individus qui, sans auto-

semblables en cela à l'Espagne et au Portugal, que l'on vient de voir se débaucher mu-

---

rité, parcourent le pays en missionnaires, et cherchent à faire partout des conversions et à troubler les consciences. L'ordonnance signale très particulièrement des étrangers qui se sont introduits dans ce royaume, et enjoint aux autorités provinciales de les surveiller rigoureusement, et de leur appliquer les peines portées dans ces arrêts, c'est-à-dire de les faire écrouer en prison, et de les faire sortir du royaume toutes les fois qu'on les surprendrait en contravention aux dispositions de ces arrêts.

» Tandis que, dans les états les plus considérables de l'Allemagne du nord, qui est, comme on sait, presque entièrement protestante, les gouvernemens emploient toute leur sollicitude pour préserver leurs sujets des graves inconvéniens qui naissent des dissensions religieuses qu'un zèle mal entendu cherche à provoquer, la petite principauté de Kœthen forme une classe à part, grâce à la persévérance des propagandistes. Ils sont parvenus à convertir toute la cour du souverain, et jusqu'à la dame d'atours de la princesse, qui, à l'époque de la conversion de S. A. S., avait témoigné la plus grande aversion pour tous les changemens de religion. Mais le zèle du prosélytisme ne s'en est pas tenu à de simples moyens de

tuellement leurs soldats. Sûrement, c'est en cédant à des considérations de prudence que

---

persuasion ; il a maintenant recours à d'autres, que les casuistes du jésuitisme parviendront bien à justifier. Parmi ces moyens, on peut signaler un décret rendu tout récemment par le consistoire, c'est-à-dire par le duc lui-même, qui, suivant le droit canonique des protestans, prétend exercer les droits du suprême épiscopat sur l'Église protestante. Or, ce décret défend aux ministres de la parole de Dieu de contracter, sous peine de cassation, aucun mariage, avant d'en avoir obtenu la permission du consistoire. Le but de cette interdiction est trop visible pour qu'il y ait besoin d'explications. Pour obliger au célibat les jeunes pasteurs protestans du pays de Kœthen, cette mesure était peut-être inutile, car leurs appointemens sont si minces, qu'aucun d'eux ne serait en état de se marier et d'élever ses enfans. »

Lausanne, 5 novembre. ( *Courrier français*, 5 novembre.)

« Dans la session ordinaire du grand conseil des Grisons, l'on s'est occupé de diverses mesures, entre autres de celle-ci, dont l'importance sera vivement sentie par tout le monde. Il ne s'agit de rien moins que d'une mesure législative contre le prosélytisme. Loin de méconnaître les droits sacrés de la liberté

tu t'es résignée à conserver le monachisme : c'est le reste de la lèpre espagnole, que des

---

de conscience, est-il dit dans la circulaire, les autorités cantonnales auraient désiré que l'expérience pût les convaincre de l'inutilité de mesures sévères contre le prosélytisme ; mais des faits d'une notoriété publique n'ont malheureusement que trop tôt ramené leur attention sur ce pénible sujet. Néanmoins, pour ne pas encourir le reproche de précipitation, nous avons cru devoir différer de proposer une loi définitive sur ce point, et laisser aux opinions divergentes le temps de se concilier ; mais nous nous exposerions à de justes reproches, si nous ne manifestions pas la ferme résolution de mettre un terme à ces abus, par des mesures convenables. C'est ce que nous croyons avoir fait d'une manière non équivoque, dans l'ordonnance provisoire suivante. Nous déplorons sincèrement que les honorables membres du grand conseil, qui professent la religion catholique, aient tous refusé de prendre part à la délibération, et, en dépit des sollicitations du président, se soient retirés pendant tout le temps qu'elle a duré.

*Ordonnance provisoire contre le prosélytisme.*

« La communication des idées sur des matières religieuses est libre ; par conséquent chacun a le droit

ménagemens dus à des esprits encore faibles t'ont obligée de garder pour quelque temps;

---

de donner à quiconque le consultera sur des objets de la foi, les éclaircissemens qu'en sa conscience il regarde comme vrais, pourvu qu'ils ne soient pas contraires aux doctrines des deux confessions reconnues dans le canton. Mais aucune personne, de quelque état et de quelque sexe qu'elle soit, ne doit engager des membres d'une autre Église à l'abandonner pour entrer dans la sienne; tout particulièrement en lui faisant espérer des avantages temporels, ou en lui présentant d'autres motifs impurs et condamnables de la même nature. Toutes les autorités sont tenues de punir d'une manière exemplaire, par des amendes ou la prison, les tentatives de ce genre, faites dans leur circonscription par quelqu'un de leurs ressortissans. Si elles sont faites par des personnes étrangères à la commune, celles-ci seront punies par un bannissement temporaire ou perpétuel, suivant l'exigence du cas. Le petit conseil est chargé de tenir la main à ce que les autorités communales et autres remplissent ce devoir, et de les soutenir de tous les moyens que la constitution met à sa disposition. Si, après deux sommations du petit conseil, une autorité négligeait de faire des enquêtes contre des conversions du genre ci-dessus spécifié, et de les punir selon la te-

mais lis ce que tu dois faire à la suite des temps, dans le tableau qu'offre l'Espagne livrée aujourd'hui au monachisme; vois ce qu'il a fait de l'Italie et de tout le midi de l'Europe : tous tes élémens sont *anti-moines* (1).

---

neur de la loi, le petit conseil renverrait toute l'affaire au tribunal d'appel. Aucune personne âgée de moins de vingt ans ne peut passer d'une Église dans une autre, sans le consentement de ses père et mère, ou, si elle est orpheline, de ses tuteurs et de ses plus proches parens. Les conversions contraires au présent article sont, par conséquent, déclarées nulles; l'autorité à laquelle le converti ressort immédiatement, ou, à son défaut, le petit conseil, est investi du droit d'interdire et d'empêcher de telles conversions. Les parens dont les enfans abandonnent leur Église avant l'âge de vingt ans sont autorisés à les déshériter entièrement. »

(1) C'est une fort grande question que celle du monachisme : malheureusement, on y a appliqué les fausses appréciations avec lesquelles, dans ce temps, on décide toutes les questions politiques et religieuses. De ce que le monachisme a rendu quelques services, on en a conclu l'excellence du monachisme, comme s'il existait quelque chose qui ne renfermât pas quelque germe, quelque principe de bien à côté

Tu as besoin de population, les moines diminueraient la tienne : ce sont leurs mains impitoyables qui ont fait disparaître ta première population ; ils arrêteraient la seconde. Tu as besoin de lumières, ils ne t'apporteraient que des ténèbres ; tu as besoin de travail, ils ne te donneraient que l'exemple de l'oisiveté. Tu dois t'élever au niveau de ta noble sœur, l'Amérique du nord : regarde si c'est avec des moines, ou bien avec le commerce et la liberté civile et religieuse, qu'elle s'est élevée dans un demi-siècle à un degré de prospérité que les autres nations n'ont pas pu atteindre dans une longue suite de siècles. Surtout, ferme toutes tes portes à ces hommes qui reviendraient chez toi pour faire de ton

---

de ceux du mal. On n'a pas tenu compte du mal immense que le monachisme a fait à l'humanité, et l'on a confondu les conseils de perfection de l'Évangile avec les ordres religieux ; comme s'il y avait quelque relation entre les conseils du détachement complet des choses du monde, avec les richesses des ordres monastiques, et leur mélange avec toutes les choses du monde. Je reviendrai quelque jour sur cette question.

sol un nouveau Paraguay, et de ton peuple de nouveaux guaranis. La Russie a été forcée, par leurs intrigues, de leur retirer l'hospitalité, et de les revomir sur l'Europe. Ils enfoncent toutes les portes pour y rentrer, et la discorde suit partout leur fatale présence.

Et toi, Rome, jouis du nouvel hommage qui t'est rendu : jamais tu n'en reçus de plus solennel; tu vois à tes pieds un monde entier, qui te demande de servir de médiateur entre le ciel et lui. Fut-il jamais rien de plus grand, comme de plus fait pour parler à ton cœur? Le temps des vains mots, de l'empire des formes est passé : *le monde est au positif de tout;* ses oreilles sont fermées aux allégations des usages qui contrarient la raison; elle seule règne; elle seule a accès auprès des hommes de ce siècle renouvelé. Tous les autres empires moraux s'affaibliront, disparaîtront; le sien grandira et restera. Règle-toi sur cette annonce, car elle est infaillible, et tu crois beaucoup à l'infaillibilité. Rappelle à ta mémoire ce que t'a coûté la précipitation des résolutions prises contre Henri VIII : deux jours d'attente de plus pouvaient tout sauver. Le

courrier qui vint chercher des bénédictions, en ne remportant que des malédictions, en revenant chargé d'anathèmes, laissa derrière lui le libelle de divorce entre l'Angleterre et toi. Si tes regrets furent vains, du moins qu'ils te servent de leçon dans cette circonstance suprême. Tu es responsable au catholicisme de ce que tu vas faire avec l'Amérique : et si tu la laisses échapper, regarde ce qui lui restera, et tremble pour le reste de ton empire. L'Europe ne sait pas encore ce que l'Amérique fera d'elle dans l'ordre politique et commercial, source de sa richesse : tu ne sais pas davantage ce que ferait dans l'ordre catholique *l'Amérique schismatique ;* apprends-le de ma bouche, et sois sûre qu'en te le révélant, je sers mieux la religion, et toi avec elle, que tu ne le peux faire en te refusant au vœu de l'Amérique.

# CHAPITRE XVII ET DERNIER.

## *Du cardinalat pour l'Amérique.*

Le cardinalat convient-il à l'Amérique ? On peut répondre à cette question par un seul mot : *Lisez l'histoire*, depuis le cardinal Pélage, légat du Pape à Constantinople (1) sous les empereurs latins, jusqu'au cardinal de *Tencin*. On connaît assez les *La Balue*, *les Duprat*, *les Wolsey*, les *Odet de Châtillon*, *les Loménie*, *les Rohan* (2), *et ce cardinal*

(1) *Voyez* les Mémoires de Duclos.

(2) Le cardinal de Rohan n'eût pas le courage de refuser son ministère à la consécration du cardinal *Dubois*. On connaît de reste l'affaire du dernier cardinal de Rohan, et le genre de vie qui le fit tomber dans le piége.

L'évêché de Strasbourg était une espèce d'apanage de la maison de Rohan, et ces prélats y vivaient plutôt en princes allemands qu'en évêques.

d'ineffaçable opprobre, dont le nom se représente toutes les fois que l'on veut montrer une tache sur la pourpre romaine. On pourrait grossir cette triste nomenclature; mais il ne s'agit pas ici de déprécier ou d'affliger Rome, mais de montrer quelle peut être la convenance pour l'Amérique d'admettre la principale dignité de cette cour.

Le cardinalat est né entre les catacombes premiers temples des chrétiens à Rome, et les échafauds arrosés du sang des martyrs : origine glorieuse, puisqu'elle se confond avec les fondemens du Vatican et les palmes des confesseurs de la foi. Alors la pourpre n'était que l'emblème de la disposition à verser son sang pour la foi, alors elle était l'*uniforme du martyre*. Dans ces temps primitifs, étrangers aux grandeurs de la terre qu'ils n'auraient jamais dû connaître, les Papes, continuateurs de l'apostolat, étaient les missionnaires d'un culte qui jetait ses racines dans un sol destiné à lui appartenir, mais encore occupé par d'autres possesseurs. Alors les cardinaux étaient les coadjuteurs

des Papes dans cette laborieuse carrière. Pour suffire à ce travail, ils se partagèrent la cité reine du monde, en attendant qu'elle devînt leur sujette. C'est de là que sont venus ces titres attachés à un grand nombre de places de cardinaux, qui portent le nom des églises que desservaient leurs prédécesseurs. A proprement parler, les cardinaux formaient le *presbytérat* de Rome. Telle est l'origine du cardinalat.

Le gouvernement de l'Église est modéré; il est formé de conseils; on le voit, dès le principe de l'institution, au concile de Jérusalem sous les apôtres. Le supérieur ecclésiastique n'agit jamais seul; c'est toujours avec l'appui, l'avis, le consentement du presbytérat. Dans leurs actes, les Papes n'omettent pas plus la mention du consentement *de leurs vénérables frères les cardinaux*, que les évêques n'omettent, dans les leurs, la mention *du consentement de leur chapitre*, qui, en cela, représente le presbytérat, conseil naturel de l'évêque.

Il était naturel que le conseil des Papes participât à la grandeur de la papauté; quand

la sainteté était héréditaire (1) dans la papauté, elle était aussi comme inhérente au cardinalat. Quand la papauté fut très grande, le cardinalat grandit avec elle et dans les mêmes proportions. Ainsi, quand les Papes faisaient trembler également rois et peuples, les cardinaux leur en imposaient beaucoup. De là les grandeurs attachées à la pourpre romaine, les vœux ardens pour y parvenir, les chaînes données aux États par ceux qui disposaient de la distribution de cet appât si tentant pour l'ambition; de là cet empressement des princes à y promouvoir à des époques données (2), et leur jalousie pour maintenir entre eux l'égalité de son partage (3). C'est

(1) Les cinquante premiers Papes ont été canonisés.

(2) Il s'agit de la nomination des couronnes, qui revenait à des époques déterminées. Le nombre des cardinaux pour chaque État était fixé. La France en avait six.

(3) En Espagne, en Portugal, des infans au berceau étaient promus au cardinalat. On a vu, en Flandres, le cardinal infant commander les armées

alors qu'on a vu le berceau des princes ombragé par la pourpre romaine (1); c'est alors qu'on a vu les cardinaux élevés au niveau des princes, admis en cette qualité dans les palais, et traiter d'égal à égal avec les membres des familles assises sur le trône (2). De plus,

---

et gouverner les Pays-Bas; au nom de l'Espagne. Le cardinal Fabrice Ruffo, qui avait joué un rôle à la tête des lazzaronis de Naples, en 1799, n'était pas sous-diacre. Une partie des officiers principaux de la cour de Rome n'ont aucun caractère ecclésiastique.

(1) En France, les cardinaux faisaient leur entrée à Versailles, comme les princes étrangers.... Dans leur première visite aux princes de la famille royale, il régnait une égalité réglée par le cérémonial, qui renfermait des choses étranges.... Le prince se rendait immédiatement chez le cardinal pour lui rendre sa visite, et celui-ci était reçu par la dame d'honneur de la princesse, qui, pour éviter la grande question *des fauteuils*, recevait sur son lit la visite du cardinal.

(2) La prétention de Rome était que les cardinaux ne peuvent être jugés qu'à Rome même. Pie VI blâma et menaça le cardinal de Rohan, pour avoir reconnu la juridiction du parlement de Paris; Louis XVI déclara, à cette occasion, qu'il n'y aurait

l'ombre de Rome, projetée sur tous les États, couvrait d'une égide sacrée *le sujet* revêtu de cette dignité, et le retirait à la juridiction de son prince et de son pays.

Mais si cette dignité est grande, elle est aussi fort singulière. En effet, une dignité si principale dans l'Église est séparée de tout caractère ecclésiastique. A proprement parler, le cardinalat n'est que le *cordon bleu* de Rome; comme les autres dignités séculières, le collateur peut la retirer, le titulaire peut la remettre (1). Cette dignité est tellement séparée

---

plus de cardinaux en France. A quelque temps de là, l'évêque de Metz M. de Montmorency, grand-aumônier, fut élevé au cardinalat. On remarqua à cette occasion que c'était le premier de sa famille qui eût été promu à cette dignité : le reste, jusque là, avait appartenu *à l'épée*.

(1) Dans ces derniers temps, on a vu à Paris le cardinal Albani, doyen du sacré collége, dans l'état laïque; à la mort de son frère, en 1811, il remit son chapeau, et se maria.

Pie VI retira le chapeau au cardinal de Loménie; le cardinal Maury, en 1814, manqua de perdre le sien.

du caractère religieux, qu'à Rome certaines places administratives mènent au cardinalat, et pour cela sont appelées *cardinalistes*. Les nonciatures auprès de quelques cours, après un terme fixé, conduisent *au chapeau*, pour me servir d'une expression vulgaire. Ainsi le corps qui décide en dernier ressort des affaires capitales de la catholicité n'est pas un corps religieux, et le chef du culte catholique peut être élu par un nombre considérable d'hommes qui ne tiennent en rien à l'ordre ecclésiastique. Tout cela est fort singulier, il faut le reconnaître; et comme au temps de la primitive Église on passait de la vie séculière et des occupations mondaines à l'épiscopat, ainsi qu'on le voit pour saint Ambroise, de même la catholicité pourrait recevoir son chef du milieu même des laïcs.

Dans tous les États, sans distinction d'âge, le cardinalat est l'apanage indéfectible des membres des familles souveraines qui se vouent à l'état ecclésiastique. Partout cette dignité était attribuée et comme réservée aux noms qui illustraient le clergé; quelques familles comptaient plus de cardinaux que

de maréchaux, et s'étaient plus illustrées par le chapeau que par l'épée. Toujours surveillante, vouée au culte du pouvoir, Rome ne tardait guère à offrir sa pourpre aux membres du clergé qu'elle voyait approcher de plus près du conseil des princes, et pénétrer plus avant dans leur confiance. Rome ne marchanda guère le chapeau du cardinal Dubois, en cela plus attentive au profit qu'à l'honneur; elle ne fut pas plus difficile pour celui d'Albéroni. Généralement, et surtout en France, le cardinalat était soutenu par une grande fortune ecclésiastique dont les moyens abondaient alors. Tels ont été le principe et l'état du cardinalat. On peut le partager entre le grand et le petit cardinalat. Le premier a fini avec la révolution, le second est sous nos yeux. Le long séjour des cardinaux en France au temps de Napoléon n'a pas ajouté à la considération du sacré collége *majore, longinquâ reverentiâ.*

D'après l'exposé qui vient d'être présenté, quelle est pour l'Amérique la convenance de l'admission du cardinalat? La raison n'en indique aucune. 1°. Les cardinaux sont le

conseil du Pape; des conseillers doivent résider auprès de ceux qu'ils ont à conseiller; c'est là leur place : que sont des conseillers qui ne conseillent rien, ou qui vivent loin du lieu où l'on peut les consulter? Le cardinalat est une institution consanguine de la monarchie : l'Amérique ne connaît que des républiques : le cardinalat est une dignité, et l'Amérique n'admet que des fonctions; le cardinalat exige une fortune proportionnée à l'élévation de son rang et de sa renommée, les grandes fortunes ecclésiastiques seront bannies de l'Amérique. A Rome, des cardinaux retenant une ombre des anciennes grandeurs, car cette ville vit de souvenirs, s'intitulent encore protecteurs de telle et telle contrée : on dit les cardinaux protecteurs de la France, de l'Espagne, etc. Mais l'Amérique, n'ayant rien à démêler avec Rome dans l'ordre temporel et fort peu dans l'ordre spirituel, n'a besoin ni de protection, ni de protecteurs. Quand les établissemens ne sont pas formés, ou bien qu'ils ne sont pas le produit de la nécessité, il est inutile de s'en charger. Il n'y a donc aucune affinité entre l'Amérique

et le cardinalat, elle n'a rien à gagner à son admission; elle peut y perdre, elle doit donc s'en abstenir et laisser à l'Europe cette plante indigène au sol européen, mais exotique au sol américain.

Le concile de Bâle avait fixé le nombre des cardinaux. Cette question fut agitée à la fin du concile de *Trente*, et comme à cette époque les Papes y dominaient, et qu'il ne restait presque plus que des évêques italiens dont Rome disposait, le concile abandonna la décision à la volonté de Rome.

# NOTES HISTORIQUES.

Le 18 septembre 1826, un tremblement de terre s'est fait ressentir à Saint-Iago de Cuba : heureusement les secousses ont été peu fortes et ont peu duré. Le peuple s'est précipité dans la cathédrale, c'est-à-dire dans l'endroit le plus dangereux de la ville. C'était sur la grande place ou dans les champs qu'il fallait chercher un asile. Ces idiots se sont mis à implorer le secours des prêtres : ceux-ci ont béni les eaux des bains, dans lesquels la foule s'est précipitée, et où elle est restée pendant plusieurs heures; elle attendait sans doute, dans cette judicieuse position, que les voûtes de l'église tombassent sur elle.

A Catano, quand l'Etna gronde, on étale le voile de sainte Agnès. Ce n'est pas Voltaire, ce n'est pas Rousseau, mais ce sont des moines qui ont appris à une population entière qu'on arrêtait l'éruption d'un volcan avec le voile d'une sainte, quelle qu'elle soit.

Dans les montagnes d'Auvergne, on bénit les vaches; et quand les sauterelles s'abattent en troupes sur un champ ou un pâturage, on les exorcise. En

1804, j'adressai de vives représentations au curé de la ville d'Allanches, qui se rendait, le saint sacrement à la main, devant un incendie dont la violence ne faisait que s'accroître. Aux temps d'orage, le peuple, plein des traditions du bon vieux temps, qui sont l'ouvrage des prêtres et des moines, se précipite dans les clochers : plus le tonnerre en tue, plus il y a de sonneurs. Dans toute la France, le peuple, endoctriné par les mêmes maîtres, croit aux sorciers, aux revenans, à tout ce qui accuse la stupidité de l'éducation qu'il a reçue. Voyez les contes ridicules qui remplissent le peu de livres qu'il possède, et les images grossières qui les représentent.

A Santa-Fé de Bogota, les moines ont soulevé le peuple contre les Anglais, qui font la richesse du pays, en lui représentant que le tremblement de terre que la ville éprouvait provenait de la présence des Anglais hérétiques.

Le neveu de M. Ouvrard chassait dans le voisinage de Tanger. Le pacha lui avait accordé une escorte. On demanda à l'un des soldats de cette escorte, si, en cas de fatigue du cheval de M. Ouvrard, il lui prêterait le sien. *Si mon cheval servait à un chrétien, je le tuerais*, répondit ce fanatique.

En 1808, il vint à Bayonne, à la suite de la junte espagnole, un Espagnol que le prince de la Paix avait fait voyager dans l'empire de Maroc, les régences

barbaresques, l'Égypte et la Turquie. Cet homme excellait dans les langues de ces contrées, et il possédait l'art d'emprunter les manières de leurs habitans, au point de n'avoir excité aucun soupçon dans tout le cours de ce long et périlleux voyage. Il nous racontait qu'ayant été invité à Constantinople, chez un membre du corps diplomatique, pendant le repas, l'homme qui l'avait servi dans le cours de son voyage, zélé mahométan, s'approcha plusieurs fois de son oreille, pour lui dire en parlant des assistans qui tous étaient chrétiens : *Maître, tout ce qui est là est des chiens.*

Voilà où l'on conduit les hommes avec le fanatisme et la superstition.

---

RAPPORT *du ministre de la justice et des affaires ecclésiastiques de la République mexicaine, sur l'état des relations avec Rome et la situation de l'Église mexicaine.*

Session de 1826.

La nation mexicaine, catholique par sa constitution et ses habitudes, souffrant de ce que les relations spirituelles qu'elle entretenait autrefois avec le saint-siége par le moyen de l'Espagne étaient interrompues, chercha à les rétablir, et, dans ce but, convoqua

dans la capitale une junte ecclésiastique, [illegible] de chargés de pouvoirs de tous les prélats ordinaires diocésains. Cette junte pourvut aux besoins les plus pressans du culte, et prépara les instructions qui devaient diriger la conduite d'un envoyé de la république près du Saint Père.

En 1823, l'ordre continuant à s'affermir, le Gouvernement fit choix pour cette mission de M. E. P. Vasquez; mais ce ne fut qu'en 1825 qu'on put faire les fonds nécessaires au voyage. M. Vasquez était à Bruxelles au mois d'octobre 1826.

Pendant ce temps on publiait dans la Gazette de Madrid une encyclique donnée à Rome, au mois de septembre de l'année précédente, et adressée aux évêques d'Amérique, pour les exhorter à soulever le peuple en faveur de l'Espagne; ce qui surprit et alarma vivement le Gouvernement mexicain.

Au mois de juin, l'encyclique parut imprimée dans le *Philantrope*, journal de Tampsico. Le Gouvernement, informé de cette publication, émit la circulaire du 6 juillet, adressée aux prélats ordinaires et réguliers de la république, en leur envoyant des exemplaires de la lettre apostolique, et leur faisant voir la fausseté et la malice que le gouvernement espagnol avait mises en œuvre pour surprendre l'esprit de Sa Sainteté, en lui faisant croire que la religion catholique se trouvait dans un état de décadence plus triste que celui dans lequel elle se trouvait dans la malheureuse Espagne, tandis qu'au con-

traire aucune nation catholique ne pouvait montrer au monde, dans ses institutions et la marche de son gouvernement, des preuves aussi grandes de son respect et de sa considération, non-seulement pour les dogmes sacrés et la morale évangélique, mais même pour la personne de ses ministres; et il finissait en leur déclarant qu'il était sûr que, par leurs lumières et leur patriotisme, ils feraient en sorte que la nation ne fût point troublée par les intrigues étrangères.

Ceux-ci répondirent au Gouvernement par les protestations les plus rassurantes pour le maintien de nos institutions. Tous les prélats des communautés religieuses répondirent dans le même sens. Le Gouvernement, ayant réuni toutes ces pièces, les adressa à notre envoyé à Rome, en l'exhortant à faire à ce sujet une exposition qui justifiât la nation et l'Église mexicaine, et à se prévaloir auprès de Sa Sainteté de tous les moyens que lui suggéreraient la prudence et l'intérêt national.

En date du 16 août dernier, notre envoyé adressa de Londres, au président, la lettre qui lui avait été écrite par Sa Sainteté le 29 juin, et remise par notre agent, qui l'avait lui-même reçue des mains du vicaire apostolique de cette capitale. On fit publier dans la *Gazette extraordinaire* cette lettre, à cause des idées de justice et de bienveillance qu'elle renfermait, et l'on prévint ensuite les prélats et chapitres de faire des prières pour Sa Sainteté et l'heureuse issue de notre ambassade.

En un mot, notre Gouvernement a tâché de tout temps de remplir les devoirs que lui imposent la constitution et les lois dans tout ce qui a rapport à l'établissement des relations qui doivent exister en raison de notre religion chrétienne avec le chef visible de l'Église catholique, pour le bien et la gloire de l'Église et de la nation mexicaine. Notre envoyé doit être arrivé à Rome, et il aura rendu au successeur de saint Pierre les hommages dus à la sainteté de son caractère; et aussitôt qu'il aura reçu les instructions qu'il attend, il développera les idées qu'elles contiennent, en formant avec le siége apostolique un accord conforme aux principes de la discipline ecclésiastique et aux besoins des fidèles. On a pressé la rédaction desdites instructions, et le Gouvernement me charge de vous recommander leur prompte expédition. Passons maintenant aux affaires intérieures de notre Église. Il y a sur le territoire de la confédération neuf évêchés et l'archevêché du Mexico; ils renferment huit cathédrales magnifiques, et l'église métropolitaine, qui surpasse en rareté la plupart des temples de l'Église catholique. De ces neuf évêchés, il y en a seulement trois qui soient pourvus de pasteurs, savoir: ceux d'Yacatan, de Puebla et d'Oaxaca. Le premier ne peut remplir les nombreuses fonctions de son ministère, à cause de son âge plus qu'octogénaire. Les autres diocèses s'administrent en l'absence de leurs chefs par des gouverneurs ou vicaires nommés par les chapitres respectifs, à l'exception de celui de

Sonora, qui, n'en ayant pas, est gouverné par celui de l'église métropolitaine. Celui-ci est à présent gouverné par un chapitre ecclésiastique, en vertu des pouvoirs donnés par *don Pedro Fonte*, qui a abandonné son église depuis le mois de février en 1823, par des motifs purement politiques, quoique sous le prétexte d'aller se présenter au chef de l'Église.

Il est très satisfaisant pour le Gouvernement de pouvoir assurer que tous les prélats de la confédération se comportent dans l'exercice de leurs fonctions avec la sagesse, la prudence et le zèle apostolique qui conviennent à leur divin ministère, à la paix et à l'ordre public. Cette conduite sera toujours la plus éclatante réprobation de celle qu'a tenue *don Pedro Fonte*, qui, manquant à ses promesses, à ce qu'il devait à ses ouailles, à la république, à Dieu même, s'est placé au milieu de nos acharnés ennemis et près du trône ensanglanté de Ferdinand VII.

Il est difficile d'énumérer les maux qu'éprouvent les sept églises privées de leurs pasteurs. Ils s'augmentent par la circonstance que les trois qui en sont pourvues sont situées presqu'à l'extrémité de la république vers le sud, tandis que la distance énorme des autres, placées au centre et vers le nord, rend impossibles les communications dont a besoin l'autorité épiscopale. Accélérer le jour où nous aurons des relations paternelles avec le chef de l'Église universelle, et prendre des mesures promptes et nécessaires pour sauver l'église mexicaine, c'est là le moyen

d'éviter des maux aussi graves. C'est à la sagesse et à la piété du congrès qu'il appartient de les faire disparaître.

Les chapitres ecclésiastiques des neuf églises qui ont des évêques se sont conduits avec la même dignité que les prélats ordinaires, en donnant souvent des preuves de leur zèle, de leur obéissance aux lois et de leur patriotisme. Ils se ressentent, eux et leur Église, du grand espace de temps pendant lequel les canons et lois relatives au règlement des vacances sont restés sans vigueur, car il y a des chapitres réduits au nombre de deux ou trois individus.

Le corps des curés de paroisse attire chaque jour davantage la considération du Gouvernement: dispersés comme ils le sont, çà et là, sur le terrain immense de la république, placés pour la plupart sur les côtes malsaines des deux grandes mers, éloignés entre eux, et plus encore de la capitale de leur diocèse, il faut qu'ils soient animés d'un grand zèle pour s'acquitter avec persévérance des devoirs de leur ministère, plus ou moins difficiles à remplir, selon les circonstances si différentes des lieux et du climat. Ils desservent 1194 paroisses, ayant pour la plupart attachées à la leur, dans des points divers et distans, des aide-paroisses, qu'on assiste dans le chef-lieu et qu'on fait servir par des vicaires fixes.

Pendant une révolution de onze ans, et l'absence de tout règlement depuis 1821, les nominations des curés ont été rares; il en est resté pour les curés un

mal partagé par leurs paroissiens. Les cures les plus pénibles par leur situation, l'insalubrité et autres circonstances, ont été acceptées par des ecclésiastiques qui espéraient être bientôt appelés à de plus hautes fonctions, qui ont péri dans des climats dévorans, ou y vivent encore dans le mécontentement et le désespoir. Plus, un tiers des paroisses est desservi par des curés par *interim*. Dans l'évêché de *Michoacan*, à peine neuf paroisses, sur cent vingt-deux que renferme son vaste territoire, sont servies par les curés. Aussi l'autorité s'est vue obligée de faire de nombreuses promotions par *interim*. Il est très facile pour les chambres de se pénétrer des inconvéniens de tout genre qui résultent de cette situation.

Le reste du clergé mexicain, composé de tous les grades, est destiné au service de plusieurs chaires dans l'université de cette capitale et de celle de Jalesco. Il est aussi employé dans les séminaires conciliaires de cet archevêché, des évêchés de la Puebla, Oajaca, Chiapas-Jucatan, Michoacan, Jaliseo, Durango y Nueva-Leon, et dans quelques autres colléges nationaux.

Le nombre total des membres du clergé mexicain, selon les renseignemens les plus approximatifs, monte à 3463. 1240 d'entre eux sont exclusivement chargés de la direction des âmes, et le reste dans les objets déjà indiqués, sans compter un grand nombre empêchés de remplir leurs fonctions par leur

âge et leurs infirmités, et ce nombre ne suffit pas aux besoins de 8,000,000 de fidèles; le nombre des séminaires employés à former des prêtres est peu nombreux. Les prélats ordinaires chargés des inspections de ces séminaires ont, dans ces dernières années, montré un empressement digne d'éloge à rétablir ceux qui avaient été fermés pendant la guerre, à y améliorer l'enseignement, surtout en établissant des chaires de droit constitutionnel et de droit des gens. Cependant, comme, par l'indépendance et le système du gouvernement adopté par la nation, on a apprécié l'influence que les séminaristes doivent avoir dans la société, puisque le clergé mexicain est appelé à remplir exclusivement les emplois de l'Église et plusieurs autres, de la plus grande importance dans l'ordre civil, il semble nécessaire que les prélats diocésains s'occupent sans retard d'améliorer les règlemens de leurs séminaires, en les rendant plus conformes aux lumières du siècle et aux institutions adoptées par la nation. Le Gouvernement a l'œil sur tous ces objets; il remplira son devoir. Les hôpitaux, dotés avec une partie des dîmes et différens autres biens destinés à cette œuvre de charité, sont aussi sous l'inspection immédiate des prélats ordinaires. Le Gouvernement connaît toute la puissance que lui donnent les lois à cet égard, et il en saura bien faire usage pour le soulagement de l'humanité.

Par des circonstances bien connues de tout le monde, il n'est pas possible d'exposer fidèlement

l'état des revenus du clergé mexicain; dans une occasion plus favorable et qui ne tardera pas à se présenter, il pourra remplir cette obligation. Contentons-nous de dire, quant au présent, que le clergé européen, en croissant excessivement dans quelques nations, et surtout en Espagne, en richesses et en propriétés territoriales, a augmenté par là sa condition et porté son influence dans la société plus loin qu'il ne le devait, en s'attirant l'envie et la confiance des puissans qui le craignent, et le refroidissement des peuples. Le clergé mexicain, au contraire, peu nombreux, a montré une grande modération à acquérir; et sans aucun précédent qui lui servît d'exemple, il a donné à la plus grande partie des richesses que la charité avait mises entre ses mains une direction utile au public, et qui a encouragé l'agriculture, le commerce, et tout genre d'industrie; les œuvres pieuses ont ainsi assuré l'existence des citoyens laborieux, et plus de vingt millions de piastres, ont été mis en dépôt entre leurs mains, somme dont ils usent très modérément.

Depuis l'expulsion des jésuites, comme le fait très bien remarquer le respectable baron de Humboldt, peu de terres appartiennent au clergé mexicain. Don Manuel Gueipo, très instruit dans cette matière, disait que l'on croirait difficilement qu'à peine il était un million et demi de bien fonds, et ceux qui font monter cette somme le plus haut l'élevèrent à la valeur de deux ou trois millions de piastres, quantité

qui n'est rien, comparée à celle qui a appartenu au clergé d'Espagne et d'autres nations de l'Europe.

Au total, la subsistance du clergé mexicain et la dotation du culte de son Église sont fondées sur une partie de ses dîmes, sur des capitaux utilement employés à l'encouragement de l'agriculture, du commerce et de toute sorte d'industrie, et sur certains droits que les curés, par suite d'usages établis, perçoivent sur leurs paroissiens. Il est à remarquer cependant que, par la guerre de l'indépendance, si longue et si dévastatrice, ces trois sources qui faisaient subsister le clergé mexicain ont considérablement décru; de sorte qu'on peut, sans se tromper, assurer que, dans l'espace de quinze ans, tout a été réduit à moins de la moitié. Le clergé mexicain ne ressemble donc pas au clergé d'Espagne, ni par ses richesses, ni par son influence, ni par ses qualités religieuses et sociales. Hildago, Moselos, Matamoros et mille autres, qui, par leur courage et leurs lumières, ont contribué d'une manière si brillante et si décisive à notre indépendance et à consolider la liberté dont nous jouissons, garantissent cette vérité, et elle est de plus en plus confirmée par la modération, l'obéissance et la coopération des prélats ordinaires des chapitres, et de tout le clergé mexicain.

Dans notre pays, comme il est arrivé chez les autres nations de l'Europe, on admet, d'après les premiers siècles de l'Église, des communautés religieuses qui existent encore aujourd'hui, et qui, sous diffé-

rens titres, ont aidé dans l'administration spirituelle le clergé séculier. L'Amérique, destinée par la Providence à conserver avec moins d'obstacles dans sa pureté primitive la religion de Jésus-Christ, a eu le bonheur de ne pas voir passer d'Europe dans son sein un grand nombre d'ordres monastiques établis en Espagne, dont les statuts, les usages et les habitudes sont autant d'élémens dangereux.

*Que deviendrait l'Amérique* si elle avait reçu dans son sein les établissemens des couvens et colléges des ordres chevaleresques de Santiago, Calatrava, Alcantara et Montosa, qui, sous prétexte de conquérir et tuer des Indiens et de mieux faire que les Cortès, se seraient rendus maîtres de territoires immenses dans notre pays, en ajoutant au titre de propriétaires celui de seigneurs avec juridiction, et peut-être le droit de haute et basse justice, en augmentant leur pouvoir et celui de leur roi par de riches commanderies? La situation de notre pays serait bien plus malheureuse, s'il avait vu émigrer sur ses bords, depuis le seizième siècle, ceux des Basiliens, Chartreux, Bernardins, Bénédictins et Hiéronimites, et tant d'autres qui, s'étant rendus, dans la Péninsule, *propriétaires* de grandes possessions, et jouissant des titres de seigneurs avec juridiction, végètent dans des milliers de couvens, comblés de priviléges de toutes natures, sans concourir en rien à l'administration spirituelle des peuples.

Notre Amérique, heureuse en ceci, renferme dans

le sein de cette république cinq ordres monastiques qui, sans y comprendre les cinq colléges de la Propagande, forment quatorze provinces, et ont cent cinquante-un couvens renfermant neuf cent soixante-neuf individus. Ces religieux desservent quarante cures et cent une missions. Il est à remarquer que des cent cinquante-un couvens seulement, onze y renferment douze ou plus d'individus, tandis que trente-neuf sont réduits à quatre ou cinq, ou même moins.

Cette observation est bien digne de remarque; elle peut amener ces mêmes ordres, le Gouvernement et le congrès, à l'adoption de mesures raisonnables qui, servant à leur conservation, deviennent utiles aux peuples et fassent honneur aux lumières et à la prudence des chambres. Il faut toujours se rappeler qu'après l'établissement de l'indépendance, le Gouvernement eut soin d'interdire toute communication avec les prélats supérieurs que les couvens avaient en Espagne, raison pour laquelle ils ont un plus grand besoin d'être organisés.

Dans les colléges de la Propagande, il y a trois cent vingt-trois individus; ceux de Osizava Zapopan de Jalidéo ne desservent aucune mission, ils laissent cette charge pénible aux quatre autres colléges.

Tout religieux qui administre des missions d'infidèles, reçoit du trésor général, sous le nom de synode, 300 ou 400 piastres par an; il lui est en outre alloué une somme déterminée pour son viatique, selon la

distance à laquelle il est envoyé. La longue guerre de l'indépendance, et d'autres considérations importantes, ont fait que le Gouvernement a négligé l'entretien des missions. Pour se couvrir des dépenses que lui causent les missions dans la Californie, il administre et perçoit les fruits de différentes propriétés d'une grande valeur, laissées pour cet objet par la charité de différens particuliers; mais comme *tout est tombé en décadence*, les religieux de ces missions subissent de grandes privations. Le commissaire des missions de Nagarit, Tasaumara, Ytexas, servies par les religieux du collége de Notre-Dame de Guadalupe de Zacatecas, vient de faire les plus instantes réclamations. Au reste, cette affaire des missions, sous tous les aspects, est très intéressante, difficile et compliquée. Le Gouvernement s'en occupe sérieusement dans tous ses rapports, et rendra bientôt compte aux Chambres de sa marche et de ses résultats.

Dans cette capitale, dans celle de Puebla, Jalisco, Oaxaca, Michoacan et quelques autres des principales villes de la république, il y a quelques couvens de religieuses, sujets pour la plupart à leurs évêques respectifs. Le Gouvernement a des raisons pour être convaincu que ces respectables personnes vivent dans toute la régularité de leurs instituts, et qu'en outre, dans plusieurs de ces établissemens, elles s'occupent utilement pour le public à l'enseignement des jeunes filles. Il veille attentivement aux moyens de pourvoir

à l'administration des biens destinés à leur subsistance, si digne de sa haute protection; il fera sentir en temps convenable, à ceux qui en ont besoin, les effets de sa vigilance.

D'après les dispositions des articles 3 et 154 de la constitution générale, les autorités ecclésiastiques de l'Église mexicaine exercent librement dans la république leur juridiction, le Gouvernement ayant toujours soin de lui prêter ses secours selon que les lois le permettent. Celle du 22 février 1813, qui a aboli le tribunal de l'inquisition, a rétabli l'ancienne juridiction ordinaire sous le nom de tribunaux protecteurs de la foi, et a pris quelques mesures pour empêcher l'entrée des livres impies et gravures obscènes, en donnant aux ordinaires le pouvoir d'accorder ou refuser la permission d'imprimer des ouvrages sur la religion, et défendre ceux qui lui seraient contraires. Le ministère de la justice en Espagne, en date du 24 janvier 1821, a ordonné qu'on observât sur ces matières les règlemens et instructions de S. Em. le cardinal archevêque de Tolède, donnés l'année antérieure, et la régence de ce pays leur a donné force de lois le 16 janvier 1822, jusqu'à ce qu'on eût pris quelque résolution dans le congrès général; et cette mesure n'étant pas généralement communiquée, le suprême pouvoir exécutif la fit circuler le 14 juin 1824. Il est de la plus grande urgence que le congrès fixe de la manière la plus claire la législation sur la presse.

*Résumé du personnel et du matériel du clergé mexicain.*

| | |
|---|---|
| Archevêché de Mexico | 1 |
| Évêchés | 9 |
| Paroisses | 1194 |
| Total des membres du clergé mexicain | 3483 |
| dont, pour la direction des âmes | 1240 |
| *Nombre des fidèles* | 8,000,000 |
| Ordres monastiques existans au Mexique. | 5 |
| Colléges de la Propagande | 5 |
| Couvens | 151 |
| Religieux | 969 |
| Desservans des paroisses | 40 |
| Missions | 101 |
| Membres de la Propagande | 323 |

## *Extrait du message du directeur suprême du Chili aux Chambres. Session de* 1826.

L'arrivée au Chili du vicaire apostolique, monseigneur Muzzi, a d'abord été considérée comme un évènement heureux, puisque le rétablissement des liens spirituels avec le saint-siége était généralement désiré; mais ni les égards dont j'ai comblé ce prêtre, ni les marques de considération qu'il a reçues, n'ont pu satisfaire ses prétentions ni le retenir parmi nous.

Il prétendait s'ingérer dans toutes nos affaires, tout ramener à la juridiction spirituelle dont il se prétendait revêtu. Il s'élevait contre les principes de notre droit politique; et, avec le ton de la suprématie hautaine des légats de Hildebrand, il voulait ravaler les opérations du Gouvernemeut jusqu'à la nécessité d'être sanctionnés par lui. Il conspirait contre les institutions qui nous ont coûté quinze ans de travaux et de sacrifices. Le Gouvernement traita ces insolentes prétentions comme elles méritaient de l'être. Le vicaire apostolique, après avoir ainsi manqué aux principes d'humilité et de charité chrétienne qui devaient rendre son caractère et sa mission respectables, disparut furtivement, abandonnant avec ingratitude un peuple religieux et hospitalier qui s'était efforcé de le gagner à lui par des présens d'argent considérables. Le Gouvernement espère que sa sainteté le pape Léon XII désapprouvera hautement la conduite de son envoyé, et rendra justice aux efforts que nous avons faits pour rétablir avec le chef de l'Église catholique des rapports désirés par tous les fidèles de cette communion.

FIN.

## *Errata.*

Pag. 15, lig. 20, les chefs, *lisez* ses
36, 23, qu'il, *lisez* qu'elle
91, 3, interrompue, *lisez* ininterrompue
103, 4, un décime, *lisez* une décime
107, 1, tes terres, *lisez* ses terres
112, 6, ne tarderait-elle pas, *lisez* ne tarderait pas
114, 9, d'autres lieux, *lisez* cieux
125, 13, les distinctions, *lisez* ces
159, 1, en son nom, *lisez* en leur nom propre
165, 1, se passa, *lisez* se passe

00027499

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 January, 2016